This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

944.049 .B552 V.40 C.1
M emoires politiques e
Stanford University Libraries
3 6105 048 809 888

From the Farboe Library

LELAND·STANFORD·JVNIOR·VNIVERSITY

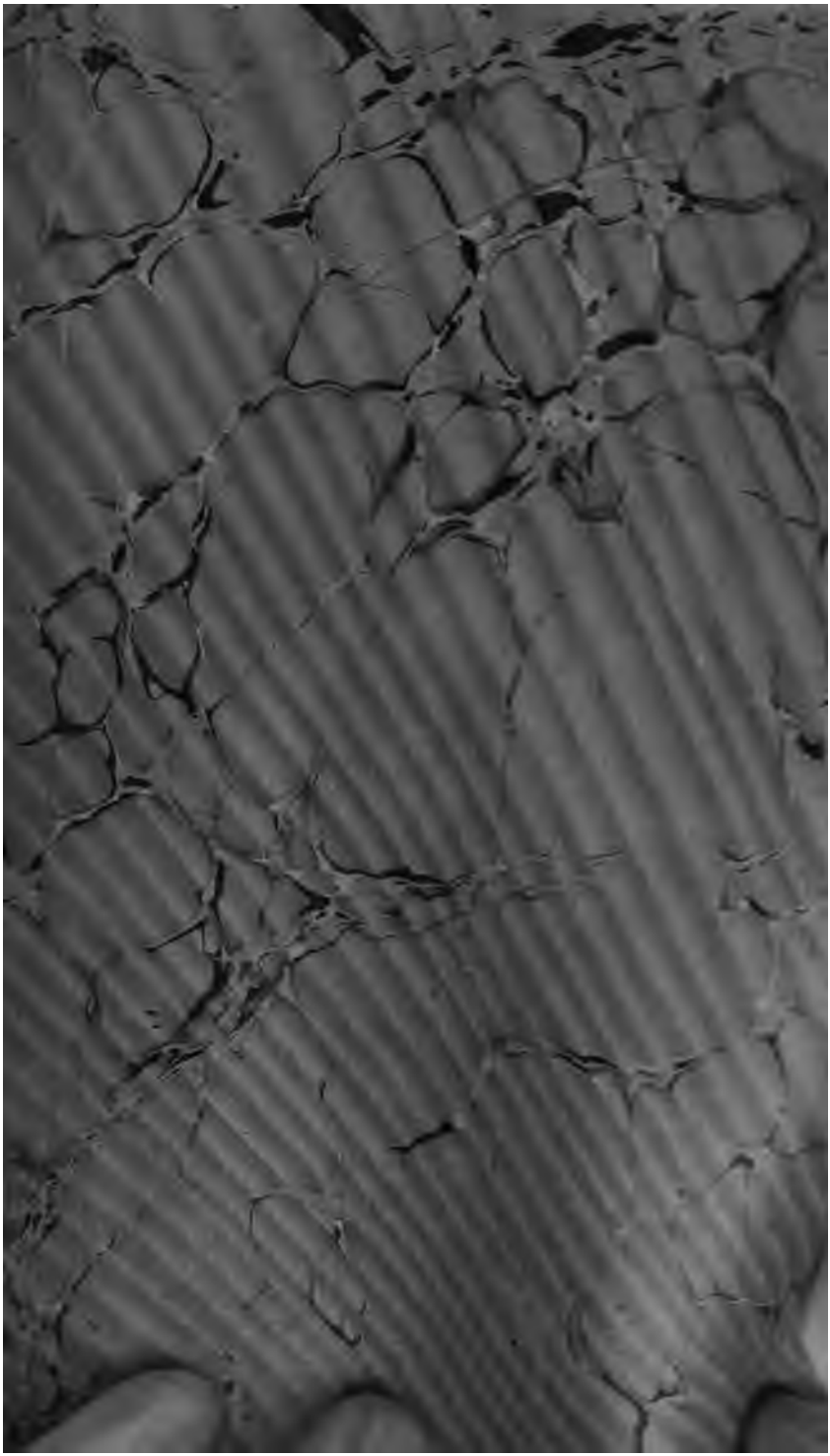

944.049
B557
v.10

COLLECTION

DES MÉMOIRES

RELATIFS

A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

MÉMOIRES

DU GÉNÉRAL DOPPET.

IMPRIMERIE DE FAIN, PLACE DE L'ODÉON.

Berville

MÉMOIRES

POLITIQUES ET MILITAIRES

DU

GÉNÉRAL DOPPET,

AVEC

DES NOTES ET DES ÉCLAIRCISSEMENS HISTORIQUES.

PARIS,

BAUDOUIN FRÈRES, LIBRAIRES,

RUE DE VAUGIRARD, N°. 36.

1824.

138678

NOTICE

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES

DU GÉNÉRAL DOPPET.

François-Amédée DOPPET s'est tour à tour occupé de médecine, de littérature et de guerre. A-t-il été bon praticien, grand capitaine? j'en doute; a-t-il été du moins bon écrivain? oh! non. Je ne sais s'il a laissé des malades en état d'attester aujourd'hui son savoir et ses cures; quant à sa vie privée, à sa carrière politique, à ses exploits guerriers, ses Mémoires, dont j'indiquerai bientôt l'importance, ne laissent rien à désirer sur ces différens points. Il ne me reste donc qu'à dire un mot de ses ouvrages ou de ceux qu'on lui attribue : pour en parler, il a fallu les lire; ma tâche était rude.

Je ne rappellerai ni ses débats avec Mesmer, ni

Zélamire, ou *les Liaisons bizarres*, ni *la Médecine occulte* : j'augure mal de la pratique d'un médecin qui fait des romans, et j'ai peine à croire à l'imagination d'un romancier qui vient de formuler des ordonnances. A quoi servirait d'ailleurs d'exhumer des livres morts en naissant? Mais je dois indiquer un ouvrage auquel les *Confessions* de J.-J. Rousseau donnèrent un instant, je ne dirai pas de célébrité, mais de débit. Les premières parties de ces Confessions qu'on ne peut s'empêcher de condamner et de relire sans cesse, avaient paru avec l'édition de ses Œuvres en 1782. Le nom de madame de Warens, dont Jean-Jacques a révélé les bienfaits, les faiblesses et les erreurs, était alors dans toutes les bouches. Doppet, né à Chambéry en 1755, avait pu connaître madame de Warens, qui vint y mourir en 1764. Je ne sais si sa mémoire avait conservé quelques souvenirs de cette femme célèbre, s'il avait rassemblé quelques particularités sur sa vie, ou si, comme il est plus vraisemblable, il ne voulut que spéculer sur la curiosité du public; mais enfin il publia en 1786 de prétendus Mémoires de madame de Warens. Jamais imposture littéraire ne

fut plus grossière et plus maladroite; jamais apologie ne fut plus injurieuse pour la personne même qu'on prétendait justifier (1).

Peu satisfait sans doute de ses succès dans le genre des mémoires, Doppet fit paraître, en 1787, *le Médecin de l'amour*. Cet ouvrage présente une suite d'aventures romanesques, dans lesquelles le principal rôle appartient à la passion que Doppet veut guérir. On jugera du remède par cette phrase extraite de l'ouvrage : « Un amour pur et sincère » conduit toujours à l'hymen le plus fortuné; car » enfin le but de la nature n'est pas que les amans » s'en tiennent à ce sentiment qui n'est guère de » durée que dans les romans. » Avec de semblables recettes, le succès paraît infaillible. Doppet, qui n'entreprenait rien à demi, avait aussi composé un Traité, je parle fort sérieusement, *de l'Art de*

---

(1) Madame de Warens, dans un voyage qu'elle est censée faire à Paris, a soin de remarquer « que la volaille n'y manque » pas,.... que le pain y est meilleur et plus beau qu'en province, » mais que la *boisson*, soit en vins, soit en liqueurs, y est tou- » jours falsifiée. » Bon Dieu! quelles observations! quel style pour l'amie de Rousseau! et tout est de la même force!

rendre les Femmes fidèles. Il ne paraît pas que cet ouvrage ait jamais été publié (1).

Je suis un peu confus d'avoir à donner ces détails dans un recueil historique, et j'en demande volontiers excuse au lecteur; mais ce n'est pas ma faute si Doppet fut en 1787 galant médecin et fade romancier, avant d'être ardent jacobin en 1790. Avec la révolution commencent sa vie politique et ses Mémoires. *Le style en est très-mauvais*, dit la Biographie universelle. En effet, on s'aperçoit trop tôt qu'en changeant de sujet, il n'a pas changé de manières. Cependant, ajoute le même ouvrage, ces Mémoires, *qui sont le meilleur écrit de l'auteur, contiennent des faits curieux dont un historien pourra profiter;* et c'est là précisément ce qui en rendait la publication indispensable.

Doppet, qui figura dans la journée du 10 août; qui provoqua la réunion de la Savoie, son pays, à

---

(1) On attribue à Doppet une brochure assez remarquable, publiée en 1791, et qui a pour titre : *État moral, politique et physique de la maison de Savoie.* Peut-être en a-t-il fourni les matériaux, ce dont je doute; mais très-certainement une main plus ferme et plus exercée que la sienne les a mis en œuvre.

la France; qui forma le club des étrangers et la légion des Allobroges; qui le premier présida la société des jacobins en bonnet rouge, et qui raconte naïvement comment, de sa poche où il était par hasard, ce bonnet passa sur sa tête; Doppet, qui fit la guerre du fédéralisme dans le midi, entra dans Lyon après avoir commandé le siége, et, dans sa marche sur Toulon, eut sa première entrevue avec un jeune artilleur nommé Napoléon Bonoparte, Doppet a su et raconté des faits qui ne furent ni sans intérêt ni sans influence sur les événemens ultérieurs. Son témoignage, de quelque manière qu'il soit exprimé, devait donc être recueilli.

Les Mémoires qu'on va lire renferment des pages qu'on voudrait en arracher; les unes retracent le pillage de Lisle (1) dans la guerre civile du fédéralisme, les autres l'incendie de Campredon dans la guerre contre l'Espagne. Le premier de ces tristes événemens peut avoir été causé par l'insubordination des troupes; le second semble accuser les chefs, au moins d'imprévoyance. Doppet, parvenu tout à coup au

(1) Petite ville du midi.

premier grade, et brave d'ailleurs en présence du danger, n'avait, je crois, ni cette force de caractère qui ajoute à l'autorité du commandement, ni ce coup d'œil vif et sûr qui supplée, dans l'art de la guerre, aux leçons de l'expérience. Le *sans-culotte* Doppet, car c'est le titre qu'il se donnait en écrivant à la Convention, avait été porté, maintenu au commandement en chef des armées, bien plus par l'exagération de ses opinions politiques que par ses talens militaires. La chute des jacobins, ses amis et ses protecteurs, entraîna la sienne. La réaction qui suivit le 18 fructidor le rappela un moment sur la scène, mais il en disparut presque aussitôt pour n'y plus figurer, et mourut en 1800 dans la ville d'Aix en Savoie. Il y vivait enseveli depuis long-temps dans une obscurité profonde.

Le hasard des circonstances, et la protection d'un parti tout-puissant alors, avaient placé Doppet au milieu d'événemens que lui seul a pu bien connaître; mais le rôle se trouva bientôt au-dessus des moyens de l'acteur. Dans le mouvement d'une grande révolution, quand toutes les classes de la

société sont confondues, les hommes qui sentent leur force montent d'eux-mêmes et vont prendre place au premier rang. C'est la prérogative que donnent alors de belles actions ou de grands talens : Doppet n'avait pas droit d'y prétendre; et lorsqu'il fallut, soit dans l'administration, soit aux armées, autre chose qu'un jacobinisme ardent, il retomba pour jamais dans l'oubli.

AVANT-PROPOS.

Le navigateur, qui a couru des dangers, se plaît à en raconter les détails lorsqu'il est de retour au port. Outre que ce récit peut intéresser en amusant, il arrive plus d'une fois que le tableau des risques qu'il a courus sert de leçon aux autres; parce que, tout en racontant ses aventures, il détaille les moyens qu'il a mis en usage pour échapper au naufrage, ou au moins pour se le rendre moins funeste.

Ce n'est point par orgueil que j'ai toujours tenu et recueilli le journal de ma vie; j'y ai d'abord trouvé ma propre satisfaction, et surtout le moyen de me rendre chaque jour à moi-même un compte exact de ma conduite. Réfléchissant ensuite sur la bizarrerie de ma carrière, j'ai cru que ces mémoires, contenant quelques leçons d'expérience, ne seraient pas sans fruit pour ceux qui les liraient.

Tout homme, en publiant sa vie, peut faire un écrit, ou plaisant ou intéressant,

suivant la nature des événemens qu'il a courus : de tels écrits, ou vrais, ou supposés, rentrent toujours dans la classe des romans, et ils ont entièrement atteint leur but lorsqu'ils ont désennuyé leurs lecteurs. Mais l'homme qui a vécu dans une grande révolution, l'homme que les circonstances ont jeté sur le théâtre politique, a cela d'utile dans la publication de ses mémoires, que, s'il est sincère, il fournit pour sa part un des chapitres qui doivent compléter un jour l'histoire de la révolution française; car nous devons être bien convaincus que nous n'aurons une bonne et complète histoire de notre révolution, que du moment qu'on aura saisi le fil de plusieurs événemens partiels qui en ont amené de très-grands ; et ce n'est qu'après que plusieurs hommes auront dit ce qu'ils ont vu, qu'on saura vraiment ce qui est arrivé, et surtout comment cela est arrivé.

C'est en analysant les mémoires des hommes révolutionnaires que l'on parviendra, dans un temps, à expliquer les grands mouvemens qui ont eu lieu jusqu'à ce jour. Je sais bien que quelques littérateurs n'ont pas attendu le dépouillement de tous les écrits

de la révolution, pour en écrire et publier l'histoire : mais dans ces écrits de parti, on ne trouve point encore l'impartialité de l'historien ; et quand on ne sait pas expliquer un effet, c'est dans l'invention d'une faction qu'on en suppose et qu'on en place la cause.

Sans doute il existe déjà plusieurs histoires de la révolution française : les uns l'ont écrite pour chercher à justifier l'opinion qu'ils y ont embrassée ; d'autres l'ont écrite pour la noircir et la calomnier ; la plupart enfin ne l'ont vue que d'un côté, et n'ont pu tout au plus en parler qu'à demi.

Il résulte de la lecture de la plupart des écrits historiques dont je viens de parler, que ce n'est qu'après les avoir tous rassemblés, qu'un écrivain impartial pourra un jour en extraire une histoire complète de notre révolution. Dégagé de toute prévention, il rassemblera tous les faits pour les transmettre à la postérité ; mais il en élaguera ces diatribes chaudes et inutiles qui font à chaque ligne entrevoir l'esprit de parti. Éloigné du chaos des événemens, il n'aura point de raison pour s'attacher aux personnes plutôt qu'aux choses, et les vérités de la ré-

volution ne se diront toutes que long-temps après que la révolution sera finie.

On conçoit, après ce que je viens de dire, que je ne me flatte pas plus que les autres de donner en entier l'histoire de la révolution française; ne pouvant dire que ce que j'ai combiné ou vu, il ne m'est pas possible de parler en détail de tout ce qui est arrivé : aussi ai-je intitulé cet écrit, *mes Mémoires* plutôt qu'*Histoire de la révolution française*. Cependant, ayant rempli des fonctions importantes pendant la révolution, ayant été jeté dans quelques grands événemens, ayant connu des hommes qui ont joué de grands rôles dans la révolution, j'ai dû rassembler quelques matériaux qui ne seront point inutiles à l'histoire.

Outre l'utilité qui peut résulter de la publication de mes mémoires envisagés sous ce premier point de vue, j'ai encore dû les publier pour rendre compte de ma conduite politique et militaire à ceux dont la confiance m'éleva à la dignité des fonctions; j'ai dû surtout répondre, par une confession générale, aux vils calomniateurs qui égarent les peuples sur la conduite révolutionnaire de la plupart des républicains français.

Persuadé que la vérité peut seule intéresser dans des écrits de ce genre, je me suis plutôt attaché à parler avec franchise qu'avec éloquence. Je ne me suis pas même gêné pour y cacher l'âpreté de mon caractère ni la sincérité de mon âme, quoique ce soit à ces deux qualités que je doive depuis long-temps l'honneur de mes persécutions.

Qu'on ne croie cependant pas que je m'attache, dans le récit de mes aventures, à jeter à tort et à travers les traits de la vengeance, du ridicule ou de la colère; ce n'est pas même pour me plaindre que j'ai rédigé le journal de ma vie. Connu dans la révolution, j'y suis naturellement cité devant l'opinion publique; et comme je suis convaincu qu'on a dit et trop de bien et trop de mal de moi, j'ai pensé que la meilleure manière de rectifier mon jugement, était de mettre entièrement ma conduite à découvert.

Je n'avancerai rien dont je ne fournisse de suite la preuve : je me suis, malgré les événemens, conservé les originaux de toutes les lettres que je cite dans mes mémoires. Ma conscience n'ayant jamais eu besoin de la ressource des accidens pour me faciliter des redditions de comptes, j'avoue que dans

des mouvemens militaires je n'ai jamais ni perdu ni supposé la perte de mes papiers.

Cet ouvrage étant un mélange d'événemens politiques et militaires, il a fallu remédier à la confusion qui existait dans le récit de tant de faits; j'ai dû le partager en livres et en chapitres, puis ensuite diviser ces chapitres en paragraphes, afin de faciliter la recherche d'un événement particulier parmi les faits généraux. J'ai cité les époques de chaque fait avec la plus grande exactitude. Enfin j'ai apporté dans l'examen de ma conduite toute la clarté possible; et comme j'ai écrit sans prévention et sans humeur, je désire qu'on me lise de même.

Le premier livre contient les événemens de ma vie comme homme de lettres; on y voit les écrits que j'ai publiés avant et depuis la révolution; l'on y trouve des réflexions et des notes historiques sur les sociétés populaires.

Le second contient l'histoire de la révolution des Allobroges, et de leur réunion à la France.

Dans le troisième livre je détaille mes campagnes du midi en 1793 : j'y fais l'histoire de la guerre dite *guerre du fédéralisme*.

Le quatrième livre traite des mouvemens de l'armée des Pyrénées-Orientales depuis le commencement de la guerre jusqu'à la paix faite par la république avec l'Espagne : j'y ai placé le récit de mes opérations militaires pendant le temps où j'ai commandé cette armée en personne.

La multitude des objets que j'ai à traiter dans le cinquième livre, m'a forcé à en faire un volume séparé : ainsi ce sera dans le volume où je traiterai des réactions, que j'achèverai le récit de mes événemens politiques et militaires. J'y donnerai, comme je l'ai promis, un tableau général de notre révolution (1).

---

(1) Ce cinquième livre n'a point été publié.
(*Note des éditeurs.*)

MÉMOIRES

POLITIQUES ET MILITAIRES.

LIVRE PREMIER.

RÉFLEXIONS SUR MA VIE PUBLIQUE ET PRIVÉE, SUR LES ÉCRITS QUE J'AI PUBLIÉS AVANT ET DEPUIS LA RÉVOLUTION. RÉFLEXIONS SUR LES SOCIÉTÉS DITES POPULAIRES.

CHAPITRE PREMIER.

Détails sur ma vie privée; mon service militaire sous le régime monarchique; mes études; mes voyages en Suisse, en Italie et en France; mes productions littéraires. Idée qu'on doit attacher au mot *révolutionnaire*.

§ 1. Je vais porter le flambeau de la verité dans toutes mes démarches; mais je le ferai avec ce calme de la raison qui amène l'homme au point de parler de lui comme s'il parlait de tout autre. C'est sans honte que j'avouerai les erreurs que j'ai pu commettre, et c'est sans orgueil que je dirai le bien que j'ai pu faire.

Attaché à exposer des faits, à en déduire et démontrer les conséquences, on ne me verra flatter ni dénigrer personne. S'il m'arrive, dans le

cours de ces mémoires, de me trouver avec quelqu'un qui ne soit pas de mon opinion, ou qui n'en ait pas été dans le temps, je tâcherai de lui parler avec autant de sang-froid que je dus mettre de chaleur à combattre les ennemis de la république.

O hommes de toutes les opinions! n'apprendrez-vous jamais à parler les uns des autres avec impartialité? Pourquoi voulez-vous toujours faire croire que vous êtes des dieux, et que vos ennemis sont des bêtes féroces?

Qu'on ne croie pas que cette vérité de sentiment soit une capitulation que j'aie dessein de proposer aux ennemis de la révolution; car ce n'est pas approuver le pour et le contre que vouloir fixer la justice dans les discussions. Il serait à souhaiter qu'un tel principe n'eût pas été si souvent oublié dans nos assemblées nationales, et que là comme ailleurs les républicains eussent su se parler au lieu de se déchirer. Mais en démontrant cette réflexion par des faits, elle trouvera mieux son développement dans le cours de ces mémoires.

Il semble qu'en publiant l'histoire de ma vie, je devrais, comme d'usage, parler de ma naissance, de mes parens et de leur fortune. Tout cela tend, en effet, avec un peu d'adresse, à grossir considérablement un volume; et l'on se donne un bien plus grand degré d'importance, lorsque, parlant de soi depuis le berceau, l'on s'y montre déjà, par quelques incidens bizarres, comme destiné dans

un temps à remplir de grandes fonctions. Mais, je l'ai dit de l'avant-propos (1), ce n'est pas un roman que je veux faire, et je n'ai pas besoin de recourir au superflu pour rendre ces mémoires utiles. Cependant je ne peux ni ne dois garder le silence sur la fortune de mes parens et la mienne; cela tient essentiellement à ma reddition de comptes, et puis cela sert à fermer la bouche aux calomniateurs. En parlant de ma naissance, de l'état de mes parens, et de ma jeunesse, je serai très-laconique. S'il m'arrive d'en dire quelque chose, ce ne sera que pour en déduire des conséquences qui auront rapport avec ma vie révolutionnaire; si je dis ce que je fus dans l'ancien régime, ce sera seulement afin de démontrer que pour être probe je n'attendis pas le nouveau.

§ 2. Je naquis à Chambéry en 1753, vers la fin du mois de mars; mes parens étaient peu riches, mais ils furent laborieux; et je me rappelle avec les délices d'un cœur reconnaissant que, toujours bons et généreux, ils ne négligèrent rien pour mon éducation. Quelques succès que j'eus dans mes premières études, firent que mon père me les fit continuer, et ne me fit pas embrasser son état, qui était celui de fabricant cirier.

---

(1) Il est nécessaire de lire l'avant-propos qui précède ces mémoires : on y voit le but et le plan de cet ouvrage; on y démontre surtout le fruit qu'on en peut tirer pour la connaissance de l'histoire de notre révolution. (*Note de l'auteur.*)

Sans parler de toutes les folies du jeune âge, toujours plus multipliées dans un caractère ardent, je ne dois pas omettre qu'à l'âge de seize ans je m'engageai comme soldat dans le troisième régiment de cavalerie de France; mais, après un an d'épreuve, n'étant point encore assez robuste pour supporter les fatigues de cavalier, j'entrai dans le régiment des gardes françaises, où je fis pendant trois ans l'apprentissage des armes. Cette étude d'alors ne fut point sans doute assez longue pour faire de moi un grand militaire; elle sert cependant, avec mes autres services depuis le commencement de la révolution, à répondre à quelques individus qui me font platement et ironiquement passer du grade de docteur en médecine à celui de général en chef dans les armées de la république.

§ 3. En sortant du service de France, je vins étudier à l'université de Turin. Après quelques années d'étude, j'y fus reçu médecin; et comme on fait ordinairement précéder l'art de guérir par quelques connaissances physiques et géométriques, j'avoue que cette étude ne m'a pas été inutile dans les fonctions militaires que j'ai exercées depuis la révolution.

Après mes études de Turin, je visitai les universités de Paris et de Montpellier. Je parcourus la Suisse et la plus grande partie de l'Italie; et, tout en étudiant partout ce qui avait rapport à mon état de médecin, je faisais dans mes voyages

une étude non moins intéressante, celle d'observer et de connaître les hommes.

Cette manière de raconter les événemens de ma vie privée ne naît pas du tout de l'orgueilleux besoin de parler de moi en bien; mais ce que je sais de sûr, et que je peux dire avec confiance, c'est que ce fut dans une jeunesse et une vie laborieuses que je puisai les moyens de fermeté et de consolation qui me soutiendront toujours dans les plus funestes revers.

Quelle est, en effet, l'étude la plus propre à inspirer la bienfaisance et l'humanité? Quelle est aussi celle qui apprend mieux à mourir? . . . .

Un état dont le plus grand art est de répandre des consolations, doit influer sans doute sur le caractère de ceux qui l'exercent; mais on pourrait dire aussi que ceux qui s'y destinent, montrent déjà, par ce penchant même, le genre de caractère qu'ils ont reçu de la nature.

Les distinctions, les priviléges qu'établit l'orgueil social, s'évanouissent devant l'observateur qui étudie l'homme malade; l'aspect des mêmes besoins et des mêmes maux qui affligent toutes les conditions, donne certainement de grandes et sublimes leçons d'égalité.

§ 4. Outre que le choix d'état que fait un individu peut mener à la connaissance de son caractère moral, on a encore un moyen plus sûr de le distinguer, en considérant cet individu dans ses goûts, ses plaisirs et ses occupations; car on peut

se masquer un instant, mais on ne se contrefait pas toute la vie.

Je conçois qu'il y a des hommes d'une âme assez forte pour fixer toutes leurs pensées et leurs occupations sur l'état qu'ils ont embrassé : ceux-là s'y distinguent et réussissent certainement; et ce n'est que ce goût et cette obstination dans un même travail qui, dans chaque science, ont produit de grands hommes. Mais, je l'avoue, et ce n'est pas dans l'intention de faire mon éloge, j'eus besoin de distractions dans le sérieux des études médicales, et je les cherchai dans des occupations littéraires.

Des lectures de tout genre faisaient depuis longtemps toute mon occupation; à la manie de lire succédait parfois celle d'écrire : cependant j'eus pendant plusieurs années le bon esprit de contenir cette dernière.

Ce fut la découverte du *magnétisme animal* et l'arrivée de *Mesmer* à Paris, qui m'arrachèrent mon coup d'essai. Étonné de cette plaisante façon d'exercer l'art médical, je fis, en 1784, imprimer à Paris un poëme burlesque intitulé : *la Mesméride.*

Ce léger sarcasme contre les imposteurs et les dupes fut le premier motif de la haine que m'ont souvent fait ressentir dès-lors plusieurs ennemis puissans. Il est bien naturel, en effet, que les amis des ténèbres détestent toute la vie ceux qui ont le courage d'y porter des rayons de lumière.

§ 5. Le magnétisme faisant grand bruit à Paris, je ne pouvais cependant pas, comme médecin, m'en tenir entièrement à la plaisanterie. Je dus et voulus m'instruire à fond de cette bizarre et nouvelle manière de guérir. Dès que j'en eus appris à Paris la théorie et la pratique, je crus qu'il était de mon devoir de communiquer cette découverte à mes collègues de l'université de Turin, et je m'y rendis dans le mois de septembre 1784.

Je n'eus, dans cette démarche, d'autre but que celui d'exposer ce qu'était et pouvait être le magnétisme animal ; je voulais, non pas juger le magnétisme, mais le soumettre aux expériences et à la décision de la faculté de médecine. Aussi, pour ne tromper personne sur ma manière de voir, fis-je imprimer à Turin un petit ouvrage à ce sujet, intitulé : *Traité théorique et pratique du magnétisme animal.*

Sans chercher à rappeler ici les débats qui eurent lieu dans toute l'Europe au sujet du *mesmérisme*, il me suffit de prouver, en rappelant mes écrits et ma conduite d'alors, que j'ai porté dans cette circonstance le désintéressement et la franchise qui m'ont caractérisé toute ma vie.

Je ne dois pas omettre un fait bien singulier, et le voici. A mon arrivée à Turin, le magnétisme y faisait tant de bruit qu'on l'y traitait vraiment comme une affaire de politique. Les uns regardaient les magnétiseurs comme des sorciers ; d'autres, comme les agens d'une secte dangereuse et à

prétentions; et tous en parlaient sans connaissance. La curiosité magnétique s'étendit jusqu'à la cour; je fus présenté au roi, et ce fut lui qui me permit d'imprimer le traité dont je viens de parler. Mais ce qui paraîtra sans doute fort étonnant, c'est qu'en 1784, à Turin, et sous les yeux du roi Sarde, je dédiai *à ma patrie* cet ouvrage que je devais présenter au roi, et que je m'y signai *citoyen de Chambéry*. Si j'eusse été courtisan ou ambitieux, j'eusse pu adopter un objet de dédicace plus lucratif, et me servir d'une signature plus humble et plus respectueuse. Je ne pensais pas encore, il est vrai, à la révolution de 1789; mais je sentais déjà ma dignité d'homme, et je ne fus jamais rampant.

§ 6. Je passe rapidement sur ma vie privée et sur mes événemens antérieurs à la révolution française, parce qu'il y a peu ou point de conjectures à en tirer pour me juger comme fonctionnaire public. Cependant je dois faire un aveu de tous les écrits qui sont sortis de ma plume. En y montrant mon âme et mon cœur à découvert, on y trouvera plus de moyens de m'analyser dans toutes les sottises qu'on aura pu débiter contre moi.

C'est, en effet, dans les productions littéraires d'un écrivain qu'il est bien facile, en les analysant toutes, de distinguer ses goûts, ses pensées et son caractère en général. Je peux avoir écrit bien des choses inutiles; mais je n'ai jamais rien publié de faux ni de méchant. Mes productions littéraires

n'alarmèrent jamais les mœurs ni la probité. Ce qu'il y a surtout de bien marquant et de bien positif, c'est que je n'eus jamais, en imprimant, la perspective sordide des dédicaces : vérité que je vais prouver par tous les écrits que j'ai publiés.

J'ai fait, outre les deux ouvrages dont je viens de parler plus haut, imprimer à Genève, en 1785, une brochure intitulée : *Oraison funèbre de Mesmer*, avec son *testament*. Cette légère production n'était, il est vrai, qu'une plaisanterie : mais elle me fit honneur, en ce qu'elle ne flattait ni ne propageait l'imposture.

Dans la même année 1785, je publiai les *Mémoires de madame de Warens*, que le célèbre J.-J. Rousseau avait fait connaître dans ses *Confessions;* et il s'en fit une édition à Genève et une à Paris.

Je fis, en 1786, imprimer *le Médecin philosophe*. J'étais déjà si éloigné alors de vouloir jamais professer le charlatanisme, que je déclamai fortement, dans cette brochure, contre les vendeurs et donneurs de médicamens.

En 1787, je publiai à Paris un ouvrage médico-romancier, sous le titre de *Médecin de l'amour*. Persuadé de l'effet du moral sur le physique de l'homme, je voulais rappeler tous les médecins à l'observation et à l'étude de l'homme moral.

Je fis imprimer à Lausanne, à peu près dans le même temps, les *Numéros Parisiens*. C'était un

avis aux voyageurs curieux de parcourir cette grande ville. Cette production fournit encore plus que les autres des preuves de la franchise qui m'a toujours caractérisé.

Ce fut encore à Lausanne, et dans le même temps, que je publiai les *Mémoires du chevalier de Courtille*, personnage qui avait vécu en Savoie, et que Rousseau avait tiré de l'oubli par ses *Confessions*.

Pendant ce même voyage en Suisse, je fis imprimer un roman sous le titre de *Celestina*, ou *la Philosophe des Alpes*. Toutes ces productions littéraires sont sans doute médiocres, et ce n'est pas par gloire que j'en fais ici la citation; mais elles montrent au moins que quelques-uns de mes ennemis se sont bien trompés lorsque, me voyant écrire pendant la révolution, ils ont dit que je ne le faisais que pour mendier la popularité et tourner des regards vers moi.

En 1788, je publiai à Paris la traduction d'un ouvrage médical de *Meibomius*, intitulé : *De flagrorum usu in re venereâ.*

A la fin de la même année, et revenant à Chambéry pour y pratiquer la médecine, j'y fis imprimer une *Dissertation sur les morts apparentes*.

J'adressai dans le même temps, à l'académie de Turin, une dissertation sur la *Manière de construire des bains de vapeurs*. Je fis graver les

planches nécessaires à l'explication du sujet ; et cet ouvrage médical fut imprimé à Turin avec approbation de l'académie. On voit que, si je m'occupais du délassement des romans, je m'attachais néanmoins parfois à des objets d'utilité.

Ce fut encore en 1788 que je publiai un ouvrage intitulé : *Médecine occulte*, ou *traité de magie naturelle et médicinale*.

Enfin, le dernier ouvrage que je publiai avant la révolution, fut un roman intitulé : *Zélamire, ou les Liaisons bizarres*.

Je le répète, ce n'est point pour analyser, ni prêter du mérite à mes productions littéraires, que je les rappelle dans mes mémoires; c'est seulement pour démontrer ce que je fus avant la révolution. En parcourant tous les ouvrages que je viens de citer, on voit que je ne sus jamais flatter les vices, ni les gens en place; on voit mon austère franchise à combattre les impostures; on voit enfin que la justice, l'humanité, la bienfaisance et la sensibilité ne me sont point des sentimens étrangers.

§ 7. Je crois qu'il ne suffit pas, lorsqu'on veut scruter un homme, de ne l'examiner que depuis la révolution ; il faudrait encore savoir ce qu'il faisait auparavant. On ne passe pas subitement à la pratique des vertus ; et tel qui fut un fripon ou un méchant dans l'ancien régime, aurait peine à me persuader qu'il est probe dans celui-ci.

Outre que je m'occupais à des objets de littérature, j'exerçais mon état de médecin à Chambéry depuis 1788. Je trouvais des jouissances dans la pratique de cet état, parce qu'il me fournissait chaque jour des moyens de soulager ou consoler de pauvres malades.

Mais 1789 parut : la France éprouva de grands changemens, et la révolution m'arracha par enthousiasme à l'état paisible que j'avais embrassé.

Je vais maintenant m'examiner, et paraître comme un homme révolutionnaire. Cependant je dois, avant d'entrer en matière, dire ce que je pense sur ce mot *révolutionnaire*, et rappeler tous les hommes au vrai sens qu'on doit lui donner.

Il est arrivé, par une suite d'actions et de réactions qui ont fait se succéder des événemens affligeans, que le terme de *révolutionnaire* est devenu une injure. Quand on veut décrier une société, une opinion, un fait, un acte quelconque, on dit aujourd'hui qu'ils sont révolutionnaires. On semble vouloir rendre ce mot le synonyme de ceux de *brigandage*, de *folie*, de *destruction*. Cependant, soyons francs : en parlant des hommes qui se sont mêlés de la révolution, on a dû appeler les uns *révolutionnaires*, et les autres *contre-révolutionnaires*, c'est-à-dire donner la première dénomination aux amis de la liberté, et la seconde à ses ennemis. Ramenant donc ce mot à sa

vraie, primitive et juste explication, on voit qu'on a tort de s'alarmer de ce mot, et de le donner ou de le recevoir comme une injure; on voit surtout le sens que j'ai intention de lui donner lorsque je me l'applique.

CHAPITRE II.

De mon séjour à Chambéry pendant les premiers jours de la révolution française. Voyage à Turin. Réflexions sur deux ouvrages politiques que j'ai composés à cette époque. Ma manière d'envisager les persécutions qu'un homme probe peut essuyer en révolution.

§ 8. J'HABITAIS un sol qui a encore resté trois ans esclave, lorsque la France ressuscitée fit tomber les remparts de la Bastille. J'étais à Chambéry, mon pays natal, dans les commencemens de la révolution française; mais il me fut impossible d'attendre la liberté de mon pays pour en jouir.

Cependant j'étais bien éloigné de m'expatrier par la seule raison de vouloir la liberté pour moi, et non pour la Savoie ma patrie. Je fis donc, avant mon émigration patriotique, le projet de ramasser des matériaux pour me rendre, dans le temps que je serais en France, utile à la liberté de mes concitoyens. Je me mis à étudier la constitution de mon pays, pour en connaître les abus, et les dévoiler dans la suite. J'observais surtout l'opinion de tous les Savoisiens sur la révolution française; il était en effet important de ne pas me proposer de leur parler de liberté avant que de savoir si elle était de leur goût, et si ce goût était celui de la majorité.

Ce fut pendant le séjour que je fis à Chambéry depuis 1789, que je composai deux ouvrages politiques, qui ne furent cependant imprimés qu'a-

près que je me fus fixé en France. Il fallait, pour les publier, que je m'expatriasse de la Savoie, et je le fis.

L'amour de la liberté, le besoin de dévoiler les abus du gouvernement qui affligeait ma patrie, me firent braver l'incertitude de l'avenir. Je sacrifiai les perspectives de mon état de médecin, qui m'avait coûté beaucoup d'études, et pour lequel ma famille avait fait bien des dépenses pécuniaires. Je ne fus arrêté, ni par les douceurs, ni par l'intérêt de cœur, ni par les ressources que je trouvais dans ma famille; je m'exposais même aux dangers du besoin en fuyant mon pays : mais je voulais vivre, écrire et penser en homme libre.

Je ne pouvais pourtant pas me dissimuler les entraves terribles et multipliées qu'on jetterait dans la marche de la révolution française. Chambéry étant devenu le refuge de plusieurs émigrés puissans, on était bien à portée d'y voir tous les moyens que le royalisme et l'aristocratie se proposaient d'employer pour redonner des fers à la France. Ce qu'il y avait de plus inquiétant pour l'observateur ami de la liberté, c'est que dans l'étranger on avait évidemment la preuve qu'en partant, les émigrés laissaient, dans l'intérieur de la France, de chauds amis et d'adroits correspondans (1).

(1) M. Froment, secrétaire du cabinet du roi, et célèbre par

Les contre-révolutionnaires français cachaient d'autant moins leurs intentions et leurs projets dans la Savoie, qu'ils ne regardaient les mouvemens qui avaient lieu en France depuis 1789, que comme les effets d'une insurrection passagère, et facile à étouffer par la force ou par la perfidie.

L'établissement momentané et le passage de plusieurs émigrés de marque mettaient Chambéry à même d'être promptement et sûrement instruit de tous les événemens qui se passaient à Paris et dans le reste de la France. Nous avions les écrits d'un parti, parce qu'ils étaient intéressés à les répandre; et nous connaissions ceux du parti leur adversaire, parce que, pour conspirer et se défendre, ils avaient besoin de voir les journaux patriotiques : ainsi, Chambéry recevait les écrits pour et contre. Il est vrai qu'il n'y

---

un procès que nous ne rappelons point ici, est auteur d'un *Recueil de divers écrits relatifs à la révolution.* Il parle, dans cet ouvrage, de ces relations que conservaient les émigrés. « Un » correspondant parisien de M. d'Antraigues lui mandait, dit- » il, que les partisans de l'influence exclusive de la noblesse » avaient découvert que Louis XVI s'occupait des moyens de » s'échapper une seconde fois; qu'ils étaient sûrs que son inten- » tion était de dicter la loi à tous les partis, et qu'ils avaient fait » imprimer un avis pour l'adresser au besoin à toutes les muni- » cipalités du royaume, afin de le mettre dans l'impuissance » d'exécuter son projet. »

(*Note des nouveaux éditeurs.*)

avait de biens publics que ceux qui n'étaient pas en faveur de la révolution.

Cependant il ne suffisait point à mes vues politiques de connaître l'opinion et les projets qu'avaient quelques étourdis chevaliers ; je savais, avec toute l'Europe, qu'il se formait une coalition puissante contre la liberté, et je voulais étudier de plus près quelques-uns des chefs de la royale coalition.

§ 9. Je résolus donc, avant de passer en France, de faire un voyage à Turin : les connaissances que j'y avais faites en 1784, pouvaient me mettre à même de voir plusieurs personnes attachées à la cour, et conséquemment me mettre à portée de m'instruire parfaitement sur la politique du jour.

Je fis ce voyage, mais seulement pour mon instruction, comme je viens de le dire. Il fallait en effet, avant que d'entrer dans la carrière révolutionnaire, que je connusse les obstacles qu'on se proposait d'opposer à l'énergie de la liberté. Ce ne fut point le voyage d'un de ces hommes adroitement perfides, salariés pour jouer une opinion qu'ils n'ont pas, pour épier des confidences et trahir des secrets. Non, je n'ai jamais fait et je n'eusse jamais su faire l'espion. De plus, je ne tenais encore à la révolution que par opinion ; je n'avais aucune correspondance avec les hommes de l'un ou l'autre parti. J'observais, et je le faisais pour moi seul.

Le voyage de Turin me fut utile, et même nécessaire, pour achever les deux ouvrages politiques que j'avais commencés en Savoie. J'y mis la dernière main à l'*État moral, physique et politique de la maison de Savoie ;* et au *Commissionnaire de la ligue ou le Messager d'Outre-Rhin* (1).

§ 10. Avant de poursuivre le récit de mes événemens, il n'est pas hors de propos de donner une petite explication sur le premier de ces deux ouvrages, c'est-à-dire, sur l'*État moral*, dont je viens de parler. Quelques hommes, qui ne veulent du mal aux princes que parce qu'ils sont princes, ont cru pouvoir patriotiquement me reprocher d'avoir dit du bien du prince de Piémont. J'ai dit, je l'avoue, dans cet écrit, tout ce que j'ai cru voir ou vu dans le gouvernement piémontais ; je l'ai même dit avec la chaleur du patriotisme et la haine de la tyrannie ; et je peux affirmer que si je n'eusse pas connu des vertus au prince de Piémont, j'aurais été aussi rigoureusement sincère pour lui que pour les autres. Quel but pouvais-je avoir, en effet, en disant du bien de telle ou telle personne? Ce ne pouvait pas être dans l'intention de me faire

(1) J'attendis d'être en France pour livrer ces deux manuscrits à l'impression. Ils furent imprimés à Paris, chez Buisson, libraire.

un protecteur ; l'ouvrage était trop plein de vérités qui sont toujours des crimes chez les rois, pour croire jamais y trouver grâce, malgré cette légère restriction.

Ma seule intention, en publiant cet ouvrage, fut d'éclairer les Savoisiens sur les maux dont les accablait le despotisme. Il fallait, pour les dégoûter de la tyrannie, leur en faire l'énergique tableau; et, je l'avoue, mon *État moral* ressembla aux premières productions révolutionnaires ; les personnes y furent peut-être souvent à la place des choses.

Ce n'est point une amende honorable que j'essaie de faire aujourd'hui au sujet de l'*État moral, physique et politique de la maison de Savoie;* je n'entends ni m'en excuser, ni m'en applaudir. Je le répète : j'ai dit dans le temps ce que j'avais vu en Savoie et en Piémont; je l'ai écrit parce que je l'avais vu; j'en ai parlé fortement parce que j'en étais indigné : et, si parmi les reproches on y trouve quelques éloges, on ne doit pas plus les uns à la flatterie que les autres à l'envie de médire.

Il m'eût été facile par l'anonyme de me mettre personnellement à l'abri de tout reproche, de toute poursuite et de toute inquiétude. L'ouvrage en effet ne parut point sous mon nom, parce qu'à son impression et publication mon pays n'était point encore libre. Mais je me hâtai, dès que je fus en France, de l'avouer dans plu-

sieurs écrits, et cela pour éviter des persécutions à des citoyens soupçonnés.

§ 11. Lorsque l'énergie de la liberté m'a fait faire quelques démarches dans la révolution, je n'ai point craint et je ne craindrai jamais de les avouer. L'être qui se jette dans un parti, ou qui se présente à un combat, doit avoir auparavant calculé le résultat de toutes les chances, et s'être personnellement déterminé à la chute ou à la réussite. La révolution n'est autre chose qu'une déclaration de guerre entre la raison et l'imposture, entre la liberté et la tyrannie : celui qui s'est jeté de l'un ou l'autre côté, doit s'attendre à vaincre ou à périr, à être fêté ou persécuté, et quelquefois à être l'un et l'autre alternativement.

Qu'ils sont stupides, ces êtres lâches et tremblans qui, suivant les chances, se jettent dans l'un et l'autre parti!... On peut bien se servir d'un traître pour pouvoir plus sûrement réussir; mais on ne lui laisse jamais le profit du triomphe, et on le punit toujours de sa perfidie ou de sa vénalité.

Pour moi, je l'avoue, j'ai dans ma carrière révolutionnaire compté pour bien peu de chose et la fortune, et ma vie. Eh! pourquoi croirais-je ma tête plus privilégiée que celles de tant d'hommes utiles?

Quand je suis calomnié, persécuté, ou accusé, je suis plus jaloux de regagner l'estime publique par ma défense, que d'apaiser l'injustice de mes

ennemis... Je l'ai dit plus haut, mes premières études sur l'homme physique et l'homme malade, m'ont appris à réduire la vie à sa juste valeur; elles m'ont surtout appris que, malgré les bonnes ou mauvaises chances, cette vie doit une fois finir; et que, dans le grand registre de l'éternité, quelques années de vie de plus ou de moins ne sont rien.

Je sais bien que, par les lois de la nature, chaque être doit fermement tendre à sa conservation, et qu'il a une certaine horreur de la mort. Aussi me suis-je surpris, dans de grands mouvemens, à chercher avec inquiétude, mais malgré moi, si j'avais encore ma tête sur mes épaules. Quoi qu'il en soit de la destinée qui m'attend, je porterai sur mon lit de mort une conscience et des mains pures : je peux avoir été égaré, mais je ne fus jamais corrompu.

C'est bien ici le moment de m'arrêter sur les âmes fortes qu'a fait connaître la révolution. Il faut être juste : on a vu dans tous les partis des hommes marcher à la mort sans la craindre; on a vu des femmes courir au supplice en riant; et quand on meurt aussi courageusement pour une opinion, il est certain qu'on l'a embrassée de bonne foi. Le vainqueur ne peut s'empêcher d'admirer le vaincu; le traître seul meurt comme il a végété; son trépas est aussi honteux que sa vie.

C'est encore ici le cas de parler de cette dépra-

vation de sentimens, qui porte quelques individus à outrager jusque dans ses derniers momens un malheureux que l'on conduit au supplice. Quand la société est forcée de faire périr un homme, l'honnête citoyen ne s'en réjouit pas; il ne court pas se repaître du spectacle des douleurs; il n'insulte pas au sort ou au malheur de la victime : il laisse agir la loi, parce qu'elle est au-dessus de tous; mais le deuil et la pitié sont dans son cœur.

N'est-ce pas cette habitude de courir les supplices comme on court les théâtres, qui a pu amener des êtres féroces au point de se faire justice eux-mêmes, et de massacrer des hommes sous le prétexte qu'ils n'étaient pas de leur opinion?

CHAPITRE III.

Mon émigration de la Savoie. Adresse au prince de Piémont. Mon entrée dans la garde nationale de Grenoble. Je suis reçu dans une société dite des Amis de la constitution. Cause de mon départ de Grenoble.

§ 12. DÉCIDÉ à jouir de la liberté, et à travailler pour m'aider ensuite à l'apporter dans ma patrie, je quittai les états du roi de Sardaigne pour venir me fixer en France. Aussi-tôt que je fus dégagé des entraves du despotisme, je fis usage des matériaux que j'avais ramassés, et j'écrivis révolutionnairement.

Ce fut dans le département de l'Isère que je vins d'abord me fixer. Je ne dois pas oublier de déclarer que je fus très-bien accueilli à Grenoble, et que j'y reçus une patriotique et généreuse hospitalité.

Mon premier écrit fut l'*Adresse au prince de Piémont;* je lui représentais, dans ce petit ouvrage, l'excès d'injustice où se portaient les agens du gouvernement en Savoie; je lui montrais les dangers de l'hospitalité que le roi de Sardaigne accordait aux émigrés français, et je lui annonçais que les maux de la tyrannie amèneraient le réveil du peuple savoisien. Je ne sais si cet ouvrage parvint à la cour; mais, si elle l'eût lu et médité, elle n'eût pas fait tant de bévues.

Je publiai ensuite l'*État moral de la Savoie*, et le *Messager d'Outre-Rhin*, dont j'ai parlé plus haut. Si, par ces moyens, je n'avais pas l'espoir de corriger le despotisme, j'avais au moins la consolante idée d'éclairer et de réveiller le patriotisme que j'avais laissé aux fers.

§ 13. Étant fixé à Grenoble, je m'inscrivis dans la garde nationale, et j'y fis mon service. J'y étais autorisé par les longs séjours que j'avais faits précédemment en France ; et puis j'avais servi dans le troisième régiment de cavalerie, et dans les gardes-françaises.

Ayant besoin de m'instruire sur la révolution, je me liai avec les plus zélés défenseurs de la chose publique, pour profiter de leurs lumières. Je fus admis dans une société de patriotes qui portaient alors le nom d'*amis de la constitution*. Je ne parlerai point, dans ce chapitre, des travaux ni des erreurs de ces sociétés ; j'en parlerai plus bas, en racontant mes événemens de Paris.

Je passai plusieurs mois, dans Grenoble, à m'instruire et à propager les principes de liberté et d'égalité. La société populaire fit imprimer plusieurs de mes discours ; ces discours étaient chauds sans doute, mais ils n'étaient pas des catéchismes d'anarchie.

§ 14. Il y a des circonstances où l'on voit bien à découvert les intentions de l'homme révolutionnaire ; c'est dans ces momens d'effervescence ou de tumulte, qui laissent le succès ou le malheur

des événemens dans l'éloquence bien ou mal dirigée de quelques chauds patriotes. J'en eus un frappant exemple à Grenoble lors de la nouvelle de la fuite du roi, c'est-à-dire, de son départ pour Varennes. Je vis à cette époque un heureux effet de l'influence de la société populaire, et je me féliciterai toujours d'y avoir contribué pour ma part.

A l'arrivée du courrier qui annonçait le départ du roi, la société fut convoquée de suite : les autorités civiles et militaires s'y rendirent. On craignait pour la tranquillité publique : cette circonstance, excitant des soupçons, pouvait armer les amis de la constitution contre ses ennemis ; les patriotes pouvaient voir dans tous les aristocrates des complices de la fuite du roi; enfin, on craignait un mouvement, et la prudence seule pouvait le contenir.

Je me rappelle avec plaisir qu'alors et dans cette séance, je fus un des orateurs qui firent sentir la nécessité de l'union entre les citoyens. Je me fis un devoir de rappeler le calme dans les têtes patriotes, exaltées alors par l'indignation, et de rappeler l'amour de la patrie dans le cœur de ceux qu'on pouvait soupçonner de l'avoir oublié. Je dis à tous, *oublions les dénominations d'*aristocrates; *songeons à la chose publique; soyons tous Français, et nous vaincrons les tyrans*. Le succès répondit à notre attente, et Grenoble conserva sa tranquillité.

Tout le temps que j'ai passé à Grenoble, je n'ai vu dans la société populaire qu'une école d'instruction et de patriotisme.

§ 15. Après avoir demeuré quelque temps à Grenoble, j'en partis avec le citoyen *Aubert du Bayet*, l'un des députés du département de l'Isère à l'assemblée législative, qui me proposa de l'y accompagner en qualité de secrétaire. Le citoyen *Aubert du Bayet* avait bien vu en moi toute la chaleur et l'énergie du patriotisme pendant mon séjour à Grenoble; mais si dans mes pensées, mes motions et mes écrits, il m'eût jugé féroce ou de mauvaise foi, je ne pourrais maintenant parler ni de lui ni de sa confiance; car il m'eût laissé à Grenoble.

CHAPITRE IV.

Mon entrée dans la garde nationale de Paris. Mon admission à la société des Amis de la constitution, et à celle des Amis des droits de l'homme. Réflexions sur l'origine, les travaux, les divisions, les erreurs et la chute des sociétés populaires; sur la faction dite *d'Orléans*. Je travaille aux Annales patriotiques de Mercier.

§ 16. Arrivé à Paris dans le mois de septembre 1791, et muni des certificats du département de l'Isère, du district et de la municipalité de Grenoble, ainsi que des chefs de la garde nationale, je fus inscrit dans celle de Paris, et j'y fis dès-lors mon service personnel.

§ 17. Ayant été membre de la société des *Amis de la constitution* de Grenoble, je me présentai à celle de Paris, et j'en fus reçu membre. J'étais jaloux de voir de plus près les savans patriotes dont j'avais admiré les écrits; j'étais curieux de profiter de leurs instructions.

Je dois rappeler qu'à cette époque la société des Amis de la constitution de Paris comptait parmi ses membres plusieurs hommes de lettres des plus distingués; elle était fréquentée par beaucoup d'ex-membres de l'assemblée constituante, par la majorité de l'assemblée législative, par plusieurs fonctionnaires publics.

Cette société, et celle de Grenoble, dont j'ai

parlé plus haut, sont ce qu'on a communément désigné sous le nom de *Jacobins*.

§ 18. Je dois, tout en poursuivant le récit de mes événemens politiques, entrer dans quelques détails sur l'origine, l'existence et les travaux des jacobins. Je parlerai aussi d'une société établie à Paris sous le nom d'*Amis des droits de l'homme et du citoyen*, et communément connue sous la dénomination de *Cordeliers*. Ces deux sociétés ne tenant pas leurs séances le même jour, j'assistais ordinairement à l'une et à l'autre.

L'origine des jacobins date du moment où deux partis distincts et opposés se prononcèrent dans la première assemblée nationale, c'est-à-dire dans l'assemblée constituante. L'un de ces partis soutenait ouvertement les abus du despotisme et les prétentions des aristocraties noble et sacerdotale; l'autre parti plaidait les intérêts du peuple français, et défendait avec chaleur la cause de la liberté.

Le dernier de ces deux partis sentit, dans le cours des premiers débats, que ce n'était point assez d'y mettre de la chaleur pour s'assurer la victoire; on conçut la nécessité de concerter et d'établir un ensemble entre les orateurs d'une même opinion. On se rassembla d'abord pour se connaître; on le fit ensuite pour l'instruction, et peu à peu il y eut une société réglée.

Convaincus de la nécessité de s'entourer des savans qui n'étaient pas membres de l'assemblée constituante, ceux qui avaient formé la première

société dont je viens de parler, y appelèrent plusieurs hommes instruits : ainsi la société s'accrut de jour à autre.

Le but de ce rassemblement étant d'y préparer les armes de l'éloquence, de la raison et de la vérité, pour les opposer ensuite à un parti de l'assemblée nationale, on fit de cette société une espèce d'assemblée nationale ; c'est-à-dire qu'on y érigea le bureau du président, celui des secrétaires, et une tribune pour les orateurs. C'était le vrai moyen de former d'avance et en particulier des hommes pour remplir ces diverses places dans l'assemblée constituante, pour les y remplir surtout avec aisance et sans timidité.

On traitait d'avance, dans cette société, les matières qui devaient former l'ordre du jour de l'assemblée nationale : ainsi l'on se préparait à défendre, à combattre, à discuter et à éclaircir une question.

Jusqu'à présent on ne voit, dans une telle association, qu'un foyer de lumières utile et même nécessaire dans le commencement d'une révolution. La société s'accroissant chaque jour, les fondateurs crurent devoir lui donner des règlemens ; craignant même de la troubler par la présence d'hommes dangereux, il y fut établi un mode de réception.

Mais ce n'était point assez, pour les patriotes de l'assemblée constituante, d'appeler autour d'eux les lumières des savans qui se trouvaient dans

Paris; ils crurent qu'il était nécessaire de correspondre avec des hommes instruits de tous les départemens. Cette correspondance fit naître des sociétés dans les grandes villes; et, comme le rassemblement de Paris tenait ses séances dans la maison des moines jacobins, on donna à Paris le nom *jacobins* aux membres de cette société; et ce nom passa aux sociétés des départemens.

C'est sous ce point de vue qu'on doit envisager à leur première époque les rassemblemens qu'on a ensuite appelés, tantôt *jacobins*, tantôt *amis de la constitution*, tantôt *clubs*, tantôt *sociétés populaires*; c'est-à-dire qu'il est constant qu'à leur première époque ces sociétés n'ont eu d'autre but que l'instruction.

§ 19. Le but de l'association de Paris ne fut point manqué; elle devint un foyer de patriotisme. Cependant les ennemis de la liberté se coalisaient de leur côté pour arrêter les progrès du patriotisme; des écrits liberticides se répandaient dans toute la France, et y égaraient l'opinion publique, ou tendaient au moins à l'intimider. Ainsi les membres de la société, ne devant ni ne pouvant s'en tenir à leur instruction mutuelle, crurent qu'il fallait propager ces instructions; et l'association de Paris fut appelée *la société mère*.

Il fut établi une active correspondance entre les jacobins de Paris et ceux des départemens; et comme dans ceux de Paris il y avait des membres de l'assemblée nationale, ils devaient par cela seul

influencer ceux des départemens. La société mère avait, en outre, l'avantage de se trouver au foyer même de la révolution.

C'est sous ce point de vue qu'on doit considérer la seconde époque de l'existence des jacobins; c'est-à-dire ayant pour but et l'instruction et la propagation des principes de liberté.

§ 20. La société de Paris, s'accroissant chaque jour, remplit non-seulement son premier but, qui était de former des orateurs pour l'assemblée nationale, mais encore elle encourage la formation de pareilles sociétés par toute la France; elle propage dans ses écrits les principes du patriotisme; elle avertit les départemens les plus éloignés des obstacles qu'on oppose à la révolution.

Les sociétés répandues dans la France correspondent à leur tour avec la société mère : ainsi ces ressorts d'instruction et de propagation deviennent peu à peu de puissans moyens d'union et de surveillance; et c'est par le besoin d'union et de surveillance qu'il s'établit dans la suite des clubs non-seulement dans les villes, mais encore dans tous les bourgs et villages.

§ 21. Il est aisé de concevoir que les sociétés populaires ont dû tout naturellement naître et se propager de la manière que je viens d'exposer. Il est de même bien facile de se convaincre que, considérées sous ce point de vue, elles ont dû dans la révolution être d'une grande utilité.

Je n'entreprendrai pas de citer tous les ouvrages

littéraires qui ont été conçus et imprimés dans les sociétés populaires. Cependant, pour donner une idée des ouvrages qui ont dû en sortir, je dois dire que les *Mirabeau*, *Sieyes*, *Barnave*, *Camille Desmoulins*, *Condorcet*, *Louvet*, *Rœderer*, *Gorsas*, *Mercier*, *Rolland*, *Vergniaud*, *Guadet*, *Brissot*, *Chénier*, *Dubois-Crancé*, *Grégoire* et plusieurs autres ont été jacobins (1).

Mais si, de l'établissement des sociétés populaires, il ressortait une grande union et une surveillance très-étendue; si, de la correspondance et des moyens de la société de Paris, il résultait une grande et puissante influence; c'était aussi de tous ces grands effets qu'il pouvait résulter de dangereux inconvéniens. Il était tout naturel que, dans une aussi grande association, la chaleur des passions individuelles pût se mettre à la place de la chaleur de la liberté. Il était tout simple qu'un conspirateur adroit dût commencer par se faire jacobin.

§ 22. Ce serait une grande erreur de penser que les premiers jacobins (ou ceux qu'on en a regardés comme les chefs) eussent eu un plan constant de révolution, et qu'il y ait eu quelque plan de suivi.

Pour rendre cette réflexion intelligible, je vais m'expliquer plus au long. Cette vérité se dévelop-

(1) C'est à présent, que quelques hommes veulent n'avoir pas été jacobins, qu'il serait curieux d'en publier la liste générale.

pera en continuant l'histoire des sociétés populaires (1). Il est important de se rappeler que les premiers mouvemens de la révolution n'ont point eu pour but le gouvernement républicain : l'on doit conséquemment en conclure que les premiers jacobins ne purent être que monarchiens. Ce sont des événemens qui en ont chaque jour et successivement amené d'autres; ce sont des circonstances qui ont favorisé la naissance de nouvelles opinions sur le gouvernement; et la république est peut-être sortie du combat que se livraient entre eux divers prétendans à l'autorité monarchique.

Les premiers jacobins ne virent, comme tous les Français, dans les premiers temps de la révolution, que l'espoir de donner une constitution à la France, mais de la lui donner monarchique, en ôtant, bien entendu, des moyens de tyrannie au roi, des ressources de chicane aux tribunaux, et des ressorts de vexation aux ci-devant privilégiés.

Il put arriver, dans les premiers chocs révolu-

(1) Quoique ce chapitre soit particulièrement destiné à traiter des sociétés populaires, j'en continue et complète l'histoire dans plusieurs autres chapitres de ces mémoires. Je suis forcé d'en parler partout où les événemens de ma vie l'exigent; mais, pour conserver de l'ordre et de la clarté dans les faits, je n'en parle qu'à mesure que l'exigent mes événemens politiques et militaires.

tionnaires, que les parlemens ne parlèrent de ses droits au peuple que pour s'approprier quelques-uns de ceux du roi. Il put se faire que la petite noblesse sacrifiât ses titres pour voir tomber ceux de la grande noblesse. Une partie du clergé fit peut-être aussi de semblables calculs.

Il put arriver, dans les premiers temps de la révolution, que quelqu'un crut y entrevoir des moyens de faire passer la couronne de France sur une autre tête. L'existence de ces combinaisons diverses étant établie, on doit penser que quelques-uns de ces politiques calculateurs durent se ranger et se trouver parmi les jacobins. Chacun devait cependant cacher son intention à celui auquel il ne soupçonnait pas la même, et tous devaient n'avoir qu'un même langage, n'affecter qu'un même but,... la liberté de la nation.

Chacun espérait bien tirer parti des circonstances qu'amènerait chaque jour, ou chaque incident révolutionnaire. Mais la masse des jacobins n'avait pas de plan général; il n'y avait point, comme je l'ai dit plus haut, de plan unanime. Instruction, propagation, union, voilà tout ce que voyait l'homme probe; et il y avait sans doute des hommes purs dans toutes les sociétés populaires. (Qu'on ne se presse pas de croire que je prétends persuader qu'il n'y a point eu de conspiration contre la liberté. On verra mon opinion à ce sujet dans le cinquième livre de ces

mémoires, en parlant des actions et *réactions* révolutionnaires (1).)

§ 23. Les sociétés populaires ne furent pendant long-temps que des espèces d'académies d'instruction révolutionnaire; leur existence fut même consacrée par les décrets de l'assemblée constituante.

Mais c'est à l'époque de la fuite du roi et de son arrestation à Varennes, que les jacobins prirent une bien plus grande consistance; c'est aussi de cette circonstance orageuse que naquirent des divisions dans les sociétés. Des membres craignaient de revoir Louis XVI à la tête du pouvoir exécutif; d'autres croyaient la révolution finie; et les jacobins de Paris se divisèrent en feuillans et en jacobins. On appela feuillans ceux qui portèrent leurs séances à l'église des Feuillans; ceux qui restèrent à leur première salle gardèrent leur premier nom.

§ 24. Ce fut au commencement d'octobre 1791, que je fus reçu membre des jacobins de Paris. J'étais resté spectateur attentif de leurs débats, lorsque l'intéressante question sur la guerre offensive ou défensive y fut agitée. Je fus un des orateurs jetés dans l'arène; et je le faisais si peu par motif d'ambition, que mon opinion me ran-

---

(1) Nous rappelons ici que ce cinquième livre n'a pas paru. (*Note des éditeurs.*)

geait dans la minorité des écrivains qui parlèrent en faveur de la guerre défensive.

Que les amis de la liberté doivent se rappeler avec peine les effets que finit par produire cette discussion ! L'intérêt de la question avait d'abord nécessité la chaleur; mais cette chaleur amena parmi quelques-uns le fanatisme d'opinions; l'aigreur conduisit aux personnalités; laissant presque à part l'intérêt général, cette cause devint celle de deux individus, et la question sur la guerre ne fut bientôt plus qu'un procès entre *Brissot* et *Robespierre*. Ainsi chaque orateur, divisé seulement par sa manière de voir, finit par s'accuser mutuellement d'esprit de parti.... Je vis bien là deux opinions; mais si j'y eusse vu deux factions, je me serais retiré de suite.

Les discours que je prononçai alors, et que fit imprimer la société, prouvent, par le développement que j'y faisais des causes qui déterminaient mon opinion, que je ne m'en tenais pas aux sentimens des autres pour déclarer et établir le mien. Pour combattre le *oui* de Brissot sur la guerre, je tirais mes preuves de la chose même, et pas du tout du *non* de Robespierre.

Il est certainement bien simple, dans une discussion, de se trouver, ou pour la négative ou pour l'affirmative; et l'on serait bien injuste ou bien peu conséquent, si, par la raison que, dans un fait, on est un jour de l'avis d'un homme, on

concluait qu'on sera de l'avis de ce même homme dans tout ce qu'il dictera ou fera toute sa vie. Cette vérité de principe n'a pourtant pas empêché à de certains individus de me donner depuis lors le nom de *robespierriste*.

Je n'ai pas besoin de rechercher si Brissot et Robespierre furent des factieux ; mais je suis en droit de penser et d'affirmer que ce serait un grand acte de folie, ou un trait de la plus stupide injustice, que de vouloir persuader que tous ceux-là furent des conspirateurs, qui se trouvèrent être de leur opinion dans quelques discussions.

Quoiqu'il fût bien naturel de se trouver d'une des deux opinions qui s'agitaient alors dans la société, c'est-à-dire pour la guerre offensive ou défensive, ce fut pourtant de cette vive discussion que naquirent les dénominations de *robespierristes* et de *brissotins ;* dénominations que se donnèrent d'abord très-légèrement des hommes purs et estimables ; dénominations qui sont devenues dans la suite des titres de proscription et des brevets de mort.

§ 25. La manie de placer ses adversaires dans une faction se manifesta plus encore contre moi, lorsque l'assemblée législative eut rendu le décret sur la guerre.

Je demandai la parole à la société, dans la séance du 22 avril 1792. Je fis sentir que l'assemblée nationale ayant prononcé, la société ne

devait plus s'occuper de la question concernant l'offensive ou la défensive, et qu'il fallait diriger la discussion sur les moyens de faire la guerre avec avantage.

Je fus, à ce discours, taxé d'avoir changé d'opinion ; des murmures m'interrompirent, et je ne pus continuer. Mais si, avant le décret, j'avais donné mon opinion, c'est qu'alors j'en avais le droit ; et parce que je la retire lorsque la loi parle, ce n'est pas une raison pour me placer dans une faction et me montrer comme un être corrompu, qui en quitte une pour me jeter dans un autre... Effet funeste de l'esprit de parti ! Quel est celui qui n'eut jamais à s'en plaindre ?

§ 26. A mon arrivée à Paris, je m'étais, comme je l'ai dit plus haut, fait aussi recevoir de la société des amis des droits de l'homme et du citoyen, connue dans Paris sous le nom de *cordeliers*.

Cette société, mise plus à la portée du peuple, jouissait dans Paris d'une très-grande influence. On voit, par la dénomination même qu'elle avait adoptée, que sa formation pouvait n'avoir été qu'une suite d'idées ou de projets de républicanisme ; car tandis que les feuillans disaient, *la constitution*, *toute la constitution*, *rien que la constitution*, les cordeliers ne parlaient et ne juraient qu'au nom des droits de l'homme.

L'esprit de parti ne divisait pas les cordeliers

entre eux, parce que cette société n'était pas bien nombreuse ; mais il jeta des semences de discorde entre les jacobins et les cordeliers. Chacun voulut avoir l'honneur d'avoir pris plus de part dans la marche glorieuse de la révolution : l'un s'attacha trop à rejeter sur l'autre l'odieux de quelques événemens cruels, et les jacobins voulurent perdre et perdirent les cordeliers.

Camille Desmoulins devança sans doute le moment de sa mort, par la publication de ses numéros du *Vieux Cordelier*. Danton fut taxé d'avoir été l'un des fondateurs de cette société.

Ce qu'il y a de plus bizarre et de plus singulier dans la chute des cordeliers, c'est que ce fut un jacobin (Collot d'Herbois) qui vint les fermer et qui emporta les clefs aux jacobins, et que ce fut ensuite un ancien et assidu cordelier (Legendre, de Paris) qui ferma les jacobins, pour en porter la clef à la convention nationale.

Je n'entreprendrai point de discuter si l'on fit bien ou mal de fermer cette société ; mais je me contenterai de dire que ce fut là, comme ailleurs, l'effet d'un violent esprit de parti.

C'est ici le cas de m'arrêter un moment, pour chercher si, dans tout ce que j'ai vu aux cordeliers, j'y ai aperçu quelque ressort *orléaniste ;* c'est-à-dire, si j'ai découvert dans cette société le foyer de ce qu'on appelle *la faction d'Orléans*. Mais

comme, d'après ce que j'ai vu, ces deux articles sont très-distincts selon moi, et qu'on a pu être cordelier sans être d'une faction, cela fera le sujet de l'article ou paragraphe suivant.

§ 27. Je n'avais point, ainsi que je l'ai dit dans le commencement de mes mémoires, assisté aux premiers mouvemens révolutionnaires qui avaient eu lieu en France. Mais je m'étais, dans ma patrie, procuré les écrits des savans patriotes qui avaient les premiers propagé les principes sacrés de liberté et d'égalité; j'avais suivi dans mes études la marche des états généraux et de l'assemblée constituante. Voyant la révolution avec enthousiasme, je ne voyais que la révolution toute seule. Ne connaissant aucun révolutionnaire individuellement, j'admirais l'homme qui faisait le bien.

Arrivant à Paris avec l'assemblée législative, c'est-à-dire, à la dissolution de l'assemblée constituante, n'y venant que pour m'instruire et dans l'espoir d'être dans la suite utile à mon pays, il est clair que je ne pouvais être d'aucune faction. Il est vrai qu'ayant vécu éloigné du foyer révolutionnaire, je n'étais pas à portée de connaître au juste la cause première de certains mouvemens; mais ne pouvant ni physiquement ni moralement tenir à aucun parti, je ne pouvais que voir et observer avec beaucoup d'impartialité.

Il est constant, d'après cet exposé, que, ne m'é-

tant pas trouvé dans la formation des cordeliers, je n'ai point de raison pour en imposer maintenant sur leurs travaux et leurs projets. Je vais dire ce que j'ai vu dans leurs séances pendant que je les ai fréquentées.

Je dois d'abord attester que je n'y ai jamais vu d'Orléans; je ne l'ai vu que deux ou trois fois aux jacobins; et de ma vie je ne lui ai parlé qu'une fois à la convention nationale, relativement au sujet de la réunion des Allobroges à la république française.

Dans toutes les discussions des cordeliers, je les ai toujours vus agir et parler comme amis des droits de l'homme, et conséquemment opposés au gouvernement royal. Je sais qu'avant mon arrivée à Paris ils avaient été fusillés au Champ-de-Mars, pour avoir demandé la déchéance du roi après son arrestation à Varennes (1). Je sais, parce que je m'y suis trouvé, que les cordeliers ont beaucoup coopéré à la célèbre journée du 10 août. Je sais qu'on parlait de république aux cordeliers avant qu'on eût décrété l'abolition de la royauté.

Je peux m'être trompé dans ma manière de voir; mais, ni aux cordeliers, ni aux jacobins, je

---

(1) Doppet veut parler du rassemblement qui s'était formé au Champ-de-Mars, et que Bailly fit disperser en proclamant la loi martiale. *Voyez* ses Mémoires et ceux de madame Rolland.

(*Note des éditeurs.*)

n'ai jamais vu, dans leurs actions ni leurs travaux, le but de mettre d'Orléans sur le trône. Je peux en outre certifier que, quoique paraissant dans les sociétés de Paris avec quelque facilité d'écrire et de parler, on ne m'a jamais fait aucune proposition pour entrer dans des factions.

Je suis loin de douter qu'il n'y ait eu effectivement des individus qui ont travaillé, pendant la révolution, à tirer parti des circonstances. Je pense qu'il devait y avoir de ces individus dans les cordeliers et dans les jacobins : mais ce serait une injustice de croire qu'ils avaient pu corrompre toute la société ; ce serait une absurdité coupable de les condamner en masse. Suffit-il de savoir qu'il y a eu une faction, ou une conspiration, pour avoir le droit d'affirmer qu'un tel ou tel fut un conspirateur ? Celui qui dirait à un homme *il y a eu une conspiration, donc tu en es*, serait aussi inconséquent que celui qui répondrait, *je ne suis pas un factieux, donc il n'y a jamais eu de faction.*

J'ai, d'après ce que disaient quelques journaux sur la faction d'Orléans, cherché souvent dans les sociétés si j'y découvrirais les trames et l'influence d'une telle faction : je n'ai rien découvert, je n'ai rien vu de positif à ce sujet ; mais, d'après mes réflexions sur les premiers jours de la révolution, voici mon opinion au sujet de cette faction.

Les premiers révolutionnaires, ne songeant pas à l'établissement d'une république en France,

ne visaient qu'à tempérer et régulariser la monarchie. Quelques-uns prévirent sans doute que le même monarque ne consentirait jamais à faire des sacrifices de bonne foi ; ils purent croire qu'un traité passé avec une autre famille serait plus sûr, parce que cette famille, n'ayant rien à exiger, prendrait sans doute le peu qu'on voudrait bien lui donner.

Ce fut ce soupçon qui fit sans doute qu'on accusa d'Orléans de la levée de bouclier qui se fit contre le château de Versailles dans les journées des 5 et 6 octobre 1789; mais ces soupçons ayant alors donné lieu à une procédure au châtelet, et cette procédure n'ayant rien prouvé contre d'Orléans et Mirabeau, on dut être convaincu que les apparences ne sont pas toujours des probabilités. C'est au moins là la réflexion que j'ai faite depuis lors à ce sujet.

Cependant il a pu se faire que, quoique d'Orléans n'eût pas voulu se mettre à la tête d'un parti, il ait été le but d'une faction sans le savoir, il a pu y avoir des orléanistes dans le temps que la France était monarchique : mais, tout le temps que j'ai fréquenté les sociétés populaires de Paris, je n'y ai jamais vu d'Orléans assez estimé pour me faire soupçonner qu'on voulût en faire un roi (1).

---

(1) Qu'on ne pense pas que je cherche à diffamer ni à louer d'Orléans; je dis ici ce que j'ai cru voir, et je ne l'ai pas connu individuellement. S'il n'a été qu'un ambitieux, il en a été puni.

Il a pu se faire qu'un parti ministériel d'Angleterre ait eu, dans le commencement de notre révolution, l'idée de faire porter d'Orléans sur le trône de France. D'Orléans, y étant connu, pouvait laisser espérer à l'Angleterre quelque chose d'avantageux pendant son règne; et puis l'espoir de profiter d'un changement de dynastie pour amener des troubles dans cette France qui fut toujours jalousée par la Grande-Bretagne; tout cela a pu exister; mais, je l'avoue, je n'en ai vu le complot ou le secret, ni dans les jacobins, ni dans les cordeliers (1).

Il fut un temps où il eût été permis à un révolutionnaire de désigner tel ou tel homme pour remplir les fonctions de monarque; c'était l'époque où l'on voulait faire une constitution monarchique, et où, sans penser encore à changer de constitution, on accusait seulement le roi de trahir la nation. Ce fut dans ce temps, c'est-à-dire à la fin de 1791, que Carra dit aux jacobins que, si Louis XVI s'obstinait à ne pas vouloir faire marcher la constitution, il n'y avait qu'à appeler le duc d'York sur le trône de France. Il entremêla ce discours extravagant de coalition diplomatique, dans la-

(1) Pour connaître les motifs allégués par ceux qui croyaient à l'existence d'une faction des *Orléanistes*, il faut lire le morceau de Louvet, intitulé : *Sur la conspiration du* 10 *mars, et la faction d'Orléans.* Nous avons placé ce discours à la fin des mémoires de Louvet, dans les éclaircissemens.

(*Note des éditeurs.*)

quelle il mettait le roi de Prusse, et il finit par ajouter que le duc de Brunswick prendrait le bonnet rouge. Après cette opinion hasardée par Carra (1), il est clair que des orléanistes auraient eu beau jeu de faire leurs propositions; et c'est sans doute ce qui serait arrivé, s'il s'y fût trouvé une faction. Cependant Carra fut repoussé de la tribune par de violens murmures, et la société conclut en général qu'en cas de chute de la royauté actuelle, nul être ne régnerait sur la France.

§ 28. Les trahisons multipliées, que la France avait essuyées pendant les deux premières années de la révolution, avaient répandu un sentiment de défiance contre tous les hommes qui marquaient dans la révolution. Dès qu'un individu était porté à une fonction importante, on l'y voyait généralement avec inquiétude; quand un orateur, ou un écrivain, s'attirait des applaudissemens, on lui soupçonnait de suite la coupable intention d'accaparer les suffrages. Il semblait enfin que l'amour de la liberté donnât toujours à ses adorateurs cette cruelle passion que donne

(1) Carra était alors, avec Mercier, le principal rédacteur des *Annales patriotiques*, le journal le plus révolutionnaire qui ait existé. Carra fut ensuite membre de la convention nationale. Ce fut son absurde motion, au sujet du duc d'York, qui le fit accuser de trahison lors de son voyage à l'armée contre les Prussiens; on l'accusa de ne pas aimer la république, parce qu'il avait parlé de roi sous la monarchie.... Effet terrible et funeste de l'esprit de parti.

l'amour des femmes, et qui est connue sous le nom de jalousie.

C'est surtout dans les sociétés populaires que cette maladie anti-sociale fit de funestes ravages. Autant elle faisait idolâtrer un homme sans réflexion, autant elle lui attirait de persécutions qui n'étaient pas plus méritées. C'est peut-être en cela qu'on doit chercher la cause première de leur indispensable dissolution; car la jalousie doit amener l'esprit de parti; celui-ci doit conduire à l'injustice, et de l'injustice découlent tous les maux possibles.

La jalousie et l'esprit de parti ne se montrèrent avec fureur chez les jacobins, qu'après la journée du 10 août. Jusqu'alors il y avait bien eu de la chaleur dans les discussions; mais cette chaleur avait paru produire de l'émulation, et non pas des déchiremens.

La célèbre journée du 10 août, offrant à la discussion des matières de la plus haute importance, dut amener les débats les plus vifs. En donnant à tout le monde l'envie d'être jacobin, la réussite de cette journée accrut beaucoup trop les sociétés populaires; et conséquemment, de la vivacité des débats on tomba peu à peu dans la confusion des disputes.

Une autre cause tendit encore à apporter du changement dans la société des jacobins après la journée du 10 août, c'est-à-dire après la chute du trône. Comme il fallait changer beaucoup de fonc-

tionnaires publics, à cause de leur attachement connu à la royauté, et qu'il convenait de placer des patriotes vraiment connus, on en tira une grande partie de la société de Paris; et l'on choisit surtout parmi les anciens et les plus instruits. Il est encore à observer que, dans le même temps, il se formait beaucoup de nouveaux corps militaires où l'amour de la patrie jeta plusieurs membres de la société mère. Ainsi, soit comme fonctionnaires dans les départemens, soit comme enrôlés dans nos armées, il partit successivement beaucoup d'anciens jacobins de Paris. De nouveaux individus les remplacèrent; et si l'on avait auparavant parlé des travaux des jacobins, on se vit dans la suite et à la longue forcé de s'élever contre leurs erreurs. Cette décadence fut, il est vrai, lentement progressive, et n'eut point un effet aussi rapide que je le dépeins. Mais le tableau que j'en ai fait doit suffire à l'homme impartial pour se faire une juste idée de l'origine et de la chute des sociétés populaires. Je reviens à mes événemens, en annonçant cependant qu'on trouvera de plus amples détails sur la chute des jacobins, dans le cinquième livre de ces mémoires.

§ 29. J'assistais régulièrement à toutes les séances des jacobins de Paris depuis le commencement d'octobre 1791. Comme j'avais plusieurs fois paru à la tribune avec avantage, je fus nommé membre du comité de correspondance, où j'ai resté cinq ou six mois. Je cite cette circonstance pour décla-

rer encore que, tous les jours dans les archives, j'aurais été bien à même de découvrir des trames de conspiration, ou des traces de faction, s'il en eût réellement existé. Je peux affirmer que je n'ai rien vu, rien découvert de liberticide dans tout ce qui est venu à ma connaissance. J'ai, il est vrai, quitté la société mère le 20 août 1792, pour me rendre à la frontière, et j'ignore ce qui a pu s'y passer depuis lors.

Avant de passer à la suite de mes événemens, je ne dois pas omettre deux ou trois circonstances bizarres, dont j'ai été le sujet aux jacobins de Paris. Ces circonstances sont de nouvelles preuves des mauvais effets de l'esprit de parti, et ne sont conséquemment pas déplacées dans ce chapitre.

J'occupais le fauteuil de la présidence le jour où Dumouriez se présenta à la société pour lui faire part de sa nomination au ministère. Je savais qu'il avait été porté à cette place par des patriotes de l'assemblée législative; je savais que c'étaient des jacobins qui avaient sollicité cette nomination, et de bonne foi je voyais alors, et surtout d'après ces données, un patriote dans Dumouriez. Ce ministre, reçu dans la société avec applaudissement, monta à la tribune et fit un discours, dans lequel il assura que, dans ses nouvelles fonctions, il ne s'écarterait jamais des vrais principes de la liberté. Je crus, comme président, devoir lui répondre à mon tour, ainsi qu'il était d'usage dans cette société. Sans le flagorner, je crus pouvoir,

au nom de la société, lui témoigner la satisfaction des patriotes au sujet de ses principes et de la place qu'il allait occuper. La majorité de l'assemblée ne trouva rien de ridicule ni de contre-révolutionnaire dans mes paroles : mais, aussitôt que j'eus fini, Robespierre et Collot d'Herbois demandèrent la parole; ils m'accusèrent de *ministériel*, pour avoir répondu au ministre, et l'on allait mettre aux voix si je serais de suite chassé du fauteuil et de la société.

Voyant la bizarrerie de cette discussion, je me levai avec force, et je dis à la société : « Je l'avoue, » Messieurs, la surprise de voir un ministre pa- » triote, m'a fait oublier que j'étais jacobin. » Cette explication termina les débats, et l'on passa à l'ordre du jour sur ma conspiration ministérielle (1); mais je ne vis pas moins, dans cette aventure, la preuve de la légèreté de quelques hommes à en condamner d'autres sur les motifs les plus ridicules.

Une circonstance non moins bizarre que la précédente, et dont quelques hommes m'ont depuis fait un crime, fut le hasard qui dans la société me mit le premier le bonnet rouge sur la tête. Voici tout simplement comment cela se passa. Il y avait depuis quelques semaines une réunion

(1) Il est à observer qu'alors on ne pouvait pas deviner ce que serait Dumouriez dans la suite, et conséquemment ma conduite dans cette séance n'a pu rien offrir de repréhensible.

de patriotes qui dînaient tous les samedis chez un restaurateur établi dans le jardin des Jacobins. A ces repas, où l'on se trouvait deux ou trois cents, on avait, je ne sais comment, pris l'usage de se décorer du bonnet rouge. Je dois dire, en passant, qu'à cette réunion il y avait beaucoup de députés de l'assemblée législative, entre autres *Merlin de Thionville* qui, par parenthèse, fut un des premiers à porter ce bonnet par la ville. Un jour, sortant un peu tard de ce dîner, je me rendis de suite de la maison du restaurateur à la séance de la société. Comme j'en étais secrétaire, je courus à la tribune pour lire le procès verbal; et, en le sortant de ma poche, j'en tirai, sans le vouloir, le bonnet rouge en même temps que j'en sortais mon papier. Ce bonnet rouge ayant été aperçu, les gens des tribunes publiques demandèrent avec enthousiasme qu'il fût placé sur ma tête. J'acquiesçai à la demande pour faire cesser le bruit; et depuis lors il fut décidé que le président, les secrétaires et l'orateur seraient toujours décorés du bonnet rouge. Je peux assurer que tout cela arriva sans projet de ma part; mais, comme j'étais de la société des Cordeliers, on ne manqua pas dans la suite de m'accuser d'être d'une faction des bonnets rouges, et d'en placer le siége dans la société des Droits de l'Homme.

Quelques jours avant le 10 août, parlant à la tribune des mouvemens nécessaires que l'on voyait se préparer dans Paris, il m'arriva de lancer aux

Jacobins quelques idées républicaines. Ma qualité de cordelier, suite de l'idée qu'on avait de moi sur le bonnet rouge, donna occasion à un membre de m'interrompre dans mon discours, et de dire à la société qu'elle se laissait influencer par des Cordeliers qui prêchaient insolemment la démocratie. Ce membre parlait ainsi à ce moment, parce qu'il n'était pas sûr de la réussite du 10 août : mais ce qu'il y eut de plaisant ensuite, c'est qu'il se glorifiait d'avoir été l'un des héros de cette célèbre journée, et que, pour s'accommoder aux circonstances, il a fini par être un des plus exaspérés démocrates... Je le répète, j'ai vu des hommes purs aux Jacobins; mais j'y ai vu aussi bien des êtres platement inconséquens. Ces trois anecdotes le prouvant plus que le reste, je reviens au récit de mes aventures.

§ 3o. Depuis mon entrée aux Jacobins de Paris, je m'étais lié avec Carra, l'un des auteurs des *Annales patriotiques*. Cet écrivain, connaissant mon goût pour la littérature, et sachant que je n'étais pas très-occupé chez le député (1) qui m'avait amené à Paris, me proposa de travailler à son journal. J'acceptai la proposition, et j'ai travaillé aux *Annales* depuis le commencement de 1792 jusqu'après la journée du 10 août,

(1) Le député Aubert du Bayet avait peu besoin de secrétaire; car j'ai connu peu d'hommes qui travaillassent autant que lui, et qui eussent le travail aussi facile.

époque à laquelle mes devoirs militaires m'appelèrent à l'armée des Alpes.

Tous les articles que je fournissais à ce journal étaient signés par mon nom en entier, ou quelquefois par un D seul avec cinq points, et je n'y ai jamais gardé l'anonyme. Ainsi l'on a pu et l'on pourrait encore se convaincre que je n'y ai jamais prêché le désordre, ni la violation des principes.

Il est vrai, et je m'en fais gloire, que dans mes écrits, comme dans mes discours, je me suis toujours montré avec chaleur. Oui, je me suis souvent élevé contre la perfidie de la cour qui n'embrassait le patriotisme que pour l'étouffer. Oui, j'ai déclamé contre ceux qui ne coopéraient à la destruction des priviléges que pour s'en saisir. Oui, j'ai combattu les piéges dangereux du fanatisme chaque fois que j'en apercevais les projets liberticides. Oui, j'ai souvent parlé des effets de l'agiotage sur la fortune publique, et des moyens favorables qu'il fournissait à l'émigration. Mais, si ceux qui ont eu le courage de dévoiler tant de crimes ont quelque reproche à se faire, ce n'est pas du côté de leur zèle ni de leur véridique prévoyance; car, malgré leurs sermons civiques et leurs continuels avertissemens, les événemens révolutionnaires n'ont que trop prouvé qu'il a toujours existé des ennemis de la liberté.

CHAPITRE V.

Formation du club des Allobroges. Adresses des patriotes savoisiens à l'assemblée législative. Formation de la légion des Allobroges. J'assiste à la mémorable journée du 10 août. Je suis nommé lieutenant-colonel dans la légion des Allobroges. Je quitte Paris pour me rendre à Grenoble, lieu du dépôt de la légion.

§ 31. J'AVAIS, en arrivant à Paris, trouvé quelques Savoisiens qui, comme moi, avaient déserté leur pays pour cause de patriotisme : l'amour de la liberté nous eut bientôt réunis, et nous nous liâmes avec des Suisses, zélés sectateurs de la révolution française.

Notre dessein commun étant de porter la liberté en Savoie, nous nous réunîmes en société, et nous lui donnâmes le nom de *propagande des Alpes*. Cependant, par des vues politiques, et pour ne pas réveiller la tyrannie, la société changea de nom au bout de quelques jours, pour prendre celui de *club des Patriotes étrangers*.

Cette société fut organisée dans les premiers jours de 1792; et, quoiqu'on n'y admît point de Français, Carra et Mercier y assistèrent quelquefois, et y furent reçus membres honoraires.

Le but de cette institution fut d'établir une correspondance patriotique avec quelques hommes que nous connaissions en Savoie, et qui,

comme nous, désiraient la liberté de leur patrie. Nous avions aussi pour but d'amener au désir de voir leur pays libre, ces nombreux Savoisiens qui, de temps immémorial, se rendaient tous les ans à Paris et dans toute la France. Comme ces montagnards retournaient tous les ans dans leurs foyers après avoir travaillé l'hiver en France, nous nous doutions bien qu'ils y profiteraient des instructions, et qu'ils porteraient en Savoie des germes féconds de liberté. C'est en effet de la formation de cette propagande que doit dater la révolution des Allobroges.

§ 32. Presque tous les Savoisiens, qui se trouvaient à Paris, se rendaient aux séances de cette société; tous faisaient des vœux pour la liberté de leur patrie. L'assemblée législative en vit une preuve dans une adresse que lui présentèrent les Savoisiens le 29 mai 1792, en apportant un don patriotique pour les frais de la guerre.

Quelques émissaires des cours, instruits du zèle patriotique de cette masse franche et loyale de Savoisiens, crurent les détourner de leurs projets de liberté, en les menaçant de la perte de leurs biens en Savoie, dans le cas où le roi de Sardaigne serait instruit de leur conduite. On colporta même dans leurs domiciles une adresse anti-patriotique, pour la leur faire signer, et leur faire abjurer leur première démarche. Mais ces manœuvres intimidèrent si peu ces braves gens, qu'ils vinrent de nouveau en masse faire

un don patriotique, et qu'ils présentèrent une nouvelle adresse à l'assemblée législative le 22 juillet.

§ 33. Cependant ce n'était point assez de faire des dons patriotiques et des vœux pour le triomphe de la liberté; nous résolûmes donc, entre les membres de notre société, de former une légion composée de Suisses, de Savoisiens et de Piémontais, pour aller partager aux frontières les lauriers des légions françaises.

Nous nous présentâmes à l'assemblée nationale le 31 juillet 1792. Chargé d'y porter la parole, je demandai la levée et l'organisation d'une légion franche, sous le nom de *légion des Allobroges*. J'ai oublié de dire que, voyant depuis quelque temps la société composée de Suisses et de Savoisiens, nous lui avions ôté le nom de *club des Patriotes étrangers*, pour lui donner celui de *club des Allobroges*. Ce fut la raison qui nous fit adopter le nom d'*Allobroges* pour la légion.

L'assemblée législative décréta la levée et l'organisation de la légion des Allobroges. Presque tous les membres de notre société s'étaient fait inscrire dans la liste des soldats allobroges avant que de présenter notre demande à l'assemblée nationale; mais, dès que le décret fut connu, les Savoisiens vinrent en foule se faire inscrire, et l'on y reçut beaucoup de Suisses et quelques Piémontais qui se trouvaient à Paris.

§ 34. La mémorable journée du 10 août arriva ; tout le premier noyau de la légion des Allobroges assista au combat qui eut lieu aux Tuileries entre le despotisme et la liberté. Je me rappelle avec satisfaction que, dans le moment du combat, je sauvai la vie à plusieurs soldats Suisses (1). Ces militaires furent engagés, après

(1) L'époque célèbre et déplorable dont il est ici question vit plusieurs traits du même genre. Nous citerons celui qu'on va lire :

« Tout à coup arrive à la barre un citoyen en uniforme de garde national; l'expression de la plus profonde sensibilité est sur sa physionomie. Il obtient la parole, et s'exprime de la sorte : « Législateurs, parmi les hommes dont la cour a voulu se servir pour opprimer le peuple, il en est qui n'ont été qu'égarés : nous leur pardonnons; il ont versé notre sang en esclaves, nous les traiterons avec la générosité qui caractérise les hommes libres. » A ces mots, l'orateur présente à l'assemblée un Suisse désarmé, qui était près de lui, et il ajoute : « Voici un de ces hommes dont on a trompé l'intention; il est vaincu, je me rends son gardien, son défenseur.... » Ce généreux citoyen s'interrompt, regarde le Suisse avec attendrissement, le serre dans ses bras, le presse contre son sein, l'arrose de ses larmes; et, son cœur ne pouvant résister à l'émotion trop forte qu'il éprouve, et peut-être accablé de la fatigue qu'il venait d'essuyer, il tombe évanoui. On vole à son secours; des députés le transportent dans l'intérieur, le rappellent au sentiment. Bientôt il rouvre les yeux et les fixe encore sur le Suisse. : « Ah! dit-il, je sens mes forces renaître, en voyant la malheureuse victime que j'ai eu le bonheur de sauver. Je ne réclame qu'une seule rançon de lui : c'est qu'il se rende dans ma maison, et qu'il ne se sépare jamais de moi. » On applaudit avec transport, et l'on

l'action, dans la légion, et je n'ai eu dans la suite qu'à me louer de leur conduite dans ce corps. Doux souvenir ! il me semble qu'ayant alors arraché ces infortunés à la mort, j'ai, par cela seul, racheté souvent ma vie. Que sait-on si ce n'est pas à de tels actes qu'on doit le bonheur de survivre à ses persécutions ? Que sait-on si celui qui se fait un plaisir de tuer, n'est pas toujours puni par le même crime ?

Ayant assisté comme soldat à la journée du 10 août, et devant porter l'uniforme des Allobroges, je me rendis le soir même à ma section ; je déposai sur le bureau mon habit de garde national, ma giberne et mon bonnet de grenadier, pour servir à l'équipement d'un volontaire. Presque tous ceux qui avaient été nommés officiers dans la légion, firent comme moi.

§ 35. Le décret de l'assemblée nationale portant que le dépôt de la légion serait à Grenoble, le colonel fit partir toutes les recrues qu'on avait engagées à Paris; et comme il avait besoin de rester auprès du ministre pour des objets d'armement et d'équipement, il me donna les ordres

---

décrète, par une acclamation universelle, que ce trait d'une générosité si touchante sera consigné dans le procès-verbal, avec le nom du citoyen dont les actions honoraient ainsi l'humanité. Il se trouva que son nom était analogue à la beauté de cette action : il s'appelait *Clémence*.....»

(*Histoire de la guerre civile en France*, tome II.)

(*Note des éditeurs.*)

de me rendre à Grenoble pour travailler à l'organisation du corps.

Le ministre de la guerre m'avait expédié ma commission de lieutenant-colonel dans la légion ; c'est en cette qualité qu'avant que la recrue quittât Paris, je la présentai à l'assemblée législative. Je portai la parole pour mes camarades, et nous fîmes, le 22 août, devant les législateurs français, le serment de vivre libres, ou de mourir.

Ce fut le 25 du mois d'août 1792 que je quittai Paris pour me rendre à Grenoble où devait s'organiser la légion, d'après le décret de l'assemblée nationale.

§ 36. Le recrutement de la légion se faisait avec une rapidité inconcevable ; il nous arrivait chaque jour à Grenoble des pelotons de recrues. Mais si de ce côté nous avions lieu d'être satisfaits, il n'en était que plus pénible pour nous de nous voir, malgré nos instances, sans objets d'armement et d'équipement. Telle était encore alors la force des influences royales, que dans presque toutes les autorités on opposait des obstacles à l'organisation des nouveaux corps militaires (1).

---

(1) Après le 10 août, il paraît un peu fort d'accuser *les influences royales* du désordre de l'administration militaire. Il eut été plus juste et plus vrai d'en accuser avec Dumouriez l'impéritie des nouveaux administrateurs.

(*Note des éditeurs.*)

La légion des Allobroges, toute composée de patriotes, dut avoir, dès son origine, beaucoup de calomnies et de persécutions à essuyer. Cependant, pour confondre ses nombreux ennemis, il suffit sans doute de leur rappeler aujourd'hui, que les Allobroges se sont distingués dans des combats à l'armée des Alpes, au siége de Toulon, aux Pyrénées orientales, et qu'ils remplissent encore leurs devoirs à la glorieuse armée d'Italie. Tout cela, je le sais, prouve la constance, le courage et la bonne volonté du soldat; mais cela est aussi une preuve que les chefs n'y ont jamais négligé leurs devoirs, ni épargné leurs soins.

LIVRE SECOND.

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION DES ALLOBROGES ET DE LA RÉUNION DE LA SAVOIE A LA FRANCE. PREMIÈRE CAMPAGNE DE LA LÉGION DES ALLOBROGES.

CHAPITRE PREMIER.

Causes de la révolution de la Savoie. Entrée de l'armée française en Savoie. Assemblée nationale des Allobroges; j'y suis nommé député de la ville de Chambéry. Travaux et clôture de cette assemblée.

§ 37. Le soleil de la liberté, en éclairant la France, ne pouvait que jeter quelques rayons au delà de ses frontières; mais le sol de la Savoie était celui qui devait le plus promptement être fertilisé par eux.

Déjà le Savoisien était uni aux Français par le même langage. Depuis long-temps des montagnards vigoureux, apauvris par le despotisme, inondaient tous les hivers la France pour y travailler, s'y nourrir, en rapporter de l'argent, et surtout un sentiment éternel de reconnaissance.

Depuis long-temps le Savoisien aisé venait chercher en France des instructions et des connaissances de tout genre. Langage, habitudes,

vêtemens, ressources mutuelles, caractère même, tout cela joint à la position géographique, la Savoie ne semblait être enfin qu'une partie de l'État Français.

La Savoie, quoique faisant partie des états du roi de Sardaigne, était séparée du siége du gouvernement, c'est-à-dire de la cour de Turin, par les montagnes des Alpes; elle l'était surtout par la différence de caractère existant entre les Savoisiens et les Piémontais. La Savoie était séparée du Piémont par la préférence que la cour avait pour les ultramontains; car en Savoie les gouverneurs, les commandans, les intendans et une partie des sénateurs étaient toujours piémontais. Voilà sans doute quelques causes qui, depuis 1789, pouvaient jeter en Savoie des sentimens révolutionnaires; mais d'autres s'y sont jointes encore, et je vais les exposer.

§ 38. J'ai parlé dans le livre précédent (*voyez* le chapitre V du livre premier) de l'effet que la révolution française avait produit sur les Savoisiens qui s'étaient trouvés en France depuis 1789; j'ai parlé des adresses patriotiques présentées par les Savoisiens à l'assemblée nationale; j'ai fait l'histoire du club des Allobroges établi à Paris : et ce sont certainement là les premiers pas que la Savoie ait faits vers la liberté.

Mais ce qui donna surtout à la Savoie l'espoir d'être libre, ce fut le décret de l'assemblée nationale qui créa la légion des Allobroges; car,

en leur permettant de s'armer pour la liberté, la France donnait à la Savoie le droit d'y prétendre. Aussi, dès que le dépôt de la légion fut à Grenoble, on voyait tous les jours y arriver des Savoisiens patriotes; et, tandis que l'orgueil émigrait d'un côté pour se jeter dans l'étranger, le patriotisme émigrait de l'autre pour se soustraire à l'esclavage.

Tandis que des ressorts patriotiques poussaient le peuple savoisien vers la liberté, l'aristocratie faisait des efforts en sens contraire, mais qui n'en entraînaient pas moins la Savoie vers le même but. Des émigrés du haut parage étaient venus se fixer à Chambéry; une foule de chevaliers Don-Quichottes les y avait rejoints, et pendant quelques mois Chambéry semblait être devenu la maison d'arrêt de la valetaille de Paris(1). Soutenue par le gouvernement sarde, cette société orgueilleuse ne fut bientôt qu'une troupe insolante et tumultueuse. Chacun, blasphémant contre la perte de ses priviléges, laissait échapper à chaque instant l'injustice et la férocité de ses regrets; et les propos révoltans et contre-révolutionnaires des émigrés devenaient tous les jours des leçons de liberté pour le Savoisien.

---

(1) Sans insister sur le style de ce passage, écrit avec la politesse du temps, il paraît difficile d'expliquer comment *des émigrés du haut parage* n'étaient que *la valetaille de Paris.*

(*Note des éditeurs.*)

Les émigrés avoient eu l'agrément de la cour pour se réunir en Savoie en petit corps d'armée. Un M. de Bussy se mit à la tête du noyau militaire, et bientôt Chambéry fut inondé de grands sabres et de cocardes blanches. Cependant la nécessité de le recruter amenant chaque jour dans ce corps une foule de coupe-jarrets, il s'éleva des disputes entre les chevaliers de Bussy et les Savoisiens; chaque jour ces derniers étaient pillés ou insultés : mais comme le Savoyard a la parole robuste et vigoureuse, ces messieurs ne purent pas en soutenir le langage. Ils jugèrent à propos d'aller rejoindre l'armée de Coblentz.

Il est si vrai que les plates fanfaronnades des émigrés se changeaient en leçons de patriotisme pour le peuple savoisien, qu'un jour les habitans de Chambéry, outragés d'avoir vu arracher la cocarde nationale à un voyageur négociant, attachèrent des cocardes blanches à la queue de plusieurs chiens, et montrèrent ainsi à quelle cocarde ils donnaient la préférence.

Je n'essaierai pas de raconter toutes les folies qu'ont pu faire les émigrés français en Savoie; il me suffit de faire remarquer que leurs crimes et l'aveugle complaisance du gouvernement sarde à les tolérer, ont été de pressans motifs pour faire désirer la liberté aux Savoisiens.

Ce qui acheva enfin de donner à la Savoie le besoin de secouer le joug, ce fut la démarche

sanguinaire du gouverneur piémontais. Ce militaire inconséquent, désirant faire sa cour aux émigrés, et venger quelques propos plaisans qu'ils s'étaient attirés, se rendit un soir dans le grand café de Chambéry avec quelques satellites; et là, comme un héros qui assiége une place forte, il fit faire feu sur des citoyens paisibles.... C'est ainsi qu'on a toujours vu l'aristocratie et le royalisme donner les premières leçons de carnage, c'est ainsi que, sous les dehors de politesse, de justice et d'humanité, les gens soi-disant comme il faut versent impudemment le sang du peuple (1). Cette vérité sera prouvée dans le dernier livre de ces mémoires.

§ 39. Tandis que les émigrés français révoltaient par leur conduite le paisible habitant de la Savoie, des écrivains patriotes travaillaient aussi à réveiller son énergie. *Le premier cri de la Savoie vers la liberté* fut imprimé en France et distribué avec profusion aux hommes pour lesquels il avait été composé. En excitant de plus en plus les fureurs du despotisme, cette brochure atteignit doublement son but; car le sénat de Chambéry, en condamnant à mort un citoyen pour être *soupçonné* d'en être l'auteur, décida les

(1) La violence des expressions du général Doppet suffit pour les réduire à leur juste valeur. Il n'était pas fâché de trouver d'avance, dans ces accusations, une excuse aux excès commis plus tard en France au nom de la liberté. (*Note des éditeurs.*)

Savoisiens à vivre sous un gouvernement plus judicieux et moins arbitraire.

Il parut successivement plusieurs autres écrits patriotiques qui, malgré la surveillance des aristocraties française et piémontaise, furent distribués et lus en Savoie. On publia l'*Adresse au prince de Piémont* et *l'État moral, physique et politique de la maison de Savoie.* (J'ai parlé de ces deux ouvrages dans les paragraphes 9 et 10.)

§ 40. Quoiqu'il fût ouvertement connu que les habitans de la Savoie chérissaient la révolution française, la cour de Turin n'avait pas moins amené une armée autour de Chambéry, dans l'espoir sans doute d'attaquer la France avec la royale coalition, et d'y mettre *le peuple à la raison* (1). Armement ridicule dans son principe, dans son arrangement et sa composition ; mais devenu plus ridicule à la fin, puisque les soldats sardes quittèrent la Savoie à l'approche de l'armée française, et s'enfuirent sans tirer un coup de fusil.

§ 41. Une armée française était campée autour de la Savoie, et quelques mois se passèrent seulement en observation. Mais l'avilissement de la cocarde nationale, les outrages répétés faits en

(1) On verra, dans les Éclaircissemens, un morceau relatif au plan que les royalistes se proposaient de suivre. Il renferme plusieurs renseignemens curieux. (*Voy.* A.)

(*Note des éditeurs.*)

Savoie aux Français qui n'étaient pas royalistes, l'appel non équivoque du peuple savoisien, tout cela mit les soldats français en mouvement, et la Savoie fut libre le 22 septembre 1792.

Comme je n'avais pu armer qu'une compagnie à Grenoble (*voyez* le § 36), tous les soldats allobroges ne purent pas partager avec l'armée française la douce satisfaction de porter la liberté dans leur pays. Il ne marcha qu'une compagnie d'Allobroges à l'entrée des troupes en Savoie, et cette compagnie poursuivit les Piémontais jusque sur le mont Cenis.

Le général Montesquiou m'ayant permis de céder le commandement du dépôt à un autre officier supérieur de la légion, j'entrai avec lui et l'armée à Chambéry le 24 septembre. Il y eut le même jour établissement d'une société populaire, elle fut très-nombreuse; j'y assistai; et si l'on me faisait l'honneur de m'accuser de l'avoir influencée, je pourrais me faire gloire de cette accusation, puisqu'il est prouvé qu'on a connu en Savoie les charmes de la liberté sans avoir eu à gémir de ses excès dans aucune circonstance.

§ 42. C'est ici le cas d'observer que la Savoie ne fut point conquise par la force des armes, mais seulement par son amour pour la liberté et son antique attachement à la nation française. Les Savoisiens ne s'étaient point armés pour arrêter la marche des soldats français; ils les appelaient au

contraire depuis long-temps. Il y avait en outre un grand nombre de Savoisiens qui servaient déjà dans l'armée des Alpes avant son entrée en Savoie.

Aussi le peuple savoisien reçut-il les phalanges patriotes avec satisfaction, fraternité et enthousiasme. Les consuls de la ville de Chambéry vinrent au-devant de l'armée, et, présentant les clefs au général Montesquiou, l'assurèrent, au nom du peuple, de leur attachement à la révolution française.

Ce ne fut point là le résultat d'une affaire de guerre, ni l'effet forcé d'une suite de combats; l'entrée de l'armée des Alpes en Savoie fut une visite amicale que se rendaient des patriotes: aussi la Savoie ne tarda pas à former un nouveau département de la France. Cette vérité de fait répondra toujours victorieusement aux amis des anciennes limites par rapport à l'étendue de la France, et qui, pour les reprendre, s'appuient sur ce que la France libre avait renoncé aux conquêtes. Mais, je viens de le démontrer, et je le ferai plus puissamment encore, la Savoie ne fut point le fruit d'une conquête, la Savoie n'a point été conquise.

La manière avec laquelle le peuple de Savoie reçut l'armée française prouve aussi que la révolution des Allobroges n'a point été le fruit de mon œuvre, de quelques têtes exaltées et d'une petite minorité. Toute la Savoie reçut et embrassa les Français avec transport; on ne s'y arma que du moment

qu'on put le faire pour la liberté, et aucune assemblée publique n'avait encore eu lieu, que tous les Allobroges criaient déjà, *Vive la France! vive la liberté!*

On pourrait encore, pour appuyer cette réflexion, citer la manière rapide et humiliante, avec laquelle les troupes sardes quittèrent la Savoie; car il est de fait que ces troupes n'opposèrent aucune résistance, parce qu'elles craignaient et qu'elles étaient sûres d'avoir contre elles les Savoisiens dont la grande majorité était prononcée pour la révolution. Tout cela prouve conséquemment que la révolution des Allobroges n'a point été l'effet inconsidéré d'une faction.

§ 43. Quel que fût l'enthousiasme des Savoisiens pour la liberté, le passage d'un gouvernement oppressif à un régime libre s'y faisait cependant sans tumulte et sans désordre. Les signes de la liberté remplacèrent partout ceux de la tyrannie. D'un mouvement spontané les citoyens s'assemblèrent dans chaque commune, et il fut arrêté dans toutes que chacune nommerait un député pour se rendre à une assemblée générale à Chambéry.

Les députés de toutes les communes de la Savoie se rendirent donc à Chambéry; leur première séance eut lieu le 21 du mois d'octobre, à deux heures après midi, dans la cathédrale.

Les trois premières séances de cette assemblée se passèrent à vérifier les pouvoirs de chaque dé-

puté : il en résulta que la très-grande majorité des communes avait donné des pouvoirs illimités aux députés, et que toutes, excepté une seule, avaient voté, chacune dans leur assemblée, la réunion de la Savoie à la France. Il est à remarquer que la commune qui n'avait pas donné son vœu pour la réunion, l'avait émis pour former une république particulière, et non pas pour rester sous le gouvernement piémontais.

C'est une opération bien digne de remarque et d'admiration, que l'organisation spontanée d'assemblées primaires dans toutes les provinces de la Savoie. Il ne pouvait y avoir que le génie de la liberté qui fût capable d'organiser en peu de temps et à la même époque des assemblées paisibles dans six cent cinquante et quelques paroisses.

§ 44. Après la vérification des pouvoirs, et qu'on en eut constaté la validité devant l'assemblée générale des communes, l'assemblée décida à la majorité que, puisque la plus grande partie des députés avaient reçu des pouvoirs illimités de leurs commettans, elle se constituait en assemblée nationale au nom du peuple allobroge. Cette séance auguste eut lieu le 23 octobre 1792.

La commune de Chambéry m'avait nommé son député dans son assemblée du 14 octobre : je vais rapporter en entier le procès verbal de ma nomination pour donner une idée des mandats de tous les députés mes collègues, et pour prouver que je n'ai pas mis mon opinion à la place de celle de

mes commettans, lorsque dans l'assemblée nationale il a été question d'adopter un gouvernement. Il est à observer que dans le procès verbal de ma nomination sont les vœux de toute la ville de Chambéry.

« Du 14 octobre 1791 et le premier de la république.

« Convoqués sous les auspices de l'Être Suprême » dans l'église cathédrale, au son de la cloche » de la manière ci-devant accoutumée, les habi- » tans de la commune de Chambéry, après s'être » élu un président d'âge en la personne du ci- » toyen Joseph Dupuy, et celui-ci deux secrétaires » en la personne des citoyens Claude Saint-Martin » et Jacques Ducoudrai, ont reconnu que la fuite » des Piémontais de la Savoie les ayant rendu li- » bres, il ne leur convenait pas de rester sans » gouvernement: ne voyant en conséquence rien » qui soit plus urgent que de s'en donner un, et » ayant lesdits habitans été interpellés d'émettre » leur vœu, ils ont unanimement et formellement » déclaré vouloir être Français, faire partie inté- » grante de la république française, et former le » quatre-vingt-quatrième département de la Fran- » ce; et à l'effet de présenter leurs vœux à l'assem- » blée générale de la Savoie, qui aura lieu le 21 » du courant, ils ont nommé député le citoyen » Amédée Doppet, lieutenant-colonel de la légion » des Allobroges, et pour premier adjoint le ci-

» toyen Mansord, et pour second adjoint le citoyen » Lhôpital. De tout quoi a été dressé le présent » procès verbal, signé par Joseph Dupuy, prési- » dent, Saint-Martin et Ducoudrai, secrétaires.»

On voit, par ce mandat, que toute la ville de Chambéry demandait sa réunion à la France. Mais, outre cette demande, la majorité des autres mandats contenait des pouvoirs illimités.

Cependant l'assemblée générale des députés des communes se constitua en assemblée nationale, non-seulement parce qu'elle en avait les pouvoirs d'après les mandats de la majorité des députés; mais elle le fit encore parce qu'elle voulait traiter de souverain à souverain, en demandant sa réunion à la France. Il fallait en effet que les Allobroges montrassent qu'ils avaient recouvré leur souveraineté avant que de s'occuper à discuter sur un mode de gouvernement. Raison de plus pour démontrer que la Savoie n'a point été conquise.

§ 45. On doit dire, à l'honneur du caractère savoisien, que cette assemblée se comporta non-seulement avec dignité, mais encore avec ordre. Il n'y eut point de discussions tumultueuses, ni de débats indécens. Elle fut imposante sans être tyrannique, et dans chacun des décrets de l'assemblée chaque habitant de la Savoie reconnaissait son vœu et sa propre opinion.

Son premier décret fut l'abolition des noms de *Savoie* et de *Savoisiens*, comme rappelant un ré-

gime de vexations et de calamités. L'assemblée substitua le nom d'*Allobroges* à celui de *Savoisiens*, pour rappeler à la nation ces antiques temps de liberté, où les Allobroges osèrent résister à la domination des Romains. Ce décret avait été précédé d'un serment solemnel, par lequel tous les députés allobroges promirent d'être fidèles à la nation, de maintenir la liberté et l'égalité, et de mourir en les défendant.

L'assemblée décréta ensuite l'abolition de la royauté, des prétentions de la cour de Turin sur le peuple allobroge; elle prononça aussi l'abolition de la noblesse et de tous les priviléges.

Les procès verbaux de l'assemblée nationale des Allobroges furent imprimés à Chambéry et à Paris. C'est un code qui n'a que quatre-vingts pages in-octavo, et, je le répete, il sera toujours un monument pour l'histoire. Il montrera avec quelle rapidité et surtout avec quel ordre les Allobroges passèrent de l'esclavage à la souveraineté; des vexations, à la liberté; de l'humiliation d'être sujets, à la gloire d'être Français.

§ 46. Le sénat de Chambéry, qui depuis sa création s'appelait *royal* et *souverain*, vint présenter ses hommages à l'assemblée dès qu'elle se fut déclarée souveraine. Cette démarche rompit les projets de quelques misérables royalistes qui comptaient sur le sénat pour défendre les prétentions de la cour sarde; elle encouragea en outre les âmes timides et ignorantes qui ne croyaient pas que le

peuple pût être souverain sans que le sénat l'eût décidé. Le second président, qui était Piémontais, prononça le discours suivant :

« Citoyens. La Savoie est devenue libre; la na-
» tion exerce la souveraineté, vous en êtes les au-
» gustes représentans : c'est en cette qualité que
» nous venons vous offrir nos hommages et vous
» demander vos ordres. Il est bien consolant pour
» nous de ne les recevoir désormais que d'un
» peuple libre, et pour le bonheur de tous les ci-
» toyens à qui nous devons rendre la justice pen-
» dant que vous nous en jugerez dignes. »

Toutes les autorités civiles, l'évêque, le clergé, les ordres religieux, suivirent l'exemple du sénat de Savoie; tous vinrent demander les ordres de l'assemblée nationale. Tout cela se fit sans violence et par le seul enthousiasme de la liberté.

§ 47. L'assemblée nationale décréta l'envoi de quatre commissaires pris dans son sein, pour porter les vœux des Allobroges à la convention nationale, et demander leur réunion à la France. Je fus nommé l'un de ces députés à Paris, et l'on nous remit nos pouvoirs.

§ 48. Avant le départ des commissaires pour Paris, l'assemblée nationale décréta que ses séances étaient finies, et les membres se séparèrent le 29 octobre 1792.

Pour exercer le gouvernement provisoire jus-

qu'à ce que la réunion fût décidée, l'assemblée avait créé une commission d'administration chargée de faire exécuter ses décrets. C'était une espèce d'administration départementale, comme celles qui étaient établies en France. Ainsi, en se séparant, l'Assemblée nationale était assurée que l'ordre était établi dans la Savoie, et qu'il ne pouvait pas être troublé jusqu'à ce qu'on fût instruit de la réponse de la convention nationale de France.

CHAPITRE II.

Envoi de députés allobroges à la convention de France. Réunion de la Savoie à la république française. Réflexions sur ma mission de député à Paris.

§ 49. Honoré de la confiance de mes compatriotes, je partis pour Paris avec les trois députés qui, comme moi, avaient été chargés par l'assemblée nationale de demander notre réunion à la France. Si le vœu des Allobroges était fortement prononcé en faveur de la réunion, nous vîmes aussi, pendant tout notre voyage, que cette réunion était dans le cœur des Français; car nous reçûmes partout les accueils les plus tendres et les plus fraternels. C'est ainsi que le sentiment de liberté tend à rapprocher tous les hommes, et qu'il n'y a que les crimes du despotisme qui les séparent.

Il n'y a qu'en approchant de Paris, que le mot d'*Allobroges* nous rendait un peu étrangers : à ce nom quelques personnes nous fixaient attentivement; elles étaient étonnées de nous voir des figures d'hommes (1).

(1) Ce que je dis ici n'a de rapport qu'à la surprise que pouvait causer le nom d'*Allobroges*, car nous avons été reçus très-amicalement à Paris ; mais ce nom d'*Allobroges* a fait encore plus d'effet à l'égard des légionnaires de ce nom. A la guerre,

§ 50. Nous nous présentâmes à la convention nationale dans sa séance du 21 novembre 1792. Comme représentans d'un peuple souverain, nous fûmes de suite introduits dans l'intérieur de la salle, et je portai la parole au nom des Allobroges.

Après avoir retracé dans mon discours la cause et les effets de la révolution qui s'était opérée en Savoie, je présentai à la convention les procès verbaux de toutes les communes de la Savoie, pour faire conster par eux de la validité de notre assemblée nationale.

Je remis encore une adresse qu'avait rédigée l'assemblée des Allobroges, et qui devait être présentée par ses commissaires à la convention nationale.

Je présentai ensuite les pouvoirs que nous avaient remis les Allobroges, et en vertu desquels nous nous présentions à la convention. Toutes ces pièces furent lues successivement et à haute voix dans la même séance. Ce n'était en effet que par leur lecture et leur vérification que la convention pouvait s'instruire du vœu réel de la majorité du peuple allobroge.

Je ne rapporte point ici toutes ces pièces ;

---

le mot d'*Allobroges* a été plus d'une fois un talisman qui produisait des effets de terreur sur l'ennemi. On a été jusqu'à dire que leurs chevaux mordaient, quand on parlait des dragons allobroges.

elles sont consignées dans les procès verbaux de la convention nationale, et on les trouve en partie dans ceux de l'assemblée des Allobroges.

La convention nationale de France nous reçut avec affection et nous écouta avec le plus vif intérêt. Cependant la convention sentit que, pour l'intérêt des deux peuples, il ne fallait pas décréter la réunion dans la chaleur de l'enthousiasme; elle sentit qu'il fallait donner de la solennité à la discussion, et notre demande, ainsi que les titres qui l'appuyaient, fut renvoyée aux comités diplomatique et de constitution réunis.

§ 51. Les comités diplomatique et de constitution examinèrent la question de réunion dans tous les points qu'elle pouvait présenter. Nous fûmes appelés à deux ou trois séances de ces comités, et nous nous y trouvâmes une fois avec le ministre des affaires étrangères qui y avait été appelé pour donner son opinion. Cette séance fut aussi chaude qu'intéressante : on y examina successivement les intérêts des deux peuples; on y traita des productions de la Savoie, de ses mines et de ses autres ressources; on considéra sa position en cas de guerre, et la facilité qu'elle pouvait procurer à la France pour garder les passages des Alpes.

Après sept jours d'examen et de travail, ces comités firent leur rapport sur cette question importante : ce fut le représentant Grégoire qui fut leur organe dans la séance du 27 novembre

1792. Le rapport de Grégoire est une pièce d'autant plus intéressante qu'elle présente, dans la réunion de la Savoie à la France, l'avantage mutuel qu'en doivent retirer les deux nations. Ce n'est pas seulement un morceau d'éloquence, c'est de plus un ouvrage de savante et profonde politique, qui ne laisse aucunement la question douteuse, et qui réunit la Savoie à la France, non par des paroles, mais par des raisons profondes et évidentes (1).

Après avoir entendu le discours lumineux du rapporteur, la discussion s'ouvrit sur la réunion. Plusieurs orateurs parlèrent pour, un seul député parla contre, et la convention nationale décréta, à l'unanimité, la réunion de la ci-devant Savoie à la république française, sous le nom de département du *Mont-Blanc*.

Ce décret ayant passé au milieu des plus vifs applaudissemens, je répondis à la convention dans les termes suivans :

« Représentans républicains, nous donnons au-
» jourd'hui à l'univers philosophe le premier exem-
» ple d'un contrat diplomatique passé entre deux
» vrais et légitimes souverains. Certes, ce contrat,
» honorant également les deux parties, l'une ou-

(1) Nous avons extrait des rapports seulement la partie politique, en laissant de côté toute déclamation. *Voy.* Éclaircissemens (B).

(*Note des éditeurs.*)

» tragerait l'autre, si elle lui faisait des remercî-
» mens. Maintenant tous les sentimens de recon-
» naissance dont sont animés les ci-devant Allo-
» broges, se confondent et doivent être confondus
» dans ceux de l'amitié. »

Si mes compatriotes n'eurent point à se plaindre de mes travaux et de mon zèle dans cette mission honorable, je suis en même temps assuré qu'ils ne m'accuseront jamais d'avoir compromis ou de n'avoir pas soutenu la dignité du peuple que je représentais. On vient de le voir par ma réponse à la convention nationale. J'ai toujours été convaincu que la souveraineté d'un peuple ne tient point à la plus ou moins grande étendue de son territoire.

§ 52. Dès que le décret de notre réunion eut été rendu, nous en fîmes part à la commission qui, d'après l'assemblée des Allobroges, exerçait le gouvernement provisoire dans la ci-devant Savoie. A la réception de notre dépêche, tous les Allobroges manifestèrent la plus grande satisfaction et la plus vive joie. On ordonna des fêtes dans tous les cantons; les villes surtout, possédant plus de moyens, fêtèrent de la manière la plus solennelle la réunion du peuple allobroge à la république française.

§ 53. Je restai quelque temps à Paris pour m'y occuper auprès du bureau de la guerre (1)

(1) Il ne me restait plus de devoirs à remplir que comme lieu-

des besoins de la légion des Allobroges. Il était inutile, en effet, de retourner de suite à Chambéry, puisque ma mission de commissaire se trouvait terminée par le décret de réunion. Mes ennemis (et je n'en ai jamais manqué) eussent certainement désiré que, poussé par orgueil ou par enthousiasme, je me fusse empressé de venir chez les ci-devant Allobroges recueillir quelques applaudissemens ; ils s'attendaient à me voir presser mon retour de Paris pour me trouver à la fête de Chambéry, y jouer un rôle, et fournir ainsi aux sots les moyens de me taxer, dans un temps, d'homme à prétention, ou de dominateur insolent !

Quel est en effet le parti que la sottise ne tire pas de l'événement le plus simple et le moins préparé ! Combien de fois ne m'a-t-on pas reproché d'avoir fait parler de moi !

---

tenant-colonel de la légion allobroge. Étant réuni à la France, je n'étais plus ni représentant, ni commissaire de la ci-devant Savoie; je n'avais plus à me mêler de son gouvernement, puisque, par le décret de réunion, la convention envoyait quatre commissaires pris dans son sein, pour organiser le département du Mont-Blanc.

CHAPITRE III.

Réflexions sur les obstacles qu'a éprouvés la réunion de la Savoie à la république française. Persécutions à ce sujet.

§ 54. Si les hommes vertueux volent avec enthousiasme au-devant de la liberté, s'ils veulent la conquérir et la défendre, au péril même de leur vie, il est aussi des êtres vils et corrompus, qui ne voient leur bonheur que dans les erreurs du fanatisme, l'insolence de l'inégalité et l'oppression du peuple.

On doit facilement concevoir, d'après cette vérité, que la révolution de la Savoie dut avoir ses opposans, que l'énergie des Allobroges dut leur attirer des ennemis, et que les amis de la réunion eurent leurs persécuteurs.

Mais, quelqu'enragé que soit un contre-révolutionnaire, il lui est impossible de s'en prendre à tout un peuple en masse de son amour pour la liberté. Il faut persécuter en détail, et l'on commence toujours par les hommes qui ont montré le plus de dévouement à la chose publique.

Quand les ennemis de la liberté voient qu'il n'est plus en leur pouvoir d'arrêter la marche de la révolution, ils cherchent à se venger de

leur impuissance sur les hommes révolutionnaires, et quand on n'a pu les immoler physiquement, on les assassine moralement, et on les perd dans l'opinion publique. Cela est d'autant plus facile aux contre-révolutionnaires, qu'ils ont en leur faveur et à leurs ordres le fanatisme religieux, le fanatisme royal, les fureurs des aristocrates, les regrets des privilégiés, les passions des égoïstes, et surtout la jalousie des hommes obscurs.

§ 55. La révolution des Allobroges eut non-seulement ses ennemis particuliers, mais elle eut encore contre elle tous les ennemis de la révolution française. Cependant, malgré tous les efforts, les Savoisiens devinrent Allobroges, et les Allobroges devinrent Français.

Je ne parlerai pas des obstacles que la coalition des rois dut opposer à ces deux révolutions; mais ce qu'il y eut de plus dangereux pour la liberté des Allobroges, ce fut le parti qu'ils avaient contre eux dans le sein même de la France; et ce parti se montrait sous les couleurs nationales.

Je ne cherche pas à approfondir si, parmi les opposans français, il y en avait qui le faisaient par suite de projets liberticides, ou si chez tous ce n'était qu'une affaire d'opinion; mais, pour prouver leurs torts, au moins politiques, il me suffit ici de rappeler leurs idées sur le parti que devait prendre la Savoie.

Dans le temps de l'assemblée des communes, quelques hommes qui marquaient dans la révolution de France, m'interrogèrent à Chambéry sur le parti que je croyais qu'allait prendre la Savoie : je répondis d'après l'expression de la majorité, et je dis que l'on tenterait tout ce qui arriva depuis. Alors on m'observa que la réunion trouverait d'abord une grande et vive opposition dans la convention nationale ; on me la fit même entrevoir comme impossible. On me parla ensuite des dettes de la France, et du danger d'en partager l'acquittement. On me peignit la révolution française comme très-longue encore, et conséquemment jetant la Savoie, une fois réunie, dans des troubles de longue durée. Pour éviter tous ces maux, m'ajouta-t-on, deux partis se présentent à la Savoie, et les voici :

Le premier est de vous ériger en république particulière. Ayant démontré le manque absolu de moyens pour exécuter un tel projet dans la Savoie, on crut me pousser à en tenter l'essai, en flattant mon intérêt et mon ambition. Dans une république particulière, me dit-on, il vous sera facile de profiter de votre influence et de jouer un grand rôle ; mais une fois Français, et vous trouvant jeté parmi des milliers d'hommes déjà marquans, vous deviendrez et vous resterez toujours nul. Je n'ai pas besoin de répéter quelle fut ma réponse dans cette circonstance : cette réponse fut marquée depuis dans ma conduite, et je ne mis ja-

mais mon intérêt au-dessus du bonheur de ma patrie.

Le second parti qu'on me proposa pour la Savoie, fut de travailler, d'accord avec la république de Genève, pour devenir avec elle *le quatorzième canton suisse*, dont la ville de Genève serait la métropole. Ce projet était d'autant plus extravagant, qu'il ne dépendait ni de la France ni de la Savoie de le mettre à exécution; et proposer une telle mesure, c'est ne pas connaître la diplomatie des Suisses, ou bien c'est être entièrement aveugle sur la conduite politique de la Suisse depuis 1789.

La situation des Allobroges m'intéressait assez pour que je méditasse sur ces réflexions, et que je ne m'en tinsse pas à ma seule opinion. Le résultat des discussions, chez tous les gens de bonne foi, fut que ces deux partis n'étaient admissibles ni l'un ni l'autre; et puis la vérification des vœux des communes de la Savoie prouvait qu'il ne nous appartenait plus de discuter. Nos devoirs nous étaient tracés par les Savoisiens, c'était de travailler à leur réunion à la république française.

Différens motifs faisaient qu'on s'opposait dans plus d'un endroit à la réunion. Les uns le faisaient par amitié et reconnaissance pour la cour de Turin; d'autres, pour ôter des alliés et des amis aux Français devenus libres : il y en a qui s'opposaient à la réunion par timidité; c'est-à-dire qu'ils craignaient d'alarmer les rois contre la France, si celle-ci faisait ou acceptait des conquêtes. Qu'il

faut être froidement patriote, ou étroitement politique, pour s'arrêter à cette dernière réflexion! N'est-il pas clair que l'abolition du trône et l'établissement de la république étaient des motifs déjà assez puissans pour brouiller la France avec les rois et les royalistes? N'est-il pas visiblement sensible que c'est à la liberté qu'en veut le despotisme, et que toutes les autres excuses ne sont que puérilement accessoires?

§ 56. Les êtres coalisés contre la réunion n'ayant pas réussi dans leurs tentatives, ont cru se soulager, dans leurs fureurs liberticides, en m'honorant de leurs continuelles persécutions. Un homme important (que je ne nomme pas parce qu'il est mort) m'en fit la prédiction au comité diplomatique à Paris. Ne pouvant répondre aux raisons que j'y donnais en faveur de la réunion, il finit par me dire avec chaleur que *je m'en repentirais*. Ce député était à la tête du parti de l'opposition; et son opinion, ainsi que sa prédiction, étaient d'autant plus conséquentes, que ses talens lui donnaient une grande influence.

Je n'ai pas besoin de rappeler ici tous les maux qu'on a voulu me faire; car il ne faut, pour les connaître, que lire mes mémoires sans prévention et avec impartialité. Encore au moment où j'écris, j'ai pour ennemis et pour persécuteurs tous ceux dont les intérêts furent ou sont froissés dans notre révolution. En coûte-t-il de payer un impôt: on croit devoir me reprocher la réunion...

Un royaliste voit-il un indigent : il cherche à l'irriter, en lui disant de se rappeler des patriotes qui ont voté pour la réunion... Au lieu de secourir un Allobroge blessé au combat, on lui dit ironiquement de s'en prendre à l'officier allobroge qui l'a engagé à défendre la liberté...

CHAPITRE IV.

Départ de la légion pour l'avant-garde de l'armée des Alpes. Germe de divisions dans le département du Mont-Blanc. Calomnies dirigées contre moi à ce sujet. Je suis nommé électeur. Voyage à Paris.

§ 57. Je quittai Paris, après avoir sollicité au bureau de la guerre en faveur de la légion des Allobroges, qui était presque sans armes, sans objets d'équipement, et sans argent. Je me rendis à Grenoble où était le corps, et j'entrai dans mes fonctions de lieutenant-colonel. Il est à observer que, pendant mon absence, l'organisation de la légion n'avait pas du tout pu souffrir; car il y avait dans ce corps un colonel et un second lieutenant-colonel : nous y étions trois officiers supérieurs.

On avait décrété ce nombre d'officiers supérieurs, parce que dans cette légion il y avait trois compagnies de dragons, une compagnie de canonniers, et quatorze compagnies d'infanterie, dont sept de chasseurs et sept de carabiniers.

Quoique cette légion n'eût été décrétée que le 8 du mois d'août 1792, elle avait déjà fourni une compagnie qui entra avec l'armée en Savoie, et qui poursuivit les troupes sardes dans la Maurienne. (*Voyez* le paragraphe 41.) Il est difficile

de se faire une idée de la prompte organisation et du rapide recrutement de ce corps.

Ce qu'il y avait d'alarmant pour les chefs, c'était les continuelles disputes que la malveillance suscitait entre les Allobroges et les troupes de ligne. Tous les nouveaux corps ont eu ces assauts affligeans à soutenir; mais il n'y en a point eu qui aient été autant calomniés, autant persécutés que les soldats allobroges. Il est vrai qu'ils l'ont été inutilement, et qu'ils firent toujours face à leurs ennemis de l'intérieur comme à ceux du dehors. C'est bien ici le cas de reconnaître la justice et l'importance politique du décret qui donna l'habit national à toute l'infanterie de la république. Mais il faut convenir aussi que les royalistes n'ont pas entièrement omis, dans leurs espiègleries contre-révolutionnaires, la distinction de *troupes de ligne* et de *volontaires nationaux*.

§ 58. Le corps des Allobroges étant en majeure partie composé de ci-devant Savoisiens, le général de l'armée des Alpes sentit qu'il était important de placer toute la légion dans les montagnes du département du Mont-Blanc, et de la placer surtout par détachemens dans les défilés qui forment les passages des Alpes. Plus au fait des montagnes, et connaissant les localités, les Allobroges ne pouvaient qu'être fort utilement employés à l'avant-garde de l'armée des Alpes.

Nous reçûmes donc l'ordre de transporter le dépôt à Annecy, ville du Mont-Blanc, et de four-

nir des détachemens sur les frontières du Valais, au Petit-Saint-Bernard dans la Tarantaise, et de renforcer celui du Mont-Cenis.

§ 59. Quelques jours après que je fus en garnison dans le Mont-Blanc avec la légion des Allobroges, il s'éleva dans les sociétés populaires et parmi tous les citoyens du département, une discussion sur la fixation du chef-lieu du département. Quelques-uns le demandaient à Annecy, et d'autres le voulaient à Chambéry.

Mes ennemis ne manquèrent pas de saisir cette circonstance pour me supposer un rôle, et me le supposer de manière à me rendre odieux à tout Chambéry. D'un autre côté, les ennemis de la liberté saisissaient cette discussion avec chaleur pour diviser les villes du Mont-Blanc, pour armer les cantons les uns contre les autres, et amener le désordre parmi nous. C'est alors, en effet, que les adversaires de la réunion n'auraient pas manqué de dire que les Allobroges n'étaient pas faits pour la liberté.

N'ayant aucunement trempé dans l'arrangement de la fixation du chef-lieu du département, mais sentant le danger de la chaleur qu'on mettait dans chaque parti, ne voulant pas surtout donner gain de cause à mes calomniateurs, je fis imprimer un petit écrit à ce sujet. Cette brochure était intitulée : *Où sera-t-il?* J'y prouvais que je ne m'occupais point à influencer pour telle ou telle ville, et que, comme les autres ci-

toyens, je m'en rapportais, pour la décision de cette question, à la justice des commissaires de la convention qu'il y avait parmi nous. Pour prouver que j'étais loin de désirer voir naître le trouble dans ma patrie, je dois rapporter ici une des phrases de l'écrit que je viens de citer. « Pen-» dant les efforts des perturbateurs, le vrai pa-» triote est impassible, parce qu'il sait d'avance » que ce n'est ni l'intrigue ni la cabale qui fixe-» ront le chef-lieu du département. Tranquille, » il attend la décision, parce qu'il est sûr de » trouver son bonheur là où sera le bonheur gé-» néral. »

Pendant que les ennemis de la révolution cherchaient à tirer parti de la circonstance et faire naître du trouble, mes ennemis particuliers s'en servaient de leur côté pour me perdre dans l'esprit de mes concitoyens de Chambéry, auxquels ils persuadaient que je travaillais en secret pour porter le département à Annecy. En même temps on disait à Annecy que j'intriguais pour Chambéry. Et tout cela se pratiquait avec ardeur, parce qu'on allait nommer les électeurs, et ensuite les députés du Mont-Blanc à la convention nationale.

Ne doutant pas d'être devenu le point de mire de tous les malveillans, et parfaitement convaincu de la multitude des nouveaux ennemis que la jalousie me susciterait dans le temps des élections, je profitai, pour m'éloigner du dépar-

tement, de l'envoi de deux commissaires que la légion faisait à Paris. Mes camarades me choisirent avec un autre officier, et je partis quelques jours avant qu'on tînt les assemblées dans le département du Mont-Blanc.

§ 60. La légion des Allobroges envoya deux commissaires à Paris, pour renouveler au bureau de la guerre la demande de fonds et d'effets d'équipement qu'on avait déjà faite plusieurs fois très-inutilement. Notre voyage avait aussi pour but de justifier la légion d'une fausse inculpation qui avait été dirigée contre elle. Le cas était d'autant plus urgent, que nos calomniateurs avaient surpris la bonne foi de trois députés de la convention, et que sur cela on travaillait à Paris à la suppression de la légion des Allobroges.

Arrivé à Paris, je fis avec l'autre commissaire les démarches que nécessitait notre mission; et, pour justifier la légion, nous fîmes imprimer le 10 février 1793 (l'an 2 de la république) un ouvrage ayant pour titre : *Réponse de la légion franche allobroge aux ennemis de la république.*

D'un côté nous obtînmes des effets d'équipement; de l'autre, la convention nationale et le pouvoir exécutif furent éclairés sur les principes comme sur la conduite de la légion qui ne fut point licenciée, au grand regret des ennemis de la révolution.

Ainsi ce voyage de Paris, en me fournissant les moyens d'être utile à mes frères d'armes de la

légion, me procurait aussi l'avantage d'ôter à mes persécuteurs le prétexte de me supposer intrigant et cabalant à Chambéry au moment des élections; car on remarquera que c'est pendant que j'étais à Paris que les électeurs du Mont-Blanc nommaient leurs députés à la convention nationale.

On pourrait peut-être penser que je ne m'éloignais du département du Mont-Blanc que par la certitude que j'avais de ne pas être nommé électeur. Je dois dissiper ce soupçon à mon égard, en rappelant ici que je fus nommé électeur par le canton de Rumilly; je dois dire que j'en avais été instruit à Paris assez à temps pour me trouver à l'assemblée, et que malgré cela je ne voulus point m'y rendre. Je sais qu'il n'est pas de l'intérêt de mes calomniateurs qu'on sache tout cela; mais je dois ces éclaircissemens à mon honneur, à ma justification, et surtout à la confiance dont m'a souvent honoré la république.

CHAPITRE V.

Mon retour à la légion. Le général me charge de l'organisation et du commandement des dragons. Lettre du général en chef Kellerman. Je suis chargé, par les représentans du peuple, d'aller rétablir l'ordre dans un bataillon de volontaires.

§ 61. C'est pendant que j'étais à Paris que les assemblées primaires et électorales s'étaient tenues dans le département du Mont-Blanc; ainsi je n'avais pu les influencer en aucune manière. J'ai prouvé que je n'avais pas profité du droit d'électeur, qu'on m'avait accordé; et, quoi qu'il en soit résulté, je n'ai pas la gloire d'avoir alors coopéré à de bonnes nominations : mais on ne saurait m'accuser des mauvaises.

Je partis de Paris pour rejoindre la légion, et ce fut dans le mois de mars 1793, que le général en chef (c'était alors Kellerman) m'ordonna de prendre le commandement des dragons qui venaient de recevoir des chevaux pour la première fois, et de les organiser. Je me rendis donc à Annecy, et je ne négligeai rien pour remplir les vues du général et exécuter ses ordres.

§ 62. Sans entrer dans les détails de tout ce que j'ai dû faire pour donner une prompte organisation à ce nouveau corps, je pourrais me borner à dire que sa conduite à Toulon et aux Pyrénées

prouve suffisamment que j'ai rempli mes devoirs, ou du moins que j'ai été amplement récompensé de mon zèle. . . . . Allobroges! mes bons et braves frères d'armes! recevez en ce moment le faible tribut de mon amitié! Croyez que, si des circonstances révolutionnaires m'éloignèrent de vous, je n'ai pas cessé un instant d'être de votre famille patriotique; et le souvenir de vous avoir vus naître, celui de m'être formé parmi vous, ne sortiront jamais de mon cœur! Continuez à cueillir des lauriers. Quoique j'en sois éloigné, ils me rappellent des souvenirs bien chers; et votre gloire suffit pour me consoler dans l'obscurité !....

Je le répète, je n'aurais pas besoin de preuves pour démontrer que je remplissais mes devoirs : cependant je joins ici, pour affirmer ce que je viens de dire, une lettre que m'adressa le général en chef pendant que j'organisais les Allobroges à cheval :

« Je vous prie, mon cher Doppet, de faire les » dispositions les plus promptes pour avoir quel- » ques chasseurs à cheval de votre légion, et tout » ce que l'infanterie peut encore fournir. Je vous » détacherai alors à la tête de la vallée de la Ta- » rentaise, où vous commanderez. Je vous ferai » joindre tout ce qui est dans la Maurienne, pour » que vous ayez un bon corps sous vos ordres, que » je vous confierai avec la plus grande persuasion » que la besogne ne pourra être en meilleures

» mains (1). Mandez-moi quand vous serez prêt, » afin que je vous fasse les ordres.

» *Le général de l'armée des Alpes*,

» KELLERMAN. »

Mon livre d'ordres, que j'ai encore, prouve que je n'oubliais rien de tout ce qui est relatif à la police, discipline et instruction de la légion. Outre les travaux militaires, je passais chaque dimanche une grande revue, après laquelle je lisais au corps assemblé des articles du code pénal, les ordres du général, et les décrets de la convention nationale. Je faisais un sermon civique à mes camarades, et dans ces sermons je prêchais toujours l'obéissance aux lois, et l'amour de la république.

§ 63. Quoique mon zèle et mes soins fussent couronnés d'heureux succès dans la tenue et l'organisation de la légion, je ne dois pourtant pas dissimuler la difficulté de cette tâche. Ce corps, composé de plusieurs nations, avait aussi beaucoup de déserteurs étrangers : ainsi la surveillance devait être pénible, et la police difficile. Cependant il y a dans le militaire un art de se faire aimer en se faisant obéir; il y a une façon d'être chef et camarade, d'être officier et soldat; et c'est particulièrement au moment du combat qu'un of-

(1) J'ai les originaux de toutes les lettres que je cite dans mes mémoires; et celles que je rapporte sont copiées mot à mot, sans y rien changer.

ficier qui possède ces qualités en recueille le fruit.

Voici un fait qui va démontrer que, depuis que j'étais officier supérieur, je ne m'étais pas fait connaître par une conduite aveugle ni désorganisatrice. Il s'agissait d'un bataillon qui, disait-on, était en insurrection dans la Maurienne. J'étais en garnison dans la Tarentaise, l'un des districts du Mont-Blanc, lorsque j'y reçus, le 6 mai 1793, l'ordre suivant des représentans du peuple qui se trouvaient à Chambéry :

« Nous, représentans du peuple français, dé-
» putés par la convention nationale au départe-
» ment du Mont-Blanc et à l'armée des Alpes,
» commettons le citoyen Doppet, lieutenant-colonel
» de la légion des Allobroges, pour rétablir le
» bon ordre dans le 4e. bataillon de l'Ain, par toutes
» les mesures que lui suggéreront sa prudence,
» son patriotisme et son attachement pour les vo-
» lontaires nationaux; l'investissant, à cet effet et
» vu l'urgence, de tous les pouvoirs nécessaires;
» sauf par ledit citoyen Doppet à nous rendre
» compte sans délai des moyens qu'il aura pris.

» *Signé*, SIMOND, HÉRAULT. »

A la réception de cet ordre, je partis de suite pour Saint-Michel en Maurienne, où se trouvait cantonné ce bataillon. Je me hâtai d'autant plus dans ce voyage, qu'il semblait, par l'ordre des

représentans, que l'insurrection était bien vive, puisqu'on venait jusque dans la Tarentaise chercher un moyen pour la calmer. Je ne savais cependant pas pourquoi on m'appelait, puisqu'il y avait un officier-général qui n'était qu'à deux petites lieues de ce bataillon, et moi j'en étais à vingt-quatre. Je ne savais enfin que penser de la mission dont je venais d'être chargé.

Je me rendis à Saint-Michel, accompagné d'un dragon allobroge; je fis part de l'ordre des représentans à quelques officiers et soldats du bataillon, que je rencontrai en entrant dans le bourg; je les invitai de dire à leurs camarades de se rassembler tous le lendemain sur la place d'armes à huit heures du matin, ne pouvant l'exiger de suite, vu que j'arrivai de nuit. Je leur fis sentir amicalement que je venais rétablir la paix parmi eux; mais je leur ajoutai que je ne recevrais personne à mon logement; que je m'instruirais du fait en présence de tout le bataillon, pour qu'on ne crût pas que des visites particulières eussent influencé mon jugement.

Le bataillon s'étant assemblé le lendemain, voici le discours que je lui adressai sur la place d'armes :

« Citoyens! Long-temps outragée par le despotisme, la nation eut besoin d'en secouer le joug avilissant; une sainte et générale insurrection fut alors aussi juste que nécessaire; et le légitime

souverain, qui est le peuple, dut se soulever contre ses usurpateurs.

» On s'arma contre les lois anciennes, parce qu'elles étaient tyranniques ; on les a détruites, parce qu'elles étaient injustes. Mais si les Français ont senti qu'il était honteux pour eux d'être les esclaves du despotisme, ils ont aussi senti qu'il était de leur intérêt comme de leur gloire de mettre la loi sur les trônes qu'on venait de renverser; ils ont connu que, s'il était honteux d'être les esclaves du vice, il était glorieux de devenir ceux des vertus.

» Chargé par les représentans du peuple de prendre connaissance des agitations affligeantes qui ont lieu parmi vous, je chéris d'autant plus ma mission, qu'elle m'offre la douce circonstance de me voir entourés d'amis, de frères et de soldats patriotes. Je n'ai, pour dissiper tous les nuages, qu'à vous rappeler que vous n'avez quitté vos foyers que pour marcher contre les tyrans, que pour défendre la liberté. Je n'ai, pour vous faire chérir vos droits, qu'à vous rappeler les devoirs qui les assurent. Je n'ai qu'à vous inviter à ne pas oublier que nous sommes invincibles si nous savons rester unis, et que ce n'est que par les lois de la discipline qu'on arrive au triomphe des victoires.

» Citoyens, la patrie attend de vous tout ce que vous lui avez promis. Le sang de plusieurs de nos frères, déjà morts pour la liberté, demande et at-

tend vengeance. Nous la leur devons; mais, pour la leur donner, il faut être soldat, Français et républicain comme eux.

» Il a fallu des insurrections générales pour faire tomber la Bastille et le château des Tuileries; mais c'est avec des mouvemens partiels et coupables que l'on fit à Nancy couler le sang des patriotes; ce fut en suscitant une insurrection partielle qu'on ensanglanta le Champ-de-Mars à Paris. Quand des généraux perfides ont voulu servir la cause de Brunswick et de l'Autriche, ils ont provoqué dans nos camps des mouvemens d'indiscipline et d'insubordination.

» Je sais que, trompés depuis quatre ans, nous ne pouvons pas être exempts de ces sollicitudes qui tiennent le patriotisme en surveillance, mais plus on est assuré de l'existence des ennemis de l'intérieur, plus on a besoin de calme pour les connaître, les juger et les combattre.

» Pour que je puisse juger le fait qui a troublé l'ordre dans votre bataillon, il faut tout remettre dans l'état qui existait avant sa scission. (Les officiers avaient tous quitté leurs épaulettes, et l'on avait sorti des soldats de prison.) Il faut d'abord que vous rendiez à la loi ce qui eût toujours dû lui appartenir. On peut être accusé sans être coupable; mais on n'est pas innocent sans avoir été absous.

» Il importe que vous connaissiez la conduite de votre conseil d'administration : ainsi je l'exa-

minerai devant vous. (Le trouble était survenu par des soupçons jetés sur un officier.) Il est nécessaire qu'on sache si vos chefs méritent votre confiance ; mais jusqu'à ce qu'on l'ait décidé, vous ne devez pas oublier qu'ils sont vos chefs. »

Je suis loin de m'attribuer la gloire de l'impression que ces paroles firent sur ce bataillon ; sans doute le rétablissement de l'ordre fut l'effet du patriotisme de tous ces militaires : mais plus on connaît, plus on estime ses frères d'armes, plus on est en droit de se glorifier d'avoir été chargé d'une telle mission et de l'avoir remplie. Tout fut calmé le même jour, et je vins rendre compte de ma conduite aux représentans du peuple.

Je n'ai point cité cet événement pour rappeler une erreur d'un bon et brave bataillon, mais seulement pour mettre des faits réels à la place des plates calomnies qu'on débitait alors contre moi dans le département du Mont-Blanc. Qu'on médite sur le discours que je viens de citer, et l'on verra si l'on était en droit de me croire anarchiste ou désorganisateur.

J'ai dû aussi citer cet événement, pour prouver encore plus ce que j'ai avancé ailleurs (Voyez les paragraphes 54 et 55), c'est-à-dire que quelques individus étaient fâchés que la Savoie fût libre, qu'elle fût réunie à la France ; et ces individus voulaient du désordre et de la désorganisation : car, par la promptitude avec laquelle je rétablis

la paix dans ce bataillon, on voit qu'un autre aurait pu le faire aussi bien que moi. Cependant, loin d'apaiser le trouble, on se contentait d'en faire le rapport; on feignait la chose plus grave encore. Il est probable aussi que le désordre avait été calculé et amené tout exprès par des royalistes déguisés. Peut-être voulait-on, en divisant les soldats de nos avant-postes, faciliter la descente des troupes sardes ; et ce peut-être n'est pas aussi chimérique qu'on voudrait le croire, puisque les troubles de Lyon ont prouvé depuis que la cour de Turin avait en France des amis qui la secondaient, même sous le voile républicain : vérité que je démontrerai dans un autre endroit de ces mémoires.

§ 64. La légion des Allobroges, divisée par détachemens, occupait divers avant-postes de l'armée des Alpes; elle gardait surtout les passages de la Tarentaise jusqu'au petit Saint-Bernard, lorsque nous reçûmes, vers le milieu du mois de juin 1793, l'ordre du ministre de la guerre pour passer à une autre armée. Ce fut le 28 juin que nous quittâmes le département du Mont-Blanc.

Je dois, avant de continuer le récit de mes événemens militaires, m'arrêter un moment sur les agitations politiques qui avaient lieu à l'époque où la légion des Allobroges changeait d'armée. Je dois aussi faire quelques observations sur des circonstances de ma vie politique depuis mon dernier voyage de Paris.

Ayant à traiter, dans le troisième livre de ces mémoires, de la guerre dite *du fédéralisme*, je dois, avant que d'exposer nos mouvemens militaires, entrer dans quelques détails sur leur cause. Ces agitations politiques et mon opinion d'alors feront donc le sujet du chapitre suivant.

CHAPITRE VI.

Précis de ma conduite politique et militaire dans le département du Mont-Blanc. Division d'opinions politiques dans ce département à l'époque du 31 mai 1793. Réflexions sur l'ambition et les ambitieux, sur les influences et les influenceurs.

§ 65. J'AVAIS quitté Paris vers la fin de février 1793. Quoique je n'eusse pas fait un long séjour dans cette ville, j'avais cependant eu assez de temps pour y observer l'affligeant spectacle des dissensions qui régnaient à la convention nationale; et des divisions qui existaient entre des patriotes estimables.

Je n'ai pas besoin de rappeler ici que ces divisions s'étendirent dans tous les départemens, car tout le monde sait cela. Je dois me borner dans ce chapitre à peindre l'état dans lequel je trouvai alors le département du Mont-Blanc et à démontrer quelle fut et quelle dut être ma conduite.

Les sociétés populaires et presque tous les citoyens étaient divisés dans le Mont-Blanc en deux partis qui, d'après le dictionnaire révolutionnaire du jour, s'appelaient tantôt *brissotins* et *maratistes*, tantôt *rolandistes* et *montagnards*, tantôt *girondins* et *anarchistes* (1). Chaque parti se donnait mu-

(1) Dans le précis de la révolution, qui se trouve à la fin de ces mémoires, je traite plus en détail des diverses dénomina-

tuellement ces dénominations pour une injure; peu de gens comprenaient ce qu'elles pouvaient et devaient signifier : mais le fait est qu'on entendait généralement désigner un démocrate par le nom de *montagnard*, et que l'on croyait voir un aristocrate dans un brissotin.

La France alors se trouvant sans constitution, chaque patriote était parfaitement libre d'émettre son opinion sur tel ou tel mode de gouvernement; et suivant qu'un patriote avait plus ou moins de chaleur, il parlait de notre position politique avec plus ou moins de force. Fréquentant les sociétés populaires dans les villes où je me trouvais en garnison, j'y déclarais avec franchise, et sans autre passion que celle de la liberté, ce que je pensais de la circonstance. Quoique mon sentiment fût parfaitement semblable à celui des députés de la convention qui étaient alors dans le Mont-Blanc, on me classa parmi les maratistes.

Des députés de la ville de Lyon voyageant en secret, des amis du roi sarde déguisés en républicains, peignaient tous les démocrates comme des brigands. Les sociétés populaires du Mont-Blanc devinrent tumultueuses. Cependant le caractère

---

tions produites par les actions et réactions révolutionnaires. N'ayant plus, dans cette dernière partie de mon ouvrage, à parler de mes opérations militaires, il m'est plus facile d'y donner et d'y suivre successivement en détail tout le tableau de notre révolution.

des ci-devant Allobroges ne se démentit point dans cette pénible circonstance : alors, comme dans les réactions suivantes, on s'en tint à des mots, et le sang ne coula point dans ce département.

Les représentans du peuple en mission parmi nous durent donner, par leur caractère même, la prépondérance à leur opinion politique. La coalition de quelques grandes villes de France ne détourna pas le Mont-Blanc de son obéissance constante à la convention nationale. Sans cesse menacés par les troupes sardes et autrichiennes qui occupaient le haut de nos montagnes, nous avions la pure intention de ne seconder aucune intrigue, et nous désirions de bonne foi voir régner la paix dans l'intérieur de la France.

Tel était mon unique désir, lorsque je m'entendais cependant qualifier d'anarchiste; mais dans cette persécution, comme dans les précédentes, je devais peu m'occuper des coups que l'on me portait individuellement : c'est en travaillant à m'instruire que je répondais à d'injurieuses personnalités; et je tenais d'autant plus à mon opinion politique; que dans notre département je ne voyais presque dans l'opinion contraire que des ex-privilégiés, des valets de cour, et les mêmes individus qui en Savoie s'étaient déclarés contre notre réunion à la France; au lieu que, dans l'opinion dite *la montagne*, je voyais la grande majorité des habitans, les représentans du peuple

en mission parmi nous, les soldats de l'armée, et surtout les décrets de la convention nationale (1).

§ 66. Je tenais, non-seulement par raison et par philosophie, au principe de la démocratie, mais j'y tenais encore par l'intérêt que je prenais à ma patrie. Je craignais que, de relâchemens en relâchemens politiques, on ne menât la France à une aristocratie ; je craignais que cette aristocratie ne rappelât la monarchie, et alors, à coup sûr, le Mont-Blanc redevenait Savoie, parce que, de rois en rois, la politesse diplomatique aurait officieusement rétabli les anciennes limites.

Cette crainte était d'autant moins chimérique de ma part, que je savais positivement que des personnes, dont les talens et l'influence n'étaient pas à dédaigner, s'étaient toujours opposées à la réunion de la Savoie. (Voyez les paragraphes 54 et 55.) Je suis bien éloigné de faire à tous les opposans un crime de leur opinion à ce sujet ; car on est toujours libre de débattre une question jusqu'à ce qu'elle soit jugée par le peuple ou ses représentans. Si je fais quelques citations, c'est seulement pour prouver que je n'invente rien.

---

(1) On s'éclairera, par la lecture des mémoires de Louvet et de Meillan, sur les véritables motifs de cette scission entre plusieurs départemens et le reste de la France. La première influence, la chûte, l'exil, et toutes les infortunes des *Girondins*, y sont vivement représentés.

(*Note des éditeurs.*)

Voici une lettre que m'adressa le général Montesquiou pendant que nous étions réunis en assemblée nationale à Chambéry.

« Landecy près Genève, le 28 octobre 1792.

» Je suis de ceux qui pensent que ce n'est ni » l'intérêt de la France, ni l'intérêt de la Savoie, » de se réunir. Ce n'est pas l'intérêt de la France, » parce qu'elle ne doit pas effaroucher l'Europe » par un agrandissement de territoire, auquel » elle a solennellement renoncé. La réunion n'est » pas non plus dans l'intérêt de la Savoie ; car ses » impositions, mises dans la proportion de la » dette française, mettraient ses charges annuelles » au-dessus de ses moyens. D'ailleurs, est-il » sûr que la constitution française convienne » déjà au peuple savoisien ? Et comment la Sa- » voie peut-elle savoir aujourd'hui si la consti- » tution française, qui n'existe pas, encore, » lui conviendra ? Je pense donc que ce qui » conviendrait le mieux aux deux peuples, se- » rait la formation de la Savoie en république » indépendante, alliée de la France ; et ce qui » dans la suite serait peut-être le plus utile à la » Savoie, ce serait d'entrer dans la confédéra- » tion helvétique.

» *Signé*, le général de l'armée des Alpes,

» MONTESQUIOU. »

Le général Montesquiou n'était pas le seul qui

fût de cette opinion, et mes craintes n'en étaient conséquemment que mieux fondées. Ce qu'il y avait cependant de plus dangereux, c'est que les opinions des politiques désintéressés passaient dans la bouche des amis de la cour sarde, et l'on en faisait des prétextes de persécution contre les amis de la liberté. Aussi faisait-on dater mon *maratisme* du moment que j'avais été connu dans la révolution.

Cependant, je le répète, j'eus la conscience et les mains pures pendant tout le cours de ma vie révolutionnaire; et plus d'un républicain impartial s'est plu à me rendre justice à cet égard, sans que néanmoins j'aie mendié ces suffrages.

§ 67. Quoiqu'il soit ennuyeux et désagréable de parler de soi, il n'y a pourtant point de meilleure réponse à faire à ses ennemis, que la citation franche et loyale de quelques-uns des bons témoignages qu'on a dans les mains. Comme il n'est ici question que de justifier mon opinion, je ne rapporterai point dans ce chapitre des témoignages relatifs à ma conduite militaire; il n'y est question que de ceux concernant ma conduite politique. Je dois prévenir encore que les témoignages suivans m'ont été donnés par des républicains que la fureur même des réactions n'a point fait désigner comme terroristes.

Voici ce que m'écrivit à Grenoble le député Aubert du Bayet lors de mon départ de Paris après le 10 août; c'est-à-dire, après que j'eus

été jacobin de Grenoble, jacobin de Paris, et cordelier de Paris : première époque de mon système anarchiste, si l'on en croit mes calomniateurs.

« Paris, 25 août, l'an IV de la liberté, et le » premier de l'égalité.

» Je suis désespéré, mon cher Doppet, que » vous soyez parti pour Grenoble sans que nous » ayons eu un entretien ensemble. Vous connaissez » mieux que personne le fond de mon cœur, » et vous savez si je suis un sincère ami de la » liberté du peuple. Eh bien, c'eût été pour combiner » un mode de gouvernement républicain, » dont vous eussiez propagé les principes dans vos » Alpes, que j'aurais désiré que nous eussions eu » une sérieuse conversation.

» Mais, depuis long-temps uniquement occupé » de vos projets militaires, vous ne songiez plus » aux bases fondamentales du bonheur social. » J'espère que cette courte épître arrivera à Grenoble aussitôt que vous. Puissiez-vous y trouver » l'expression sincère des regrets que j'éprouve de notre séparation qui pourtant ne » sera pas longue ; car, si je le puis, avant d'aller » à l'armée, et aussitôt que la convention nationale nous aura remplacés, j'irai, au milieu de » nos concitoyens, goûter pendant quelques jours » le charme de l'amitié, et ensuite je revole à » la frontière opposée, pour la défense de la liberté et de l'égalité.

» A propos, j'apprends qu'on a répandu le bruit » dans Grenoble que je n'étais pas à la fameuse » journée du 10 août. Dites, mon cher Doppet, » que les procès verbaux de l'assemblée attestent » que non-seulement j'y étais toute cette jour- » née, toute la nuit qui l'a suivie, mais encore » celle qui l'avait précédée. Je ne sais pas quit- » ter mon poste quand il devient dangereux. Je » vais quitter la toge pour ceindre l'épée et com- » battre en soldat pour ma patrie. Adieu, cher » Doppet ; conservez-moi quelque part dans vo- » tre souvenir, et croyez à toute mon amitié.

» *Signé*, AUBERT DU BAYET (1). »

Celui qui écrivait cette lettre avait connu et connaissait ma conduite politique. S'il m'eût soupçonné des principes vicieux, il eût écrit différemment, ou plutôt il n'aurait pas écrit du tout.

La lettre suivante me fut adressée par un de mes concitoyens qui venait d'être nommé par le Mont-Blanc député à la convention. Il me l'écrivit après que j'eus contribué à révolutionner la Savoie, la seconde époque de mon système anarchiste, si l'on en croit mes calomniateurs.

---

(1) C'est le même qui depuis a combattu à Mayence, qui a commandé en chef dans la Vendée, qui a été ministre de la guerre, et qui est maintenant ambassadeur de la république en Turquie.

« Chambéry, le 4 mars 1793.

» Citoyen, je vais partir pour Paris : vous connaissez le local, et moi je vais tomber dans un monde nouveau. Vous m'avez souvent témoigné de l'amitié, et je viens la réclamer dans un moment aussi important. J'aime mon pays, j'aime la république, et je veux prendre tous les moyens qui seront en mon pouvoir pour prouver que mon amour ne sera pas stérile. Au défaut de sa propre expérience, un homme sensé, et qui veut le bien, doit consulter ceux qui méritent sa confiance et qui en savent plus que lui; et sans flagornerie, je dois m'adresser à vous sous ces deux points de vue.

» *Signé*, CARELLY, député à la convention nationale. »

Il est probable que le citoyen Carelly, qui m'avait vu pendant toute la révolution de la Savoie dans notre assemblée nationale, et depuis dans les clubs, ne m'eût point écrit en ces termes, s'il m'eût connu des principes anarchistes, injustes, intéressés ou extravagans.

Voici une troisième lettre, écrite après de grands événemens; c'est-à-dire à la troisième époque de mon système anarchiste, si l'on en croit mes calomniateurs.

« Paris, le 2 octobre 1793.

» Citoyen général, j'ai partagé la vive satis-

» faction qu'éprouvèrent nos braves patriotes du
» Mont-Blanc et mes collègues de notre députa-
» tion, sur votre promotion au grade de général.
» Je me borne à vous dire qu'un vrai républi-
» cain comme vous, qui ne voit et ne respire que
» l'amour, la gloire de sa patrie, soutiendra cou-
» rageusement la fermeté d'un Allobroge, et jus-
» tifiera de plus en plus que le département du
» Mont-Blanc renferme dans son sein des pa-
» triotes qui ne sont pas indignes de la liberté
» qu'on leur a procurée. Continuez, citoyen gé-
» néral, et fixez pour toujours les sentimens d'es-
» time que vous nous avez inspirés.

» *Signé*, DUBOULOZ, député à la convention. »

Ce représentant était instruit de toute ma vie politique jusqu'à l'époque de sa lettre; s'il m'avait connu pour un anarchiste, il ne m'aurait pas écrit dans ce style.

Cependant, si le témoignage de tels ou tels individus paraissait insuffisant pour justifier mes opinions politiques, le moyen le plus simple serait de les discuter. C'est ce que je vais tâcher de faire.

§ 68. Sous le prétexte de montagnard et de maratiste, on a essayé de me montrer pendant quelques instans comme prédicateur de la loi agraire. Au lieu de démentir simplement cette absurde accusation, tâchons d'en chercher la possibilité.

J'ignore d'abord si la proposition de la loi agraire a sérieusement trouvé place dans quelques cervelles; mais ma petite portion de raison m'a toujours démontré que, si l'établissement d'une telle loi était funeste, le maintien de l'exécution en serait en même temps impossible. Jamais l'idée d'un tel projet n'est entré dans ma tête, jamais le mot n'est sorti de ma bouche.

J'ai bien dit, et plus d'une fois, que les effets d'un bon gouvernement étaient de faire disparaître la pauvreté; mais prêcher une telle maxime, ce n'est pas conseiller de dépouiller les riches; c'est seulement faire espérer des ressources honnêtes à l'indigence probe et laborieuse.

On pourrait peut-être m'objecter que l'extravagance, l'injustice et l'impossibilité de la loi agraire ne sont pas des preuves certaines que je n'en aie point été le prédicateur; on pourrait me dire que j'ai voulu l'établir par intérêt.

Eh bien, c'est précisément par mon intérêt même que je vais fermer cette discussion, et terminer mes réponses à ce sujet. Je ne suis pas riche; mais, sans avoir fait aucune acquisition depuis la révolution, je prouve que mon père m'a laissé beaucoup plus de biens immeubles que la loi agraire ne m'en donnerait pour ma part.

§ 69. Les persécuteurs des patriotes avaient, dans leur tactique contre-révolutionnaire, une manière adroite de changer le sens des principes les plus vrais, de tourner les discours les plus

philosophiques en motions incendiaires, et d'appeler cabale ou intrigue jusqu'au plus pur amour de la liberté.

Un républicain parvenait-il à une fonction importante, on le taxait d'*ambitieux*. Parlait-il avec énergie, écrivait-il avec éloquence, on l'appelait *influenceur*. Mais la meilleure manière de répondre à ces qualifications, c'est de les analyser, et de s'honorer de les avoir méritées jusqu'au degré où elles ne déshonorent pas.

Examinons donc ce que c'est que l'influence, et distinguons quand elle peut devenir un crime. Il faut certainement bien se garder d'accuser des excès de la licence celui qui a prêché la liberté avec fruit; car en déduisant de telles conséquences de l'influence oratoire ou littéraire, on finirait par rendre l'auteur de l'Évangile responsable des crimes de l'inquisition. On rejetterait sur Rousseau les folies de quelques désorganisateurs; et Mably passerait pour avoir provoqué les malheurs de la glacière d'Avignon.

Ce furent sans doute les écrits des philosophes qui influencèrent les premiers Français qui présidèrent à notre révolution. Ce fut la philosophie qui influença Sieyes et Mirabeau, qui à leur tour influencèrent le tiers-état de France. Ce fut la voix du patriotisme et de la raison qui créa et influença l'assemblée constituante. Sans doute la justice et la vérité ont toujours influencé; mais en suivant par degrés la force de l'influence jus-

qu'au moment actuel, quel rapport y a-t-il de l'influence patriotique avec les crimes des contre-révolutionnaires?

Il faut, je l'avoue, bien distinguer l'énergie qui par l'éloquence persuade et détermine les auditeurs, de la fraude qu'un fripon peut employer pour tromper. Je veux dire qu'on n'est pas en droit de conclure qu'un homme a voulu tromper, parce qu'il aura parlé avec chaleur. Admettre de telles conséquences, ce serait interdire la parole.

Il y a eu certainement des conspirateurs qui se sont servis de l'influence pour arracher la confiance, et ne la faire ensuite tourner qu'à leur avantage; mais cette perfidie ne prouverait pas qu'il n'y a pas de bonne influence, et ne rendra jamais synonymes les mots d'*influence* et de *conspiration*. Il est de fait qu'il y a eu dans la révolution des intrigans, des traîtres, et des hommes méprisables : cependant il ne suffit pas qu'un homme se soit mêlé de la révolution pour qu'on soit en droit de le ranger parmi les traîtres et les intrigans.

Quand on émet une pensée, si elle est adoptée par plusieurs personnes, cela prouve qu'elle plaît et convient à ces personnes; cela ne démontre pourtant pas que celui qui a publié cette pensée ne l'ait fait que pour la faire adopter. En proposant une vérité, l'orateur éclaire la raison des autres; mais parce qu'il les persuade, on ne

peut pas l'accuser d'avoir forcé leur raison.

Que reste-t-il donc à examiner dans celui qui influence? Il reste l'écrit ou les paroles. Il ne faut cependant pas que le juge porte la latitude de l'interprétation jusqu'à tous les événemens possibles; car si un auditeur devenait avare en entendant déclamer contre la prodigalité, s'il devenait féroce en écoutant l'éloge du courage, s'il devenait fainéant quand on parle du repos, ce serait de la faute des organes de l'auditeur; et étendre si loin et si vaguement la responsabilité, ce serait interdire la parole.

C'est en tirant des conséquences aussi absurdes, c'est en confondant une cause avec tous les effets possibles, qu'on a trop souvent persécuté et calomnié les hommes probes et de sincères amis de la liberté. Le royaliste regarde celui qui ne veut pas de roi, comme un scélérat qui déclame contre tous les gouvernemens. L'accapareur soutient qu'on prêche la violation des propriétés, quand on dévoile ses perfidies. Enfin le contre-révolutionnaire regarde comme un crime toute influence patriotique; et le mot d'*influenceur* a été inventé et donné pour une injure.

Pour ce qui me regarde personnellement, j'ai encore autre chose à répondre, pour ne garder de cette dénomination que ce qui fait honneur; car si l'on dit que j'ai influencé la Savoie et le Mont-Blanc, je dirai que ce n'est pas d'une mauvaise influence, puisqu'on y a toujours obéi aux

lois, et que mon pays n'a point eu à gémir sur les événemens funestes des réactions. Si l'on dit que j'ai influencé la légion des Allobroges, je dirai qu'elle a combattu avec constance pour la liberté. Enfin, si l'on m'accuse vaguement d'avoir influencé, comme on l'a fait jusqu'à présent, je renverrai à la lecture de mes mémoires, et l'on y jugera la nature et l'intention de mes influences.

Pour répondre au nom d'*ambitieux*, je vais discuter l'ambition de la même manière que l'influence.

§ 70. Si les patriotes énergiques ont été appelés *influenceurs*, ils ont été, par la suite du même raisonnement, appelés *ambitieux*.

Je pense qu'en donnant à quelqu'un ce dernier nom, on entend l'accuser de n'agir que pour obtenir des places ou acquérir de la gloire. On peut donc diviser l'ambition en désir d'avoir de grandes places, et en désir de faire de grandes actions, ou de faire parler de soi.

Considérée sous le premier point de vue, l'ambition est un vice; mais celui qui en est atteint, dans un gouvernement démocrate, prouve qu'il est un sot; car, avec un peu de connaissances, il saurait que, si les emplois sont des honneurs et des bénéfices dans les monarchies, ils ne sont que des charges dans les démocraties. Supposons que l'intérêt eût fait glisser sur cette réflexion, et que l'adresse eût procuré des bénéfi-

ces, il resterait alors la ressource de juger l'ambitieux par la fortune que lui aurait procurée son ambition; et l'on verrait que cette ambition n'est pas celle de la gloire. N'ayant pas même la valeur entière de ce que je possédais avant la révolution, il me sera toujours facile de confondre ceux qui croiraient que j'ai été ambitieux de ce genre.

L'ambition, considérée sous le second point de vue, ne fait pas, il est vrai, rechercher les places et les emplois au détriment des autres; mais elle engage l'homme patriote à préférer le travail et la responsabilité des fonctions à l'inaction qui est toujours un crime chez un peuple, au moment surtout qu'il construit son gouvernement. Pour être en droit d'accuser un individu du crime d'ambition, il ne suffirait pas de prouver qu'il a occupé des places; il faudrait démontrer qu'il a intrigué pour les obtenir, et l'on parvient facilement aux démonstrations de ce genre, soit par la voie des témoins, soit par le témoignage des écrits; car, pour intriguer une fonction, il faut le faire quelque part et avec quelqu'un.... L'homme laborieux, l'ami de la patrie et l'amant de la gloire, peut bien désirer que le sort le place à un poste où il puisse faire le bien et se distinguer même par des actions au-dessus des communes; mais il ne pourra y avoir que des méchans qui appelleront crime l'ambition de faire le bien.

Je défie le plus adroit et le plus instruit de tous

les hommes de citer aucune démarche, aucune liaison, aucune parole, aucun écrit, qui démontre que j'aie mendié des places ou des fonctions. J'en ai, il est vrai, occupé de très-honorables et de très-importantes; mais l'avidité d'une chose ne se prouve pas par cela seul qu'on l'a possédée; car il y a certainement des gens dévorés d'ambition qui n'ont jamais pu parvenir aux grandes places : en se servant à leur égard de ce raisonnement en sens contraire, il serait pourtant inconséquent d'avancer que leur nullité est une preuve de leur modestie.

§ 71. Après avoir démontré l'injustice des traits qui m'étaient lancés relativement à la division qui régnait à cette époque dans les opinions politiques, il me reste à répondre, par les proclamations d'alors des représentans du peuple, à ceux qui voudraient blâmer le département du Mont-Blanc de la conduite qu'il tint avant et après le 31 mai 1793; c'est-à-dire, à l'une des grandes secousses de la révolution française.

Les devoirs et la conduite des habitans du Mont-Blanc, les devoirs et la conduite de l'armée des Alpes leur furent à tous tracés dans les proclamations faites les 10 et 22 juin 1793, au nom de la convention nationale, par les trois députés qu'elle avait envoyés parmi nous. Il était d'autant plus doux aux habitans du Mont-Blanc d'obéir à cette autorité légale, que l'effet des mesures devait être de détourner la guerre civile de leurs foyers.

Je n'ai pas besoin de transcrire ou répéter les proclamations que je viens de citer ; elles se trouvent dans deux volumes imprimés par ordre de la convention nationale, intitulés : *Pièces justificatives du rapport fait à la convention par les représentans du peuple Dubois-Crancé et Gauthier.* Il me suffit ici de dire que les ci-devant Allobroges s'en tinrent à cette époque à des discussions verbales, et que la guerre du fédéralisme n'incendia pas notre département. Je passe à mes événemens militaires, et je vais, dans le livre suivant, décrire la marche et les suites de cette funeste guerre à Lyon et dans le midi de la France.

Il m'en coûte sans doute d'avoir à rappeler mon souvenir sur des événemens affligeans ; mais je dois ces cruelles vérités à ma justification et surtout à mon honneur. Elles sont dues aussi à l'histoire, afin que nos descendans, en y puisant des leçons frappantes d'expérience, apprennent par nos malheurs à ne pas y tomber.

LIVRE III.

HISTOIRE DÉTAILLÉE DE LA GUERRE DITE DU FÉDÉRALISME. CAMPAGNES DANS LE MIDI EN 1793. LIVRAISON DE TOULON A LA COALITION ROYALE. SIÉGE DE LYON.

CHAPITRE PREMIER.

Réflexions sur les causes de la guerre du midi en 1793. Marche de l'armée du général Carteaux depuis Grenoble jusqu'au delà d'Ollioules, à une petite lieue de Toulon.

§ 72. J'ai donné une idée de mon moi politique et révolutionnaire ; j'ai montré les secrets de ma tête et de mon cœur, en dévoilant mes opinions et ma conduite jusqu'au 28 juin 1793. Il me reste à continuer le récit de mes événemens, et à parler, comme militaire, des suites du 31 mai.

Il n'est pas hors de propos, avant de porter son jugement sur les événemens que je vais décrire, d'observer que je ne dois être considéré que comme *force obéissante*. Un militaire, on le sait, n'a point d'avis à donner sur les ordres du gouvernement ; les lois lui interdisent de discuter, et il doit obéir. Je pourrais même ajouter que c'est comme *force obéissante* que je dois être considéré depuis que j'eus quitté le caractère et les fonctions de député de l'assemblée nationale

des Allobroges ; c'est-à-dire, depuis le 28 novembre 1792.

L'observation que je fais en ce moment est importante et juste en même temps ; il n'est pourtant malheureusement que trop vrai qu'on l'a souvent oubliée, et que l'on a condamné des citoyens qui n'avaient fait que remplir leurs devoirs. Mais peut-on être juste dans les réactions ? Peut-on juger dans la fureur des passions ? Hélas ! on ne peut qu'assassiner.

Ce n'est point ici, je dois le dire, une manière indirecte de demander pardon du rôle que j'ai joué dans la révolution. Je m'honore de toutes mes démarches, parce qu'elles n'ont eu pour but que la liberté de ma patrie ; je m'en honore, parce qu'elles ne furent jamais une suite de calculs intéressés. N'ayant rien à me reprocher, je n'ai rien à me faire pardonner. Ce qui prouve plus encore que je n'entends pas me rétracter de mon opinion passée, c'est que je l'ai rappelée même dans un moment où je pouvais déjà ne me montrer que comme force obéissante.

Je pense cependant qu'on ne se croira pas autorisé, après cette déclaration sur la sincérité et la constance de mon opinion, de m'accuser d'avoir sollicité, consenti et approuvé les événemens malheureux de la révolution. Je déclare d'abord que, de toutes les journées révolutionnaires, je n'ai assisté qu'à la célèbre journée du 10 août ; et certainement les républicains ne la classe-

ront jamais dans les événemens malheureux (1).

La déclaration que je fais n'est point une accusation contre tous ceux qui se sont trouvés dans des mouvemens révolutionnaires qui ont eu des suites funestes. Il n'est pas dans mes principes, ni dans ma manière loyale de voir, d'accuser le patriotisme et les patriotes, des diverses scènes affligeantes et cruelles qui ont eu lieu dans la révolution. J'ai toujours pensé que de certains mouvemens ne sont devenus des déchiremens funestes que parce que, dans le tumulte, le royalisme (2) s'est revêtu des couleurs nationales, pour en faire ressortir des injustices, des meurtres, des incendies, etc.

Celui qui jette un regard impartial sur la révolution, celui qui en raisonne les causes et les effets, sait bien que certaines secousses affligeantes sont inséparables d'une grande révolution. Il est tout simple que le ressort de la liberté, ayant été comprimé depuis des siècles, se soit rétabli avec une grande et terrible activité. Le peuple, fatigué de ses souffrances, a voulu rentrer dans ses

---

(1) Cette espèce de justification d'un événement si déplorable s'explique aisément, quand on considère l'auteur, l'ouvrage, et l'époque à laquelle il parut. (*Note des éditeurs.*)

(2) Il faut remarquer que les différens partis se donnaient réciproquement cette qualification; ainsi Louvet et les Girondins accusaient Marat d'être *royaliste*, comme la Montagne accusait la Gironde de *royalisme* et d'*aristocratie*.

(*Note des éditeurs.*)

droits ; il a fallu, pour cela, passer de l'esclavage à l'anarchie ; c'est-à-dire, qu'il a fallu renverser le gouvernement qui l'outrageait, pour s'en donner un nouveau. Si la première secousse révolutionnaire n'a pas été suffisante, cela est venu de l'obstination de ceux dont il renversait l'orgueil et les usurpations. S'il y a eu de violens froissemens d'opinions, si ces froissemens ont causé des malheurs, c'est parce qu'il y avait deux opinions ; et la seule coupable alors, c'est celle qui n'était pas pour la liberté, c'est celle qui tendait à anéantir la révolution, c'est celle des despotes, c'est celle des ennemis du peuple.

Je conclus donc de tout cela que les excès et les malheurs révolutionnaires sont nés de l'ambition, de la résistance et des obstacles opposés par les aristocraties. Je conclus qu'il est injuste d'accuser le patriotisme de certains effets dont la cause part du centre des résistances royales. Les patriotes savent bien que sans eux il n'y aurait point eu de révolution ; mais ils savent aussi qu'il n'y aurait pas eu besoin d'en faire, s'il n'y eût eu ni despote ni despotisme.

Il me reste encore, avant de parler de nos mouvemens militaires dans le midi, à faire une observation relative à la manière de juger les patriotes révolutionnaires. Lorsqu'on a à juger un homme, et qu'on veut le faire avec justice, il ne suffit pas de ne considérer que ses actions en elles-mêmes ; il faut nécessairement examiner quand, comment

et pourquoi il a agi ; il faut calculer s'il était libre de faire autrement ; et quoique son acte soit un mal, il est essentiel de considérer s'il n'a pas choisi le moindre. J'ai sans doute besoin qu'on me juge de cette manière ; mais je le désire aussi pour tous les hommes.

§ 73. La légion des Allobroges reçut, dans le milieu du mois de juin 1793, un ordre du ministre de la guerre pour passer de l'armée des Alpes à celle des Pyrénées orientales. Je quittai donc le département du Mont-Blanc le 28 juin, avec les dragons de la légion. Le colonel et l'autre chef de bataillon emmenèrent les canonniers et les deux bataillons d'infanterie.

Lorsque nous fûmes à Saint-Marcellin, nous reçûmes un ordre de l'état-major de l'armée des Alpes, pour nous arrêter à Valence, y attendre un convoi qui devait s'y rendre et y prendre les ordres du général Carteaux.

Arrivés à Valence, nous y trouvâmes ce général avec un représentant du peuple. On instruisit les chefs des divers corps qu'on avait dirigés sur Valence, du but de la marche de cette colonne. On nous exposa qu'il s'agissait de couper communication entre les Lyonnais et les Marseillais, qui venaient de se déclarer en rébellion contre la convention ; qu'il s'agissait de s'emparer du Saint-Esprit où une troupe de rebelles s'était retranchée pour s'y recruter d'hommes qu'on leur avait promis dans quelques départemens.

Le général Carteaux fit partir de Valence quelques-uns de nos canonniers, un piquet de dragons et quelques hommes d'infanterie, avec ordre de se poster et de rester à Tain, pour surveiller ce qui se transporterait sur le Rhône, et par-là couper la communication des insurgés du Saint-Esprit avec ceux de Lyon. Le général passa toute sa colonne en revue; l'ordre de marche fut donné, et la colonne se dirigea du côté du Saint-Esprit.

Arrivé à deux lieues du Saint-Esprit, le général arrêta sa colonne pour combiner et disposer les moyens d'attaque. Il fut d'abord projeté que je me rendrais au Saint-Esprit avec la légion, que j'y présenterais l'ordre du ministre pour passer à l'armée des Pyrénées orientales, et qu'au cas que l'on consentît à ce passage, je m'emparerais, me trouvant dans la ville, de tous les postes. Mais ce projet ne fut pas adopté, parce que, ne connaissant pas les forces des ennemis dans le Saint-Esprit, on pouvait craindre que la légion ne fût retenue de force une fois qu'elle y serait entrée, ou au moins on craignit que cette surprise n'engageât un combat terrible sans amener aucun succès.

Le général se détermina à attendre, à quelque distance du Saint-Esprit, de l'artillerie et quelques troupes que devaient lui envoyer les représentans du peuple. Pendant ce temps il m'envoya, avec une colonne tirée de sa petite armée, du

côté de Boulêne, Mornas et Montdragon, afin d'empêcher de ce côté l'augmentation des forces au Saint-Esprit. Le chef de brigade de notre légion resta auprès du général. J'avais dans ma colonne un bataillon du Mont-Blanc, la plus grande partie des Allobroges, une compagnie du régiment ci-devant Bourgogne, et deux pièces de canon. Nous traversâmes les villes que je viens de nommer sans tirer un coup de fusil; et personne ne s'y est plaint que nous ayons commis des excès dans notre passage.

J'arrivai à Orange avec cette colonne le 14 juillet 1793. Notre avant-garde eut un petit combat à l'entrée de la ville; cependant toute notre colonne y fut reçue sans obstacle. Les rebelles, me dit-on, s'étaient repliés sur Avignon, en abandonnant quelques équipages, mais point d'artillerie. Voyant l'ennemi si près, je ne laissai point de troupes dans la ville; nous vînmes tous camper hors la porte du côté d'Avignon, en plaçant seulement quelques corps-de-garde dans l'intérieur pour assurer la tranquillité publique. Ces dernières positions furent prises d'accord avec les autorités civiles.

Je partis le lendemain; nous nous dirigeâmes du côté d'Avignon, pour être plus à portée, d'après les ordres du général, de couper la communication d'Avignon avec le Saint-Esprit. Apparemment que, sur le bruit de l'approche de l'armée du général Carteaux, les Marseillais avaient

évacué Avignon pendant quelques heures, car je reçus, en sortant d'Orange, la lettre suivante de la municipalité de Sorgues.

« Sorgues, le 15 juillet 1793.

» Citoyen, la patrie est en danger plus que » jamais; les Marseillais, qui étaient sortis de la » ville d'Avignon, sont rentrés sur les onze heu- » res dans la ville, en faisant un carnage ter- » rible sur tous les patriotes (1) qu'ils ont ren- » contrés en rentrant. Déjà plus de deux cents » citoyens sont arrivés dans nos murs, après » avoir échappé à une mort inévitable. Si vous » ne vous hâtez de faire marcher les troupes qui » sont sous votre commandement, c'en est fait » de nous. Nous vous attendons avec la plus vive » impatience. Nous venons d'apprendre qu'ils » sont déjà à moitié chemin de notre ville, pour » se rendre à Orange.

» Nous sommes bien cordialement,

» *Le maire et officiers municipaux de* » *Sorgues*..... »

(J'ai bien sur l'original les signatures de cette lettre; mais j'ai vu de si terribles effets de réac-

(1) Ces assassinats ont été prouvés; il n'est donc pas vrai que ce soit l'armée de Carteaux qui ait la première fait couler le sang dans le midi. A notre arrivée, il était déjà en guerre civile.

tion, que j'ai cru devoir les supprimer. Je ne veux pas que les malveillans aient à me remercier de leur avoir désigné des victimes.)

Je hâtai ma marche à la réception de cette lettre alarmante. En passant à Sorgues, j'ai pris de nouveaux renseignemens, sans cependant y arrêter la troupe, et je vins avec elle bivouaquer au Pontet, à environ demi-lieue d'Avignon. Ce fut à ce même endroit que furent placés les camps de toute l'armée du général Carteaux lors de l'attaque de la ville d'Avignon.

Je pris cette position le 15 juillet sur le soir; j'y fis les dispositions militaires pour y être en sûreté et remplir les ordres du général. La municipalité de Carpentras m'envoya le 16 deux pièces de quatre; je gardai l'une au camp avec celles que j'avais déjà, et l'autre fut placée au bord du Rhône. Le même jour il m'arriva un bataillon que le général avait fait partir, après que je l'eus quitté, pour me renforcer.

§ 74. Ma situation était, je l'avoue, un peu pénible; car il y avait, disait-on, cinq ou six mille hommes armés dans Avignon, et on leur faisait espérer un grand renfort de Marseille. Mais ce qui m'embarrassait le plus, c'était la difficulté de discipliner ce grand nombre de citoyens qui s'étaient joints à la colonne. Irrités par le meurtre de leurs parens, indignés de se voir chassés de leurs foyers, quelques-uns ne respiraient que vengeance. Aussi, de crainte qu'il n'arrivât quel-

que accident aux prisonniers qu'on était dans le cas de faire, donnai-je l'ordre suivant :

« Au camp du Pontet, le 17 juillet 1793.

» Il est ordonné au citoyen Deveyle, adjudant » dans la légion des Allobroges, de se charger de » tout détail concernant les personnes mises en » état d'arrestation; il veillera à la sûreté, à la » détention, et à la nourriture des détenus.

» *Signé*, DOPPET. »

Ce qui rendait encore ma position difficile, c'est que je n'avais avec moi ni chef de subsistances, ni commissaire des guerres; c'étaient les municipalités environnantes qui nourrissaient ma colonne. Mais, pour éviter les fraudes et gaspillages, je donnai un ordre conçu en ces termes à ceux qui étaient chargés d'aller dans les communes :

« Au camp du Pontet, le 17 juillet 1793.

» Les citoyens chargés de pourvoir de vivres » le camp du Pontet sont chargés de faire res- » pecter les propriétés. Ils auront soin de n'exé- » cuter que les ordres que les propriétaires » recevront signés des municipalités ou du com- » mandant. Ils auront soin, en prenant du vin » pour le camp, de le faire transvaser dans d'au- » tres tonneaux, en y ajoutant une suffisante » quantité d'eau pour ôter au vin sa violence.

» Cet ordre impose de même l'obligation de ne » prendre ni laisser prendre dans aucune maison » d'autres subsistances que celles spécifiées dans » l'ordre des municipalités ou du commandant, » enjoignant aux porteurs de ces ordres de faire » des reconnaissances à ceux dont ils requièrent » les subsistances.

» *Signé*, DOPPET. »

J'observe que je faisais distribuer du vin à la troupe, et que je le mélangeais avec de l'eau, parce que je n'avais point de vinaigre à distribuer, et qu'il faisait fort chaud.

Malgré la difficulté de la situation et le manque de moyens, je ne négligeais rien pour remplir mes devoirs; je faisais tout ce qui dépendait de moi pour diminuer le fléau de la guerre, en disciplinant la troupe, empêchant les gaspillages, et protégeant les habitans. On peut s'en convaincre par l'ordre suivant, dont l'original, ainsi que de tous les autres, existe dans mon livre d'ordres de ce temps-là, que j'ai encore.

« Au camp du Pontet, le 17 juillet 1793.

» La sûreté de l'armée repose sur l'exactitude du » service des gardes qui l'environnent; il faut » donc que les chefs de poste fassent le service » en soldats républicains. Il est défendu de sortir » de l'enceinte du camp pour se porter dans les » maisons des citoyens. Si l'on soupçonne des

» armes quelque part, on ne doit pas se per-
» mettre d'aller fouiller, sans avoir préalable-
» ment fait sa déposition chez le commandant du
» camp.

» La police intérieure du camp ne saurait être
» trop exacte, parce que l'ordre en facilite la dé-
» fense, et que sans discipline une armée ne sau-
» rait subsister. Tous les chefs de bataillons et de
» détachemens sont invités à donner l'ordre qu'on
» lise par compagnie les règlemens relatifs à la
» police et à la discipline dans les camps.

» Il est ordonné de mettre de l'ordre dans les
» distributions, de quelque nature qu'elles soient.
» Le gaspillage des vivres nous conduirait bientôt
» au point de ne plus en trouver.

» La maraude est un des vices les plus honteux;
» elle révolte l'habitant, elle nous fait des ennemis
» dans les lieux où nous nous la permettons. Il est
» donc ordonné à tous les commandans, officiers
» et sous-officiers de faire exécuter les règlemens
» militaires envers ceux qui par la maraude ten-
» dent à perdre la cause de la liberté.

» Il est défendu de maltraiter quelque habitant
» ou voyageur. S'il est coupable, il faut le faire
» arrêter par la garde; mais il ne faut se permettre
» aucune voie de fait à son égard.

» Il est ordonné à tous les chefs de veiller à ce
» qu'on ne se livre à aucun excès de boisson. On
» doit mettre de suite à la garde du camp tout
» soldat pris de vin.

» Il est défendu aux officiers, sous-officiers et » soldats de se porter en avant des postes du camp » sans ordres. La bravoure est la vertu des soldats » français; mais il ne faut pas la changer en im- » prudence coupable.

» Il est ordonné à chacun de prendre soin de ses » armes et de ses cartouches. On délivrera des » munitions à ceux qui n'en ont pas; chaque capi- » taine s'assurera de cela dans sa compagnie.

» Tous les chefs de bataillons ordonneront qu'il » soit apporté chaque jour chez le commandant du » camp un état de situation exact; ils y joindront » le nombre des chevaux qui sont à la suite de ces » bataillons, pour qu'on puisse se régler sur la » quantité des subsistances de tout genre.

» Il y aura chaque jour un sous-officier de plan- » ton chez le commandant du camp, pour pouvoir » facilement faire passer les ordres à tous les ba- » taillons.

» *Signé*, le chef d'escadron DOPPET. »

Certainement cet ordre n'est ni un code de brigandage, ni de désorganisation, ni d'anarchie. Il n'était pas en mon pouvoir d'empêcher ou d'arrêter la guerre; mais je remplissais mes devoirs en homme probe, en officier républicain. Il y avait avec moi à ce camp trois chefs de bataillons qui, comme moi, sont dans la suite devenus officiers généraux : ce sont les généraux Mouret, Patoux et Point. Nous ne négligions rien les uns et les autres

pour remplir les ordres du général Carteaux.

§ 75. Je ne gardai pas long-temps le commandement du camp du Pontet, et je n'en fus pas fâché; car dans les guerres de ce genre il est toujours pénible de commander. Les gens passionnés oublient que le militaire est force obéissante, et ils se croient en droit de lui reprocher des mouvemens qu'il n'a fait qu'exécuter d'après les ordres du gouvernement.

Quelquefois, et cela est plus bizarre encore, c'est le gouvernement qui le punit d'avoir exécuté ou fait exécuter ses ordres. Je ne dis pas qu'une telle inconséquence doive ou puisse se renouveler sous notre constitution; mais cela est arrivé dans un temps où personne ne voulait avoir eu tort.

Le 18 juillet au soir, l'adjudant-général Fox arriva au camp du Pontet. Je lui remis le commandement d'après les ordres du général, et je m'en tins à mes fonctions de chef d'escadron.

N'étant plus chargé du commandement du camp, je faisais des patrouilles avec des détachemens de dragons sur les bords de la Durance, pour surveiller et arrêter le passage des renforts de Marseille, qui chercheraient à gagner Avignon. Étant le 21 juillet en patrouille du côté de Caumont, on m'apporta une lettre de la municipalité; et comme elle a en partie donné lieu à un cruel événement, je ne dois pas la passer sous silence.

« Citoyen, nous vous adressons cette lettre pour

» vous donner information qu'il doit arriver deux » détachemens de gens de rébellion, un de l'Haine, » et l'autre d'Apt. Nous sommes été avertis par » un citoyen de l'Haine, parti de suite pour nous » donner l'avis. Ainsi nous vous prions de nous » donner du renfort pour les arrêter. »

On voit, par le style de cette dépêche, qu'elle n'était pas d'un orateur de club, comme quelques-uns pourraient le penser; elle était de simples et francs villageois qui, instruits d'une marche qui intéressait la sûreté de notre camp, nous en donnaient le fraternel avis; elle était de gens qui craignaient dans leurs foyers l'arrivée de ces détachemens : les assassinats commis à Avignon ne leur donnaient pas envie de pareilles visites.

Je vins de suite faire part de cet avis au commandant du camp, et, d'après son instruction, je fus le même jour à Caumont avec un détachement. Je me rendis à la municipalité; mais il était, me dit-on, arrivé un nouvel avis qui portait que les deux détachemens, au lieu d'avoir pris la route d'Avignon, s'étaient rendus à Lille. Les uns faisaient monter cette troupe à cinq cents hommes, d'autres à six cents; tous assuraient qu'elle avait du canon.

Une ordonnance fut expédiée sur-le-champ pour instruire de ce mouvement l'adjudant-général Fox. Je lui annonçai que je restais là pour surveiller, et que je me porterais même sur Lille,

s'il voulait m'envoyer du renfort. Il importait en effet à l'armée du général Carteaux de ne pas laisser l'ennemi former un autre noyau près de nous, et surtout si près d'Avignon qui, par sa position, sa population, ses forces et son importance, attirait toute l'attention du général.

Le commandant du camp me répondit le soir en m'annonçant qu'il ferait partir le lendemain de bon matin cinq cents hommes avec une pièce de huit et une de quatre; que je les rejoindrais avec mon détachement au Thor, petite ville peu distante de Lille (1).

Après m'être concerté avec les divers commandans de détachemens, nous partîmes de Thor, et nous arrivâme près de Lille sur les sept heures du soir, le 22 juillet. Lorsque nous fûmes environ à portée de canon des murs de la ville, j'arrêtai la colonne; la troupe fut placée militairement, pour nous tenir sur une bonne défensive, en attendant la réponse des deux dragons parlementaires que je venais d'envoyer à Lille.

Il y avait à peine un quart d'heure que j'avais fait partir ces deux dragons, que j'aperçus un grand mouvement parmi les troupes les plus avancées de ma colonne. Ce mouvement fut de suite changé en tumulte; et sans avoir donné d'or-

(1) On verra la lettre du général Fox dans le § 76 qui suit. Je préviens qu'elle est intéressante.

dres, sans que je susse encore ce que c'était que cela, les canons et la plus grande partie de la troupe étaient déjà presque sous les murs de la ville. En cherchant à rétablir l'ordre et à m'instruire de la cause du mouvement, j'appris que l'un des deux dragons parlementaires avait été tué dans la ville d'un coup de pistolet, et que c'était la nouvelle que venait d'en donner l'autre en revenant au grand galop, qui avait excité l'indignation de la troupe.

Quoique je ne fusse pas moins que tous mes camarades révolté de ce trait de violation du droit des gens et de la guerre, je leur fis à tous sentir le danger de nous porter contre nos ennemis sans précaution et dans l'aveugle impétuosité de la vengeance; je tâchai de les ramener à la distance nécessaire pour ne pas recevoir des coups de fusils à pure perte. Pendant que je fesais ces dispositions, un de nos canonniers fut tué d'un coup de carabine, et j'eus deux ou trois soldats blessés.

Certes je ne pouvais plus douter alors que la ville de Lille ne fût occupée par les rebelles; l'assassinat du dragon, et le feu continuel qu'on dirigeait sur nous, sans que nous eussions encore tiré un coup de fusil ni un coup de canon, me le prouvait suffisamment.

Je ramenai la colonne à la distance d'une portée de canon des murs de la ville, pour nous mettre à l'abri des coups de fusils. Nous passâmes la nuit à prendre nos dimensions avec les autres chefs

de bataillons, et nous disposâmes tous nos moyens d'attaque pour le lendemain matin.

Le lendemain matin, 23 juillet, voyant que la ville faisait toujours feu sur nos avant-postes, nous commençâmes l'attaque. Le canon ne pouvant pas renverser la porte de la ville, je commandai un piquet pour l'abattre à coups de hache, et je protégeais leur travail avec mon artillerie. Le commandant du piquet m'ayant rapporté que les haches étaient inutiles, et que la porte était renforcée en dedans par des poutres, des charrettes et autres obstacles, je fis porter de la paille et des fagots près de la porte, pour y mettre le feu.

J'étais pendant ce temps auprès des pièces de canon, dont je faisais diriger le feu sur les endroits d'où nous venaient les coups de fusils et de carabines. La porte fut long-temps à brûler; et sans que j'en eusse d'abord été prévenu, quelques soldats avaient trouvé une brèche au mur, et s'étaient introduits dans la ville.

Je faisais continuer le feu de l'artillerie, lorsqu'on m'avertit que plusieurs militaires étaient dans la ville, je fis alors cesser les canonniers. Cependant la porte n'était pas entièrement brûlée; je ne voulais pas entrer par la brèche, parce que je ne voulais pas quitter l'artillerie, dont j'étais responsable. Je craignais de plus que l'ennemi n'eût évacué par les derrières, pour nous tomber dessus au moment où toute la colonne et moi entrerions dans la ville.

Enfin la porte fut brûlée, et j'entrai avec plusieurs officiers. Nous trouvâmes, en entrant dans la ville, presque toutes les portes des maisons enfoncées. Ce fut en vain que je demandai un tambour pour battre la générale; il n'y en avait pas un à son poste.

Tous les commandans de détachement et autres officiers virent mes efforts pour arrêter le pillage; ils me secondèrent dans ces efforts; mais le soldat était indigné; plusieurs des nôtres avaient été tués, et nos remontrances furent inutiles.

Je me rendis de suite à la municipalité; elle était vacante. Je fis appeler quelques citoyens qui étaient restés dans la ville; je les invitai à se constituer en municipalité provisoire, et je les priai d'afficher et de faire de suite avec moi la proclamation suivante:

« Citoyens. Des rebelles outrageaient la souve-
» raineté du peuple, en ne voulant plus recon-
» naître la convention nationale. C'est au nom de
» cette convention que nous combattons ces re-
» belles; c'est parce que nous aimons le peuple,
» que nous donnons notre vie pour défendre ses
» intérêts.

» Nous vous annonçons, citoyens, que nous ne
» sommes ici les vainqueurs que des royalistes;
» nous sommes les frères et les amis des patriotes.
» Paraissez donc autour de nous, bons citoyens! (1)

(1) Je dis cela dans ma proclamation, parce que je sus des

» Venez avec nous venger les républicains morts » aujourd'hui ! Rétablissez d'abord les magistrats » du peuple ! que l'écharpe tricolore reparaisse » sur le corps des citoyens ! Jusqu'à cette heure les » patriotes seuls sont victimes de cette journée; » éclairez-nous sur les lâches qui ont conspiré » contre la liberté.

» Et vous qui avez souffert, et qui souffrez » encore, bientôt vous verrez parmi vous des dé- » putés de la convention nationale ; et soyez as- » surés que la république est trop juste pour ne » pas venir au secours des victimes des maux de » la guerre !

» Vous, mes frères d'armes, rentrez dans le de- » voir ! d'autres victoires nous attendent. Qu'au » premier son de tambour ou de trompette, tous » se rendent sur la place ! Que les lauriers cueillis » à Lille ne nous fassent pas oublier que nous » avons donné un rendez-vous militaire à Avi- » gnon ! Lille, le 23 juillet 1793.

» *Signé*, le chef d'escadron DOPPET. »

Pendant que je prenais avec les officiers mu-

---

citoyens qui s'étaient rendus à la municipalité, qu'il y avait beaucoup de braves républicains que la peur seule faisait cacher. Je les invitais à reparaître, parce que je sentais que si les habitans de Lille ne se fussent pas sauvés, on n'eût pas pillé la ville. Je le prouve par ceci : c'est qu'on n'a point pillé à Rougnes, à Lambesc, ni à Cadenet, où pourtant on s'est battu, et où je commandais aussi.

nicipaux provisoires les moyens de rétablir l'ordre, on vint m'avertir que le feu était à un bâtiment sur la place. Je donnai de suite l'ordre suivant au citoyen Patoux, chef de bataillon :

« Le citoyen Patoux fera de suite battre la gé-
» nérale; il fera de suite commander deux cents
» hommes pour coopérer à éteindre le feu. Je suis
» à la maison commune.

» *Signé*, le chef d'escadron DOPPET. »

Je prenais, comme on le voit, tous les moyens possibles pour rétablir l'ordre dans cette malheureuse cité. Il n'y avait pas plus d'une heure que j'y étais entré, lorsque je reçus du général Carteaux, qui venait d'arriver au camp du Pontet, l'ordre de revenir au camp avec l'artillerie, et de laisser seulement un détachement à Lille. Comme son armée n'était pas nombreuse, il craignait une sortie d'Avignon; il avait besoin de son artillerie et de ses troupes. Il est encore à observer qu'à ce moment Carteaux avait soumis le Saint-Esprit, et qu'il était de retour de son expédition.

A la réception de l'ordre du général Carteaux, que je communiquai à tous les chefs de détachement nous fîmes nos efforts pour rassembler la troupe, et je remis au citoyen Chastel, capitaine dans la légion des Allobroges, l'ordre suivant :

« Il est ordonné au capitaine Chastel de rester » à Lille avec deux cents hommes d'infanterie. » Il y veillera à la sûreté de cette ville, y empê- » chera les incursions des rebelles, y protégera » les patriotes, y fera exécuter les arrêtés de la » municipalité provisoirement constituée pour as- » surer le repos public. Il y restera jusqu'à nouvel » ordre. Donné à Lille le 23 juillet 1793.

» *Signé*, le chef d'escadron DOPPET.

Je partis le même jour, 23 juillet sur le soir, pour me rendre au camp du Pontet avec l'artillerie et ce que je pus rassembler de troupes. Ce passage de mes mémoires est sans doute affligeant ; mais qu'on lise le paragraphe suivant avant de me juger.

§ 76. Arrivé au camp du Pontet le 23 juillet au soir, je fis mon rapport au général Carteaux qui prit des mesures pour découvrir et punir les moteurs et auteurs du pillage de Lille, et toute la troupe eut l'ordre de se trouver le lendemain matin sous les armes au camp du Pontet, pour faire un prompt exemple des coupables en présence de toute l'armée.

Le lendemain matin, 24 juillet, le général fit former un bataillon carré. Il était accompagné d'un ou deux représentans du peuple ; je ne me rappelle pas s'il y avait Albitte et Poultier, ou Albitte et Rovère, ou bien Albitte seulement. Ces députés se le rappellent peut-être mieux que moi ;

et en cas de besoin, je ne doute pas qu'ils ne s'empressassent de donner leurs témoignages.

Après un discours énergique, fait par un représentant du peuple sur les horreurs du pillage, le général Carteaux ordonna à tous ceux qui connaîtraient les auteurs du pillage, de les dénoncer. Personne ne portant la parole dans les rangs, j'entrai dans le milieu du bataillon carré; je demandai au général la permission de prendre la parole. Ayant rendu à haute voix compte de ma conduite, j'interpellai tous les officiers et soldats de dire si j'avais ordonné à quelqu'un de piller... Un *non* général se fit entendre... J'interpellai ensuite les chefs de bataillons, et autres officiers de la colonne, de déclarer si je n'étais pas entré dans Lille avec les canons, si à mon entrée tout le mal n'était pas déjà fait, et si je n'avais pas employé tous mes efforts pour avoir un tambour, afin de faire battre la générale, et rappeler les soldats à l'ordre..... Les officiers quittèrent leurs rangs sur mon interpellation, et se rendant au centre du bataillon carré, ils confirmèrent tous le rapport que je venais de faire.

Après cette information faite en face de l'armée, et après avoir dit au général que j'avais laissé un commandant à Lille, il me demanda mon rapport par écrit sur l'expédition de Lille; il le fit imprimer, et le signa lui-même... Cette dernière démarche du général prouve qu'il ne me trouva point coupable; car dans ce dernier

cas il m'eût livré à la loi; il eût fait imprimer mon jugement, au lieu de signer et d'approuver mon expédition militaire.

Voilà sans doute des détails qui suffisent pour éclairer ma conduite dans le malheureux événement de Lille. J'ai prouvé que j'avais fait dans ce cas tout ce que permettent les forces humaines (et surtout les pouvoirs d'un chef en révolution) pour arrêter les excès. Mais, pour parer à toutes les objections que pourraient faire mes ennemis, je ne dois pas omettre les réflexions suivantes.

On me demandera peut-être pourquoi, dans mon séjour de deux heures à Lille; pourquoi pendant l'attaque de la place; pourquoi dans mon entrée je tins si fort à rester près de l'artillerie.... C'est parce que j'étais responsable des canons; et voici l'ordre qui m'imposait cette responsabilité.

« Du camp du Pontet, le 22 juillet 1793.

» *L'adjudant général Fox, au chef d'escadron Doppet.*

» Je viens de recevoir votre lettre, mon cher » camarade, et j'ai ordonné de suite au citoyen » Mouret de se mettre à la tête d'un détache- » ment suffisamment fort, avec deux pièces de » canon, qui partent sur-le-champ pour se ren- » dre au Thor où je vous prie de vous rendre » vous-même aussitôt la présente reçue, et de là

» vous vous consulterez ensemble (1) sur vos
» moyens et sur la marche que vous avez à tenir
» pour parvenir à cerner les coquins dont vous
» allez faire la chasse.

» Je vous recommande surtout beaucoup de
» prudence, et de ne pas aventurer notre artil-
» lerie. Vous en sentez la conséquence, et pré-
» voyez facilement les suites qu'aurait une défaite.

» Instruisez-moi, de deux heures en deux heu-
» res, par des ordonnances à cheval, de ce qu'il
» y aura de nouveau, et mandez-moi vos besoins.

» Faites le moins qu'il vous sera possible de
» prisonniers, si les scélérats résistent. Ce serait
» un embarras, et quelques-uns pourraient s'é-
» chapper.

» Adieu. Je fais les vœux les plus ardens pour
» la réussite de votre expédition et le bonheur
» de la république.

» *Signé*, ÉDOUARD FOX. »

J'ai transcrit toute cette lettre, parce que d'un côté elle prouve que je suis responsable de l'artillerie; parce qu'elle démontre que je ne me trouve pas à Lille sans ordre de mes chefs; parce que d'un autre côté, et surtout dans la dernière

(1) On voit, par cet article de l'ordre, que je ne peux seul rester responsable des événemens. Mais Mouret et les autres officiers n'ont pas plus de reproches à se faire que moi; nous sommes innocens.

phrase, on me donne des ordres violens à exécuter.

Certes la mesure la plus cruelle à prendre envers un ennemi, c'est d'attenter à la vie des prisonniers de guerre; et si l'on se croyait en droit de m'autoriser à cette violence, on n'était plus en droit de me demander compte de quelques armoires brisées. Cependant je n'eus jamais l'intention d'exécuter de tels ordres; je les ai regardés comme un effet d'effervescence de la part de celui qui les avait écrits : je ne cite pas même sa lettre pour l'inculper.

On pourrait me demander encore comment et pourquoi, sur l'avis de la municipalité de Caumont, je juge que Lille est en état de rébellion, et pourquoi j'appelle des forces pour y marcher..... Voici ma réponse.

Je connais que Lille est en rébellion contre les troupes de la république marchant par ordre de la convention nationale, parce qu'on fait feu sur les deux dragons que j'envoie en pourparler, et qu'on en tue un; parce que les habitans de la ville font feu sur nous, sans que nous ayons tiré; parce que j'y saisis, en entrant, deux petards (ce sont des boîtes dont on se sert ordinairement pour les réjouissances) montés sur des affûts comme des pièces de canon, et chargés chacun de deux ou trois douzaines de balles à cartouches; parce qu'il y avait parmi les rebelles des hommes décorés de croix de Saint-Louis. Cela est si vrai, qu'un Allobroge m'en

apporta une que je remis à un représentant, et qui a été offerte en mon nom à la convention nationale. (*Voyez* les bulletins de la convention à cette époque.)

J'avais surtout jugé de son état de rébellion par l'ordre suivant, que j'avais reçu des représentans du peuple :

« Les représentans du peuple requièrent les » citoyens Doppet et autres de seconder le citoyen » Tiran, de Lille, dans ses efforts pour délivrer » ses concitoyens de l'oppression.

» A Sorgues, le 22 juillet 1793.

» *Signés*, F. POULTIER. J. S. ROVÈRE. »

Voilà une réquisition qui démontre suffisamment que ma colonne ne fut pas dirigée sur Lille par mon caprice seul ; mes ordres démontrent que je n'ai pas voulu le désordre ; et ma justification, faite dans le temps et en face de l'armée, atteste mon innocence. Mais c'est assez m'arrêter sur un événement affligeant.

§ 77. Quelque funeste et cruelle qu'eût été l'expédition de Lille, elle fut cependant favorable aux opérations du général Carteaux ; car, en se fédérant contre la convention, toutes les villes craignaient le même sort. Cette opération servit de plus à faire replier sur Marseille les forces qui venaient se joindre à celles d'Avignon, et consé-

quemment cette dernière ville devenait moins difficile à réduire.

A son arrivée, le général Carteaux somma la ville d'Avignon d'ouvrir ses portes aux troupes de la république, et de reconnaître la convention nationale. La réponse fut insolente et négative. Le général fit donc ses préparatifs d'attaque, et le combat commença à deux heures du matin le 25 juillet.

La résistance fut vigoureuse ; les Avignonnais rebelles nous tuèrent du monde. Cependant, à l'activité qu'y mettait Carteaux, et à la fermeté de nos troupes, l'ennemi finit par n'opposer que la fuite, qu'il lui fut d'autant plus facile d'exécuter, que nous n'avions pas pu cerner la ville pendant l'attaque, à cause du Rhône et de la Durance. Le général m'ordonna de poursuivre les fuyards et de placer un piquet à la barque de Barbantane. Ses ordres furent exécutés ; les Allobroges firent beaucoup de prisonniers, et leur enlevèrent deux pièces de canon.

Je n'entre dans aucun détail relativement aux opérations politiques du général et des représentans du peuple après notre entrée dans chaque ville soumise à la convention nationale. Ce que je peux dire avec vérité, c'est que j'ai vu l'un et les autres prendre toutes les mesures pour rendre moins affreux les maux de la guerre.

§ 78. J'avais, comme on l'a vu dans les paragraphes précédens, commandé l'avant-garde

de l'armée du général Carteaux depuis l'ouverture de la campagne du midi ; il me continua les mêmes fonctions après la reddition d'Avignon.

A l'époque du 26 juillet, son armée n'était guère composée que de cinq mille hommes environ ; mais il était à proportion plus fort en artillerie, et il avait en outre cinq ou six cents hommes de cavalerie. Ces forces étaient peu de chose, sans doute, en comparaison de celles que nous opposait l'ennemi ; car tout le midi s'était fédéré pour marcher sur Paris ; et Marseille avait surtout fourni beaucoup de monde.

Avant de continuer le récit de mes événemens militaires, et pour démontrer la quantité supérieure des forces opposées au général Carteaux, je dois placer ici quelques réflexions sur les causes de cette guerre, sur les moyens de nos ennemis, et sur leurs intentions. Il n'est pas étonnant que je sois souvent obligé d'interrompre le récit de mes événemens par des réflexions politiques. Si je n'avais voulu faire qu'un roman, j'aurais tout simplement raconté et embelli mes aventures ; mais voulant donner un précis de la révolution, je dois des éclaircissemens sur les grands mouvemens qui en ont été la suite.

Depuis long-temps il s'était, à diverses époques, élevé des divisions entre les ouvriers qui travaillaient à l'édifice de la liberté. (*Voyez* les paragraphes 23, 24, 25, 65 et 71.) Soit ambition, soit vengeances particulières, soit erreur, soit influences

occultes du royalisme, les patriotes s'étaient souvent disputés entre eux depuis le commencement de la révolution; mais cette malheureuse passion ne s'était jamais montrée avec tant d'acharnement que depuis le commencement de 1793. Il sembla, à cette époque, que la mort du roi eût servi d'appel à tous les conspirateurs, et de signal à toutes les ligues; et ce qu'il y a de remarquable, c'est que tous les partis se présentaient au combat au nom de la république, et sous les couleurs nationales.

Un tableau réel et rapide de perfidies fit que l'on ne tarda pas à jeter des soupçons sur tout le monde. Les dissensions de la convention nationale se répétèrent dans tous les départemens; la guerre de quelques orateurs de l'assemblée nationale devint celle de tous les Français, et la république ne fut plus composée que de girondins et de montagnards qui se déchirèrent mutuellement.

Dans cette lutte politique, il ne pouvait manquer d'arriver que le royalisme cherchât à y jeter quelques espérances favorables à sa cause. Si l'un des deux partis est pour nous, nous en profiterons, dirent les contre-révolutionnaires; s'ils sont tous deux pour la république, fomentons leurs divisions, aiguisons des poignards, perdons-les l'un par l'autre, et nous en profiterons encore. Calcul astucieux et funeste, qui n'a eu que trop d'effet dans plus d'une journée révolutionnaire!

La France étant divisée en deux partis, la majorité du peuple se jeta du côté de celui dit *de la*

montagne, parce qu'on s'aperçut que les amateurs et les esclaves de l'ancien régime prêchaient en faveur de l'autre. Je ne me permettrai pas de décider lequel des deux partis avait raison, car il n'est pas délicat de vouloir être juge et partie dans la même cause; mais je peux assurer que je ne me jetterai jamais dans une opinion qui, en révolution, se trouvera du goût des ennemis de la liberté.

Plongée dans de violens débats, la France se trouvait en outre sans constitution, et les deux partis de la convention s'accusaient mutuellement de ne point en vouloir. Pendant ce temps, les armées étrangères pénétraient sur toutes nos frontières; nos places fortes étaient, en partie, ou livrées, ou prises, ou bloquées, ou fortement menacées; le fanatisme et le royalisme secouaient des torches de discorde dans sept à huit départemens, et l'état politique de la France était effrayant.

Frappés de cet état de choses, des habitans de Paris se rendirent à la convention nationale. Les chefs du parti dit *de la Gironde* furent accusés, et arrêtés par décret dans les journées des 31 mai, 1^er^. et 2 juin 1793 (1). (Je ne ferai pas connaître

(1) On peut voir dans les mémoires de Meillan (Éclaircissemens) des détails circonstanciés sur les journées des 31 mai et 2 juin, dont les Girondins furent victimes.

(*Note des éditeurs.*)

ici mon opinion sur cet événement ; je me bornerai à en expliquer les effets.)

L'événement du 31 mai retentit bientôt dans tous les départemens. La chaleur de l'opinion était tellement dans toutes les têtes, que cette catastrophe faisait oublier à tous que l'ennemi attaquait et envahissait nos frontières ; car plusieurs départemens se coalisèrent pour envoyer une force armée à Paris, afin de forcer l'assemblée nationale à porter ses séances dans une autre ville, et afin de faire rendre la liberté aux députés détenus.

Pour arrêter ces préparatifs de guerre civile, la convention envoya dans les départemens coalisés des députés pris dans son sein ; mais plusieurs villes refusèrent de les reconnaître ; Marseille et Lyon se portèrent jusqu'à les emprisonner ; et la guerre du midi et le siége de Lyon furent une suite du refus des départemens du midi de reconnaître la convention nationale.

N'étant pas à Paris à l'époque du 31 mai, je ne pus, comme soldat à la frontière, savoir de cet événement que ce qu'en dirent à l'armée les représentans du peuple Dubois-Crancé, Albitte, Nioche, Gauthier, Poultier, Salicetti, Rovère, Gasparin, Laporte, Boisset, Châteauneuf-Randon, et plusieurs autres que j'ai eu occasion de voir, soit auprès de Lyon, soit dans le midi, soit près de Toulon. J'observe même qu'il ne s'agissait pas du tout là de mon opinion ; mon devoir se bornait

à exécuter les ordres de mes chefs et les décrets de la convention.

Les coalisés contre la convention avaient mis une telle activité dans leurs manœuvres, qu'ils étaient déjà maîtres du Saint-Esprit, d'Avignon, de Salon, d'Aix, de Marseille, de Toulon et de Lyon, que l'armée de Carteaux n'existait pas encore.

J'aime à croire que la majeure partie des Français coalisés dans cette circonstance ne voulait de bonne foi que l'intégrité de la convention et la liberté des députés détenus ; mais il n'est pas moins vrai que ce mouvement tendait à faciliter les conquêtes de l'ennemi ; il est de fait que le royalisme se mit de cette coalition, et que cette imprudence départementale fut une cause de la livraison de Toulon aux Anglais (1), des malheurs de Lyon, et de la mort d'un grand nombre de républicains. Voilà à peu près l'idée qu'on peut se faire de la guerre dite *du fédéralisme*, mais que j'aurais plutôt appelée *fédération contre la convention après le* 31 *mai*.

Je sais qu'on a dit qu'alors il y avait une conspiration contre l'unité de la république ; c'est-à-dire, que quelques politiques avaient l'intention

---

(1) Nous joindrons aux mémoires de Fréron plusieurs pièces relatives à cette époque intéressante. Fréron et Barras étaient en mission à Toulon avant qu'il ne fût livré aux Anglais.

(*Note des éditeurs.*)

de diviser la France par départemens fédéralisés entre eux, et d'établir un congrès départemental. Sans nier ni certifier l'existence de ce projet, je dois dire que, parmi tous les hommes appelés *fédéralistes*, j'en ai vu plusieurs croyant de bonne foi servir la république en marchant sur Paris après le 31 mai ; mais je dois dire aussi qu'il y en avait beaucoup qui profitaient de ce prétexte pour ramener l'ancien régime : et il est clair qu'ils étaient de ce nombre, ceux qui rappelaient ou recevaient les émigrés à Marseille et à Lyon, ceux qui proclamèrent Louis XVIII à Toulon, ceux qui assassinaient les républicains.

On pourrait peut-être regarder mon opinion à ce sujet comme suspecte, parce que j'ai combattu contre les fédéralistes ; on croirait que c'est pour excuser mes démarches d'alors, que j'avance que plusieurs de nos ennemis étaient royalistes. Pour dissiper ce soupçon, je renvoie à un ouvrage du représentant Louvet, intitulé : *Quelques Notices pour l'histoire et le récit de mes périls depuis le 31 mai 1793*. On y verra, que le citoyen Louvet, quoique victime du 31 mai, dit que les chefs militaires de la rébellion de Lyon étaient royalistes (1).

(1) Louvet a été persécuté, mais ses maux ne lui ont pas fait oublier ce qu'il doit à la république. De persécuté, il n'a eu ni l'orgueil ni la bassesse de devenir persécuteur ; il a senti en bon Français que, si quelques hommes l'ont outragé, il ne fallait pas s'en prendre à toute la république.

§ 79. Nous étions entrés à Avignon le 25 juillet; nous avions poursuivi l'ennemi dans sa fuite, et nous lui avions fait plusieurs prisonniers, en lui saisissant deux pièces de canon de quatre. Le général nous retint quatre ou cinq jours à Avignon pour y faire exécuter ses ordres et les arrêtés des représentans du peuple; il s'arrêta surtout quelques jours à Avignon, pour y attendre des troupes qui vinrent en effet l'y joindre.

Le 31 juillet, le général m'ordonna de me porter sur Apt avec cent dragons, deux cents hommes d'infanterie et deux pièces de canon : il avait été instruit que l'ennemi se portait en force de ce côté, et qu'il s'y formait même de nouveaux rassemblemens. Je n'éprouvai aucune résistance dans ma route, ni dans la ville d'Apt; nous y fûmes reçus en frères. Je descendis de suite à Cadenet, pour observer et garder la rive de la Durance, parce que je fus averti qu'instruits de notre marche, les ennemis s'étaient retirés de l'autre côté de cette rivière.

Arrivé à Cadenet, je plaçai divers postes pour former depuis Pertuis un cordon le long de la Durance. Le 3 août, les rebelles tentèrent de rétablir le bac qu'ils avaient détruit en fuyant, en face de Cadenet. J'y marchai avec quelques dragons; il ne s'engagea cependant point de combat, parce qu'à notre approche ils renoncèrent à leur projet.

D'après l'ordre du général, je fis couler à fond

toutes les barques qui servaient à la traversée de la Durance depuis Pertuis jusqu'à Avignon. Le 5 août, je remis le commandement des troupes de Cadenet et du cordon à un chef de bataillon, et le général m'ordonna de rester à Cavaillon.

Ce fut pendant mon séjour à Cavaillon que je ressentis le premier effet de cette funeste passion qu'on appelle *jalousie*, et qui malheureusement n'est pas inconnue entre les officiers de tout grade. Comme j'étais très-exact à faire des patrouilles et à surveiller l'ennemi le long de la Durance, je sus que l'ennemi projetait de passer la rivière, et de surprendre un de nos postes à Pertuis ou à Cadenet. J'en fis part au général qui, désirant pleinement s'assurer du fait, demanda à un commandant des renseignemens sur le bruit de cette incursion ; mais cet officier, ne s'étant pas mis à même de le savoir, démentit le fait, et l'on me soupçonna, je crois, de vouloir grossir les craintes, pour me faire honneur de petits succès. Voyant le danger de laisser faire une trouée à notre cordon, et impatient de la lenteur des moyens qu'il était temps d'opposer, je laissai échapper quelques murmures. Ils furent relevés, et le général me fit conduire par quatre cavaliers au quartier-général, qui alors était à Saint-Remy. C'était dans la matinée du 10 août.

Je n'eus pas besoin de longs discours pour désabuser le général sur mon compte ; car un instant après mon arrivée, il reçut divers avis qui l'in-

struisirent que l'ennemi passait la Durance et se portait en force sur Cadenet. Il s'aperçut que je n'en avais point imposé, et que cette tracasserie était un effet de la jalousie de quelqu'un; il me rendit donc à mes fonctions. Je reçus de suite l'ordre de prendre les forces que je croirais nécessaires, et je marchai sur Cadenet.

Ce fut le 11 août au matin que nous débusquâmes de Cadenet les rebelles qui s'en étaient emparé la veille, et qui avaient deux pièces de canon. Le combat fut très-ardent; l'ennemi perdit beaucoup de monde, et surtout son artillerie. Parmi les blessés nous prîmes un des chefs, chevalier de Saint-Louis, et qui, je crois, avait été capitaine de maréchaussée à Marseille. Je lui fis donner tous les secours possibles; je plaçai une sentinelle à sa porte, pour le préserver des mouvemens d'indignation de quelques furieux; je lui fis administrer les soins de la chirurgie; tous les habitans de Cadenet en furent témoins : cependant, malgré nos soins, il mourut deux jours après. Je ne fis certainement que mon devoir en lui rendant ceux de l'humanité; mais cela prouve au moins que je n'étais pas un anthropophage.

L'ennemi repassa la Durance, et quelques-uns se noyèrent dans la fuite. Cette opération les dégoûta de tenter de repasser cette rivière; on ne songea plus qu'à préserver Aix et Marseille de l'incursion de l'armée du général Carteaux.

Pendant ce temps-là l'armée de Carteaux était dispersée par cantonnemens à Tarascon, Arles, Saint-Remy, Orgon et Cavaillon; le quartier-général était à Saint-Remy. Avignon était entièrement couvert, et les Marseillais rebelles ne pouvaient plus communiquer avec ceux de Lyon. On interceptait chaque jour des correspondances qui démontraient visiblement l'existence de la coalition départementale contre la convention. Nous arrêtions même souvent des effets d'armement et d'équipement, destinés à l'armée départementale, mais qui servaient à l'entretien de celle du général Carteaux.

§ 80. Tout en avançant par la force des armes, le général Carteaux et les représentans du peuple nous faisaient répandre des écrits pour instruire et ramener à l'obéïssance de la convention les hommes que nous combattions.

Les ennemis, de leur côté, répandaient aussi des écrits pour soulever contre nous les villes et les campagnes. Ce qu'il y avait de bien singulier, c'est que chaque parti accusait l'autre de royalisme; car j'ai vu des prisonniers fort étonnés de voir nos drapeaux aux trois couleurs. Je dois avouer que, dans les écrits des fédéralistes, on voyait toujours, malgré les efforts des rédacteurs, percer le bout de l'oreille. Je reçus une lettre du commandant marseillais, nommé Rousselet, dans laquelle il disait que *les sections voulaient la république; qu'elles ne faisaient la guerre qu'aux intrigans qui*

désolaient la France depuis quatre ans (1)... Depuis quatre ans ! C'est-à-dire que les rebelles blâmaient toutes les opérations de la révolution, et appelaient anarchie ou intrigue tout ce qui n'était pas de l'ancien régime.

Comme je commandais l'avant-garde, j'ai souvent reçu des propositions des rebelles. Ils m'invitaient de me joindre à eux avec la légion dont j'avais la confiance, et qui les terrassait sous mes ordres. Mais je ne connaissais que mes devoirs. Je n'ai jamais su varier dans mes démarches, et c'est sans doute à cette fermeté que je dois les persécutions de certains individus qui ont changé depuis, et qui, plus montagnards alors que moi, m'appellent à présent terroriste, parce que je n'ai pas changé comme eux.

Je le déclare, j'ai pu me tromper en révolution ; mais je ne fus jamais corrompu. J'ai toujours cru servir la liberté et défendre les droits du peuple... O homme méprisable, qui vous trouvez tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, ne voyez-vous pas que vous prolongez les malheurs? En faisant pencher alternativement la balance, vous empêchez au sort de prononcer. Par vos coupables et vénales manœuvres, les déchiremens se multiplient, les réac-

(1) Moïse Bayle, dans son compte rendu, peint à sa manière, et assez vivement, l'état de Marseille, quand il y fut envoyé *Voy.* les éclaircissemens (C).

(*Note des éditeurs.*)

tions se renouvellent et la patrie se détruit !.....

Avant de continuer le récit de nos opérations militaires, je dois une explication sur les noms dont je me sers pour désigner les adversaires de l'armée du général Carteaux. Je les appelle *rebelles*, *fédéralistes* ou *Marseillais*. Je préviens que, par le mot de *rebelles*, je n'entends point juger la question, ni porter un jugement sur les armées départementales; cependant j'ai cru pouvoir me servir de ce mot envers des individus qui combattaient contre la convention nationale; qui tenaient des représentans du peuple prisonniers à Lyon, Marseille et Toulon; qui avaient des émigrés à leur tête; qui proclamaient Louis XVII à Toulon, et qui livraient l'un de nos plus beaux ports à la coalition.

Je les appelle *fédéralistes*, parce que nos supérieurs et même des décrets de la convention leur donnaient ce nom.

Enfin je les nomme quelquefois *Marseillais*, parce que ce nom leur était donné par nos ennemis même. Les royalistes, sachant que les Marseillais avaient fait une grande partie du 10 août, crurent qu'il fallait se servir de la valeur de ce nom pour en revêtir leurs phalanges; ils se nommèrent tous *Marseillais*, et je me sers de la même dénomination. Je sais bien que tout Marseille n'était pas dans la coalition départementale; ainsi je ne donne maintenant ce nom, ni comme un éloge, ni comme une injure. J'ai cru seulement cette

explication nécessaire à ceux qui se croiraient en droit de me chicaner sur des mots.

§ 81. Le 15 août 1793, je fus nommé chef de brigade dans la légion des Allobroges; cette place était vacante, parce que notre colonel, le citoyen Busigny, du pays de Vaud en Suisse, avait donné sa démission à Arles le 31 du même mois. Le général Carteaux, qui avait son quartier-général à Saint-Rémy, vint me recevoir à Orgon, et me fit reconnaître à la tête de la légion.

Le 17 août, le général donna des ordres à toute son armée pour marcher sur Salon où s'étaient retirés les rebelles après le combat de Cadenet. Le 19, Salon fut pris après un combat assez vif, et, par leur résistance opiniâtre, les fédéralistes y perdirent beaucoup de monde. Je perdis deux dragons dans cette affaire.

Je ne dois pas passer sous silence une opération qui fut faite à Salon d'après les ordres du général Carteaux : opération qui prouve que nous ne cherchions, ni les uns ni les autres, à tolérer le pillage et les vexations. Quatre soldats allobroges et quelques soldats des autres corps, convaincus d'avoir, pendant le combat, pillé des effets dans une maison, furent dégradés à la tête de l'armée, et envoyés au tribunal militaire d'Avignon pour y être jugés d'après les lois.

Les mesures de sévérité que nous prenions ont beaucoup contribué à terminer promptement cette guerre. Si l'on n'eût pas été aussi actif, on eût fait

une Vendée de tout le midi; et si nous eussions toléré le pillage dans l'armée, nous eussions indisposé tous les habitans contre nous. Nous avons eu plus d'une fois, dans nos marches, la satisfaction de nous entendre dire qu'on aimait mieux nous avoir que l'armée départementale; car on nous a assuré que, tout en parlant d'ordre ou de respect des propriétés, elle portait partout la désolation.

§ 82. Aussitôt après le combat qui nous rendit maîtres de la ville de Salon, j'eus ordre du général de poursuivre l'ennemi. J'en rejoignis une partie à Pélissane où nous eûmes un combat assez chaud, et je fis plusieurs prisonniers. Dans ce même temps, des colonnes de l'armée de Carteaux battirent les rebelles à Lambesc, et dans d'autres bourgs et villages. Ces diverses escarmouches firent replier l'ennemi du côté d'Aix; mais comme il s'aperçut que Carteaux y marchait, et que cette ville n'offre pas de grands moyens de défense, les fédéralistes ne songèrent plus qu'à couvrir Marseille, en occupant les hauteurs et les gorges du côté de Septème.

Je n'ignore pas que dans cette guerre on s'est plu à revêtir les Allobroges d'un caractère de férocité; cependant, le fait est que j'ai toujours fait respecter la vie des prisonniers et des rebelles qui nous rendaient les armes; j'en ai même incorporé beaucoup dans la légion, et leur conduite dès lors ne m'en fit jamais repentir. Je me rappelle, entre autres faits, que je reçus dans les

dragons, au combat de Pélissane, un homme et une femme qui tous deux servaient dans l'armée départementale. Tous deux ont fait avec moi la campagne des Pyrénées ; le mari y a été tué ; et sa jeune femme, qui avait toujours fait le service de dragon, a obtenu une pension du ministre de la guerre dans le mois de frimaire, quatrième année de la république.

Cette jeune femme a toujours porté l'uniforme et fait son service; elle n'a jamais eu une conduite déréglée, ni même suspecte. Outre qu'elle se montrait bien en face de l'ennemi, elle ne supportait aucun outrage de ses camarades, et mettait souvent le sabre à la main. Cette héroïne est du département de la Côte-d'Or, pays qui a fourni tant de bons et braves soldats. Elle a emporté dans ses foyers l'amitié de ses frères d'armes, et d'excellens certificats des généraux Dugommier, Pérignon et de moi.

§ 83. Après les combats de Salon et de Pélissane, qui avaient eu lieu le 19 août, nous n'éprouvâmes point de difficultés pour entrer à Aix. Les troupes y furent occupées, pendant trois ou quatre jours, à faire exécuter, dans la ville et dans les campagnes des environs, les arrêtés des représentans du peuple ; et ce fut là que le général Carteaux, qui avait été nommé général de brigade à notre départ de Grenoble, fut nommé général de division.

Quoique les malheurs arrivés à Lille semblent

déposer contre moi, je crois cependant pouvoir apporter en ma faveur notre conduite à Avignon, Cadenet, Salon et Pélissane, qui ne furent point pillés, quoique nous n'y fussions entrés qu'après de violens combats. Je l'ai déjà dit, ce fut la conduite perfide des Lillois qui porta l'indignation dans l'âme de soldats, et il ne fut pas en mon pouvoir de la contenir.

Notre séjour à Aix fournit une preuve de mon exactitude à remplir mes devoirs. J'y trouvai un dépôt d'effets que les fédéralistes avaient cachés avant leur fuite. Loin de le laisser gaspiller, je fis une réquisition à la municipalité, pour en venir faire l'inventaire, et voici la réponse qui fut faite à ma demande :

« La municipalité a reçu la réquisition du chef » de la légion des Allobroges, et va de suite com- » mettre deux officiers municipaux pour assister » à la vérification des effets mentionnés dans la- » dite réquisition.

» Aix, le 22 août 1793.

» *Signé*, ARNAUD, secrétaire-greffier. »

§ 84. Le 22 août, à huit heures du soir, le général m'ordonna de me rendre au château d'Albertas, près de Boucq, sur le chemin de Marseille, avec dix dragons, cinq cents hommes d'infanterie et deux pièces de canon de quatre. Je vins, d'après les ordres du général, m'y établir pendant la nuit. Dès que le jour parut, je m'em-

pressai de reconnaître la position et ses environs.

Je vis que, près de là, l'ennemi occupait toutes les hauteurs, qu'il était placé autour et dans des moulins à vent qui ferment et dominent la gorge de Septème, positions avantageuses qui ferment le passage de Marseille. Je fus convaincu, dans deux ou trois reconnaissances, que les ennemis étaient en forces supérieures. Je fis part de mes observations au général; je lui fis surtout entrevoir qu'il était important de les débusquer avant qu'ils pussent se retrancher et recevoir des renforts de Marseille. Pénétré de cette vérité, le général accrut ma colonne de quelques compagnies.

Le 24 août de bon matin, le chef de bataillon Laborde et moi nous concertâmes un plan d'attaque, et nous nous portâmes sur les rebelles. Leur nombre était plus grand que nous ne l'avions pensé; le combat fut même un instant indécis. Cependant un bataillon d'une section de Marseille vint se ranger sous nos drapeaux; le désordre se mit parmi les fédéralistes, et leurs chefs, de crainte d'être pris, les abandonnèrent.

Dans cette affaire, l'ennemi perdit une pièce de vingt-quatre; il y eut beaucoup de fédéralistes faits prisonniers; il y eut surtout un bataillon et quelques compagnies qui vinrent nous rendre les armes, et qui demandèrent à être incorporés dans l'armée de Carteaux.

Nous nous emparâmes de tout ce que l'ennemi avait abandonné à Septème; je plaçai de suite des

postes pour me maintenir dans cette importante position, et j'instruisis le général Carteaux de ce qui venait de se passer, en le prévenant que nous entrerions à Marseille au moment qu'il le commanderait.

Je dois rendre justice au citoyen Laborde, chef alors d'un bataillon de la Côte-d'Or : cette victoire fut due à sa bravoure et à ses talens militaires. Il s'est distingué en plusieurs endroits pendant cette guerre, et surtout devant Toulon où il fut nommé général. C'est un bon militaire et un excellent républicain ; il a rendu d'importans services à l'armée des Pyrénées occidentales et à celle du Rhin.

Pendant que nous attendions à Septème le général et les représentans du peuple, plusieurs citoyens de Marseille vinrent rejoindre nos drapeaux. Nous sûmes par eux que des frégates anglaises avaient paru en face de Marseille, et que les chefs des fédéralistes correspondaient avec les Anglais.

Nous sûmes, ce qui n'est pas moins bizarre (mais nous ne sûmes ceci qu'après notre entrée dans Marseille), qu'après l'affaire de Septème, les chefs des rebelles étaient entrés dans Marseille en criant victoire. Ils firent publier à son de trompe qu'ils venaient de battre et détruire l'armée de la convention. Ils se servaient de cette imposture pour n'être pas saisis ou arrêtés par le peuple de Marseille, et pour pouvoir voler les

caisses, prendre leurs effets et leurs papiers, pour se sauver à Toulon.

§ 85. Le 25 août 1793, nous entrâmes à Marseille sans tirer un coup de fusil. Une section (je crois que ce fut celle n°. 11) se battit contre les sections vouées au parti fédéraliste, et déjà le 24 au soir la majorité de Marseille se prononça en notre faveur. Cela vint, comme je l'ai dit plus haut, de la désertion des chefs qui, après l'affaire de Septème, s'étaient enfuis à Toulon.

A notre entrée, nous sortîmes de prison deux représentans, membres de la convention, que le parti fédéraliste y tenait depuis long-temps. Plusieurs républicains détenus furent aussi mis en liberté. Nous n'étions pas arrivés assez à temps pour sauver beaucoup de citoyens de la hache meurtrière d'un tribunal de sang qui, depuis quelque temps, ne jugeait et ne condamnait des hommes que sur leurs opinions..... Inquisition effroyable! institution terrible et passionnée, qui ne s'est que trop souvent répétée dans tous les partis!

§ 86. Nous étions arrivés assez à temps à Marseille pour empêcher que ce port fût livré aux Anglais. Le nombre de bâtimens qu'il y avait dans le port, les richesses du pays, leur faisaient rechercher cette proie, et des intelligences liberticides les y appelaient à grands cris.

Cependant la nécessité de rétablir l'ordre dans

Marseille, le besoin de mettre ce port à l'abri des incursions des puissances coalisées, et surtout la faiblesse de notre armée, empêchèrent le général Carteaux de pouvoir de suite se porter sur Toulon. Nous avions sauvé Marseille ; mais il ne fut pas alors en notre pouvoir de faire plus. C'est ainsi que, malgré la marche rapide de notre armée depuis Grenoble à Marseille, la coalition des rois recueillit dans une perfidie tout le fruit de cette funeste guerre, dite *du fédéralisme.*

Alors, sans doute, les patriotes, qui avaient aveuglément quitté leurs foyers pour marcher sur Paris, sentirent qu'il eût mieux valu garder les côtes et repousser les flottes ennemies. La livraison de Toulon aux armées des rois leur prouva certainement que leurs chefs n'étaient pas républicains.

Je sais bien que depuis, et dans un moment de réaction, l'on a dit que c'étaient les montagnards, les anarchistes (1), les patriotes, qui avaient livré Toulon ; mais cette turpitude est si pitoyable, qu'un républicain n'ose pas y répondre. Comment croire en effet qu'un homme parle sérieusement, lorsqu'il vous dit que ce sont

(1) Il y a eu des réactions où anarchistes, brigands et patriotes se sont donnés pour synonymes, et où assassins et honnêtes gens ont signifié la même chose.

les républicains qui appellent les rois, et que ce sont les royalistes qui les repoussent!

Pendant que j'étais à Marseille, je sus que les fédéralistes avaient fait courir le bruit que l'armée de Carteaux n'était venue dans ce port que pour y prendre d'Orléans, le mener à Paris et le proclamer roi. Cette méchante fable avait d'autant plus de vraisemblance, que d'Orléans se trouvait effectivement à Marseille alors, où il était, je crois, en prison (1). J'instruisis le général et les repré-

---

(1) Voici comment Moïse Bayle, dans son compte rendu, parle de la séance où il fut décidé que le duc d'Orléans serait détenu à Marseille :

« Le petit nombre d'imperturbables républicains s'élève avec fureur contre les traîtres, la tête de Dumouriez est mise à prix. Marat demande que la tête des Bourbons fugitifs le soit aussi; mais les conjurés...., ces mêmes hommes qui, deux mois auparavant, voulaient avec fureur et contre la justice, que les Bourbons qui étaient en France fussent expulsés, s'opposent de toutes leurs forces à la proposition de Marat; il éprouve toute leur rage, et cet homme, qui avait toujours dévoilé les trahisons multipliées des ministres et des généraux, est lui-même décrété d'accusation. D'Orléans, dès ce moment, devient suspect au côté gauche; l'on demande qu'il soit envoyé en arrestation à Vincennes avec les autres Bourbons; mais les conjurés veulent que ce soit à Bordeaux; et les membres du côté gauche, voyant à découvert tout ce que cette proposition renfermait de perfidie, et combien elle coïncidait avec les troubles de la Vendée, furent réduits à demander que Marseille fût le lieu où les Bourbons seraient envoyés. La lutte s'engagea, et le côté gauche, malgré le nombre de ses adversaires, reste vainqueur. Cette victoire n'en est pas une à mes yeux; car le côté droit, qui avait

sentans, de cette calomnie qui pouvait jeter sur nous d'odieux soupçons. L'on fit partir d'Orléans de Marseille; et, par la fermeté que nous mîmes ensuite à attaquer le drapeau blanc à Toulon, on fut convaincu que nous ne voulions pas nous décorer de la cocarde blanche.

Ce fut à Marseille, deux ou trois jours après notre arrivée, que je fus nommé général de brigade. J'y reçus mon brevet de Paris, daté du 19 du mois d'août.

§ 87. Le 29 du mois d'août 1793, le général Carteaux dirigea une partie de son armée du côté de Toulon. Une de nos colonnes se porta au bourg d'Olioulles, où l'ennemi la laissa pénétrer; mais où un insant après, aidé des habitans, il surprit nos soldats, en fusilla plusieurs, et repoussa la colonne jusqu'au Beausset.

Nous nous portâmes en forces de ce côté avec le général. Nous vîmes, par nos reconnaissances, que la gorge d'Olioulles était défendue par des trou-

---

le nombre pour lui, pouvait emporter le décret : c'est donc lui qui obtint la véritable victoire, celle de jeter dans Marseille une pomme de discorde. Les suites ont parfaitement réalisé ce que j'avance; car ce fut dès le moment de l'arrivée des Bourbons à Marseille, que l'aristocratie, qui inondait les sections, les souleva contre les meilleurs et les plus chauds patriotes, en leur imputant des projets de massacres auxquels ils ne pensèrent jamais.

(*Note des éditeurs.*)

pes réglées, et que ce n'était plus aux fédéralistes que nous avions affaire. Quelque difficile que fût ce passage, il ne fallut qu'une matinée pour exécuter avec succès les mesures combinées par le général. Parmi les prisonniers que nous fîmes dans cette affaire, il y avait des Anglais, des Espagnols, et quelques Napolitains. Je me rappelle que j'étais avec le général à côté du citoyen Domartin, commandant notre artillerie, lorsqu'il reçut un coup de fusil à l'épaule en pointant une pièce de canon. Ce fut le brave Buonaparte, actuellement général en chef de l'armée d'Italie, qui le remplaça dans le commandement de notre artillerie (1).

Olioulles fut pris; il fut saccagé, malgré les efforts des représentans et des généraux, parce que quelques soldats se rappelèrent que, lors de la première attaque d'Olioulles, les habitans avaient assassiné de leurs camarades. Ce même jour, on porta l'armée au-delà de ce bourg; on prit des positions pour empêcher l'ennemi de se replacer sur les montagnes d'Olioulles, et nos camps furent presque tous placés où ils ont resté depuis, et jusqu'à la célèbre attaque de Toulon.

§ 88. J'étais au camp sous Toulon et sous les ordres du général Carteaux, en qualité de général de brigade. Je visitai, d'après ses ordres, et fis

(1) Voyez, plus bas, la note et les éclaircissemens relatifs à cette époque de la vie du général Bonaparte.

(*Note des éditeurs.*)

mettre en bon état de défense toutes nos côtes depuis Marseille jusqu'à Sixfours; et il fallut nous en tenir à une vigilante défensive, en attendant de l'artillerie et des bataillons; c'est-à-dire, les moyens suffisans pour attaquer un des postes les plus forts de l'Europe.

Le 20 septembre 1793, je reçus du ministre de la guerre ma commission de général de division, avec ordre de me rendre à l'armée des Alpes pour en prendre le commandement.

CHAPITRE II.

Notices et réflexions qui doivent précéder le récit de la guerre de Lyon.

§ 89. Il est bien aisé de voguer sur une mer qui n'est pas battue par les tempêtes ; mais il est bien difficile de ne pas tomber dans quelqu'écueil lorsqu'on est poussé çà et là par les vents les plus violens, et qu'on est en proie à toutes les fureurs de Neptune. Qu'ils seraient injustes ceux qui, dans cette dernière circonstance, demanderaient compte au pilote de l'effet de ses pénibles manœuvres, et qui lui reprocheraient dans sa marche forcée, de n'avoir pas abordé à tel point plutôt qu'à tel autre ! Hélas ! il est quelquefois si près du naufrage, qu'il ne peut sauver qu'une partie de l'équipage.

C'est à une époque bien pénible que je fus chargé de fonctions importantes ; la France était en proie aux déchiremens les plus terribles. Jeté dans l'anarchie par l'apparence de l'ordre et par une suite de perfides combinaisons, le peuple ne savait à qui donner sa confiance. Aujourd'hui fêté, demain ce même fonctionnaire était puni de mort.

Quel est en effet l'homme qui peut, sans être saisi de la plus attendrissante pitié, jeter les yeux sur le tableau des campagnes des Français

depuis la fin de 1793 jusqu'au commencement de 1795 ? De tous les officiers généraux (1) qui y sont inscrits, à peine y en a-t-il la dixième partie qui ait été conservée en fonctions : les uns ont été traînés à l'échafaud, les autres ont été destitués, et quelques-uns renvoyés dans leurs foyers, sans qu'on ait prononcé sur leur sort. Cependant tous avaient servi leur patrie. Il ne faut, pour s'en convaincre, que lire le rapport fait à la convention nationale par le citoyen Carnot, le 14 ventôse de l'an 3 de la république française.

« Il sera beau de voir, dit ce député, dans les » fastes de la république, comment des recrues » mal armées, sans habitude des exercices mili- » taires, sans autre discipline que la confiance, » souvent dénuées d'habillemens et de subsistan- » ces, ont arrêté ce débordement de légions réu- » nies contre elles de toutes les contrées de l'Eu- » rope. La postérité répétera avec admiration les » noms de ces hommes modestes qui, nés dans » une classe autrefois dédaignée, ont surpassé tout » d'un coup les Turenne et les Luxembourg. »

Le sentiment de Carnot ne peut pas être suspect ni jugé infidèle, lorsqu'il parle de nos victoires, des soldats et des généraux français. On connaît ses talens militaires, et il était plus que personne

(1) La pitié ne se rapporte point aux campagnes que je cite, mais seulement aux persécutions qu'essuient quelques-uns de ceux qui les ont faites.

en état de transmettre ce tableau à la postérité, puisque depuis l'établissement de la république le citoyen Carnot a toujours dirigé le plan de nos campagnes.

Mais ce n'est pas pour rapporter en ce moment les victoires des républicains français que je cite le rapport de Carnot et le tableau imprimé par ordre de la convention nationale, intitulé : *Campagnes des Français depuis le 8 septembre 1793, répondant au 22 fructidor de l'an premier de la république, jusqu'au 15 pluviôse an 3.* Je ne renvoie à ce tableau que pour prouver ce que j'ai avancé plus haut au sujet des vicissitudes qu'éprouvaient les fonctionnaires employés dans les grands momens de notre révolution.

§ 90. Les officiers-généraux, employés dans les guerres de l'intérieur eurent sans doute la tâche la plus cruelle, la plus pénible et la plus dangereuse à remplir. Le gouvernement leur désignait les ennemis; et, quoique ces ennemis fussent Français, il fallait les combattre. La moindre réflexion était accusée de lâcheté, le plus petit revers était puni comme une perfidie; et ce qu'il y a de plus injuste maintenant, c'est que celui qui échappa par des succès aux accidens dont je viens de parler, peut se trouver aujourd'hui en proie aux persécutions de quelque réaction révolutionnaire. O postérité! que diras-tu de nous? Comment des hommes si grands se sont-ils trouvés si petits tout à la fois!

Pour bien juger les hommes qui ont servi dans les guerres de l'intérieur, il faut observer d'abord s'il leur fut possible d'agir autrement qu'ils l'ont fait ; il faut ensuite se rappeler les dangers pressans que courait la république. Je ne parle point ici des longs malheurs de la guerre de la Vendée ; j'ai eu l'heureux hasard de ne point y servir : mais je crois pouvoir affirmer que, sans l'activité qu'on mit dans les opérations du midi et celles de Lyon, il se fut formé une Vendée terrible depuis le Jura jusqu'à Toulon.

Il faut se rappeler qu'à l'époque de la guerre du midi et de celle de Lyon, les Sardes et les Autrichiens envahissaient la Savoie, les Espagnols s'emparaient de nos forts sur les Pyrénées et menaçaient Perpignan, nos lignes étaient forcées à l'armée du nord comme à celle du Rhin, Nantes était investi par des brigands, des troubles renaissaient dans la Lozère, et partout l'insouciance ou la perfidie appelaient l'ennemi dans nos places fortes (1).

Ces maux n'étaient point imaginaires et ne sont point exagérés. Le danger dut alors exalter toutes les têtes ; et cette exaltation ne fut point inutile,

---

(1) Nous renvoyons aux éclaircissemens (D) un passage du compte rendu de Moïse Bayle, où il peint les dispositions de quelques départemens du midi. On y trouvera plusieurs faits remarquables.

(*Note des éditeurs.*)

puisqu'elle servit, quelque temps après, à arracher à l'ennemi toutes ses conquêtes et à porter nos armées victorieuses au delà de toutes nos frontières.

Ce torrent d'exaltation républicaine dut sans doute produire quelques maux qui n'avaient été ni prévus ni calculés; mais le soleil, en cherchant à épurer l'atmosphère, est-il cause des ravages que peut faire la chute du tonnerre?

On doit donc conclure de tout ce que je viens de dire, qu'il ne suffit pas de savoir qu'un homme a servi dans les funestes guerres de l'intérieur, pour se croire en droit de le proscrire. Il est irréprochable, s'il n'a fait qu'exécuter les ordres du gouvernement. Il est innocent, s'il n'a point outrepassé ses pouvoirs. Il est surtout bien estimable si, au lieu de faire de la guerre un objet de spéculation, il y a sacrifié une partie de l'héritage de ses pères.

§ 91. Ayant indiqué à l'homme probe les moyens nécessaires pour porter un jugement impartial sur mon compte, je dois passer au récit de mes événemens politiques et militaires à l'armée des Alpes. Cependant, pour mieux expliquer l'état où je trouvai cette armée, je dois entrer dans quelques détails sur ce qui s'était passé avant mon arrivée. Cette explication est nécessaire à l'intelligence de mes opérations, et au complément de l'histoire de la guerre dite *du fédéralisme*.

Lyon, par sa proximité avec la Suisse et le Piémont, recevait, depuis les premières années de la révolution, les influences liberticides des émigrés français et de la coalition des rois.

Déjà des événemens anti-patriotiques avaient porté dans un temps l'éloquent Mirabeau à rappeler les Lyonnais aux principes de la liberté; déjà plusieurs fois des projets contre-révolutionnaires avaient agité cette immense cité; cependant l'époque la plus violente fut celle du 29 mai 1793 (1). Le sang coula dans Lyon; des membres de la convention y furent méconnus, insultés et arrêtés; et cependant on ne pouvait point encore donner pour prétexte à cette insurrection les événemens de Paris des 31 mai, 1 et 2 juin.

Les représentans qui se trouvaient près l'armée des Alpes, et plusieurs autres qui furent envoyés de Paris à Lyon, tentèrent en vain d'y rétablir l'ordre et d'y rappeler la paix. La nouvelle du 31 mai y étant parvenue, acheva de combler l'espoir de ceux qui y fomentaient la guerre civile; et,

---

(1) C'est alors que Challier joua un instant le rôle de dictateur, et périt du dernier supplice, après la victoire des Lyonnais révoltés. M. l'abbé Guillon, dans ses mémoires, raconte ces événemens avec intérêt. *Voy.* le 1er. volume de ces mémoires, d'autant plus instructifs que l'auteur était dans Lyon au moment du siége même.

(*Note des éditeurs.*)

malgré toutes les voies de médiation, il fallut prendre des mesures militaires pour empêcher la jonction des rebelles entre Lyon et le Saint-Esprit, et pour faire entendre dans Lyon les décrets de la convention nationale (1).

J'ai parlé, dans le chapitre précédent, des mesures ordonnées au général Carteaux par les représentans du peuple, j'ai cité l'époque de sa marche sur le Saint-Esprit. C'est pendant la marche de ce général, c'est pendant que nous étions dans le midi, que le général Kellerman, d'accord avec des représentans du peuple, disposa des mesures militaires contre la ville de Lyon.

Ce fut d'après le décret de la convention, du 14 juillet 1793, que l'on commença à employer des moyens militaires contre Lyon; de manière que, n'ayant pris le commandement de l'armée que le 26 septembre, je trouvai beaucoup de forces rassemblées autour de Lyon, et il y avait plus d'un mois et demi qu'on se bombardait et canonnait de part et d'autre. (On trouve les récits les plus détaillés sur la campagne de Lyon dans les comptes rendus à la convention nationale par les représentans du peuple Dubois-Crancé et Gauthier.) (2).

---

(1) Pour être à même de bien juger, il faut consulter encore, à ce sujet, les mémoires de M. l'abbé Guillon.

(*Note des éditeurs.*)

(2) Nous regrettons de ne pouvoir insérer ce rapport tout

Lyon était étroitement cerné, lorsque j'y arrivai le 26 septembre; il ne restait plus, pour le bloquer entièrement, qu'à s'emparer des hauteurs et de la colline de Sainte-Foix, que l'armée lyonnaise occupait encore, et qui lui fournissait quelques ressources d'approvisionnement.

Avant de commencer le récit de mes opérations dans cette armée, je dois relever une erreur à mon sujet, qu'on trouve dans la seconde partie de la *Réponse de Dubois-Crancé aux inculpations de ses collègues.*

Le citoyen Dubois-Crancé, dans le numéro 325, page 219, en écrivant au ministre le premier octobre, dit que *Doppet est arrivé il y a deux jours devant Lyon.* Ce député se trompa, en transposant ainsi l'époque de mon arrivée, puisqu'il savait positivement que j'étais arrivé le 26 septembre, et que j'avais combiné et fait exécuter le plan qui nous rendit maîtres de Sainte-Foix dans la journée du 29, ainsi qu'il en convient lui-même dans son *Compte rendu*, page 38. Je n'ai jamais aimé à penser que cette erreur, au sujet de mon arrivée en parlant au ministre de la guerre, fût une suite de la dispute élevée auprès de Lyon entre le représentant Dubois-Crancé et quelques-uns de ses collègues; je peux lui certifier qu'il s'est

---

entier; il est intéressant, mais assez long. On en trouvera à peu près la moitié dans les éclaircissemens (E).

(*Note des éditeurs.*)

trompé, s'il a cru que je partageais la jalousie et la haine de Couthon contre lui. Comment, en effet, Dubois-Crancé pouvait-il me croire de moitié dans des calomnies qui, en perdant Dubois-Crancé, me menaient tout droit à l'échafaud? N'avais-je pas vu que, pour donner la mort au représentant Philipeaux, il avait fallu faire périr le général Vesterman?.... Et pouvait-on faire le grand procès à l'opération de Lyon, sans y jeter le général en chef?

Je profite de cette circonstance pour rendre justice au représentant Dubois-Crancé: je n'ai jamais oublié ses travaux à l'assemblée constituante; j'ai vu les soins qu'il se donna pour prêcher la liberté dans la Savoie lors de l'entrée de l'armée française; j'ai été témoin des grandes mesures qu'il prit pour arrêter la guerre civile dans les départemens de l'Ain, du Jura, et ceux du midi; enfin je savais trop qu'il était voué aux poignards des royalistes, pour le croire ou le soupçonner d'accord avec eux lors de leur fuite de Lyon. Mais, ne s'agissant pas ici d'exposer sa vie révolutionnaire, je me borne à dire que je ne lui ai rien vu faire, près de Lyon, qui fût contraire aux intérêts de la république; que je ne l'ai jamais accusé, ni eu intention de le faire. J'en dis autant de son collègue Gauthier, qui fut persécuté pour le même objet et à la même époque.

Cet aveu sincère sur ces deux députés n'est

point de ma part une manière adroite de faire cesser mes persécutions, ou de me créer des protecteurs ; mon physique est trop détruit pour chercher maintenant à sortir de l'obscurité ; je ne veux plus de places ; je n'ai besoin que de l'estime publique. Je pourrais encore ajouter, pour repousser le soupçon odieux d'une flatterie intéressée, que ce n'est pas au moment où les erreurs m'ont fait tout le mal possible, que je chercherais à dissiper ces erreurs ; je pourrais ajouter de plus, que, n'ayant jamais flatté les représentans lorsqu'ils étaient, dans leurs missions, investis de pleins-pouvoirs, je ne commencerai pas aujourd'hui. J'ai dit la vérité pour le seul plaisir de la dire ; cela suffit à mon cœur et à ma vengeance.

§ 92. La guerre du fédéralisme fut sans doute un événement funeste ; car sans elle nous eussions plus tôt reconquis nos frontières : mais on peut assurer que la rapidité avec laquelle elle fut terminée, rompit alors les projets royaux de contre-révolution. Ceux qu'on appelait *girondins*, et qui n'étaient que cela, auraient tort de ne voir dans cette guerre qu'une persécution dirigée contre eux. Ils peuvent être assurés que, si l'on n'eût pas arrêté la guerre civile, qu'on n'eût pas repoussé les Piémontais de la Savoie, réduit Lyon et repris Toulon, le royalisme orgueilleux n'eût plus distingué les feuillans des ja-

cobins, les brissotins des montagnards (1); il eût indistinctement égorgé tout ce qui avait aimé ou servi la république.

Quel est le patriote de bonne foi qui n'est pas convaincu que nos divisions furent toujours fomentées par les ennemis de la liberté? Quel est l'ami de sa patrie, qui ne sent pas le besoin de l'union entre les patriotes? O hommes qui voulûtes la république, ne vous accablez pas de soupçons injurieux, ni de dénominations offensantes; étouffez le souvenir de quelques événemens cruels;

---

(1) « Il faut bien le dire, puisque l'historien ne doit rien dissimuler; la république alors fit germer elle-même le royalisme dans le cœur de presque tous les Lyonnais. Les femmes, toujours plus promptes à idolâtrer l'autorité d'un seul, préparèrent clandestinement des emblèmes avant-coureurs du retour des lis. Tous les rubans blancs, façonnés par leurs mains, se formèrent en cocarde, qu'avec mystère on réserva pour le dénoûment. Plusieurs combattans portèrent secrètement sur eux, dans le même esprit, des preuves d'espérance en la royauté. Quelques-uns en adoptèrent des signes notoires, et l'on prépara, l'on déposa dans un lieu de réserve cet étendard aux fleurs de lis, dont il fut parlé, deux mois après, à la convention. Les officiers royalistes de l'ancien régime, employés d'abord par nécessité pour le service du siége, se trouvèrent alors agir dans leurs principes; il fut vrai, comme Doppet en accusa les Lyonnais, que parmi leurs chefs militaires se trouvaient des gens attachés à l'ancien gouvernement par leur affection, ainsi que par leurs décorations et leurs titres.

(*Mémoires sur le siége de Lyon.*)

(*Note des éditeurs.*)

ne voyez que le salut et l'intérêt de la France ; contemplez vos ennemis dans leur invariable conduite : toujours unis pour vous détruire, on ne les voit pas se persécuter entre eux, ni se traîner à l'échafaud ; toutes leurs passions se concentrent dans la contre-révolution ; en la dirigeant sur un autre objet, imitez au moins leur constance. N'ayez que la passion de la liberté.

CHAPITRE III.

Rapport des combats où je me suis trouvé près de Lyon.

§ 93. Dès que je reçus, sous les murs de Toulon, l'ordre qui me donnait le commandement de l'armée des Alpes, je me rendis à mes nouveaux devoirs. Je me portai d'abord aux camps qui entouraient Lyon, parce qu'il me parut que l'intention du gouvernement était de réduire les ennemis de l'intérieur d'autant plus promptement, qu'on voyait évidemment que c'est sur eux que comptait principalement la coalition des rois pour renverser la république.

Arrivé auprès de Lyon le 26 septembre, je visitai ce jour-là le camp de la Ferrandière, commandé par le général Vaubois; je parcourus nos batteries de la Guillotière, et je n'eus aucun changement à faire aux dimensions prises dans cette colonne.

Le lendemain je me rendis à la Pape; je visitai le camp de Calvire, commandé par le général Petit-Guillaume; je visitai ses batteries, par lesquelles il tenait l'ennemi en échec aux portes même de la Croix-Rousse. Je vis avec plaisir qu'on avait aussi fait de ce côté tout ce qui avait été possible.

Je passai à Limonest, où je trouvai le représentant Reverchon ; je conférai avec lui sur la position de l'armée, sur celle de l'ennemi ; et je me trouvai d'autant plus au fait sur le tout, que j'avais déjà conféré sur ces objets avec les députés Laporte, Dubois-Crancé et Gauthier. J'avais de même eu tous les rapports des généraux Vaubois et Petit-Guillaume sur les opérations militaires faites avant mon arrivée.

Je continuais la visite des postes, lorsqu'avec le représentant Châteauneuf-Randon (1) et le général Rivas j'observai que le côté du Petit-Champagne au bas des collines de Sainte-Foix, était un poste qu'il nous fallait porter en avant. Je pris donc tous les renseignemens possibles ; nous fûmes reconnaître, avec le général Rivas, tout le terrain depuis la Duchère, où était l'une de nos batteries, jusqu'à Oulins, où le général Valette commandait une colonne.

Ces généraux furent d'accord avec moi qu'il fallait promptement faire nos efforts pour nous rendre maîtres des hauteurs de Sainte-Foix. Il fallait en effet les avoir pour dominer Pérache, y détruire les batteries de l'ennemi, et surtout pour cerner entièrement Lyon.

---

(1) C'est ce député et Couthon qui avaient réellement tout pouvoir au siége de Lyon. Consultez, à ce sujet, l'auteur dont nous avons déjà fait mention plus haut.

(*Note des éditeurs.*)

Pour pouvoir réussir dans cette opération, il fut arrêté dans un conseil de guerre qu'on attaquerait Lyon sur plusieurs points à la fois. Les différens ordres furent expédiés aux diverses colonnes. Les fausses attaques furent fixées à quatre heures du matin le 29 septembre, et il fut convenu que nous attaquerions Sainte-Foix une heure après, c'est-à-dire, à cinq heures du matin le 29. Cette dernière précaution était nécessaire, parce qu'on avait la certitude que l'ennemi portait son noyau de troupes aguerries du côté qu'on l'attaquait.

§ 94. Dans la matinée du 29, environ à l'heure indiquée, on commença l'attaque de Sainte-Foix ; la position du local favorisant l'ennemi, il opposa une vive résistance. Cependant la grande route, placée entre le grand et le petit Sainte-Foix, fut enlevée ; les autres postes cédèrent ensuite, et l'on y saisit du canon, des caissons, des fusils, et quelques munitions.

Aussitôt qu'on se fut emparé de Sainte-Foix, on s'occupa à prendre des mesures pour conserver ce poste important ; on y plaça de l'artillerie pour dominer Pérache. Pendant ce temps, et dans la même matinée, une de nos colonnes s'empara du pont qui se trouve à l'extrémité de Pérache du côté d'Oulins ; on y prit encore du canon et des munitions. Heureusement qu'on s'était emparé de ce pont en prenant Sainte-Foix ; car, un instant après notre entrée dans Sainte-Foix, l'ennemi

vint en force par Pérache pour nous tourner du côté d'Oulins, et nous chasser des positions que nous venions de gagner. Cette seconde action fut plus sanglante que la première, et ce ne fut guère que vers les trois heures après midi, que finit ce combat violent.

Les autres divisions de notre armée avaient fait feu de leur côté. Cependant le général Vaubois ne s'en était pas tenu à une fausse attaque ; il s'empara des Broteaux et de plusieurs pièces de canon : mais ce poste ne fut pas tenable, à cause des redoutes que l'ennemi avait au pont Morand, sur les quais et aux Collinettes. Ce général regagna le même jour ses premières positions.

§ 95. Il n'y eut plus de grands combats depuis la journée du 29. Cernée depuis long-temps, la ville de Lyon manquait de vivres, et tout annonçait qu'elle ne devait pas faire une longue résistance. Cependant le comité de salut public se plaignait chaque jour, par des dépêches répétées, que l'on mettait de la lenteur dans la réduction de la ville de Lyon. Quelques-uns des représentans du peuple, qui étaient à cette armée (car il y avait huit commissaires de la convention) me pressaient chaque jour d'entrer à Lyon ; et ce qui n'était pas moins déterminant que tout cela, c'est que la république avait besoin, pour reprendre Toulon, des forces qui étaient occupées autour de Lyon.

Tous ces stimulans étaient sans doute assez ac-

tifs pour ne rien me faire négliger de tout ce qui pouvait tendre à terminer ce siége. Je craignais pourtant que, dans une attaque, il ne sortît une colonne de rebelles pour aller former une Vendée dans quelque département, et je prenais des mesures pour arrêter dans son principe ce funeste débordement. J'envoyai un adjudant-général dans le département de l'Ain, pour y faire garder les gorges de Saint-Rambert et de Pierre-Chastel. Le général Lajolais se gardait dans le département de l'Isère; un autre officier-général fut envoyé par moi, et pour le même objet, dans le département du Mont-Blanc. Enfin je prenais toutes les mesures non-seulement autour de moi, mais encore partout où s'étendait mon commandement.

Pressé par des ordres supérieurs de terminer l'affaire de Lyon, je me décidai le 8 octobre à en faire l'attaque décisive; je me rendis à diverses colonnes pour faire part aux généraux du plan d'attaque; elle devait avoir lieu entre onze heures et minuit. Ce même jour, 8 octobre, les représentans envoyèrent sur le soir un trompette et un officier à l'ennemi, pour le sommer de rendre les armes.

Je venais de donner des ordres à la colonne d'Oulins, lorsqu'en rentrant chez les représentans à Sainte-Foix, j'y trouvai plusieurs commissaires envoyés apparemment de Lyon pour répondre à la sommation. Dans le même moment quelqu'un m'annonça qu'il avait des renseignemens très-

probables sur une sortie que projetaient de faire les rebelles cette nuit même. L'envoi des commissaires lyonnais ne fit que confirmer ce rapport, parce que, ne leur entendant proposer que des moyens insignifians d'accommodement, j'entrevis qu'ils n'avaient été envoyés au quartier-général que pour nous occuper pendant que s'effectuerait la sortie.

J'envoyai de suite d'autres ordres aux colonnes qui devaient attaquer : en défendant une attaque générale, j'ordonnai partout une exacte surveillance et une bonne défensive ; j'augmentai même les forces du côté par lequel on m'avait à peu près indiqué qu'on devait fuir. Cependant l'ardeur d'un de nos postes commença l'attaque du côté de Saint-Just un peu plus tôt que je ne l'avais désigné ; une redoute ennemie fut emportée, et Lyon fut ouvert dans la nuit du 8 au 9 octobre.

§ 96. Ce que la guerre de Lyon a de bien bizarre pour moi, c'est qu'elle a fait plus d'une fois porter contre moi deux accusations bien opposées. Un parti a dit que j'étais un homme féroce d'avoir combattu les Lyonnais ; et un autre parti m'a accusé d'aristocratie et de modérantisme, pour avoir laissé échapper quelques rebelles. La dernière de ces accusations me fut faite même à la convention nationale, lorsqu'on y annonça la prise de Lyon ; et la première, c'est-à-dire, celle de férocité, fut probablement proposée le jour qu'on m'enleva le

commandement de l'armée des Pyrénées-Orientales. C'est ici le moment de répondre à ces deux accusations, parce que je dois, avant d'exposer ma conduite dans Lyon, rendre compte des moyens que me dictaient mes devoirs, pour arrêter les rebelles dans leur fuite.

Suis-je coupable d'avoir combattu contre Lyon? Si cela pouvait être, je partagerais ce crime avec les autorités qui l'ordonnèrent, avec tous les généraux qui ont commandé l'armée des Alpes, ou celle près de Lyon, pendant les cinquante ou soixante jours de siége avant mon arrivée. Mais, sans chercher des complices, je me borne à répondre que le poste d'un militaire est là où le place le gouvernement : je dirai qu'il doit obéir et se battre, sans craindre la calomnie ni la mort. Sans doute les guerres de l'intérieur sont affligeantes; mais s'il en coûtait à un républicain de combattre des hommes séduits ou égarés, il était aussi de son devoir de combattre le royalisme qui les avait trompés. Je me lave de l'accusation de férocité par ma conduite dans Lyon; passons à l'autre délit qu'on m'a imputé, et voyons si les patriotes doivent me juger aussi inconséquemment que les royalistes.

Les rapports que je fis imprimer dans le temps prouvèrent à la Convention nationale et au ministre de la guerre que je n'avais rien négligé pour arrêter les rebelles dans leur fuite. Les colonnes militaires que j'avais chargées de les sur-

veiller et de les poursuivre, furent à même de voir que je ne trahissais pas mes devoirs; et les combats qui eurent lieu autour de Lyon dans la matinée du 9 octobre, toute la journée et le lendemain, sont des témoignages de ma conduite. Si l'on ne voulait pas s'en rapporter à tous ces témoignages, on en trouverait un bien plus fort dans la haine que me portent tous les ennemis de la liberté; car si l'on me croyait capable de perfidie, si j'eusse une fois dans ma vie transigé avec mon devoir, je n'aurais pas essuyé tant de persécutions.

Quoi que la méchanceté se soit étudiée à dire sur mon compte au sujet de la manière dont fut prise la ville de Lyon, il suffit à ma conscience de savoir que je n'ai rien à me reprocher. Je dirai à une portion de mes accusateurs, *l'or de la rapine ne m'a jamais fait marcher;* et je dirai à l'autre *l'or de la perfidie ne m'a jamais fait dévier.* Je sais que chez les uns les vertus républicaines sont mon arrêt de mort; mais je suis en droit d'exiger l'estime des autres, et je la mérite.

§ 97. Avant que d'entrer à Lyon avec une colonne, les autres avaient eu ordre de se tenir en observation, ainsi que d'arrêter ou poursuivre les rebelles qui chercheraient à échapper. Le fait est que je n'entrai dans cette ville qu'avec une très-petite partie de l'armée, c'est-à-dire, avec ce qu'il m'en fallait pour y placer des postes de sûreté et de police.

J'entrai à Lyon dans la matinée du 9 octobre 1793, le 18 vendémiaire deuxième année républicaine ; j'étais avec le représentant Châteauneuf-Randon; les autres représentans s'y rendirent environ une heure après nous, et nous nous trouvâmes ensemble à la municipalité (1). N'étant chargé que des opérations militaires, et n'ayant à me mêler à Lyon que du placement et de la discipline des troupes, je donnai de suite les ordres qu'exigeaient ces devoirs. Je ne voulus point loger les soldats chez les citoyens, et j'avais divers motifs pour cela ; je craignais, d'un côté, qu'isolés dans les habitations d'une ville aussi immense, ils ne fussent victimes de quelques perfidies du royalisme; je craignais, de l'autre, que les fatigues d'un long siége n'excitassent des sentimens d'indignation dans le cœur de quelques militaires, et qu'il ne s'ensuivît des vexations envers des citoyens.

Je fis donc caserner ce qui put l'être, dans les casernes de la ville ; le reste de la troupe fut campé sur la place Bellecour et celle des Terreaux. Il y eut en outre des corps-de-garde dans presque toutes les rues, et des piquets sur toutes

(1) Je ne me suis jusqu'à présent servi que du style de l'ancien calendrier, parce que le républicain ne fut décrété que le 5 octobre 1793. Dans le reste de ces mémoires, je marquerai les époques des deux manières, pour l'intelligence de tout lecteur.

les places. Enfin rien ne fut négligé pour la police et la sûreté.

Rien ne prouve plus que je désirais maintenir l'ordre dans cette cité, que la proclamation que je m'empressai d'y faire imprimer, publier et afficher. Comme elle atteste les soins que je pris alors, je ne dois pas la passer sous silence.

« *Le général de l'armée des Alpes, aux soldats de* » *la république composant l'armée qui est dans la* » *ville de Lyon et ses environs.*

» Les soldats de la liberté ne marchent et n'agis- » sent que pour venger, soutenir et défendre cette » même liberté; mais ils ne sont dignes d'être les » soutiens d'une si belle cause, que pendant qu'ils » conservent toutes les vertus du républicain et » de l'homme libre. Gardez-vous, soldats français, » gardez-vous de perdre tout le mérite de la guerre » que vous faites avec tant de gloire. Gardez-vous » de vous livrer à ces excès honteux qui vous abais- » seraient bientôt au niveau avilissant des rebel- » les que vous avez si républicainement vaincus.

» Des ennemis du peuple ont sans doute pris le » masque du patriotisme pour égarer quelques-uns » d'entre vous; ils cherchent à vous faire, par des » actes injustes, oppressifs et arbitraires, outrager » l'honneur d'une armée aux travaux de laquelle » toute la république applaudit. . . . . Soldats, » restez ce que vous avez été. Vous n'avez com-

» battu que pour faire respecter les lois de la con-
» vention nationale ; votre sang a coulé pour
» rendre à la république une ville que la férocité
» des aristocrates a plongée dans les plus grands
» malheurs. Achevez cet ouvrage, respectez les
» personnes et les propriétés ; laissez aux lois le
» droit de punir les coupables, et apprenez que
» nul individu n'a le droit de s'approprier les biens
» de ces coupables, parce qu'ils appartiennent à la
» république.

» Je compte assez sur les vertus de mes frères
» d'armes, pour espérer qu'ils se prêteront avec
» zèle à empêcher et arrêter les désordres.

» Mais à cet avis fraternel je dois joindre et
» rappeler les ordres que je n'ai cessé de donner.
» Les lois condamnent aux peines les plus graves
» les soldats qui se livrent aux honteux excès du
» pillage. Chargé de faire exécuter ces lois, je
» vous rappelle que je le ferai avec vigueur.

» Il est ordonné à tous les chefs de bataillons
» de veiller sans relâche au maintien de la disci-
» pline et de l'ordre dans leurs bataillons respec-
» tifs ; la moindre négligence sera punie.

» *Signé*, DOPPET. »

Je ne me contentai pas de donner des ordres ; le tribunal militaire fut mis en activité pour juger les individus de l'armée qui s'étaient ou se seraient ensuite rendus coupables de quelque délit. Chargé de toute l'armée, et ne pouvant

tout voir à la fois, je donnai le commandement de Lyon au général Petit-Guillaume ; et comme un arrêté du comité de salut public et des représentans qui étaient à Lyon, ordonnait le désarmement des citoyens, je commis l'adjudant général Blondeau pour veiller à l'exécution de cet arrêté, pour faire retirer les armes dans le ci-devant évêché, et pour en surveiller la conservation.

Tout ce qui regardait les administrations de Lyon, tout ce qui concernait les saisies, les prises, tout le civil enfin se traitait par les représentans, et ne me regardait pas. Je fournissais seulement, d'après leurs ordres, la troupe qu'il fallait pour faire exécuter leurs divers arrêtés.

Je le dis avec satisfaction, je n'eus point à me plaindre pendant le peu de jours que je restai à Lyon. Le nombre des corps-de-garde, le nombre des patrouilles qui se faisaient à toute heure, maintinrent la tranquillité de cette ville. Il n'y eut point alors de pillage de magasins ; on ne vit pas s'exercer des vengeances particulières. Il est vrai que je n'y restai pas long-temps ; car le 26 octobre (5 brumaire) je partis de Lyon pour venir passer des revues de troupes à Chambéry et à Grenoble ; et il est à observer que c'était le 9, même mois d'octobre, que j'étais entré à Lyon. A mon retour de Grenoble, je vins bien repasser à Lyon ; mais je n'y restai que cinq à six jours, et je partis pour Toulon, ainsi qu'on le verra dans la suite.

§ 98. J'étais entré dans la matinée du 9 octobre à Lyon ; j'avais, comme on vient de le voir, pris des mesures pour y assurer les personnes et les propriétés; j'avais fait ramasser les armes et les munitions, et de suite je me mis à expédier des secours à l'armée qui était devant Toulon, et qui en avait besoin. Il fallut en même temps m'occuper à faire rentrer dans les places fortes de l'armée des Alpes les bouches à feu qu'on en avait retirées pour faire le siége de Lyon.

Pendant que j'étais occupé à ces divers travaux, des commissaires de l'armée des Pyrénées-Orientales vinrent à Lyon faire part aux représentans du peuple et à moi des progrès des Espagnols sur le territoire français; nous leur donnâmes des munitions et des pièces de canon. Un général nous fut en même temps expédié de l'armée du Rhin pour demander des secours, vu que l'ennemi venait de forcer les lignes de Vissembourg; on lui remit des canons, des mortiers et des fusils. Des représentans écrivirent qu'il se formait un noyau de contre-révolutionnaires dans la Lozère, et je leur envoyai deux bataillons.

Je pourvus à toutes ces demandes, de manière cependant à ne pas retarder la plus pressante opération, qui était Toulon. Je ne parle pas du travail que ces envois exigeaient pour y établir l'ordre et les précautions nécessaires; mais je dois dire que tout cela se fit dans les quatorze ou quinze jours que je restai à Lyon. Je fis surtout descendre

beaucoup de troupes à Toulon, qui toutes furent bien armées et bien équipées avant leur départ.

§ 99. Je ne parle pas de tous les maux qui sont ensuite arrivés dans la ville de Lyon (1), parce que je n'y étais pas à cette funeste époque. Il ne m'appartient pas de juger les mesures qu'on crut devoir prendre envers cette ville, quelques jours après mon départ. Ce que je sais de positif, c'est qu'il est bien difficile qu'une aveugle férocité, que la passion des vengeances, que l'ignorance, que l'avidité de la fortune ne produisent pas des effets funestes. On le vit au moment des malheurs; on le vit dans le temps où l'on cherchait à les réparer; mais tout cela ne tient pas au patriotisme.

Je veux dire par-là qu'on ne doit pas, avec les ennemis de la liberté, se servir de ces événemens funestes pour exciter la sensibilité des hommes, et la faire tourner en regrets de l'ancien régime. Je veux dire que des maux arrivés sous le régime républicain, ne doivent pas faire provoquer le régime royal; et que, si de grands malheurs sont arrivés, on ne doit se servir de leur souvenir que pour les réparer, et ne plus y tomber.

Il ne faut pas, avec le royalisme, se servir de ces souvenirs pour provoquer des vengeances, pour excuser les assassinats, pour déchirer le sein

(1) L'auteur des Mémoires sur le siége de Lyon fait le récit de ces malheurs avec beaucoup de force et d'intérêt. *Voyez* le tome II de ces Mémoires. (*Note des éditeurs.*)

de la république. Lyon peut regretter son opulence, l'étendue de son commerce, et le tribut de ses manufactures; mais Lyon ne retrouvera pas tout cela dans des déchiremens continuels : le maintien du gouvernement républicain peut et doit le lui rendre.

§ 100. Pendant le mois d'octobre, et que j'étais occupé à l'armée des Alpes à envoyer des secours contre Toulon, je reçus diverses dépêches du ministre de la guerre, dans quelques-unes desquelles il me faisait entrevoir que le comité de salut public désirait me donner le commandement de l'armée contre Toulon. Voici comme il s'expliquait dans une lettre datée du 15 octobre 1793 : « Le » comité de salut public a paru désirer vous voir » aller à Toulon prendre la direction du siége.

» *Signé*, le ministre de la guerre,

» BOUCHOTTE. »

Outre que cette phrase du ministre n'annonce pas une demande de ma part, je lui répondis dans les termes suivans :

« Vous me parlez encore, dans votre dernière, » du siége de Toulon, dont la république veut me » donner la direction. Je suis tout au salut de la » chose publique; mais vous voudrez bien peser la » réflexion suivante : je ne me crois pas avoir les » connaissances pour un siége aussi important;

» car il ne me suffira pas de marcher le premier » pour rendre l'armée victorieuse.

» De Ville-Affranchie, ci-devant Lyon, le 22 octobre 1793, » (premier brumaire an second de la république.)

» *Signé*, le général DOPPET. »

Cet extrait de correspondance avec le ministre prouve certainement que je ne demandais pas à aller commander l'armée du midi. Cependant, le 27 octobre (6 brumaire an II), je reçus du ministre de la guerre la dépêche suivante par un courrier extraordinaire :

« Je vous envoie, général, copie d'un arrêté du » comité de salut public, qui est une nouvelle » marque de sa confiance; il vous a confié le com- » mandement des troupes devant Toulon, et la » direction du siége.

» *Signé*, BOUCHOTTE. »

« *Extrait des registres des arrêtés du comité de* » *salut public de la convention nationale, du* » *second jour du second mois de l'an second de* » *la république.*

» Le comité de salut public arrête que le géné- » ral Doppet prendra le commandement des trou- » pes envoyées devant Toulon, le général Car- » teaux prendra celui de l'armée d'Italie, et le

» général Dours prendra le commandement des » troupes employées à l'armée des Alpes.

» *Signé*, les membres du comité. »

A la réception de cet ordre, je remis le commandement de l'armée d'Italie au général Carteaux, avec l'état des troupes qui devaient encore partir pour Toulon.

Je ne dois pas omettre un autre ordre que je remis à ce général, avant de lui céder le commandement, parce que la citation de cet ordre est une réponse à mes calomniateurs. Comme je sus, par divers rapports, que quelques personnes se permettaient de requérir et de voler des chevaux à Lyon, sous le prétexte qu'ils étaient pour le quartier-général, j'ordonnai au général de division Dours de faire prendre l'état de tous les chevaux des officiers de l'armée, d'en faire passer une revue exacte, en présence d'un commissaire des guerres, et de comprendre dans cette revue ceux de tous les officiers-généraux et du quartier-général, pour reconnaître s'il n'y en avait point qui eussent été illégalement détournés des dépôts de la république, ou enlevés à des citoyens. Les miens furent visités comme les autres, et cette précaution fit rentrer quelques chevaux dans le dépôt établi à Lyon par les représentans, et surveillé par un commissaire des guerres.

CHAPITRE IV.

Je prends le commandement de l'armée employée à rendre Toulon à la France.

§ 101. S'IL avait été cruel pour moi de déployer des forces militaires contre des Français, ce fut ensuite une grande satisfaction de voir que c'était contre des étrangers que j'allais marcher, et surtout contre des étrangers qui ne devaient qu'à la perfidie la possession d'un des plus beaux ports de la république.

Quelle que fût cependant ma satisfaction comme soldat, je ne me dissimulais pas l'importance de la tâche que j'avais à remplir. On le voit dans la réponse suivante que je fis, au moment de mon départ de Lyon, aux représentans du peuple Salicetti et Gasparin :

« J'ai reçu votre lettre, citoyens représentans : » je vous remercie des choses flatteuses que vous » me dites au sujet de la guerre de Lyon ; mais » vos bontés ne feront que m'encourager dans une » carrière où je n'ai encore donné que des preuves » de mes efforts, et où je voudrais porter plus de » talens. Je ne vous cache pas que c'est avec toute » la connaissance de moi-même que je sers la chose » publique ; mais cette connaissance est plutôt

» faite pour m'inspirer de la timidité dans ma » marche. Ce n'est pas défaut de courage que j'en- » tends par timidité ; c'est délicatesse de manquer » de moyens pour assurer le succès de nos armes.

» *Signé*, le général DOPPET. »

On a vu, dans le paragraphe précédent, que je n'étais pas plus gascon avec le ministre de la guerre, et que, malgré ma bonne envie de servir la république, je ne demandais pas des commandemens en chef. Cependant, dévoué aux ordres des autorités supérieures, et songeant moins aux effrayantes responsabilités qu'à la gloire de servir mon pays, je quittai l'armée des Alpes en vertu de l'arrêté du comité de salut public du 2 frimaire, et je pris la route de Toulon.

§ 102. J'arrivai, entre le 19 et le 20 brumaire, au quartier-général de l'armée qui se trouvait à Olioulles : le général Carteaux, qui avait commandé jusqu'alors, en était parti deux ou trois jours auparavant. Le même jour de mon arrivée, je reçus une dépêche du ministre de la guerre, qui contenait un décret rendu par la convention nationale le 13 brumaire (3 novembre 1793); ce décret nommait le général Carteaux général en chef de l'armée des Alpes; le général Dugommier, général en chef de l'armée d'Italie, et chargé de la direction du siége de Toulon ; et j'étais, par ce même décret, nommé général en chef de l'armée des Pyrénées-Orientales.

A la réception de ce décret, j'aurais de suite quitté l'armée contre Toulon pour me rendre à Perpignan, si je n'eusse pas trouvé l'instruction suivante dans la lettre du ministre : « Aussitôt » que le général Dugommier sera arrivé pour vous » relever, vous vous rendrez à l'armée des Pyré- » nées-Orientales. »

En attendant donc l'arrivée du général en chef Dugommier qui se trouvait à l'armée d'Italie, je m'occupai à faire le placement des troupes et de l'artillerie, qui chaque jour arrivaient de Lyon, d'après les ordres que j'avais donnés après la reddition de cette ville. Je visitai les camps, les diverses batteries, et je reconnus toutes nos positions. Je fis dresser l'état exact de la situation de nos moyens en hommes, en munitions, en artillerie, et l'état des moyens qui devaient encore nous arriver, afin de pouvoir donner à mon successeur tous les renseignemens utiles.

J'avais fait descendre avec moi de l'armée des Alpes un général d'artillerie, excellent et ancien officier, nommé Duteil; il fit avec moi la visite des batteries établies avant mon arrivée, et je vis avec autant de satisfaction que d'étonnement que cet ancien artilleur applaudit à toutes les mesures qu'avait prises le jeune Buonaparte, alors lieutenant-colonel d'artillerie. Je me fais un plaisir de dire que ce jeune officier, devenu depuis le héros de l'Italie, joignait à beaucoup de talens une intrépidité rare, et la plus infatigable activité; dans

toutes les visites de postes que j'ai faites à cette armée, soit avant mon voyage à Lyon, soit après, je l'ai toujours trouvé à son poste; s'il avait besoin d'un moment de repos, il le prenait sur terre et enveloppé dans son manteau; il ne quittait jamais les batteries (1).

§ 103. Ici se présente une circonstance qui prouve bien la bizarrerie de ma destinée. Tandis que j'étais provisoirement à Olioulles chargé du commandement en chef de l'armée contre Toulon, le décret de la Convention nationale du 13 brumaire, relatif à mon changement, fut connu à Marseille. La société populaire, qui était sans doute nombreuse dans une aussi grande ville, fit imprimer une pétition adressée à l'assemblée nationale, pour demander que je restasse chargé de la direction du siége de Toulon. Des commissaires de cette société furent députés pour porter cette pétition à Paris, et il en vint à Olioulles pour la communiquer aux représentans et à moi.

Je prouvai, par la reception que je fis aux commissaires en présence des représentans du peuple à Olioulles, combien j'étais affecté de la démarche imprudente de la société de Marseille. Je ne m'en tins pas à les inviter de s'en rétracter auprès de la Convention; j'envoyai de suite un de mes

(1) Voyez, sur les services militaires du *jeune Bonaparte* dans l'armée du midi, et sur cette époque de sa vie, l'extrait intéressant d'une brochure publiée à Paris en 1821. (Lettre F.)
(*Note des éditeurs.*)

aides-de-camp près du général Dugommier, pour le prier de venir prendre son poste le plus tôt possible; et, pour le prouver, je joins ici la réponse qu'il m'envoya.

« Fréjus, le 24 du second mois.

» J'ai reçu, citoyen général, votre dépêche d'O-
» lioulles, chemin faisant en-deçà de l'Esterel, et
» j'y réponds à Fréjus où je ne m'arrête qu'une
» heure, ayant passé la nuit en route. Je n'ai perdu
» aucun instant pour me rendre auprès de l'armée
» de Toulon. Si les postes étaient mieux servies,
» je serais plus avancé; je fais tout ce qui dépend
» de moi pour arriver demain à Olioulles. Je se-
» rai bien aise de vous y trouver.

» *Signé* DUGOMMIER. »

Ne méritant aucunement d'être soupçonné d'influence volontaire dans la pétition des Marseillais, je ne m'en tins pas à hâter l'arrivée du général Dugommier, et à inviter les commissaires de Marseille à retirer la pétition, j'écrivis au ministre de la guerre dans les termes suivans :

« Vous avez sans doute connaissance d'une
» adresse de la société populaire de Marseille, qui
» demande que je reste au siége de Toulon. Le
» représentant Salicetti, les commissaires de la
» société, ont vu l'effet qu'a dû produire sur moi
» cette démarche.

» En me peignant comme être nécessaire, c'est

» non-seulement me compromettre, c'est compro-
» mettre la république; c'est oublier que le siége
» de cette place exige un rassemblement de talens
» militaires et de combinaisons qu'on me suppose
» je ne sais pourquoi; c'est oublier que je sais
» mourir, mais non pas laisser à mes ennemis le
» prétexte de me montrer comme l'auteur d'un
» mouvement qui m'humilie et m'afflige.

(1) » J'invoque donc l'exécution du décret qui
» charge le général Dugommier du siége de Tou-
» lon; parce que, me connaissant moi-même,
» je suis plus à portée que personne de juger
» du degré de mes forces.

» *Signé*, le général DOPPET. »

J'écrivis la même chose, par le même courrier, au comité de salut public de la convention nationale..... Je rendais compte dans cette même dépêche de l'état de l'armée contre Toulon, et j'envoyai les détails de quelques combats qui venaient d'avoir lieu.

§ 104. Le général Dugommier arriva à Olioulles le 26 brumaire an second de la répu-

(1) Il n'est pas étonnant que dans les réactions de la révolution on n'ait jamais imprimé de mes lettres. Mes ennemis ont sans doute fouillé les archives des jacobins, du bureau de la guerre, du comité de salut public, et du tribunal révolutionnaire de Paris; mais ils n'y ont rien trouvé qui pût autoriser des persécutions contre moi; et cela parce que je n'ai jamais écrit ni férocités, ni gasconades, ni imbécillités, ni calomnies.

blique (16 novembre 1793); je lui remis les renseignemens que j'avais pu me procurer sur l'armée, pendant le petit intervalle que je l'avais commandée provisoirement; et le lendemain, 27 brumaire sur le soir, je partis d'Olioulles pour me rendre à Perpignan. Je partis le soir pour passer en poste pendant la nuit à Marseille, et pour ne pas être dans le cas d'y être vu par ceux qui avaient intention de me faire rester à l'armée du midi.

Voilà trois changemens successifs d'armées; voilà trois commandemens en chef que me donne et que m'ôte rapidement le gouvernement . . . . . Mes ennemis ont cru s'autoriser de ces circonstances pour me peindre comme un ambitieux, ou au moins comme l'enfant gâté de la convention.... Mais qu'on réfléchisse sur cette manière inconséquente de me baloter; qu'on lise le chapitre suivant, et puis qu'on ose me calomnier! O hommes prompts à juger les autres, ô vous qui n'écoutez que vos passions pour porter votre jugement! exposez votre vie au grand jour; montrez les replis politiques et astucieux de vos secrètes démarches; publiez votre correspondance; rendez compte de votre fortune passée et présente; et voyons si vous fûtes aussi bons citoyens que ceux que vous noircissez dans vos ridicules coteries.

CHAPITRE V.

Causes et effets de mes divers changemens d'armées. Réflexions sur la nomination de quelques généraux et la destitution de quelques autres.

§ 105. Quand il s'agit de juger la vie politique des individus, il faut mettre en balance, et le bien qu'ils ont fait, et les erreurs qu'ils ont pu commettre. Je l'ai déjà dit; avant de les juger, il faut observer où, quand, comment, et pourquoi ils ont agi.... Et telle est la certitude que j'ai de la pureté de ma conscience, que je ne crains pas même mes ennemis: ils pourront m'immoler, mais ils ne me jugeront pas.

Dès que je fus porté au grade de général, on ne manqua pas de m'accuser de l'avoir sollicité: cependant avec un peu de réflexion, et en méditant sur ma vie militaire, on aura dû voir que j'étais le seul chef de brigade dans l'armée de Carteaux, et que cette armée ayant besoin de généraux de brigades pour organiser et conduire l'armée qui se formait devant Toulon, on ne pouvait se dispenser de me nommer général, en les nommant même par rang d'ancienneté de grade entre les colonels et lieutenans-colonels.

Ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'on ne me produira jamais un témoin, un écrit, un indice

quelconque, qui prouvent que j'aie demandé une seule fois de l'avancement. Je n'ai jamais été promu à des grades par des représentans du peuple en mission ; je l'ai toujours été à Paris par le pouvoir exécutif, et par décret de la convention nationale : cependant je n'ai jamais eu de parens dans les assemblées nationales ; je n'ai jamais été lié avec aucun ministre.

Le but que je me propose dans ce chapitre, est de donner un éclaircissement sur mes diverses promotions à des fonctions importantes ; c'est de répondre aux officiers généraux qui ont eu la faiblesse de croire que j'ai pu travailler à les supplanter ; c'est de montrer l'intention adroite du gouvernement, en me faisant commander rapidement diverses armées ; c'est enfin de répondre à mes calomniateurs par le tableau des effrayans travaux dont je fus chargé.

§ 106. Quand je fus porté, de l'armée de Carteaux, au commandement en chef de l'armée des Alpes, on se crut autorisé à croire que j'avais brigué ce commandement, et que j'avais même été un des délateurs du général Kellerman, pour le faire destituer et arrêter. . . . . Outre qu'une telle démarche ne fut jamais, ni dans mon cœur, ni dans mon caractère, je défie tous les vils calomniateurs de fournir un indice de cette odieuse assertion ; et certainement il leur eût été facile de trouver quelques preuves dans la saisie faite, après le 9 thermidor, des papiers du *comité de*

salut public, du bureau de la guerre, du tribunal révolutionnaire de Paris, des cordeliers, de la société mère des jacobins, et de Robespierre.

Sans doute ont eût vu, dans ces immenses et générales collections, tout ce que j'avais fait pour perdre et remplacer un général, s'il m'était arrivé d'avoir fait quelque chose. Le fait est que, dans le temps de la destitution de Kellerman, j'étais à l'avant-garde de l'armée de Carteaux, et que je ne pensais pas qu'on songeât à me le faire remplacer.

Un fait plus démonstratif encore, c'est que, si j'eusse été un des accusateurs de ce général, il aurait vu ma dénonciation et mon nom dans sa procédure pendant sa détention. Mais je suis sûr qu'il n'y a pas été question de moi, et qu'il est trop loyal pour l'avoir laissé seulement soupçonner aux plats intrigans qui se sont souvent servis de son nom pour le faire croire.

Je n'aime pas à répéter le bien que j'ai pu faire; cependant je dois, pour dernière réponse à cette honteuse et fausse accusation, rappeler qu'à mon arrivée à Lyon, je ne fis point exécuter l'ordre qui destituait le général Kellerman; je lui laissai le commandement des troupes qui étaient dans le Mont-Blanc. Je dois dire que ce ne fut qu'après un second et très-impératif ordre du ministre, que Kellerman fut arrêté; et ma manière même de me conduire à son égard dans ce moment, prouve que je n'étais pas son ennemi.

Kellerman peut se rappeler, et j'en atteste en-

core sa loyauté, que l'ordre du gouvernement portait qu'il serait conduit à Paris par un détachement de gendarmerie, changé de brigade en brigade : cependant, sur sa demande, j'obtins, des représentans qui se trouvaient à Lyon, qu'il irait à Paris dans sa voiture avec un officier de gendarmerie, et sans escorte. Je donnai une permission à son fils pour aller prendre des papiers à Grenoble, et les porter à Paris, parce que ces papiers étaient nécessaires pour sa justification. Je lui fis ordonnancer des fonds pour sa route. Je ne pris pour mon service aucun de ses chevaux, aucune de ses voitures. Enfin je fis tout ce que l'humanité et l'honnêteté entre camarades doivent dicter à un homme probe dans ces pénibles circonstances.

Il n'est pas inutile d'observer qu'à l'époque de l'arrestation de Kellerman, une sévérité de ma part eût pu lui devenir bien funeste; car, en voyant à Paris les égards que j'avais pour lui, on ne pouvait qu'être porté à le croire moins coupable; au lieu que, si j'eusse agi dans toute la rigueur, on eût pu conclure que moi-même je le soupçonnais, et que je semblais confirmer l'arrestation par la sévérité que j'apportais à l'exécution.

C'eût été bien plus funeste encore, si je me fusse permis d'écrire une ligne contre lui. Jouissant alors d'une certaine confiance, un mot de moi eût suffi pour perdre ce général; mais, je l'ai

déjà dit, il n'entendit pas prononcer mon nom dans sa procédure, et jamais je n'eus la coupable intention de marcher sur des cadavres pour arriver à l'honneur des fonctions. Je dois ajouter encore, pour rendre raison de mes démarches honnêtes à l'égard de Kellerman, que j'étais presque convaincu qu'il n'était pas coupable. Je me rappelais qu'à Paris j'avais eu occasion de le voir aux jacobins, que je lui avais entendu dire qu'il était et serait toujours le général *des jacobins;* je me rappelais que, n'ayant qu'une carte des jacobins de Strasbourg, ce fut sur ma motion, et après son discours patriotique, qu'on lui en donna une de Paris (1); et, en me rappelant tout cela, je ne pouvais que voir en lui un franc et brave patriote.

§ 107. Quand, après quelques jours de commandement de l'armée des Alpes, je fus nommé général en chef de celle près Toulon, on ne manqua pas de suite de m'accuser d'avoir supplanté Carteaux. Mais j'ai démontré la bêtise de mes calomniateurs à ce sujet, en prouvant, dans le chapitre précédent, que j'avais exposé au ministre et à la convention nationale mon peu de moyens pour diriger le siége de Toulon. Et puis mon départ su-

(1) Je ne fis cette motion qu'après avoir vu que, malgré sa demande d'un diplôme de Paris, quelques personnes s'opposaient à ce qu'il lui fût accordé, et après avoir vu dans son discours le prix que ce général attachait alors à ce diplôme.

bit de Toulon pour l'armée des Pyrénées Orientales prouve de reste qu'au lieu d'intriguer j'étais le jouet de gens qui me promenaient tous les mois d'armée en armée.

Je défie le général Carteaux de prouver que j'aie écrit contre lui. Je n'ai jamais oublié ce que ce militaire patriote a fait pour la révolution, et je ne l'oublierai jamais. Je me fais d'autant plus de plaisir de parler de son patriotisme, que je sais qu'il est, comme moi, le plus ardent objet de la haine de tous les ennemis de la liberté.

§ 108. Mon départ de Toulon pour l'armée des Pyrénées Orientales était encore un sujet de calomnies contre moi. On me supposait encore d'avoir supplanté quelque camarade dans ce commandement en chef; mais l'absurdité de cette inculpation tombe comme les précédentes, puisque je ne fus appelé à cette armée que parce que le général Tureau, qui y avait été envoyé avant moi, demanda son changement au ministre, à cause de la grande désorganisation et des malheurs continuels de cette armée. La suite de mes mémoires prouvera cette assertion.

Après avoir victorieusement répondu à quelques calomnies, je dois à peu près indiquer mes soupçons sur les causes qui déterminèrent le gouvernement à me changer souvent et rapidement d'armée. On verra que la fausse et gratuite cabale que l'on me prête n'y entrait pour rien, et que,

comme bien d'autres, j'étais le jouet des circonstances.

§ 109. Le gouvernement avait songé à moi par quelques traits de bravoure que j'avais faits en commandant l'avant-garde de l'armée de Carteaux. Sans doute que la célérité que je mettais dans les expéditions fit jeter les yeux sur moi pour terminer un siége qui durait depuis long-temps (vu les besoins des autres armées), et la convention nationale m'envoya à Lyon d'après ces considérations.

Mais ce ne furent pas des considérations aussi simples qui me portèrent, dans un mois d'intervalle, à deux autres commandemens en chef. Comme j'étais à Lyon après le siége, et que c'était moi qui en expédiais des hommes, des canons et des munitions pour Toulon, on calcula qu'en me promettant la direction du siége, je ne ménagerais rien pour y faire passer des forces. On crut qu'un général républicain ne voyait que son armée, ne travaillait que pour lui, et ne voulait des succès que pour lui. De manière que je fus nommé général près de Toulon, mais seulement pour faire les préparatifs du siége, et fournir à un autre général des moyens comme pour moi.

Ce fut ce même calcul qui porta des commissaires des Pyrénées Orientales à courir à Paris, pendant que j'étais à Lyon, pour demander qu'on me fît général en chef de l'armée des Pyrénées. Je

suis si assuré de ce fait que je l'ai su ensuite d'un des commissaires.

Ceux qui faisaient de telles demandes n'avaient pas tort, puisqu'ils cherchaient leurs intérêts : mais ceux qui étaient instruits que j'envoyais impartialement des secours à toutes les armées, ceux qui recevaient mes rapports de Lyon, pouvaient, sans me baloter, faire tout approvisionner; ils pouvaient me sauver le ridicule de me trouver général pour être estropié dans une chaise de poste.

§ 110. Je n'étais point l'enfant gâté d'une faction, je n'étais pas la créature de quelques gouvernans; et cela se prouve par les courses rapides et fatigantes qu'on me faisait faire d'armées en armées; car on doit facilement concevoir qu'il est bien pénible pour un fonctionnaire de se voir porté tous les quinze jours à des fonctions diverses.

On doit concevoir qu'un général en chef a besoin de passer les premiers temps de son arrivée à une armée dans des jours et des nuits de travail. Il faut reconnaître le local qu'occupent toutes les divisions ; il faut étudier ce qui a été fait, pour juger ce qui reste à faire; il faut connaître les ressources en munitions et en subsistances de tout genre. Il faut prendre des renseignemens réitérés sur les forces, les positions et les intentions de l'ennemi. Il faut enfin, le plus tôt possible, se mettre à même d'agir avec confiance, certitude et prudence. Il est aisé de voir, d'après cela, que les premiers jours d'arrivée à une armée sont les

plus pénibles pour un général en chef qui, outre les travaux que je viens de désigner, a encore à étudier les personnes qui l'entourent. Mais, quelque pénibles que soient ces premiers travaux, on en supporte la fatigue avec plaisir, par l'espoir des succès qu'ils promettent.

Peut-on penser qu'un général voie avec satisfaction qu'on l'arrache de son poste au moment où il a débrouillé des matières de la plus vaste étendue, et à l'instant où il commençait à se reconnaître? Peut-on croire qu'il demande tous les mois à faire de nouveaux travaux sans en recueillir le fruit, et à être successivement et rapidement exposé à de nouvelles entraves? Il faut être fou pour préjuger une telle inconséquence dans un homme.

Si j'eusse été l'enfant gâté du gouvernement, j'eusse demandé et obtenu de rester à l'armée des Alpes, d'en garder le commandement, puisque ç'a été celle où depuis la fin de 1793 il y a eu le moins à faire, et où, comme étant du pays, j'avais moins de localités à étudier. Si j'eusse été la créature de quelques factions, on y eût trouvé des extraits de ma correspondance lors de la chute de ces partis; et cependant on n'a pas vu de mes lettres dans le rapport de Courtois sur Robespierre; on n'a là, ni ailleurs, rien trouvé de moi qui fût suspect, qui indiquât de la cabale, ou des perfidies.

§ 111. Les généraux qui n'ont été portés à ce grade que depuis l'établissement de la république, ne doivent leur avancement qu'aux pénibles cir-

constances où se trouvait l'État; et ce serait une raison pour qu'on leur sût un peu plus de gré de leurs travaux.

L'envahissement général de nos frontières par les troupes ennemies dégoûtait du service républicain une partie de nos maréchaux-de-camp et de nos lieutenans-généraux. On sortit des rangs des hommes assez hardis pour se charger de la responsabilité des événemens, quitte pour rappeler ensuite les lieutenans-généraux et les maréchaux-de-camp. Un député de la convention expliqua naïvement cette énigme à la tribune; il s'écria un jour, dans le plus saint oubli de lui-même, qu'*il ne fallait plus de têtes chaudes, qu'elles n'étaient bonnes qu'en révolution.* Je crois bien que, par *têtes chaudes*, il voulait dire autre chose que ce qu'on entendit; mais sa proposition n'en produisit pas moins de cruelles sottises. Les ennemis de la liberté tournèrent ce moment d'enthousiasme du représentant Legendre (de Paris) en persécution contre tous les républicains. Cependant ce patriote aurait tort de se faire illusion; les contre-révolutionnaires se rappellent parfaitement qu'il a long-temps présidé les cordeliers, qu'il a été plusieurs années assidu et chaud jacobin.

§ 112. J'ai démontré que les divers changemens d'armée ne pouvaient m'être agréables, par rapport au travail pénible qu'ils exigeaient, et parce que j'avais l'air d'enlever à plaisir une place à un camarade : il me reste à montrer un autre côté

par lequel ces changemens de commandement m'étaient encore plus cruellement à charge.

Je commandais dans le temps où de longues et réelles perfidies appelaient la surveillance de tous les Français ; où le gouvernement, effrayé des dangers de la patrie, crut devoir renouveler tous les fonctionnaires ; dans un temps enfin où le ministre de la guerre faisait de grands changemens dans les armées. Arrivant général en chef dans une armée, et passant quelques jours après dans une autre, j'avais l'air d'être partout le *réformateur* des états-majors, le *dénonciateur* des officiers-généraux. Cette singularité d'événemens rapides, l'ensemble de mon arrivée et des destitutions, me faisaient à tous les pas de nombreux ennemis ; et tel est l'aveuglement d'un homme frappé par le malheur ou par la justice, qu'il ne sait pas porter ses regards loin de lui, et qu'il ne s'en prend du coup qui le frappe qu'à celui que la loi commet pour le lui annoncer.

J'instruisais sans doute le ministre de la guerre des abus, des désorganisations et des maux que j'apercevais dans une armée : c'était là mon devoir, et je m'honore de l'avoir rempli. Mais, je le répète, on n'a point trouvé de dénonciations de moi au tribunal révolutionnaire. Je ne dis pas cela par pusillanimité, ni pour me faire des amis parmi les hommes faibles et les contre-révolutionnaires ; je sais qu'il n'y a que de fausses dénonciations qui puissent déshonorer. Si j'eusse joué un

rôle dans quelque procès révolutionnaire, je ne m'en cacherais pas, parce qu'il est sûr que j'y aurais fourni des preuves. Je le dirais, parce que tout le monde sait que ce sont les juges, et non pas les accusateurs, qui condamnent. Tout le monde sait aussi que celui qui voit attaquer la liberté sans le déclarer, devient complice de la contre-révolution ; et, sous cet aspect, il n'y a point de déshonneur d'être accusateur.

J'ai cru ce chapitre nécessaire à l'intelligence juste et précise de ce que j'ai dit dans le troisième livre de mes mémoires. Je reprends le récit de mes événemens, en prévenant cependant qu'on devra encore, pour me juger impartialement dans le livre suivant, se rappeler des réflexions que j'ai faites dans ce chapitre.

Je termine ce troisième livre par une déclaration importante et relative à sa publication ; j'ai parlé de la guerre qui a désolé Lyon, Avignon, Marseille, et leurs environs en 1793 ; mais ce n'a point été par le cruel plaisir de peindre des malheurs, ni pour reprocher des erreurs à personne. Je n'ai eu intention que de rendre compte de ma conduite, et de détourner d'autres maux en rappelant ceux qui sont passés. Le souvenir de tant de désastres doit être interdit à la vengeance ; mais il ne doit pas être perdu pour l'instruction.

LIVRE QUATRIÈME.

MOUVEMENS DE L'ARMÉE DES PYRÉNÉES ORIENTALES DEPUIS LE COMMENCEMENT DE LA GUERRE JUSQU'A LA PAIX DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AVEC L'ESPAGNE. J'Y TRAITE SURTOUT DE MES OPÉRATIONS MILITAIRES TANDIS QUE J'AI COMMANDÉ A CETTE ARMÉE.

CHAPITRE PREMIER.

Tableau rapide des événemens qui avaient eu lieu avant mon arrivée à l'armée des Pyrénées Orientales, c'est-à-dire depuis le mois d'avril 1793, jusqu'au 9 frimaire an II de la république (29 novembre 1793).

§ 113. L'AMOUR de la patrie et de la liberté, animé par les vertus qui en sont inséparables, suffit à une nation pour la rendre impossible à subjuguer : il ne vous garantit pas peut-être d'un joug passager, mais tôt ou tard il fait son explosion, secoue le joug, et vous rend libres. Cette réflexion est du célèbre Jean-Jacques Rousseau, et nous l'avons vue se vérifier à l'armée des Pyrénées Orientales.

Depuis le commencement de la guerre, l'armée ennemie étendit ses conquêtes dans le ci-devant Roussillon : les troubles de l'intérieur empêchaient qu'on fît passer des secours suffisans à l'armée

des Pyrénées Orientales. Cependant cette armée a été secourue, et dans un court intervalle cette frontière a reconquis sa liberté.

Je dois, avant de rendre compte de mes opérations à cette armée, faire le tableau des événemens qui s'y sont passés depuis le commencement de la guerre; je ferai de même, après avoir parlé de mes opérations, le récit de tout ce qui s'est passé ensuite à l'armée des Pyrénées Orientales : de manière que, tout en publiant mes mémoires, je fais l'histoire générale des mouvemens de cette armée depuis le mois d'avril 1793 jusqu'à la paix.

Ce qu'il y eut de bien bizarre dans cette guerre, c'est qu'elle fut déclarée sans avoir fait, je ne dis pas des préparatifs d'attaque, mais pas même le moindre préparatif de défense. Et si l'on doit en croire les habitans du département des Pyrénées Orientales, ils n'ont pas à se louer des premiers commissaires qui furent chargés de faire visiter et faire mettre ce pays en état de défense.

§ 114. Dans le milieu d'avril 1793, le général espagnol se présenta dans le département des Pyrénées-Orientales, et dans huit à dix jours il parvint presque sans obstacle à nous ôter toute communication avec Bellegarde, le fort des Bains, et Prats-de-Mollo. Une des premières opérations de l'ennemi avait été de se rendre maître du pont et de la ville de Ceret; il s'empara ensuite de

Montesquiou, Villelongue, le Boulou, Saint-Genis, Palau et Saint-André.

On assure que des émigrés du pays favorisèrent, par leurs intelligences, l'entrée de l'ennemi dans quelques-uns des bourgs et villages que je viens de nommer (1). Il est même positif qu'égarés par les émigrés, les habitans de Saint-Laurent de Cerda firent feu sur les troupes républicaines; mais il faut moins accuser les habitans de ce département, que considérer qu'ils avaient entièrement été laissés sans moyens de défense.

Maître des différens endroits dont je viens de parler, le général ennemi fit de suite travailler

---

(1) Un écrivain que nous avons déjà cité, s'exprime ainsi sur les desseins des émigrés à l'égard de l'Espagne :

« A peine arrivé, j'exposai à S. A. R. les dispositions favorables des habitans du midi, et la nécessité d'indiquer au gouvernement espagnol les moyens d'en profiter. Il est évident que le gouvernement espagnol ne pouvait plus différer de prendre les armes contre les assassins du chef des Bourbons, contre ceux qui, en transformant la monarchie en république, attaquaient le Roi d'Espagne lui-même dans son droit éventuel de succession. La difficulté de le déterminer à courir les risques d'une guerre n'existait plus, puisqu'il y était entraîné par la force des choses. Il ne s'agissait que de lui tracer un plan calculé sur les ressources des provinces frontières, et sur celles de l'Espagne; de lui indiquer une manière de les employer qui lui fût la plus avantageuse ainsi qu'aux princes français.

(Recueil de divers écrits par M. Froment.)

(*Note des éditeurs.*)

au Col de Porteils pour faire passer son artillerie ; et tout en avançant du côté de Perpignan, il préparait en même temps des mesures pour le bombardement de Bellegarde.

Pour couper notre communication par terre entre Perpignan et Collioures, les Espagnols s'emparèrent d'Elnes et d'Argelès. Ces conquêtes furent bien rapides, puisqu'elles se firent dans moins d'un mois ; mais il est vrai de dire que nous n'avions encore presque point d'armée, tandis que de ce côté l'ennemi avait déjà quatorze ou quinze mille hommes.

§ 115. En même temps qu'une armée espagnole s'était répandue du côté de Ceret et le Boulou, une autre armée ennemie avait pénétré dans la Cerdagne française, et menaçait le Mont-Libre (ci-devant Mont-Louis). Le nombre des troupes espagnoles, du côté de la Cerdagne, était d'environ sept mille hommes.

§ 116. On avait bien, depuis l'instant de l'invasion des Espagnols, appelé aux Pyrénées Orientales des forces des départemens voisins, et même des autres armées ; il arrivait bien de temps à autre quelques bataillons : mais il fallut du temps pour opposer de certaines forces, et pour ne présenter que la simple défensive ; car, au premier mai 1793, les forces républicaines dans cette partie ne se montaient qu'à dix mille hommes, dont la grande majorité était de nouvelle levée.

Ce fut la nécessité de temps, exigé pour l'arrivée successive et l'organisation de nos troupes, qui détermina le général Flers à faire, vers la fin de mai, un camp retranché à peu de distance de Perpignan. Les travaux de ce camp servaient non-seulement à couvrir cette ville, mais ils tendaient encore à prévenir les funestes effets de la trahison ou de l'ignorance qui, dans trois ou quatre combats, venaient de nous faire perdre beaucoup de monde.

Pendant ce temps Bellegarde était bombardé. Le général français n'avait pas assez de forces pour pouvoir le ravitailler; il ne pouvait non plus porter aucun secours au fort des Bains et à Prats de Mollo.

§ 117. Au bout d'un mois et demi de blocus, le fort des Bains fut obligé de capituler; les Espagnols y entrèrent le 3 juin 1793, à quatre heures après midi.

Le 4 de juin, le fort de la Garde, à Prats de Mollo, capitula comme le fort des Bains. On assure qu'il eût pu tenir encore près d'un mois; mais n'étant pas alors sur les lieux, je ne me permets aucune réflexion. Quant à la ville de Prats de Mollo il n'y eut pas du tout besoin de capitulation, puisque quelques officiers du dedans ouvrirent la porte et reçurent les Espagnols avec empressement. L'affaire de la ville s'était passée dix ou douze jours avant celle du fort.

§ 118. La fin du mois de juin 1793 fut aussi

la fin de la résistance que purent opposer les intrépides et républicains défenseurs de Bellegarde. La perte de ce poste important montra le dénuement où on l'avait laissé. On connut, mais trop tard, le crime liberticide de ceux qui avaient trompé l'assemblée nationale et le pouvoir exécutif sur les approvisionnemens et l'état du fort de Bellegarde. Tout le temps que j'ai passé depuis dans les Pyrénées, j'y ai toujours entendu faire l'éloge de ceux qui avaient défendu Bellegarde.

§ 119. Fière de tant de triomphes, l'armée ennemie se disposait à attaquer Collioures d'un côté, et à marcher sur Perpignan de l'autre. Cependant l'armée républicaine prenait chaque jour des forces; l'audace de l'ennemi donnait un nouvel essor au courage des Français, et quelques perfidies connues excitaient dans leurs cœurs le feu de la vengeance.

Les Espagnols, marchant sur Thuir au nombre de dix mille hommes, furent obligés le 30 juin de renoncer à la possession de Thuir pour cette fois : l'intrépide général Dagobert, qui commandait la division, les arrêta.

Ils ne furent pas plus heureux dans leur entreprise contre Collioures; les Espagnols perdirent beaucoup de monde le 30 juin à Puig-Oriol.

Le 17 juillet fut encore une journée glorieuse pour les républicains; car cinq mille Français

repoussèrent dix-sept mille Espagnols qui s'avançaient près de Perpignan.

§ 120. Cependant l'armée des Pyrénées Orientales était attaquée de trop de côtés, et n'était point assez forte à proportion de celle de l'ennemi, pour ne pas éprouver encore quelque échec ; et, d'un autre côté, les contre-révolutionnaires de l'intérieur lui réservaient encore quelques perfidies.

Une colonne ennemie s'empara d'Ille, Vinça et Prades, pour pouvoir attaquer le fort de Villefranche, et pour couper surtout les communications de Villefranche avec la forteresse du Mont-Libre.

Les Espagnols étaient entrés dans la ville de Prades le 30 juillet, et dans la nuit du 4 au 5 août on leur ouvrit les portes de Villefranche. La brave garnison du fort, manquant de munitions et de vivres, et voyant Villefranche livrée, fut forcée d'abandonner le poste, et de se sauver à travers les montagnes pour éviter d'être faite prisonnière.

Dans le même temps que l'ennemi s'était porté dans le district de Prades et sur Villefranche, son armée, qui se trouvait dans les Cerdagnes espagnole et française, était venue camper au Col de la Perche d'où elle envoyait déjà des boulets au Mont-Libre, de manière que cette dernière forteresse allait être attaquée, et par l'armée de Villefranche, et par celle de la Cerdagne.

mettre à profit cette victoire, en poursuivant l'ennemi dans la Cerdagne espagnole, et le 29 août il s'empara de Puycerda où l'ennemi abandonna ses magasins d'armes, de munitions et de provisions de toute espèce.

La position de Puycerda livra toute la Cerdagne espagnole à l'armée de Dagobert; les Espagnols l'évacuèrent ensuite, et se retirèrent dans les fortifications de la Seu-d'Urgel.

§ 124. Les victoires de Dagobert avaient été si rapides, que la colonne espagnole de Villefranche, ne sachant pas ce qui était arrivé au Col de la Perche, se porta sur Olette le 2 septembre. Elle avait forcé ce poste important; mais Dagobert, instruit de cet événement à Puycerda, retourna de suite au Mont-Libre : il y prit avec lui deux mille hommes ; et, après deux heures d'un combat opiniâtre, les Espagnols furent mis en pleine déroute. Cette bataille d'Olette leur coûta encore beaucoup d'artillerie et une grande quantité de munitions.

Ainsi le général Dagobert vint dans peu de temps, par son intrépidité et ses savantes manœuvres, à bout de débarrasser entièrement Mont-Libre, et d'être possesseur de la Cerdagne espagnole.

§ 125. Tandis que Dagobert avait porté la victoire dans les deux Cerdagnes, l'armée des Pyrénées Orientales n'avait pas été aussi heureuse du côté de Perpignan ; les Espagnols avaient fait de si

grands progrès, que les communications de Perpignan avec Narbonne et l'intérieur de la république étaient interceptées. Déjà un camp formidable, hérissé de bouches à feu, insultait à la citadelle de Perpignan.

Cependant le génie de la liberté ne fut pas sourd aux vœux des républicains; le 17 septembre 1793, l'armée française emporta d'assaut le grand camp de Peyres-Tortes, défendu par quarante bouches à feu, et onze ou douze mille Espagnols dont plus de deux mille de cavalerie. Les républicains demeurèrent maîtres de ce camp avec tentes, canons, obusiers, caissons, chariots et un butin immense.

Cette journée du 17 septembre fut une des plus mémorables qui ait eu lieu à cette armée pendant toute la guerre. Outre que l'ennemi y perdit beaucoup de monde, elle rétablit nos communications avec l'intérieur de la république, et elle délivra Perpignan de toute crainte de bombardement.

J'ai entendu dire que les représentans du peuple et les généraux y firent preuve du plus grand zèle et de la plus grande intrépidité. Le brave Cassanyes, député de la Convention, qui avait déjà assisté en personne à la bataille du Col de la Perche, se montra encore à celle-là avec le même courage que je lui ai connu depuis.

Il fut sans doute malheureux qu'on ne pût profiter de cette victoire, et de la grande déroute des

ennemis, pour les repousser entièrement du territoire de la république.

§ 126. Le même jour, 17 septembre 1793, une petite division de l'armée française avait franchi les hautes Pyrénées par le Port de Pallas, et s'était emparée d'Esterry. On y prit des fusils et des effets de campement.

§ 127. Après la fameuse bataille de Peyres-Tortes, les généraux prirent des mesures pour repousser l'ennemi qui s'était arrêté et retranché du côté de Thuir et du Mas-d'Eu; mais la journée du 22 septembre n'amena pas les mêmes succès que celle du 17; il y eut, dit-on, une mésintelligence entre les généraux. Dagobert, qui avait été appelé de ce côté pour commander en chef cette opération, m'a souvent dit depuis qu'il n'avait pas été secondé du tout. Je le répète, je ne me permettrai des réflexions et des discussions que lorsque je parlerai des opérations où je me suis trouvé. J'ai vu par expérience qu'il est bien difficile de juger de loin les mouvemens militaires : c'est cependant comme cela que sont presque toujours condamnés les officiers généraux.

Dagobert demanda et obtint des représentans du peuple de retourner dans les deux Cerdagnes. Jalousé par les autres généraux, il voulut s'éloigner d'eux, et empêcher à la jalousie d'amener des événemens funestes à la chose publique.

J'ai oublié de dire, en parlant de ce brave gé-

néral, que la prise de Villefranche avait été une suite de ses savantes opérations du côté de Mont-Libre; qu'on y avait trouvé, en y rentrant, d'immenses provisions de toute espèce, et que les emblèmes de la liberté avaient été replacés dans tout le district de Prades.

§ 128. Dagobert retourna dans les deux Cerdagnes au commencement d'octobre, et le 5 de ce mois il était déjà maître de Campredon. Son intention était de se porter sur Ripoll où il y avait une riche fabrique d'armes; mais une colonne qui devait le rejoindre depuis le Mont-Libre, ne fit pas le mouvement ordonné, et il fut forcé d'abandonner Campredon.

Cette ville ayant été prise d'assaut, les soldats y firent beaucoup de dégâts; et comme tous les habitans s'étaient enfuis, le général ne put point y établir de contribution profitable à la république. Le général Dagobert prit Campredon le 4 octobre 1793 (13 vendémiaire an second de la république.)

§ 129. L'armée de Perpignan, sous les ordres du général Daoust, fut remise en mouvement dans le commencement d'octobre, pour tâcher d'ajouter un supplément à l'affaire de Peyres-Tortes. Dans les cinq premiers jours de ce mois, les républicains repoussèrent les Espagnols au-delà de la rivière du Thec; ils forcèrent en outre l'ennemi à évacuer la ville d'Argelès.

La reprise de Saint-André, Laroque et Ville-

longue fut une suite de cette marche victorieuse, parce que la division républicaine de Collioures faisait des mouvemens de l'autre côté du Thec, tandis que les divisions parties du côté de Perpignan repoussaient l'ennemi sur le Boulou.

Mais il eût été important d'amener des forces du côté de Ceret, pour couper à l'ennemi ses communications avec Arles, les Bains, et Prats-de-Mollo. On essaya bien cette opération, mais elle manqua complètement. Après quelques succès à Arles, et même sur Ceret, nos troupes furent obligées de renoncer à l'entreprise et de se replier.

L'opération de Ceret fut manquée, parce que quelques personnes avaient conçu un autre projet, et tinrent trop à son exécution. Le représentant du peuple Fabre faisait continuellement renforcer la division de Collioures, dans l'intention de pénétrer en Catalogne par Bagniuls-sur-mer, Spouilles, et Roses.

§ 130. La division de Collioures s'était avancée à Liança et à Spouilles dans le commencement de brumaire : mais elle fut forcée de rétrograder, et de venir se placer au Col de Bagniuls, poste de la plus grande importance, à la conquête duquel il aurait été prudent de se borner de ce côté pour ce moment-là; car, en joignant à la prise de ce Col celle du pont de Ceret à la droite de notre armée, on eût rejeté l'Espagnol de l'autre côté de Belle-

garde; on eût alors repris facilement le fort des Bains et Prats-de-Mollo.

§ 131. L'opération de Céret ayant manqué, il s'ensuivit d'abord la destitution du général Dagobert; mais, comme cela ne pouvait pas se borner à une mortification individuelle, les Espagnols nous enlevèrent de ce côté-là le poste important de Saint-Féréol. Ce poste nous fut pris le 6 frimaire an second de la république (26 novembre 1793.)

§ 132. Le général Tureau avait été nommé général en chef de l'armée des Pyrénées Orientales depuis la fin d'octobre 1793; mais ayant trouvé une grande désorganisation dans cette armée, et surtout un peu de jalousie entre une partie des généraux, il n'avait voulu prendre aucune opération sur son compte : il s'en était, je crois, tenu à informer le ministre et le comité de salut public de l'état de cette armée.

Je sus bien de lui, en arrivant ensuite pour le remplacer, qu'il avait assisté à un conseil de guerre, mais que l'opinion d'un représentant y avait dominé; et que, ne se voyant pas entièrement libre d'opérer, il avait cru devoir ne se charger d'aucune responsabilité.

Avant de faire le tableau de l'état où j'ai trouvé l'armée des Pyrénées Orientales, je dois ne pas omettre le nombre des généraux qui l'avaient commandée avant moi, et qui y avaient été destitués.

A la première affaire, c'est-à-dire dans le mois d'avril 1793, on destitua le général Villot. On destitua ensuite le général Servan. Après celui-là, on destitua le général Flers, ensuite le général Barbantane, et après lui Dagobert.

Tureau remplaça par décret le général Daoust qui avait commandé en chef provisoirement, et qui avait repris ses fonctions de général de division. Tureau demanda son changement pour passer à la Vendée, et ce fut après lui que je fus nommé général en chef de l'armée des Pyrénées Orientales.

On voit, par ce tableau rapide de changemens et de destitutions, que ce commandement n'était pas des plus heureux; on voit surtout que les destitutions se faisaient déjà depuis long-temps sans qu'on songeât à moi, et sans que je pusse être soupçonné de les avoir provoquées.

J'ai été très-laconique dans le récit que je viens de faire des opérations de l'armée des Pyrénées; mais ce que j'en ai dit suffit pour l'intelligence de ce que j'ai à dire dans les chapitres suivans : cela suffit pour connaître l'histoire de la guerre qui a eu lieu aux Pyrénées Orientales. J'entrerai dans de plus grands détails en parlant des événemens qui ont eu lieu pendant que j'ai été à cette armée; je le ferai pour rendre un compte bien détaillé de ma conduite, et remplir enfin le but de ces mémoires. Parlant des choses que j'ai vues, je peux en parler avec sécurité; mais en racontant

les opérations des autres généraux, j'ai dû seulement citer le résultat des mouvemens sans me permettre de réflexions. Je n'écris ma vie politique et militaire, ni pour flatter les autres, ni pour en médire.

CHAPITRE II.

État dans lequel j'ai trouvé l'armée des Pyrénées en en prenant le commandement en chef. Relation de divers combats.

§ 133. L'ARMÉE des Pyrénées Orientales était dans le plus grand état de dénuement. Pour donner une idée de la position où je la trouvai, je vais transcrire la lettre que j'adressai à ce sujet au ministre de la guerre :

« Du quartier-général de Bagniuls-les-Aspres,
» le 11 frimaire l'an II de la république (1er. décembre 1793.)

» Citoyen ministre. J'arrivai pour me rendre à » mon poste, le 4 frimaire, à Narbonne. Le débordement des eaux m'a retenu à deux endroits » depuis Narbonne jusqu'au quartier-général où » je n'ai pu être rendu que le 8 frimaire.

» A mon arrivée, j'ai vu le représentant du » peuple Gaston et le général divisionnaire commandant provisoirement l'armée, parce que le » général Tureau n'y était plus. J'avais rencontré » ce dernier à Salces où il me dit que je recevrais » du général Daoust les instructions qui me seraient nécessaires.

» Je vous avoue, citoyen ministre, que les » éclaircissemens que j'ai eus, ceux que j'ai pris

» par moi-même, n'étaient pas faits pour me ras-
» surer sur le grand œuvre dont je suis chargé.
» En abordant le quartier-général, en visitant les
» diverses colonnes, j'ai trouvé une infinité de
» chevaux et mulets morts d'inanition. J'ai vu
» partout nos frères d'armes sous des tentes sans
» un brin de paille, et quelques bataillons n'ont
» pas même de tentes. Les ordres sont bien donnés
» pour des baraques; on fait bien de tous côtés
» des réquisitions pour la paille; mais la pluie
» tombe toujours, et non-seulement cela dé-
» courage plusieurs de nos frères d'armes, mais
» encore cela en fait tomber beaucoup ma-
» lades.

» Je fais tous mes efforts pour remédier à tous
» les maux, à tous les abus, à tous les vices d'ad-
» ministration; mais neuf ici, quant à la localité
» et quant aux personnes, il me faut le temps d'é-
» tudier les uns et les autres, pour en tirer le meil-
» leur parti pour le service de la république.

» Voici la position militaire où je trouve l'ar-
» mée : la division de gauche occupe les hauteurs
» et le Col de Bagneuls-sur-mer; elle s'étend jus-
» qu'à Villelongue; mais elle ne s'est pas portée
» sur Roses, ou, si elle l'a fait avant mon arrivée,
» elle est revenue sur ses pas. La division du
» centre occupe depuis Elne jusqu'à la chapelle de
» Saint-Luc.

» Celle que commandait Dagobert occupe les
» deux Cerdagnes; elle n'est plus à Campredon :

» elle n'y fit qu'une course momentanée long-
» temps avant mon arrivée.

» L'ennemi occupe Bellegarde, Montesquiou,
» Ceret, Saint-Ferréol, Palauda, Arles, le fort
» des Bains, et Prats-de-Mollo. Il a son quar-
» tier-général au Boulou. Tous ces endroits,
» vous le savez, sont du territoire de la répu-
» blique.

» Je suis à ramasser exactement l'état de situa-
» tion de notre armée. Il m'est d'autant plus diffi-
» cile de puiser des renseignemens sûrs et prompts,
» que je vois à regret une assez grande mésintel-
» ligence entre quelques officiers-généraux. Pour
» moi, je sais que le meilleur moyen de déjouer
» l'intrigue, c'est de n'en point avoir; je ne crains
» pas de succomber, pourvu que je coopère au
» bien de la république.

» Le représentant Fabre se tient à Port-Vendres;
» je ne serais pas fâché qu'ils fussent tous les deux
» au quartier-général, parce que dans les momens
» de dénuement un général a bien besoin de l'ap-
» pui des représentans.

» Dans ce moment, les torrens ont tous grossi;
» les rivières débordent; les chariots ne peuvent
» venir ni aller aujourd'hui à Perpignan. On ne
» passe d'aucune manière le Thec : ainsi nous ne
» communiquons pas avec notre division de gau-
» che depuis hier. J'ai envoyé vers le Thec des of-
» ficiers du génie et des ouvriers.

» Il manque ici une grande quantité de che-

» vaux pour faire le service, et même l'artillerie » serait compromise en cas de mouvement né- » cessité.

» *Signé*, le général en chef, DOPPET. »

J'adressai dans le même temps, et par le même courrier, une pareille lettre au comité de salut public de la convention nationale. Mais quelques personnes pourraient croire que mon rapport était exagéré; et, pour leur prouver le contraire, je cite ce que mon prédécesseur écrivait au ministre de la guerre et au comité de salut public, en leur demandant son prompt changement.

« *Au comité de salut public.*

» Le 3 brumaire an II de la république (24 » octobre 1793.)

» Citoyens représentans, je dois à la place que » j'occupe, je dois à la confiance dont vous m'ho- » norez, de vous rendre un compte exact de ce qui » se passe à l'armée des Pyrénées-Orientales.

» Je savais, avant que d'y arriver, qu'il régnait » de la mésintelligence entre quelques officiers- » généraux de cette armée; je me suis appliqué à » en connaître la cause. J'ai cru l'avoir trouvée » dans les prétentions de quelques individus.....

» Avant que de commencer aucune opération, » il était indispensable d'acquérir des connais- » sances locales, d'étudier le caractère des prin- » cipaux agens militaires, de connaître l'esprit, la

» force, et la discipline de l'armée. Je ne puis vous » cacher que l'indiscipline et le désordre règnent » dans cette armée; que plusieurs parties de l'ad- » ministration sont vicieuses; que les moyens de » subsistances n'y sont pas assurés, et que, faute » de fourrage, je serai peut-être obligé de reporter » sur les derrières le peu de cavalerie qui me reste.

» Je vous prie, citoyens représentans, de dis- » poser de moi pour une autre place. Étranger à » l'intrigue, n'ayant d'autre ambition que celle » de coopérer aux succès de nos armes, je serai » toujours satisfait du grade et du poste que j'oc- » cuperai, pourvu que j'y sois utile.

» *Signé*, TUREAU. »

Voici un extrait de lettre du même général au ministre de la guerre.

« *Au ministre de la guerre.*

» De Perpignan, le 18 brumaire an II de la » république.

» . . . . . Mais, avant de quitter cette » armée, je dois à la vérité, à la patrie, à moi- » même, de vous faire part de la situation affli- » geante dans laquelle elle se trouve. Il est inté- » ressant que vous connaissiez le désordre qui » règne dans toutes les parties d'administration, » les dilapidations en tout genre qui en sont la » suite, la confusion des pouvoirs, la disette ab- » solue de fourrage, qui a déjà enlevé plusieurs

» chevaux, l'incertitude sur les moyens d'entre-
» tenir la subsistance des troupes, l'ignorance ou
» l'insouciance des commissaires des guerres.

» Il est intéressant que vous sachiez qu'en cas
» d'un mouvement rétrograde, une partie de notre
» artillerie serait la proie de l'ennemi, à défaut
» de mulets ou chevaux pour l'enlever; que la pé-
» nurie des munitions est on ne peut plus inquié-
» tante; qu'en cas de siége, Perpignan, dont les
» magasins sont dépourvus, ne pourrait faire au-
» cune espèce de résistance.

» Encore, citoyen ministre, ne vous fais-je
» part que d'une partie des objets qui nécessitaient
» les mesures que je comptais prendre.....

» *Signé* TUREAU. »

La correspondance de mon prédécesseur donne, avec mon rapport au ministre, une suffisante idée de l'état de l'armée au moment que j'y arrivai. Je n'étais pas plus satisfait que lui de la tâche qui m'était imposée : cependant je ne crus pas avoir le droit de demander mon changement (1). N'ayant jamais rien demandé au gouvernement, relativement à des dignités, places ou fonctions, je ne

(1) Cette réflexion n'est point une inculpation, directe ni indirecte, adressée à Tureau; car on voit, par la fin de sa lettre au comité de salut public, que ce n'est point aux places ni aux dignités qu'il en veut, et qu'il ne demande qu'un poste où il puisse être utile.

voulus pas commencer. Je sentis que le poste d'un soldat est là où on le place, et j'y restai.

Ce serait bien ici le cas d'observer à ceux qui me regardent comme ayant été dans ce temps la créature d'un parti dominant, que rien ne prouve plus cette absurdité que mes continuels déplacemens, et surtout les tâches pénibles qui m'étaient imposées. N'est-il pas au reste bien positif que, me trouvant mal là, je me fusse fait placer ailleurs, si j'eusse joui d'une grande et réelle influence? Mais je crois que, dans cette circonstance, il n'y avait pas plus d'influence que d'influenceurs. La position de la France était pénible, et chaque républicain faisait de son côté ce qu'il pouvait pour sauver la liberté.

§ 134. Quelque pénible que fût la tâche que j'avais à remplir, je sentis qu'elle m'était imposée, et je pris les moyens qui me parurent les plus propres à me mettre promptement à même d'exercer mes fonctions. Je me concertai donc avec les représentans du peuple qui se trouvaient à l'armée, et avec tous les officiers généraux. Mon premier soin devait être d'étudier les localités par des reconnaissances; mais je fus dans les premiers jours contrarié par le débordement des rivières multipliées aux environs de Perpignan. M'étant impossible de parcourir toute notre ligne, je passai les premiers jours à l'étude de nos administrations.

Cependant l'étude des administrations, quoique très-importante pour un général en chef, ne

pouvait et ne devait pas me suffire : il fallait connaître les plans qui avaient été tentés, ou exécutés, ou manqués sur ce théâtre de la guerre par notre armée ainsi que par celle de l'ennemi. Il fallait, d'après la connaissance exacte de notre position et de celle des Espagnols, d'après leurs forces et les nôtres, combiner un plan d'attaque, ou au moins adopter et établir un plan assuré de défense, en attendant des renforts.

Je sentais sans doute la nécessité de toutes ces connaissances ; mais j'avais peu de moyens de me les procurer. Ce qui paraîtra sans doute surprenant, c'est que je ne trouvai, en arrivant à cette armée, ni cartes géographiques, ni plans, ni instructions rédigées par le gouvernement, qui dussent me servir de guide dans ma marche. J'avais bien une petite carte de Cassini ; mais il n'y était pas du tout question de l'Espagne, et je ne savais où m'en procurer une bonne de ce pays-là.

Peu de gens ont senti et veulent convenir de la cruelle position où se trouvaient les généraux en chef à cette époque. Il fallait qu'ils puisassent toutes leurs ressources dans leur énergie, toutes les combinaisons dans la difficulté des circonstances, tous les moyens dans la bonne volonté des troupes. Ils n'avaient tous qu'une seule et même instruction : il leur était ordonné de vaincre, sous peine de mort....

Une autre difficulté, non moins importante que celle dont je viens de parler, s'opposait encore

aux instructions qui m'étaient indispensables : c'est que je n'avais pas de moyens pour savoir ce qui se passait chez l'ennemi. Je ne trouvai point de fonds pour les dépenses secrètes ; malgré mes demandes, je ne pus point en obtenir : on se contenta de me dire que mes prédécesseurs en avaient reçus. De manière que ne pouvant point salarier d'espions, je n'avais aucune instruction du dehors ; je ne connaissais la marche de l'ennemi qu'au moment qu'il était sur moi.

Je savais bien qu'il était d'usage d'envoyer à toutes les armées des fonds pour les dépenses secrètes, et qu'il était impossible qu'elles pussent s'en passer ; mais le fait est que je n'ai point trouvé de fonds à l'armée des Alpes, à celle de Toulon, ni à celle des Pyrénées orientales. Je défie qu'on me montre un reçu fait par moi à quelque payeur ou caissier pour cet objet, et si j'en avais obtenu, il est clair qu'on ne me les eût pas comptés sans quittance. Une telle observation répond victorieusement aux mal intentionnés qui ont cherché à faire croire que, comme quelques autres, j'avais gaspillé les fonds du trésor public ; et que j'avais, comme tant d'individus, fait une affaire de banque de mon patriotisme.

§ 135. Ayant pris le commandement le 10 frimaire, et ayant visité une portion de notre ligne, j'appelai au quartier-général, le 13, le chef de l'état-major, le chef du génie, et celui d'artillerie. Je fis part à ces officiers-généraux du peu de

moyens de précaution et de défense que j'avais observés en visitant les batteries. Il fut résolu qu'on y travaillerait le plus tôt possible, et chacun reçut de suite l'ordre pour la partie qui le concernait.

Des adjudans-généraux furent ensuite nommés pour veiller strictement à l'état de chaque camp, pour faire distribuer des capotes et couvertures, pour faire établir des baraques, et pour veiller à l'état des armes et à la conservation des munitions. La preuve de ces opérations, commandées par moi, se trouve non-seulement dans mes livres d'ordre; elle est aussi dans les registres de l'état-major de cette armée. De telles précautions n'exigeaient pas, il est vrai, un grand génie de ma part; mais elles démontrent au moins qu'on aurait pu et dû les prendre avant mon arrivée.

Le même jour, 13 frimaire (3 décembre 1793), je réunis chez moi le chef de l'état-major, le président du comité civico-militaire de Narbonne, le commissaire-ordonnateur en chef, et les principaux administrateurs des vivres et fourrages. Après être convenus ensemble des besoins les plus pressans, il fut rédigé à ce conseil un exposé des besoins et des mesures capables de les faire cesser. Cet écrit fut adressé de suite aux représentans du peuple.

L'exposé de mes premiers travaux démontre que je prenais toutes les précautions nécessaires, et surtout possibles.

§ 136. Une circonstance bien pénible pour moi, et qui prouve surtout combien on soignait peu les archives de cet état-major, fut celle où je reçus une dépêche du général espagnol, dans laquelle il me parlait du traitement pécuniaire des prisonniers de guerre, et d'un cartel qui avait été arrêté avant mon arrivée.

Pour répondre au général ennemi, il fallait que je prisse connaissance de ce cartel, et que je susse ce qui avait été conclu par mes prédécesseurs : je demandai donc des renseignemens à ce sujet ; mais personne ne put en donner. On ne trouva à l'état-major ni cartel, ni lettres, ni papiers sur cet objet. Il fallut m'adresser à Paris pour savoir quelle espèce de réponse je devais faire au général Ricardos.

On doit penser que je ne pus entièrement ni clairement répondre à la lettre du général espagnol, et qu'il fallut lui marquer que j'avais fait passer sa demande à Paris, pour prendre des instructions.

Cette réponse de ma part, très-singulière en effet pour un général en chef, ne satisfit pas Ricardos; il se permit, dans une seconde lettre, une sortie un peu vive contre le gouvernement français ; et je finis, de mon côté, par lui répondre avec la franchise et la dignité républicaines. Je sentis bien, en lui adressant une lettre vigoureuse, que mon devoir était de ne laisser outrager ni moi, ni le gouvernement : mais il n'est pas moins vrai

que Ricardos avait raison de se plaindre du peu d'ordre qui régnait dans ce genre de correspondance, et qu'il était humiliant pour moi de n'avoir su que répondre à sa première lettre.

§ 137. Apparemment peu satisfait de ma correspondance, le général de l'armée espagnole entama, le 14 frimaire, une affaire militaire avec moi. A six heures du matin, l'ennemi se présenta sur deux colonnes pour attaquer notre division de droite entre Llauro et la chapelle de Saint-Luc.

Dès que j'en fus averti, je me portai sur l'endroit; les troupes et l'artillerie furent de suite placées sur une bonne défensive; et malgré les forces avec lesquelles il s'était présenté, l'ennemi fut forcé de se replier et de renoncer à son entreprise, après quelques fusillades et quelques coups de canon.

A l'aspect des forces supérieures de l'ennemi, un officier-général avait abandonné les hauteurs de Llauro, et il venait me rejoindre. Je courus au-devant de lui avec un détachement, et je lui ordonnai de reprendre son premier poste. Cette opération ordonnée, et exécutée en face de l'ennemi, ne contribua pas peu à lui ôter tout espoir de capitulation honteuse, ou de faiblesse de ma part.

Tout en me tenant à la chapelle de Saint-Luc, qui était en ce moment le point d'attaque de l'ennemi, j'avais envoyé des ordonnances aux autres divisions de l'armée pour les inviter à se tenir sur leurs gardes, et pour me faire avertir, si elles

venaient à être attaquées ; je craignais que l'affaire de Saint-Luc ne fut qu'une fausse attaque, et je m'attendais à quelque grand coup de main de sa part.

Ce combat fut peu de chose à la vérité ; mais il m'apprit à ne pas reposer ma responsabilité sur les soins de tous ceux qui m'entouraient. L'exemple que je venais d'avoir d'un chef qui quittait son poste sans ordre et sans se défendre, deux cents fusils hors d'état de servir que je trouvai à mon arrivée dans la chapelle de Saint-Luc, tout cela me força à donner l'ordre suivant.

» *Ordre du* 15 *frimaire an* 2 *de la république* » (5 décembre 1793).

» Le but des patriotes est de défendre la cause de » la liberté, et la plus grande gloire d'un répu- » blicain est de mourir en la défendant. Tout chef » de poste doit rester à ce poste jusqu'à ce qu'un » ordre supérieur le porte ailleurs. Il doit, en se » défendant, ne jamais oublier qu'un homme » libre vaut cent esclaves ; et ce n'est qu'en mou- » rant sur la brèche qu'il prouve qu'il n'était pas » le plus fort. On invite donc tous les chefs de » poste à ne pas oublier le serment qu'ils ont fait » de vivre libre ou de mourir.

» Tous les chefs de postes qui ont des vues à » proposer pour le bien du service et le triomphe » des armes de la république, peuvent les épan-

» cher dans le sein fraternel du chef de cette » armée ; mais les vraies preuves du civisme sont » la soumission aux ordres, l'intelligence dans » l'exécution, et le désir de la victoire (1).

» Il ne faut pas attendre le moment d'une ac- » tion pour pourvoir les bataillons de cartouches » et de pierres à fusil ; il importe que les chefs de » bataillons prévoient ces besoins d'avance, et » prennent soin d'en surveiller l'emploi. Lorsque » les munitions n'ont pas été employées, il faut » les faire restituer, et passer pour cela la revue » dans chaque compagnie.

» Il est défendu de laisser aux avant-postes des » dépôts de fusils hors de service ; on doit d'abord » les faire passer au chef d'artillerie.

» Tous les généraux, les chefs de postes et com- » missaires des guerres sont invités à surveiller » les charretiers et muletiers, pour voir ceux qui » abandonnent le service dans un combat ; il est » ordonné de livrer les coupables à la loi.

» Dès qu'il y a une affaire engagée, il est or- » donné au chef de l'état-major de faire porter, » du côté où est l'action, des munitions, du pain » et de l'eau-de-vie, en adressant le tout, bien » escorté, au chef de la division, de la colonne, » ou du poste.

---

(1) Je mis cet article dans l'ordre, parce que j'avais observé, à l'affaire de Saint-Luc, qu'au moment de l'attaque tout le monde voulait commander ; chacun disait ce qu'on devait faire, et rien ne se faisait.

» Je répète enfin à tous mes frères d'armes, » que ce n'est que par la discipline, l'ordre et le » courage, que nous serons victorieux.

» *Signé*, le général en chef DOPPET. »

Certainement cet ordre ne fait que répéter ce que tout officier doit avoir vu dans les ordonnances militaires : un général en chef ne devrait pas avoir besoin de le répéter dans ses ordres ; mais ce que j'avais vu m'en imposait le devoir. Et ce qu'il y a de plus affligeant, c'est que cet ordre, quelques jours après, n'empêcha pas un général de se laisser forcer dans un poste où il avait assez de forces pour se défendre, et où je l'avais prévenu qu'il serait attaqué.

§ 138. Je ne transcrirai pas ici tous les ordres que je donnais chaque jour pour mettre de l'activité dans la tenue et l'organisation de l'armée. je l'ai déjà dit, les registres de l'état - major en font foi. Il est vrai que j'ai commandé si peu de temps, que je n'ai eu que le temps de voir le mal, sans pouvoir le réparer ; mais on se convaincra, par la lecture de ces mémoires, qu'il n'y a aucunement de ma faute.

Les succès multipliés que l'ennemi avait depuis long - temps sur cette frontière, lui fesaient chaque jour tenter de nouvelles attaques ; et autant ces succès encourageaient nos adversaires, autant les revers, les besoins, les calamités décourageaient nos colonnes. Quelques jours avant

mon arrivée à cette armée, on avait perdu le poste important de Saint-Ferréol, ce qui rendit la droite de notre ligne sur le Thec plus difficile à garder. L'ennemi avait intérêt d'avancer de ce côté, et d'y faire une trouée pour tourner notre grand camp du *Pla* de la République (autrefois *Pla del Rei*), ou pour pénétrer à Villemolaque, où nous avions nos fours; et il avait d'autant moins de peine à faire cette trouée, qu'il était maître des principales hauteurs.

La ligne de l'ennemi était, outre les positions naturelles, hérissée de batteries; il était entièrement maître des hauteurs des Pyrénées. Pour le contenir sur notre gauche, on avait, avant mon arrivée, établi un camp et des batteries à Villelongue: de cette manière nous nous trouvions maîtres de la plaine du côté de Palau, Saint-André et Argelès. Cette position de Villelongue nous était d'autant plus avantageuse, qu'avec elle et Argelès nous conservions une communication par terre avec Collioures et Port-Vendres.

Notre armée, ayant une ligne fort étendue à défendre, était néanmoins très-faible en hommes. Plusieurs bataillons n'étaient pas armés, et quelques-uns l'étaient fort mal: ainsi il ne nous restait, en attendant du renfort, qu'à nous tenir sur une bonne défensive.

Je faisais fortifier notre ligne de défense le long du Thec par des fossés et de petites redoutes, pour suppléer par ces moyens aux forces en hom-

qui me manquaient, lorsque, dans la nuit du 15 au 16 frimaire, je fus averti, par le rapport de plusieurs déserteurs espagnols, d'une prochaine et vive attaque de la part de l'ennemi. Quoiqu'on ne puisse pas strictement s'en rappporter aux relations des désertenrs, je profitai cependant de celles-là pour faire redoubler d'activité dans les travaux de défense, et surtout dans la surveillance de tous nos postes.

Voici la lettre que je fis passer au général de brigade commandant le camp de Villelongue :

« De Bagniuls-les-Aspres, le 16 frimaire au » matin.

» J'ai reçu, citoyen, les renseignemens que » tu m'as fait passer de l'affaire survenue aux » Albères : je pense que le général de division s'y » sera porté, et qu'il est dans une exacte sur- » veillance sur tous les points de sa division (1).

» Je dois te prévenir que, d'après le récit de » tous les déserteurs espagnols, il y a des indi- » ces que l'ennemi veut nous livrer une attaque » générale : c'est ce qui m'a empêché d'aller du » côté des Albères les combattre à ton côté. J'ai » dû rester ici où la ligne est plus étendue, et » où l'attaque sera plus forte. Je te charge de

(1) L'ennemi avait fait une attaque du côté de la montagne des Albères; mais cela s'était terminé par une courte et légère fusillade de part et d'autre.

» prévenir ton général de division de l'indice » que j'ai qu'on nous attaquera, pour qu'il se » tienne partout en état de n'être pas surpris.

» *Signé*, le général en chef DOPPET. »

En voyant une telle lettre, un tel avis donné par un général en chef, on devait s'attendre que cette instruction aurait engagé à se tenir sur une grande surveillance, et à mettre en usage les moyens de défense.... Pas du tout; on fit tout le le contraire, ainsi qu'on va s'en convaincre dans le paragraphe suivant.

§ 139. Il fut, sans ma participation et à mon insu, dressé un imprudent plan d'attaque, dans la division qui était de l'autre côté du Thec; c'est-à-dire dans la division de Collioures dont Villelongue faisait partie.

Ignorant absolument ce funeste projet et ce coupable oubli des devoirs militaires, je crus que les canonnades et fusillades que j'entendis de grand matin le 17 frimaire, du côté de Villelongue, étaient le prélude de l'attaque de nos ennemis, et je courus me placer au centre de notre ligne.

Sentant la division de Collioures, et surtout la brigade de Villelongue, fortes en hommes et en artillerie, et ne me doutant pas surtout qu'on eût dégarni le poste de Villelongue pour aller sans ordre et sans raison guerroyer ailleurs, j'étais sur mes gardes dans les deux autres divi-

sions. Je ne prenais prudemment que des mesures défensives.

Mais ne voyant de notre côté que de fausses attaques, et entendant un feu continu et actif se faire toujours du côté de Villelongue, je crus qu'il était de mon devoir de m'y porter. Il me fallait cependant pourvoir à la sûreté des camps en deçà du Thec avant de passer de l'autre côté: je pris, en outre, pour dégager Villelongue, le parti d'ordonner dans le centre le départ d'une colonne pour inquiéter l'ennemi, et par une attaque au moins simulée le faire rentrer dans sa ligne.

Pour remplir ces objets, voici l'ordre que je donnai de suite par écrit aux généraux que je laissais à Bagniuls-les-Aspres, et au camp de la République.

« Au quartier-général de Bagniuls-les-Aspres, le 17 » frimaire au matin (7 décembre 1793).

» Comme l'ennemi paraît se jeter en force sur » la division de Villelongue et Collioures, et que » ses autres mouvemens sur notre centre n'ont été » que de fausses attaques, il faut, en nous tenant » sur une bonne défensive sur tous nos points, » porter une colonne sur le centre de la ligne de » l'ennemi, l'attaquer, et tâcher de le couper dans » le milieu de sa ligne. Cela distraira et détour- » nera les forces qu'il porte sur Villelongue.

» Il est d'autant plus important d'attaquer de

» notre côté, qu'on dit que les Espagnols ont » aussi attaqué le Col de Bagneuls. Ces diverses » attaques de la part de l'ennemi ont nécessité » qu'il divisât ses forces, et nous pouvons consé- » quemment nous porter sur un point. Le centre » me paraît le meilleur. Je me porte du côté de » Villelongue. Les généraux que je laisse ici, » instruits parfaitement de la localité, se concer- » teront de suite tous deux pour ce mouvement, » et pour faire cette diversion.

» Le chef de l'état-major pourvoira toutes les » colonnes de munitions de toute espèce.

» *Signé*, le général en chef DOPPET. »

J'ordonnai qu'il fût placé de la nouvelle artillerie sur les bords du Thec; et après avoir donné quelques autres ordres nécessaires, je pris quatre ordonnances avec moi, et, avec un aide-de-camp, je traversai la rivière du Thec vis-à-vis de Brouillas.

Je parcourus les plaines de Palau et de Saint-André, sans trouver un seul soldat de notre armée ni de celle de l'ennemi; je sus seulement, par quelques femmes de ces villages, que nos troupes en avaient été repoussées. Échauffés par cet accident, et aveuglés sur le danger que nous courions de ce côté, n'étant que cinq, nous ne retournâmes pas sur nos pas. Nous suivîmes le chemin qui conduisait à Argelès. A demi-lieue d'Argelès, je rencontrai une partie d'un de nos bataillons

qui, n'ayant aucun ordre, ne savait où se rendre: je le conduisis avec moi à Argelès. J'y trouvai le général de division avec un représentant du peuple, et nous prîmes des mesures pour rallier les troupes, couvrir Argelès et Collioures.

Comme je sus que beaucoup de soldats avaient quitté cette division et qu'ils avaient passé le Thec, je me rendis de suite à Elne pour les y rallier et les renvoyer à leur division.

J'avais quitté cette division sans faire des reproches aux généraux du funeste événement qui venait d'arriver, parce que j'en ignorais les causes et les détails. Mais quelles furent mon indignation et ma surprise, lorsque le chef de l'état-major de la division m'envoya le rapport suivant! Je le transcris ici pour faire connaître au juste les causes de la perte de Villelongue.

« *Rapport de l'affaire du 17 frimaire à Villelongue, fait par l'adjudant-général Lentheric, chef de l'état-major de la division de Collioures.*

» Hier 16 du courant, nous avons été attaqués par l'Espagnol sur la montagne des Albères, à six heures du matin; je jugeai, par la fusillade, que nous étions repoussés: aussitôt le général de brigade fit renforcer la troupe qu'il y avait sur la montagne. Le feu continua toute la journée; et une ordonnance qui vint nous demander des cartouches, vint nous dire que l'ennemi s'était em-

paré d'une batterie. Je fis porter à l'instant des munitions et de l'eau-de-vie. Enfin, sur les huit heures du soir, on vint nous apporter la nouvelle que nous avions repris notre position.

» Aujourd'hui 17, toutes les mesures étaient prises pour attaquer Montesquiou. Le chef de brigade Reimond devait s'emparer des retranchemens que l'ennemi avait faits de nouveau; il avait pris, pour cette opération, la meilleure troupe de la division, et Montesquion devait s'enlever de vive force.

» La nuit était fort obscure : l'ennemi, qui dans la journée avait reçu des forces de Bellegarde et du Boulou, fit marcher deux colonnes, dont l'une fit un grand détour pour attaquer notre batterie à droite; l'autre, par un mouvement que je ne puis concevoir, vint se mettre en face de la batterie du centre. Il y a à présumer qu'ils ont resté ventre à terre une bonne partie de la nuit.

» Nous devions les attaquer au point du jour; les ordres les plus précis étaient donnés dans toute notre ligne. J'étais au camp de Villelongue à onze heures de la nuit, et je crus apercevoir dans tous mes frères d'armes de très-bonnes dispositions pour vaincre ou mourir; et je ne sais par quelle fatalité l'ennemi nous prévint et nous attaqua.

» A six heures du matin, le 17, leur canon, qui devait leur servir de commandement préparatoire, tira; un instant après celui d'attaque; la

fusillade commença ; l'ennemi emporta Villelongue. Nous battîmes en retraite ; nous nous rendîmes à Argelès où je rassemblai les débris de l'armée.

» *Signé* LENTHERIC, adjudant-général. »

On voit par ce rapport que, sans me consulter, et malgré l'avis d'une attaque prochaine de la part de l'ennemi, on avait projeté d'aller attaquer Montesquiou, et que pour cela on avait enlevé au poste de Villelongue ses meilleures troupes. Il est certain que l'ennemi, apparemment instruit de cette manœuvre par des traîtres, profita de l'absence des troupes pour se jeter sur Villelongue, enlever les camps et les batteries.

Ce qu'il y avait de plus étonnant dans cette défaite, c'est que cette division était plus forte que les trois autres ensemble ; elle était composée de treize ou quatorze mille hommes. On y demandait sans cesse des armes, des provisions et des bataillons, parce que malheureusement on y avait toujours dans la tête le projet d'aller du côté de Roses, sans songer que nous étions de notre côté très-embarrassés pour empêcher l'ennemi de marcher sur Perpignan.

Cette division se regardait depuis long-temps comme faisant une armée à part. Dagobert l'avait dit ; je l'ai répété, et voulu l'empêcher : mais malheureusement cette prétention, et les moyens

employés pour l'établir, finirent par nous faire perdre Port-Vendres et Collioures (1).

§ 140. J'avais passé la nuit du 17 au 18 frimaire à Elne, pour faire retourner avec ordre à la division de Collioures les troupes qui avaient passé le Thec après la perte de Villelongue.

---

(1) Ces deux places nous furent enlevées pendant ma maladie; je n'en fus instruit que vers le milieu de ma convalescence. (*Note de l'auteur.*).

Ces places furent reprises, et voici comme un des membres de la convention s'exprimait sur les succès qui couronnèrent les armes françaises dans cette lutte contre l'Espagne :

« Collioures et Port-Vendres n'avaient été occupés momentanément par l'Espagnol, que pour donner un nouvel éclat aux armes de la république, et donner à l'Espagne le spectacle des meilleures troupes de l'Europe forcées de renoncer aux honneurs de la guerre, et de subir, en mettant bas les armes, la loi du vainqueur.

» Les vallées de Bastan et de Lerain ont pourvu pendant plusieurs mois aux besoins de l'armée. Fontarabie et Saint-Sébastien vous donnent des ports et assurent la navigation du golfe. L'Espagne a perdu sans retour ses célèbres fonderies, ses manufactures d'armes, qui auraient été un objet éternel de jalousie, si on les avait conservées.

» Telle est aujourd'hui la situation de la France : peut-elle être plus grande, plus forte et plus imposante? Vos succès aux Pyrénées n'ont-ils pas répondu à vos espérances, quoique vous attendiez encore la reddition de Bellegarde?

» N'avez-vous pas assez fait pour votre gloire et votre sûreté, et pour affaiblir vos ennemis en Italie et aux Alpes?

» Le Rhin ne garantit-il pas le territoire de la république? Le Palatinat vous est ouvert, Trèves est entre vos mains.

» Quel plan de campagne fut mieux conçu et mieux exécuté

Je revins au quartier-général, où j'appris encore, avec assez de mécontentement, qu'on n'avait pas tenté le mouvement de division que j'avais ordonné.

Nous travaillâmes de suite à régler nos moyens de défense sur la nouvelle forme que l'échec du 17 venait de donner à notre ligne; et, sur la demande que fit le commissaire-ordonnateur en chef de reculer le quartier-général à Perpignan, à cause de quelques magasins, je convoquai un conseil de guerre le 18 frimaire. Il y assista onze officiers généraux, et l'on y détermina les mesures ci-après :

« Sur la demande formelle du commissaire en chef, et d'après les motifs exposés par le chef de l'état-major, le quartier-général sera porté à Perpignan ; les magasins des effets de l'armée y seront aussi transportés.

» On évacuera sur Couilloures les munitions de guerre qui se trouvent à Argelès; on fera transporter à Elne les effets de campement ou d'habillement qu'on en retirera.

---

que celui qui vous a rendu Valenciennes, rétabli toute la frontière du nord, et vous a rendus maîtres de la Belgique?

» Quel Français refuserait de s'associer à votre gloire, et de partager vos destinées? »

(Rapport sur la situation intérieure de la république, par Robert Lindet.)

(*Note des éditeurs.*)

» On établira une redoute vers Ortaffa; on la placera de manière à arrêter de ce côté les incursions de l'ennemi sur les bords du Thec.

» On creusera un fossé sur la gauche de Bagniuls-les-Aspres; on établira deux pièces de quatre sur l'extrémité du plateau qui regarde la rivière.

» On placera le parc d'artillerie à la jonction des trois chemins sous Bagniuls-les-Aspres; le parc sera ceint d'un fossé, et gardé par un bataillon.

» On conservera cent mille rations de biscuit à Villemolaque, et on l'alimentera seulement pour quatre jours en farine.

» On occupera Elne; on en défendra les approches par deux pièces d'artillerie.

» Signés, *les officiers-généraux présens.* »

Quoique le quartier-général fût porté à Perpignan, je visitais tous les jours notre ligne sur les bords du Thec. On m'annonçait des renforts de l'intérieur, et je les attendais pour prendre de meilleures positions.

Je l'avais fait observer au conseil de guerre, il n'y a rien qui fatigue et décourage tant la troupe que de la garder long-temps sur la défensive, et surtout lorsque les camps manquent de paille. J'avais dit que, pour rendre l'énergie aux troupes, il fallait les rendre attaquantes, ne dût-on faire qu'un petit mouvement. Mais mon avis ne fut pas

adopté pour tenter ce mouvement dans l'état où nous nous trouvions, et l'on s'en tint aux articles que je viens de citer dans l'extrait du procès-verbal du conseil de guerre.

§ 141. Mon espoir d'améliorer notre sort ne fut pas de longue durée, car, le 21 ou le 22 frimaire an II de la république, il arriva à Perpignan un commissaire du pouvoir exécutif, chargé d'instructions du ministre de la guerre, et de cet arrêté du comité de salut public.

« *Extrait des registres du comité de salut public de la convention nationale, du 14e. jour de frimaire an II de la république* (4 décembre 1793.)

» Le comité de salut public arrête que l'armée des Pyrénées-Orientales sera provisoirement réduite à quinze mille hommes effectifs sous les armes et en activité de service, y compris les garnisons, et que tout le reste partira de suite pour grossir l'armée qui est devant Toulon.

» Le ministre de la guerre rendra compte des ordres qu'il aura donnés à ce sujet.

» Signés, *les membres du comité.*

» Pour copie conforme,
» *L'adjoint au ministre*, JOURDEUIL. »

On doit penser dans quel embarras dut me jeter l'exécution de cet ordre, quand on voudra bien se donner la peine de faire les réflexions suivantes. L'armée des Pyrénés-Orientales comprenait une

immensité de terrein sur la côte depuis Aigues-Mortes jusqu'à Bagneuls-les-Mers. Elle s'étendait depuis Perpignan jusqu'à la Cerdagne espagnole inclusivement; et, depuis là, elle embrassait toute la frontière de l'Arriége, en y comprenant à son extrémité la vallée d'Aran. Cette armée avait de plus à garder la division de Collioures, qui par terre était presque entièrement cernée par l'ennemi.

Il y avait dans cette armée des places fortes et des points importans, qu'on ne pouvait abandonner à eux-mêmes sans compromettre l'intérêt de la république. Tels sont, Cette, Narbonne, Agde, Perpignan, Collioures, Port-Vendres, le fort Saint-Elme, Villefranche, Mont-Libre, Puycerda et Belver. Il fallait dans tous ces endroits des garnisons capables au moins d'y faire et d'y soutenir un service de surveillance ou de simple police. Comment remplir tous ces objets avec quinze mille hommes? Le fait était impossible, nous trouvant surtout en face d'un ennemi nombreux.

On remarquera que, par ses instructions, le commissaire du pouvoir exécutif ne devait faire partir aucune troupe de nouvelle levée, et qu'il ne devait rester que celles-là à l'armée des Pyrénées.

Mon premier soin fut sans doute de chercher et combiner tous les moyens possibles de remplir les vues du gouvernement : mais, ne pouvant faire la réduction telle qu'on la demandait, je mis le commissaire au fait de notre situation; et, d'accord avec lui, nous l'exposâmes au ministre.

Je travaillai, en attendant la réponse, à prendre des positions capables de nous rendre moins funeste la réduction qu'on ferait. Nous décidâmes, avec les autres officiers-généraux et les représentans du peuple, qu'on abandonnerait la ligne formée le long du Thec; qu'on ramènerait les troupes et l'artillerie au camp retranché qui avait été fait au commencement de la guerre pour couvrir Perpignan, et qu'on établirait un petit camp sur quelque endroit avantageux entre Villefranche et Perpignan, pour disputer à l'ennemi l'entrée du Conflans. Cependant il ne suffisait pas d'ordonner une telle retraite pour l'opérer; car nous manquions de chevaux et de mulets pour ramener notre artillerie. Ajoutons à cela le découragement que cette manœuvre allait jeter dans les troupes.

§ 142. Forcé à cette retraite, et pour la cacher à l'ennemi, je sentis que le meilleur moyen était de lui livrer une attaque le jour qu'on enlèverait la grosse artillerie de ses batteries sur la ligne. Je prévis que cette opération rendrait non-seulement l'énergie à nos frères d'armes; mais encore je réfléchis que, si nous n'attaquions pas, l'ennemi pourrait nous voir rétrograder sur Perpignan, et conséquemment nous tomber dessus.

Je donnai donc les ordres nécessaires pour la retraite sur le camp de l'Union, des magasins restans, de l'artillerie, et autres forces dont je n'avais pas besoin pour l'attaque projetée, en recom-

mandant que cette retraite ne commençât que dans l'instant que j'attaquerais l'ennemi.

J'ordonnai à un officier-général de se porter, le 28 frimaire (18 décembre 1793), entre onze heures et minuit, avec une colonne que je lui avais désignée, sur les bords du Thec, vis-à-vis de Brouillas; il devait traverser cette rivière sous Brouillas, et marcher sur Villelongue.

Je pris une autre colonne pour venir passer le Thec sous Elne, afin de prendre l'ennemi d'un autre côté, et nous emparer, avec la première colonne, du camp des Espagnols et de son artillerie à Villelongue.

La colonne de Brouillas n'exécuta pas ponctuellement l'ordre : elle n'attaqua que le 29 au matin entre six et sept heures ; de manière que je fus forcé de rester avec ma colonne du côté d'Elne toute la nuit, à attendre vainement le signal que j'étais convenu que le général me ferait dès qu'il aurait traversé la rivière.

Cependant, malgré ce retard, nous nous rendîmes, le 29 frimaire an II de la république (19 décembre 1793), maîtres du camp de Villelongue. Nous y fîmes beaucoup de prisonniers, et nous leur enlevâmes vingt pièces d'artillerie, qui toutes furent conduites à Perpignan.

Cette victoire rendit l'énergie aux troupes ; car l'ennemi, qui voulut ensuite nous attaquer dans notre retraite, fut vigoureusement repoussé.

§ 143. Pour conduire ma colonne au-delà du

Thec, le 28 au soir, et pour faire la retraite de Villelongue dans la matinée du 29, j'avais souvent traversé le Thec : ces fatigues, jointes peut-être à celles que je faisais sans interruption depuis huit mois, et par-dessus tout cela le poison continuel des inquiétudes, m'ôtèrent entièrement toutes les forces physiques dans l'après-midi du 29, après l'affaire de Villelongue. J'eus beaucoup de peine à me rendre le soir au quartier-général de Perpignan ; je me couchai en y arrivant, et ce ne fut que le 10 ou 12 ventôse que je pus quitter le lit, c'est-à-dire deux mois et demi après.

Je sus, après ma guérison, et je me fais un plaisir de le dire, que le général Pérignon (actuellement ambassadeur de la république en Espagne) assura la retraite de notre artillerie sur le camp de l'Union, par son courage et son intrépidité : à ce moment, sans lui, l'ennemi nous eût fait beaucoup de mal.

CHAPITRE III.

Époque et durée de ma maladie à Perpignan. État malheureux de l'armée. Arrivée des vainqueurs de Toulon. Plan d'attaque du général Dugommier. Mort du général Dagobert dans la Cerdagne espagnole.

§ 144. Je me mis au lit le 29 frimaire an 2 de la république (19 décembre 1793) en revenant de l'affaire de Villelongue. Il y avait déjà quelques jours que j'étais indisposé ; mais j'y faisais peu d'attention, et je croyais dissiper cette légère affection par l'exercice et les courses à cheval que nécessitaient mes fonctions. Cependant je ne pus échapper à la cruelle épidémie qui faisait les plus grands ravages dans notre armée ; et entre le 29 et le 30, je perdis entièrement les forces physiques et morales.

Cette funeste maladie nous enleva plus de dix mille hommes, parmi lesquels il y eut plusieurs officiers de santé, quatre ou cinq officiers généraux, et le commissaire ordonnateur de l'armée. Ce nombre est à peu près celui des morts ; mais nous eûmes une immensité prodigieuse de malades, et l'on fut forcé de prolonger les évacuations des hôpitaux à plus de cinquante lieues de l'armée.

Les représentans du peuple qui se trouvaient à cette armée, et les commissaires du pouvoir exécutif qui y étaient au nombre de huit ou neuf,

vinrent de suite chez moi s'assurer de mon état, pour ne pas laisser l'armée sans chef, et pour que la chose publique ne souffrît pas de ma maladie.

Un de mes aides-de-camp rédigea un ordre par lequel je cédais le commandement à un autre officier-général, et je signai cet ordre. C'était le général de division Daoust que je chargeais du commandement provisoire, parce qu'il avait déjà commandé en chef cette armée après le départ du général Barbantane, et parce qu'il se trouvait conséquemment plus au fait.

Mes aides-de-camp portèrent au bureau de l'état-major tous les papiers qu'ils trouvèrent chez moi, relatifs à l'armée; et chaque fois qu'il arrivait de la convention, ou du bureau de la guerre, des lettres à mon adresse, on les renvoyait à mon successeur, ou au chef de l'état-major.

Je me fais un satisfaisant devoir de déclarer que je trouvai, chez les habitans de Perpignan, tous les secours que nécessitait le danger de ma position. Les administrateurs du département m'envoyèrent une garde-malade qui était connue depuis long-temps par son assiduité, son zèle, ses connaissances, et les soins qu'elle donnait aux malades. La municipalité s'empressa de satisfaire au besoin de divers meubles, et du linge dont je m'étais passé jusqu'alors, parce que j'avais été en santé, et que j'avais vécu dans les camps. Plusieurs citoyens se firent un plaisir de me veiller

tour à tour pendant tout le temps que dura ma maladie : enfin, quelque dangereux que fût mon état, j'eus le bonheur de me trouver, comme en famille, parmi les républicains de Perpignan.

Je n'ai pas besoin d'entrer dans de longs détails sur la gravité de cette maladie ; elle fut connue, et rapportée dans le temps. Ce fut, je l'avoue, une bien douce jouissance pour moi, lorsque dans ma convalescence je lus divers papiers publics où je vis des républicains de toute la France avoir pris intérêt à mon sort. Ces témoignages fraternels de sensibilité furent si chers à mon cœur, que leur souvenir me dédommage encore de toutes les calomnies que des contre-révolutionnaires vomissent contre moi.

§ 145. Dans cet intervalle, de grands événemens se passaient dans l'armée des Pyrénées-Orientales. Les Espagnols s'emparèrent de Collioures, de Port-Vendres, et du fort Saint-Elme. Apparemment que les ennemis, repoussés de Toulon, étaient venus descendre des troupes du côté de Roses, et qu'avec celles mises à terre d'un côté, et leur flotte de l'autre, ils avaient surpris notre division de Collioures et l'avaient accablée par la supériorité de leur nombre.

Malade et sans connaissance, je ne fus instruit, ni de notre célèbre reprise de Toulon (1), ni de

(1) Nous joindrons aux mémoires de Fréron quelques détails

notre funeste perte de Collioures et de Port-Vendres ; je ne sus même tout cela que vers le milieu de ma convalescence.

Je ne sus aussi que vers ce même temps, qu'on avait destitué et arrêté plusieurs officiers-généraux, par suite des événemens funestes de Collioures et de Port-Vendres. On me dit alors qu'ils avaient été accusés et convaincus de trahison ; mais, malade à l'époque de leur arrestation, je n'avais point été consulté ; et n'ayant eu aucune connaissance à ce sujet, je ne fus ni entendu ni interrogé dans leur procès.

J'ai le droit de faire ici ce que j'ai fait dans un autre endroit de mes mémoires, pour confondre mes calomniateurs ; c'est de les renvoyer aux archives du tribunal révolutionnaire de Paris, à celles du bureau de la guerre et du comité de salut public, pour juger si je fus leur dénonciateur. Outre cette preuve, je peux encore les renvoyer à toute la ville de Perpignan qui sut que j'étais moribond à cette époque, et hors d'état de faire la moindre correspondance.

Cette réflexion n'est point jetée ici pour condamner des accusateurs que je n'ai pas connus, ni pour faire entendre qu'on devait absoudre des accusés, s'ils furent légalement reconnus cou-

---

sur cet événement remarquable qui n'est cité qu'en passant par le général Doppet.

(*Note des éditeurs.*)

pables. Jeté hors de cause par le fait même de mon état de maladie, je ne peux aucunement en connaître. Ce que j'en dis est seulement pour démontrer mathématiquement que je n'y suis entré pour rien.

Il est probable que le général en chef Dugommier, dont le témoignage ne peut pas être suspect, avait eu quelques preuves de trahison à la division de Collioures, puisque, dans la capitulation que l'on fit avec l'Espagne, ce général, en parlant des postes de Collioures, Port-Vendres et Saint-Elme, ajouta ces mots : *livrés par la trahison.* Et, qu'il me soit permis de le dire en passant, je crois que ce furent ces mots, signés par le général espagnol et mis dans une capitulation, qui engagèrent l'Espagne à ne pas vouloir remplir les engagemens contractés lors de la reprise de ces places par l'armée des Pyrénées.

Je ne dois pas passer à un autre objet, sans désabuser ceux qui m'auraient mal compris au sujet des destitutions et arrestations faites à l'armée : en disant que je ne fus point accusateur, je n'ai pas voulu dire qu'on dût rougir de l'avoir été. J'ai toujours pensé que les perfidies militaires faisant répandre le sang des soldats, il était du devoir des républicains d'empêcher ces perfidies. J'ai cru que dans les accusations il n'y a de crime et de honte que pour les faux témoins. Il est probable que ceux qui ont tant crié contre les dénonciateurs, étaient des gens qui voulaient remplir leurs

poches, ou faire d'autres crimes, sans qu'on osât les accuser : si telle n'eût pas été leur intention, ils ne se seraient récriés que contre les faux dénonciateurs.

§ 146. Ma maladie fut très-grave pendant près de trente jours : comme il y avait beaucoup de malades à Perpignan, et que je croyais, en changeant d'air, me rétablir plus tôt dans mon pays, j'écrivis au ministre de la guerre pour demander un congé. En me l'adressant, il me fit la réponse suivante :

« *Le ministre de la guerre au général en chef de l'armée des Pyrénées Orientales.*

» Paris, 4 pluviôse an II de la république (23 janvier 1794.)

» Le conseil exécutif, citoyen général, auquel j'ai communiqué ta lettre, consent volontiers que tu ailles te rétablir dans ton air natal, surtout si ce voyage peut hâter ta convalescence ; car il se persuade que si ton rétablissement s'annonçait comme devant être plus prompt que tu ne l'espérais d'abord, tu ne t'éloignerais pas du poste où tu servirais la république suivant tes forces, de concert avec le brave Dugommier qui ne s'arrête pas, plus que toi, à la petite gloriole personnelle des anciens chefs qui s'attribuaient tous les succès, tandis que les républicains les mettent en commun.

» D'ailleurs tu sais que Dugommier veut se rendre le plus tôt possible dans le sein de la convention, et il sera bon d'être à portée de reprendre dès que tu le pourras.

» *Signé* le ministre de la guerre. »

Ce fut dans l'intervalle qui se passa entre ma demande de congé et la lettre du ministre, que je vis, en lisant des papiers publics, que nous avions perdu Collioures, Port-Vendres et Saint-Elme. Vivement touché de ces malheurs, et désirant coopérer à les venger, je crus ne devoir plus profiter du congé de convalescence, et j'écrivis au ministre le 2 pluviôse :

« Je ne veux plus aller respirer l'air natal. Le désir de venger la république, l'espoir de chasser l'ennemi de notre territoire, suffisent pour hâter ma convalescence, et me rendre toutes mes forces. Tout s'organise, la confiance renaît, les vainqueurs de Toulon arrivent, et la vengeance nationale, pour avoir été plus lente ici, n'en sera que plus terrible.

» *Signé* le général en chef DOPPET. »

§ 147. Quoique commençant à pouvoir écrire, je ne pouvais pas encore quitter le lit : je me distrayais par la lecture ; mais la non-occupation me laissait encore, malgré l'invention des distractions, beaucoup de temps à donner aux réflexions,

Ce fut dans le commencement de ma convalescence qu'il me vint dans l'idée de faire et de publier l'inventaire de tout ce que je pouvais posséder; il me sembla que dans une république les fonctionnaires devaient à leur honneur, et à la conservation du trésor public, un exposé véridique de leur fortune; il me parut que, pour rendre ce tableau de fortune exact et utile, il fallait que ces fonctionnaires déclarassent dans l'inventaire ce qu'ils avaient avant d'entrer en fonctions.

Je suivis, je l'avoue, une marche encore plus étendue dans ma reddition de compte; car je fis imprimer l'inventaire de ce que je possédais avant la révolution, de ce que j'avais étant général, et de ce que je posséderais toute ma vie. On voit que je renonçais aux accidens des loteries, des trouvailles, des cadeaux, des tours de bâton, des contrats de pension, et autres moyens qui peuvent sauver la honte d'un vaurien qui s'est enrichi par ses rapines.

Il est vrai que je n'eus pas, en faisant la confession de mes avoirs médiocres, le plaisir de jouer l'opulent; je dis dans cet imprimé ce qui m'est effectivement arrivé; c'est-à-dire que je saurais quitter mon grade, comme un soldat républicain quitte sa giberne, et que j'irais cultiver le bien de mes pères.

Cet inventaire fut imprimé à Perpignan le 12 pluviôse an 2 de la république (31 janvier 1794). J'en fis passer un exemplaire à l'administration de

notre département, pour qu'en tout temps cette déclaration servît à m'accuser, s'il venait à me prendre l'idée de m'enrichir, comme tant d'autres.

Je ne sais pas si cet exemple a été suivi par beaucoup de fonctionnaires; mais je pense que la reddition des comptes des avoirs passés et des avoirs présens embarrasserait beaucoup d'individus, surtout quand ils en seraient à la raison ou à la cause des avoirs présens.....

§ 148. On a vu, dans le paragraphe 146, que le ministre de la guerre me disait dans sa lettre de servir comme je le pourrais de concert avec le général Dugommier, jusqu'au moment où je serais assez rétabli pour reprendre le commandement. J'écrivis donc à ce général que, ne pouvant pas encore quitter ma chambre, je lui offrais de m'occuper du travail relatif aux administrations, pendant qu'il s'occuperait des autres objets importans de l'armée. Je transcris la réponse qu'il me fit, pour prouver qu'on eut tort de vouloir faire croire dans le temps que, comme généraux en chef tous deux, nous nous jalousions l'un et l'autre.

« *Le général en chef Dugommier au général en chef Doppet.*

» Perpignan, le 18 pluviôse an II de la république (6 janvier 1794).

» Brave général et sincère ami. Rien ne m'a fait plus de plaisir que la justice que tu as rendue à

mes sentimens pour toi : ils seront durables, car tu ne cesseras de les mériter. Nous nous convenons sous tous les rapports; nous devons donc être toujours ensemble.

» Je suis venu à ton secours; maintenant tu m'offres le tien; il est beau de s'acquitter, et je t'assure que j'accepte volontiers ta proposition. L'amour de la chose publique te dévore, je suis fier de te ressembler; ainsi concertons-nous pour son plus grand intérêt. Les relations et les connaissances que tu as acquises dans cette armée te mettront à même de m'aider souvent; instruis-moi de ce qui pourrait m'échapper; et tandis que mon devoir m'appellera à l'extérieur, fais-moi connaître ce qui peut être utile à l'intérieur.

» Je te communiquerai surtout mes doutes, et le besoin que j'aurai d'être éclairé. C'est ainsi que de vrais républicains, par un concert fraternel et vraiment patriotique, doivent régénérer une armée où l'intrigue et l'égoïsme ont trop long-temps sacrifié la confiance de la nation. Guéris promptement tes vésicatoires, afin que nous allions en poser sur la nuque des ennemis. Salut et fraternité.

» *Signé* DUGOMMIER. »

Le général Dugommier était venu au secours de l'armée des Pyrénées Orientales avec une partie de celle de Toulon, après la reprise de cette ville, victoire célèbre et importante qui avait été

remportée dans la dernière décade de frimaire an 2 de la république, c'est-à-dire entre le 15 et le 18 décembre 1793.

Ce fut ma maladie qui l'engagea à continuer sa carrière militaire ; car il était membre de la convention nationale, et comme tel il allait rejoindre son poste, lorsque le comité de salut public l'invita à se rendre aux Pyrénées jusqu'à mon rétablissement.

Je l'avais connu avant son arrivée à Perpignan, puisque je lui avais remis le commandement devant Toulon. Nous avons été aux Pyrénées dans la plus fraternelle intelligence, et c'est à tort qu'on a supposé, dans plusieurs circonstances, une mésintelligence entre nous. Mais tel est le malheur des hommes qui sont chargés de fonctions importantes, qu'on trafique de leur opinion à leur insu : on change leurs idées, on travestit leurs discours ; on se plaît à diviser les gens en place ; et cela est d'autant plus facile, qu'ils sont toujours trop occupés pour s'en apercevoir. Il y a des gens, surtout dans les états-majors, qui, pour se donner de l'importance, font croire qu'ils ont la confiance du général en chef ; sur cette intimité supposée, ils bâtissent des histoires de confidence, ils les donnent sous le secret pour qu'on ne le garde pas ; ils brouillent tout, et le plus honnête homme se trouve plus d'une fois compromis par ces odieuses manœuvres.

Dugommier n'a pas besoin que je fasse son

éloge ; car toute la France sait qu'il est mort au champ de la gloire, et que ses succès militaires ont gravé son nom dans le Panthéon de l'histoire.

§ 149. Dès que je pus quitter la chambre, j'accompagnai le général dans quelques-unes de ses tournées : nous visitions les camps ; et comme il n'avait pas encore ses moyens d'attaque tout prêts, on faisait souvent la petite guerre ; je m'y trouvais avec lui.

Le général Dugommier fit, dans le commencement de germinal, partir le quartier-général de Perpignan, pour le porter à Pouliestre et à Nils ; étant à peu près rétabli, je suivis le quartier-général ; et je me rendis à Nils le 11 germinal an 2 de la république (31 mars 1794).

Dugommier avait, depuis son arrivée dans cette armée, travaillé à l'organisation des troupes ; il préparait depuis long-temps les moyens propres à dégager entièrement cette frontière de la présence de l'ennemi, et l'armée républicaine se trouvait sur un pied respectable. Dès que son plan d'attaque fut combiné, il me fit appeler à un conseil de guerre où se trouvèrent aussi les représentans du peuple.

Je me fais un devoir de transcrire ici le plan d'attaque conçu par le brave Dugommier : outre que c'est un moyen de rendre justice à ses talens militaires, il me sert encore à donner une idée exacte de nos forces et de la position de notre armée à l'époque de la fin de germinal, c'est-à-dire

vers la fin d'avril 1794. Cette pièce sert aussi à montrer les positions qu'occupait alors l'ennemi sur les terres de la république; enfin il sert au complément de l'histoire de la guerre des Pyrénées Orientales.

Plan d'attaque pour l'armée des Pyrénées Orientales (1).

« Le succès d'une attaque dépend des moyens » qu'on emploie, et surtout de la manière qu'on » les dirige. Après avoir comparé les nôtres avec » celles de l'ennemi, j'ai trouvé qu'en infanterie » nous sommes à peu près égaux, mais qu'il est » supérieur en cavalerie. Il convient donc de pa- » ralyser cette dernière arme, en prenant des » positions qui la rendent nulle. L'ennemi est » aussi très-fort en artillerie, et la plupart des » issues qui conduisent à lui sont fermées par des » amas de canons et d'obusiers placés dans des

(1) Je pense que nul ne peut être fondé à blâmer actuellement la publication des plans militaires qui ont eu une heureuse exécution. Je suppose même que la guerre pût de nouveau avoir lieu aux Pyrénées, il n'y aurait aucun danger de dire à présent ce qui a été fait; car le passé n'est pas un secret pour les Espagnols, puisqu'ils s'y trouvèrent comme nous. Ces mémoires, loin d'être dangereux, fourniront au contraire quelques observations utiles. Je sais qu'il y a des choses qu'on ne doit point faire imprimer : tels sont les plans à adopter pour la défense d'une place ou d'une frontière.

» redoutes et des retranchemens qui en rendent » l'accès également difficile et meurtrier. Il faut » encore éviter cet appareil formidable, en tom- » bant sur l'ennemi par des détours qu'il ne soup- » çonne pas, et qui nous mettront à couvert dans » notre marche jusqu'aux points essentiels que » nous devons attaquer.

» Après avoir considéré notre situation respec- » tive, tant matérielle qu'individuelle, il a été » reconnu que nos moyens suffisaient à deux atta- » ques réelles et à une troisième simulée. Les di- » visions du centre et de la gauche sont destinées » aux attaques vraies, et la division de la droite » à la fausse.

Mouvement du centre.

» La division du centre fournira trois mille » hommes qui défileront, à l'heure indiquée, par » le passage inférieur de Brouillas, et se porte- » ront rapidement sur la montagne des Albères, » où ils stationneront dans la meilleure position » possible jusqu'à nouvel ordre. Au même instant, » sept mille hommes défileront par le grand pas- » sage de Brouillas pour se porter sur Villelongue, » s'en emparer, et former de Villelongue sur le » Thec, une ligne répressive des secours que » le centre de l'ennemi pourrait jeter à Colliou- » res. L'artillerie volante et la moitié de notre » cavalerie soutiendront cette ligne, dont la ma- » jeure partie se placera dans le camp sous Ville-

» longue. A l'extrémité inférieure de ce camp, on » dressera une batterie qui correspondra avec une » autre établie à l'opposé sur la rive gauche du » Thec, et dont les feux croiseront dans l'espace » entre le camp et la rivière. L'artillerie volante » et la cavalerie se tiendront derrière la montagne » du camp, hors de la portée du canon de l'en- » nemi, et toujours prêtes à s'opposer au débou- » ché de ses troupes. Le général qui commande » cette division se bornera à exécuter ces disposi- » tions, à moins que les circonstances ne lui » favorisent l'enlèvement de Montesquiou qui » assurerait alors la gauche de sa division, et » rendrait sa position plus avantageuse.

Mouvement de la gauche.

» Le commandant de cette division fera défiler » toute la force qui doit attaquer Collioures et » Port-Vendres, par le passage le plus près de la » mer. Mais, avant de se mettre en marche, il fera » simuler par l'apparition de quelques bandes de » miquelets, et quelques coups de canon tirés par » intervalle, le passage du Thec vis-à-vis d'Elne, » pour y attirer les forces et l'attention de l'enne- » mi. Peu de temps après, la première colonne, » composée de quinze cents hommes d'élite, se » portera avec la plus grande activité sur le Puig- » de-Las-d'Aines, en suivant la route qui lui sera » tracée, et qui la met à l'abri de toutes les bat- » teries de l'ennemi. Arrivé au Mas-Bargès, le

» commandant de la colonne fera défiler vers la » tour de la Massane cinq cents hommes pour s'en » emparer, y stationner jusqu'à nouvel ordre, et » s'opposer à la marche de l'ennemi. Cette pre- » mière colonne sera immédiatement suivie de la » seconde colonne, composée aussi de quinze cents » hommes, qui passeront par la même route que » la première. Au Puig-de-Las-d'Aines, elle con- » tinuera sa marche pour descendre brusquement » sur les hauteurs de Biard, prendre à revers les » batteries correspondantes de Port-Vendres, et » conserver, s'il est possible, celle de la Liberté, » afin de fermer la sortie du port, et balayer les » anses où doit débarquer notre artillerie. Les » barques qui la portent seront averties de notre » arrivée sur la hauteur de Biard, par les signaux » convenus. En attendant le placement des canons » et des mortiers qui s'exécutera le plus vivement » possible à la tête du Puig-Japone, on tentera » l'enlèvement du fort Saint-Elme par l'escalade. » Si elle réussit, nous sommes maîtres de Col- » lioures et Port-Vendres dans la même nuit; » sinon il faut les attendre de nos canons et mor- » tiers. Cependant pour favoriser leurs effets, » cinq mille hommes avec un détachement de » hussards, et l'artillerie convenable, après avoir » défilé par le même passage que les deux premiè- » res colonnes, iront stationner à la tête de l'étang » d'Argelès, et développer une ligne qui s'étendra » sur le Puig-Val-Marie, par le Mas-Jordi, et au-

» delà, afin de fermer toute issue à la garnison » d'Argelès, et la forcer de mettre bas les armes. » Si ces mesures peuvent être couronnées par » l'arrivée de nos chaloupes canonnières et de nos » bombardes vis-à-vis de Collioures et de Port- » Vendres, il est vraisemblable que l'Espagnol, » bloqué par terre et par mer, n'aura aucune res- » source pour échapper à une défaite complète.

Mouvement de la droite.

» Tandis que le centre et la gauche de notre » armée exécuteront leurs mouvemens, la droite » doit se borner à menacer l'ennemi, et à lui per- » suader par ses manœuvres que notre impulsion » va se diriger sur le Boulou et sur Ceret.

» En conséquence le commandant de cette di- » vision prendra les positions les plus propres » à tromper l'ennemi. Il portera à Bagneuls-les- » Aspres un corps de trois mille hommes, qui » embrassera le double avantage de surveiller ses » entreprises sur nos camps, et d'inquiéter par » leurs flancs les colonnes qui tenteraient de des- » cendre au secours de Collioures. Il évitera ce- » pendant de se mettre trop en évidence du côté » de Fourgues, afin d'éloigner de l'ennemi tout » soupçon sur nos desseins ultérieurs : il se con- » tentera de distribuer les détachemens nécessai- » res pour l'empêcher de pénétrer vers cette » partie.

» Pendant que la première ligne exécutera la

» moitié de notre plan d'attaque, tous les ba-
» taillons qui composent la seconde s'avanceront
» à la garde des camps, et se déploîront sur les
» éminences d'où ils peuvent être le mieux aperçus
» de l'ennemi, afin de lui inspirer le décourage-
» ment par le prestige imposant d'une force supé-
» rieure.

» Aussitôt après la réduction de Collioures et
» Port-Vendres, les différens postes suffisamment
» garnis, l'excédant de nos forces sera porté sur
» le centre et la droite de l'armée, pour suivre
» l'ennemi jusqu'à l'extrémité de sa ligne, le
» presser, et achever de l'anéantir. Parmi les me-
» sures les plus propres à ce grand dessein, celles
» qui rendraient sa position toujours plus critique,
» et qui nous épargneraient la peine de le com-
» battre dans ses redoutes, doivent encore être
» préférées.

» D'après cette conséquence, toute la partie
» maritime étant rendue à la république, la
» force déjà placée aux Albères sera portée par
» la division du centre à cinq mille hommes qui
» descendront de cette montagne pour s'emparer
» des hauteurs de la Costeille. La division de
» droite, de son côté, fournira deux colonnes,
» dont l'une de deux mille hommes, et l'autre
» de cinq mille. Ces derniers se mettront d'abord
» en mouvement, et, passant par Homs, pren-
» dront par Taillet la route de Palauda, pour ar-
» river brusquement au poste des Capucins der-

» rière Ceret, et gagner les hauteurs de Mau-
» reillas, en correspondant avec les cinq mille
» hommes du centre postés au Puig-de-la-Cos-
» teille. La colonne de deux mille hommes de la
» division de droite aura suivi pareillement celle
» des cinq mille hommes, en laissant sur la mon-
» tagne d'Infrancou et sur la Butte-Verte, de
» forts détachemens pour assurer les derrières des
» deux colonnes ; et le reste, au nombre de douze
» cents au moins, se portera sur le Vilar, afin
» d'occuper la butte Saint-Paul, y rester en ob-
» servation, et inquiéter l'ennemi vers le pont de
» Ceret, tandis que les cinq mille hommes auront
» passé à Palauda pour remplir leur mission.

» Par ces mouvemens, nous cernons l'ennemi,
» nous avons évité toutes ses batteries, et rendu
» sa cavalerie de nul effet, puisqu'elle ne peut
» nous atteindre dans nos positions. Les troupes
» restées dans nos camps formeront une force
» mobile, toujours prête à se porter partout où
» l'exigera la sûreté de nos communications. Pour
» peu que réussisse cette dernière partie du plan
» d'attaque, l'Espagnol est à notre merci ; Belle-
» garde ne tarde point à se rendre, et l'armée
» des Pyrénées Orientales aura bien mérité de la
» patrie.

» *Signé*, le général en chef DUGOMMIER. »

Tandis que ce général se disposait à mettre à exécution son plan de campagne, et que nous

étions convenus que je combattrais à ses côtés, la mort nous enleva le brave Dagobert dans la Cerdagne espagnole. Les représentans du peuple m'ordonnèrent d'aller l'y remplacer ; je me concertai donc avec le général Dugommier, sur la diversion que je pourrais opérer en sa faveur, et je partis pour la Cerdagne le 3 floréal an 2 de la république (22 avril 1794).

CHAPITRE IV.

De mon commandement dans les deux Cerdagnes. Entrée en Catalogne. Prise de Campredon et Ripoll. Réflexions sur cette incursion en Catalogne.

§ 150. D'après un plan de campagne en Catalogne, présenté à la convention nationale par Dagobert, ce général avait obtenu un arrêté du comité de salut public qui l'autorisait et le chargeait de mettre ce plan à exécution. Je ne transcrirai point ici ce plan de campagne, parce qu'il n'a point été mis à exécution, et que, conséquemment, il doit rester dans les archives du gouvernement (1). Il suffit maintenant de savoir que l'article II de l'arrêté du comité de salut public, remis à Dagobert, disait : « Un corps de douze mille hommes de

(1) Je l'ai dit plus haut dans une note, il y a des choses qu'on ne doit pas publier, parce qu'il peut venir un temps où l'on peut avoir besoin de les mettre à exécution. Je sais que nous sommes en paix avec l'Espagne, et j'espère qu'elle sera de longue durée : cependant cela n'autorise pas un officier à publier ce qu'il peut savoir d'intéressant en cas de guerre. Le projet de Dagobert, et quelques autres, me servent à la confection d'un mémoire où sont détaillés les moyens de défendre les Pyrénées, et d'y faire avec avantage une guerre offensive. Dès que j'aurai mis la dernière main à cet ouvrage militaire, je me ferai un devoir de le présenter manuscrit au gouvernement.

» troupe d'élite, armées à la légère, avec six cents
» chevaux, seront tirés de l'armée des Pyrénées
» Orientales, et mis de suite à la disposition du gé-
» néral Dagobert. »

Ce général était arrivé à Perpignan vers la fin du mois de ventôse; Dugommier, étant à cette époque à la veille de frapper un grand coup, n'avait pu lui remettre les douze mille hommes. On lui avait seulement donné quatre ou cinq bataillons, et il était parti pour Puycerda.

Dagobert avait, pendant le mois de germinal, fait une petite invasion en Catalogne; il avait attaqué et pris plusieurs villages en avant de Belver. Il était entré dans la ville d'Urgel; mais étant tombé malade en y entrant, on abandonna le projet d'attaquer le fort. La colonne se retira de la Seu-d'Urgel, et vint reprendre les premières positions dans la Cerdagne espagnole.

Dagobert fut rapporté à Puycerda où il mourut les derniers jours de germinal. Ses frères d'armes portèrent son corps au Mont-Libre, et il fut enterré au pied de l'arbre de la liberté. Ce brave et ancien officier fut regretté de toute l'armée : on ne l'appelait que le *caporal* Dagobert, parce qu'il était toujours le premier au feu, et qu'il était très-affable envers le soldat. L'ennemi l'avait surnommé le *demonio*, à cause de son intrépidité et de ses succès. J'ai dit plus haut qu'il avait été destitué avant mon arrivée à l'armée des Pyrénées; mais s'étant rendu à Paris, il y avait prouvé son inno-

cence, et on l'avait renvoyé à son poste un mois environ avant sa mort.

§ 151. Je dois citer ici l'arrêté des représentans du peuple, en vertu duquel je me rendis dans les deux Cerdagnes, parce qu'il démontre que j'y fus envoyé pour remplacer le général Dagobert, pour y remplir les mêmes fonctions, et y jouir des mêmes priviléges, c'est-à-dire, que je continuai d'être général en chef.

« Au nom du peuple français.

» Les représentans du peuple près l'armée des Pyrénées Orientales, considérant qu'il est important au salut de cette frontière de prendre tous les moyens d'exécuter les plans de campagne tracés par le comité de salut public, et d'opérer le plus promptement possible la diversion du côté de Puycerda ;

» Considérant qu'il est urgent de donner un successeur au général Dagobert que viennent d'enlever à la république les fatigues de la guerre :

» Arrête que le général Doppet se rendra sur-le-champ auprès des troupes rassemblées à Puycerda, pour en prendre le commandement et pour se conformer en tout aux dispositions de l'arrêté du comité de salut public, et de celui que nous avons pris concernant ce commandement (1), et

(1) L'arrêté des représentans, cité dans celui du 3 floréal, et concernant le commandement de Dagobert en Cerdagne, l'an-

les mesures à prendre dans cette partie importante de la division militaire de l'armée des Pyrénées Orientales.

» A Nils, le 3 floréal an II de la république.

» *Signés*, SOUBRANY, MILLAUD. »

Avant mon départ, le général Dugommier ne voulut point me donner d'ordres, ni me remettre d'instructions pour régler ma conduite : il me dit, ce qu'il m'a toujours répété depuis, que le décret de ma nomination au généralat en chef n'étant pas rapporté, il me regardait encore comme tel, et ne voulait point me donner d'ordres. Cependant, républicains l'un et l'autre, et sentant que, sous quelque nom ou quelque qualité que ce fût, notre devoir était de coopérer tous deux aux succès de l'armée, nous convînmes que, tandis qu'il agirait de son côté d'après les projets dont il m'avait fait part, je tirerais parti autant que possible des forces de la Cerdagne pour occuper et attirer l'ennemi de mon côté.

On me répéta ce qu'on avait dit à Dagobert à son arrivée, c'est-à-dire, qu'on ne pouvait pas me fournir les douze mille hommes d'élite pour l'en-

---

torisait à garder sous ses ordres le général de la division du Mont-Libre, et à jouir des appointemens et autres prérogatives de général en chef. Ce qui était sous son commandement s'appelait armée du centre.

trée en Catalogne, projetée par le comité de salut public.

Arrivé en Cerdagne, je pris les renseignemens nécessaires sur l'état de nos forces, sur nos positions comme sur celles de l'ennemi, et sur ce qui avait été fait avant moi.

Je trouvai, en arrivant à Puycerda, un agent civil, chargé par les représentans du peuple de la garde et responsabilité des prises faites sur l'ennemi, des contributions, de l'administration des bâtimens, des immeubles et meubles saisis pour la république. Je n'eus à me mêler de rien de tout cela, et je ne m'en suis jamais mêlé pendant tout le temps que j'ai commandé dans ce pays conquis; car cet agent civil fut, quelque temps après mon arrivée, remplacé par une commission civile nommée par les représentans du peuple, et ne rendant compte qu'à eux.

Pour donner une juste idée de l'état où je trouvai la Cerdagne espagnole à mon arrivée, je transcris l'exposé que j'en fis aux représentans du peuple, en leur envoyant un de mes aides-de-camp, chargé de leur remettre avec ma lettre un tableau général des forces de la division, soit en hommes, soit en armes, soit en provisions de toute espèce.

« Puycerda, 22 floréal an II de la république (11 mai 1794).

» Citoyens représentans, j'envoie auprès de vous un de mes aides-de-camp pour vous mettre entiè-

rement au fait de la division du Mont-Libre. J'ai vu, par quelques journaux, qu'on s'est beaucoup trompé sur le récit de l'opération de la Seu-d'Urgel; et je crois bien que, sans la maladie de Dagobert, on eût pris le château, au lieu de s'amuser à piller la ville.

» Il est de fait qu'il n'y avait ni forces ni munitions au château d'Urgel, appelé Castel-Ciottat, et que l'ennemi se préparait à l'évacuer, quand nos colonnes se sont retirées. En prenant le château, et s'y établissant, on n'aurait pas, en se retirant, coupé les ponts qui ne seront pas si aisés à rétablir, on n'aurait pas surtout brulé tant de villages en revenant d'Urgel (entre autres Monteilla et le Martinet), ni conséquemment fait fuir tant d'agriculteurs de la Cerdagne espagnole. Vous en jugerez par les rapports qui m'ont été remis de cette expédition, et que je joins à cette lettre; ces rapports sont tous signés par des chefs, des commandans et militaires qui ont été témoins oculaires.

» Les travaux, soit pour racommodage d'équipement, soit pour l'artillerie, sont sur le point d'être entièrement arrêtés, parce que le payeur dit n'avoir pas de fonds pour ces dépenses qui sont cependant d'une urgente nécessité.

» L'agent national et la municipalité de Puycerda viennent de m'observer que tous les chariots et bœufs de la campagne étant en réquisition pour l'armée, l'agriculture s'en ressentait

cruellement, et que conséquemment la république y perdrait, puisque, faute de moyens, elle ne pourrait pas même recueillir la récolte qui lui appartient par les émigrations. Il faudrait donc avoir ici des mulets et chariots appartenant à l'armée, pour pouvoir laisser quelques bœufs à l'agriculture. J'ai ordonné à notre commissaire des guerres de prendre des moyens à ce sujet.

» Il est aussi de fait qu'on s'est mal conduit ici (la Cerdagne espagnole, partie conquise de la Catalogne) relativement au culte; les habitans des villages fuient par la seule raison de leur croyance. C'est ce qui faisait que Dagobert vous proposa de faire, en langage du pays, une adresse aux Catalans, pour leur annoncer ce principe républicain : *Mort aux tyrans, paix aux peuples.* Mon aide-de-camp vous fera plus au long le tableau politique et moral des habitans de ces contrées.

» La vallée d'Aran, qui est de cette division, est dépourvue de fusils; je ne peux en envoyer d'ici, puisque nous en manquons nous-mêmes.

» Il serait important que la commission militaire fût arrivée; car cette division a bien besoin d'exemples; surtout pour les conducteurs de mulets, qui quittent leurs postes et abandonnent dans les combats ce qui leur est confié.

» Je ne vous répète pas ce que je vous ai dit dans mes lettres précédentes au sujet d'autres besoins; mon aide-de-camp vous les rappellera. Il

est de fait qu'avant de se promettre des succès durables, il faut organiser une armée. Le général Dugommier vient, par ses victoires, de donner la preuve qu'une armée bien organisée est toujours victorieuse.

» Nous aurions bien besoin de votre présence dans ce pays; et nous espérons que, quand vous aurez cueilli des lauriers sur la gauche des Pyrénées, vous viendrez aussi dans le centre.

» Nos chemins sont tout couverts de neige; nous ne pouvons encore rien faire; nous occupons pourtant l'ennemi par des escarmouches.

» *Signé*, DOPPET, commandant en chef dans les deux Cerdagnes. »

§ 152. N'ayant rien à faire dans la Cerdagne espagnole comme administrateur civil, ni comme réformateur d'aucun usage parmi les habitans, je dus me borner, envers eux, à leur faire chérir, par mes discours et par ma conduite, la révolution française. Je me fis un devoir de rappeler tous mes frères d'armes aux sentimens d'humanité et de fraternité qu'on doit avoir en pays conquis : j'en donne une preuve dans l'ordre suivant que je fis lire et afficher dans nos camps, nos cantonnemens, et dans toutes les rues de Puycerda :

« *Ordre du* 10 *floréal an II de la république.*

» Soldats républicains! Les vices sont le partage

des esclaves; les vertus sont celui de l'homme libre. Il est défendu à tous les militaires de cette division, composant toutes les garnisons, de se permettre aucun excès vexatoire envers les habitans. Nous ne faisons pas la guerre aux hommes paisibles, nous ne combattons que ceux qui s'arment contre nous. Nos vertus républicaines doivent être le courage, la justice, la probité et l'humanité; ceux qui s'en écarteraient seront livrés de suite à la commission militaire, et la loi en fera justice.

» *Signé*, DOPPET, commandant en chef. »

Tout en veillant à la police et à la discipline des troupes que j'avais l'honneur de commander, je portai en même temps mon attention du côté de l'organisation et instruction militaires.

Ayant le dessein de faire une incursion en Catalogne, je commençai par reconnaître exactement tout le pays dont la garde m'était confiée : il fallait en effet commencer par nous assurer la possession de ce que nous tenions, avant d'aller chercher autre chose.

Après avoir visité les différens postes, je vis qu'il était nécessaire de fermer l'entrée de la Cerdagne, du côté d'Urgel, par un bon retranchement. Je fis donc construire une redoute sur une hauteur à quelques pas de Belver, appelée le *Pain de sucre*. Je fis, en outre, pratiquer autour de la ville de Belver les moyens de défense nécessaires

pour la mettre à l'abri d'un coup de main (1).

Nos moyens de défense étant assurés, je m'occupai à combiner et rédiger mon plan de campagne, plan que je me proposais de mettre à exécution dès que la fonte des neiges pourrait nous le permettre.

§ 153. L'ennemi, apparemment instruit des travaux que nous commencions à Belver, vint se placer sur les hauteurs de Monteilla. Il s'empara de diverses positions pour être à même de nous observer, et pour, en y attendant des renforts de la Seu-d'Urgel, inquiéter nos avant-postes, et les repousser jusque sous les murs de Belver.

Les Espagnols étaient déjà au nombre de huit à neuf cents, barraqués sur les hauteurs qui dominent la route de Belver à Urgel, lorsque je jugeai nécessaire de les en débusquer. Le 28 floréal an II de la république (17 mai 1794), nous fûmes les attaquer à la pointe du jour; nous détruisîmes leurs fortifications de campagne; les barraques

(1) Il est bien étonnant qu'on trouve dans les *Campagnes des Français*, imprimées par ordre de la convention, page 53, que le 8 messidor an II on prit Belver aux Espagnols, puisque Belver était à la république depuis les conquêtes de Dagobert en Catalogne. Le fait est que j'y fis faire une redoute en floréal an II, et que l'affaire du 8 messidor suivant fut seulement une tentative de la part des Espagnols pour nous enlever cette redoute. Je suis d'autant plus sûr de ce fait, que je conduisis des troupes ce jour-là à la défense de Belver, et que les Espagnols y furent battus. *Voy.* le § 166.

furent incendiées; nous nous y emparâmes d'une trentaine de fusils de rempart tout neufs, avec des provisions de munitions et des provisions de vivres. L'ennemi perdit une centaine d'hommes dans cette petite expédition; il fut surtout repoussé, par cette opération, jusque sous les remparts de la Seu-d'Urgel, et mis conséquemment hors d'état de nous inquiéter dans nos travaux de Belver.

§ 154. Le 4 prairial dans la matinée (23 mai 1794) je fus instruit que des miquelets espagnols venaient d'enlever cinq cents bêtes à cornes du côté de l'Hospitalet. Je mis de suite des troupes à leur poursuite; mais j'appris que, pour se soustraire à nos recherches, on avait conduit ces bestiaux par la vallée d'Andorra, et que l'on avait profité de la neutralité de ce petit pays pour conduire les bœufs et les vaches volés à la Seu-d'Urgel.

Je dirigeai de suite un bataillon sur la ville d'Andorra, pour obtenir satisfaction de cette violation de la neutralité de cette république. J'y envoyai, pour diriger cette opération, un de mes aides-de-camp, et je lui remis la dépêche suivante:

« *Aux autorités constituées de la vallée d'Andorra.*

» Citoyens! Des bestiaux, au nombre de quatre cent cinquante-trois, consistant en vaches, chevaux et mulets, ont été furtivement enlevés le 3 prairial (22 mai courant). Ces bestiaux ont été conduits dans la vallée d'Andorra, vallée qui,

jusqu'à cette voie coupable de fait, avait paru se glorifier d'une antique et sainte neutralité.

» Les républicains français n'auront jamais à se reprocher de tels actes d'injustice : mais on ne leur reprochera pas non plus de les avoir tolérés; car la république a proclamé guerre aux tyrans, et paix aux peuples.

» Vous voudrez donc bien, citoyens, vous expliquer promptement et clairement sur la neutralité qui existait entre la vallée d'Andorra et la république française, sur l'enlèvement des bestiaux qui a eu lieu. Les républicains français ne comptent pas leurs ennemis, ils n'ont besoin que de savoir où ils sont.

» Les principes politiques de la république sont connus : elle accorde paix et fraternité aux hommes qui ne sont pas ligués avec les tyrans contre elle; mais tous les agens, esclaves de la coalition, seront précipités dans le même tombeau.

» *Signé*, DOPPET, commandant en chef dans les deux Cerdagnes. »

L'illustre conseil de la vallée d'Andorra me fit la réponse suivante :

« Andorra, le 31 mai 1794.

» Il est vrai que les bestiaux passèrent par la vallée d'Andorra sans s'arrêter; mais comme ils passèrent de nuit, et que ceux qui firent le vol s'empressèrent de s'évader, la vallée, qui n'en sa-

vait rien, ne put pas prendre les diligences nécessaires à ce sujet.

» Ainsi nous vous prions donc de ne pas nous inculper, et vous pouvez être assuré que la vallée d'Andorra est innocente audit vol.

» Les bestiaux volés furent conduits à la Seu, et nous ignorons où ils sont maintenant. Quant à la vallée d'Andorra, elle ne désire que de maintenir la neutralité et la bonne harmonie dont elle a joui jusqu'à ce jour avec la république française.

» Par ordre de l'illustre conseil général.

» *Signé*, THOMAS PALMIGAVILA, et PICARD, notaires et secrétaires. »

J'avais instruit les représentans du peuple, qui se trouvaient à Perpignan, du vol des bestiaux, et de leur passage par la vallée d'Andorra; j'en avais fait aussi part au comité de salut public, en demandant des instructions sur la conduite que j'avais à tenir envers la vallée d'Andorra : mais ce qu'il y a de bien surprenant, c'est que je n'ai jamais eu aucune réponse à ce sujet.

Voyant que le conseil d'Andorra me marquait qu'il n'avait point de part dans ce vol, et surtout qu'il promettait de conserver sa neutralité, je lui écrivis que je retirais mes troupes de leur territoire, et que ce serait la convention nationale qui déciderait sur la nature de l'indemnité qui me paraissait légalement due par la vallée, pour avoir laissé violer son territoire par l'ennemi.

J'ordonnai en effet à mon aide-de-camp de ramener le bataillon : je vis avec plaisir qu'il s'était, dans cette démarche, conformé à mes instructions, puisque, dans une dépêche du 5 juin, le conseil me parla du bataillon de la manière suivante :

« La vallée d'Andorra est reconnaissante de la bonne conduite qu'ont tenue les troupes françaises sur son territoire ; conduite qu'on était en droit d'attendre du bon exemple de leurs chefs.

» Par ordre de l'illustre conseil,

» *Signé* les secrétaires. »

Je n'ai aucune réflexion à faire sur mes démarches dans cette circonstance. Je dus avec dignité demander compte de sa conduite à la vallée d'Andorra. Je dus, en y envoyant des troupes, prendre des mesures pour qu'elles s'y conduisissent avec police et discipline : mais ce qu'il y eut de bien bizarre dans tout cela, ce fut le silence du comité de salut public et des représentans près l'armée. Mais surtout, ce dont je suis bien assuré, c'est que le plus adroit calomniateur ne trouve aucun moyen, dans cette circonstance, pour me peindre comme un turbulent, un fou, un anarchiste, qui ne cherche qu'à promener partout les torches de la discorde.

§ 155. Ayant dressé et rédigé un plan de campagne, j'en adressai copie au général en chef Du-

gommier, et aux représentans près l'armée des Pyrénées Orientales. Voici ce plan tel que je leur fis passer le 5 prairial, en l'envoyant en même temps au comité de salut public de la convention nationale.

Plan d'attaque pour les troupes de la division du Mont-Libre.

« Cette division doit entrer en Catalogne par Ribbes et Ripoll d'un côté, et par Baga et Berga de l'autre.

» En prenant la carte du pays, on voit facilement que cette division ne peut pas, pour entrer en Catalogne, se contenter de se rendre le long de la Sègre pour se porter dans la plaine d'Urgel; car, en prenant cette route pour aller dans la plaine d'Urgel, on laisserait un trop grand intervalle entre la gauche de la division qui irait à Urgel, et entre la division de droite de l'armée des Pyrénées Orientales, c'est-à-dire depuis Campredon jusqu'à Belver.

» On ne ferait, en suivant cette marche, qu'une incursion momentanée, comme on l'a déjà fait, et on reviendrait d'où on serait parti, parce que l'ennemi, sentant notre division se porter du côté de la plaine d'Urgel, rassemblerait les forces qu'il a à Olot, Campredon, Ripoll, Ribbes, Toses, Dory, la Pobla, Baga et Berga; et il ne lui serait pas difficile de venir ravager la Cerdagne, surtout dans quelques décades, où tous les chemins seront praticables.

» Pour que la division du Mont-Libre puisse avec sûreté se porter dans la suite à Vic, ville riche et considérable ; à Manrèze, autre ville riche; à Solsonne, Cardonne, etc., cette division doit avant tout, si la droite du général Dugommier ne l'occupe pas, s'emparer de Campredon pour appuyer sa droite : ainsi, en avançant, elle balaiera Dory, Toses, Ribbes, Ripoll, d'un côté, et Baga et Berga, de l'autre. Elle marchera sur Vic sans laisser l'ennemi derrière elle, ni même en flanc, pour l'inquiéter et la forcer de revenir sur ses pas.

» Il faut observer aussi que la vallée d'Aran étant bien armée, comme elle va l'être, et ayant six mille hommes de forces, qu'il sera nécessaire de lui compléter, la vallée d'Aran, dis-je, pourra et devra marcher un peu sur sa gauche ; de manière que l'ennemi ne trouvera pas moyen de faire une trouée entre la droite de la division du Mont-Libre, et la gauche de celle de la vallée d'Aran. A supposer que la vallée d'Andorra voulût quitter sa neutralité, il ne serait pas difficile de la forcer à la reprendre.

» D'après cet exposé, et comme les mouvemens d'une division doivent souvent varier d'après ceux de l'armée en général, voici la première opération qu'il me paraît que doit faire la division du Mont-Libre.

» 1°. Se porter par le Col de Toses, le Pla des Salines et le Col de Mayence, à Dory, Toses et Ribbes. Cette colonne s'empare de Castella sur sa

droite, avant de pousser à Ribbes, pour empêcher que les troupes ennemies de la Pobla ne viennent secourir Ribbes. Elle choisit aussi, sur la gauche de Toses, un poste pour couper chemin aux troupes que l'ennemi pourrait envoyer de Campredon pour secourir Ribbes, ou couper chemin à notre colonne qui y aurait marché.

» 2°. Porter une colonne du côté du Mont-Libre, passer par Eyne, venir à Noria rejoindre une partie de notre colonne qui aurait pris Dory, et marcher sur Campredon. Tandis que le reste de la colonne, dont je viens de parler, article premier, aurait été à Ribbes, et s'en serait emparée, nos troupes, qui auraient pris Campredon d'un côté et Ribbes de l'autre, marcheraient enfin sur Ripoll, en laissant, bien entendu, quelques forces pour les garder.

» 3°. Une autre colonne, dont on aurait combiné la marche avec les autres, partirait de Puycerda, viendrait à la Pobla, de là à Baga, et ensuite à Berga, où il y a un château un peu fort, et où l'on se placerait, en attendant que cette division, maîtresse de tous les endroits dont j'ai parlé, pût marcher sur Vic de concert avec la colonne maîtresse de Ripoll. Il est certain que, pour ce second mouvement, il faudra que la division du Mont-Libre ait toutes les forces qui lui sont accordées par le comité de salut public; car il est à observer que, pour l'opération de Campredon, Ripoll et Berga, elle ne peut disposer que de six mille

hommes; et c'est seulement avec ces six mille hommes que je me propose d'exécuter le plan que je viens de tracer.

» *Signé* DOPPET, commandant en chef. »

En attendant la réponse du général Dugommier sur le plan de campagne à exécuter par les troupes des deux Cerdagnes, je vins visiter la place importante de Mont-Libre (Mont-Louis, v. style). Il intéressait en effet de la mettre en bon état de défense, de crainte que l'ennemi ne profitât de nos marches pour venir l'inquiéter pendant mon absence. Je pris de même les mesures de sûreté et de précaution nécessaires dans toute l'étendue de pays dont le commandement m'était confié.

J'étais au Mont-Libre, lorsque le 7 prairial (26 mai, 1794) je reçus une lettre du général Dugommier, par laquelle il me faisait part *de la nécessité de protéger la division du général Augereau, menacée par un rassemblement considérable.*

Je répondis de suite au général que, d'après l'avis qu'il venait de me donner, je changerais une partie du plan que je lui avais adressé le 5; et que, pour me jeter du côté d'Augereau, je m'en tiendrais à marcher sur Campredon, mais non pas sur Berga. Je lui observai que, me trouvant dans la Cerdagne espagnole, et Augereau se trouvant à Saint-Laurent de la Mouga, il m'était pourtant impossible de l'aller rejoindre sans laisser la Cerdagne à découvert. Je lui fis remarquer que je

ne pouvais pas sur ma gauche me porter plus loin qu'à Campredon, sans compromettre Belver, Puycerda, et même le Mont-Libre. Il suffisait en effet, pour débarrasser Augereau, que je vinsse m'emparer de Campredon, puisque par cette opération je devais attirer sur moi des forces ennemies.

Il m'eût été en outre bien difficile, je peux même dire impossible, de me porter directement du coté d'Augereau, puisque les montagnes étaient encore couvertes de neige.

En faisant passer à Dugommier le plan du mouvement que j'allais exécuter pour faire une diversion en faveur d'Augereau, je lui envoyai l'ordre de marche que je suivrais, et l'état des forces dont je pouvais disposer, en lui annonçant que chaque jour je lui ferais part du résultat des mouvemens.

» 156. Instruit que la division du général Augereau était menacée par des forces supérieures, je fis du moment les dispositions nécessaires pour entrer en Catalogne; mais la neige, les mauvais chemins, les apprêts nécessaires au transport de l'artillerie dans les montagnes, tout cela retarda mon départ jusqu'au 15 prairial sur le soir, an 2 de la république (3 juin 1794).

Je fis donc construire des traîneaux pour quatre pièces de quatre et deux obusiers de six pouces. Je pris quatre pièces de deux, quatre républicaines, deux mortiers de six pouces et deux suédoises,

Pour me porter sur Campredon, ma division fut distribuée en trois colonnes; l'une, de mille hommes, passa par Villefranche, Py et Mantet; elle traversa le Camagro, et reçut ordre de se placer sur les hauteurs à portée de canon de Campredon. Une autre colonne passa par Palau, Dory, et reçut ordre de me rejoindre à une petite lieue en avant de Ribbes. La colonne que je commandais passa par Alp, la Moline, Toses, et vint droit sur Ribbes. La colonne de Palau et Dory était de deux mille hommes, et j'en avais environ trois mille à la mienne.

Outre les instructions que je remis à chaque chef de colonne, et les divers ordres que je dus donner pour organiser cette marche, je donnai un ordre général relatif à la conduite de tous les militaires en pays ennemi. L'extrait que je vais en transcrire prouvera toujours que je n'ai jamais rien négligé pour rendre moindres les maux de la guerre.

Ordre général du 15 prairial, deuxième année républicaine.

« La victoire suit les pas de la liberté, mais ce n'est que pendant que la liberté est compagne de la vertu. On remarque avec raison que la cause des Français triomphe partout, depuis qu'on a mis la justice et la probité à l'ordre du jour. Un gouvernement ne peut subsister sans vertus; il n'y a point d'armée sans discipline et sans subordination. Il est donc de notre devoir de rappeler nos

frères d'armes aux principes républicains; mais il est aussi de notre devoir de faire tomber les coupables sous le glaive de la loi.

» La guerre que nous faisons est juste; la cause que nous défendons est sacrée : ainsi gardons-nous d'imiter par aucun excès les soldats du despotisme; laissons-leur tous les vices, parce que ce n'est que par eux qu'ils deviennent dignes de l'esclavage. Je rappelle donc à tous mes frères d'armes de n'oublier dans aucune démarche qu'ils ont la gloire d'être des républicains français. Je rappelle à tous les chefs de bataillons qu'ils doivent maintenir l'ordre, la discipline et les vertus, parce que ce sont les compagnes de la victoire, et les causes des succès.

» On fera connaître à toute la division l'arrêté des représentans du peuple, en date du 11 prairial, relatif à la conduite à tenir dans les pays où nous conduira la victoire. Le chef de l'état-major mettra cet arrêté dans l'ordre.

» On rappelle aux officiers-généraux, chefs de brigades et chefs de bataillons, les articles du règlement de campagne concernant la marche des armées, des colonnes et des détachemens. Chacun d'eux doit les faire connaître à ceux qui sont sous ses ordres; on doit faire connaître à tous les soldats et autres individus suivant l'armée, les articles du code pénal concernant les maraudeurs, les fuyards et les indisciplinés.

» *Signé* DOPPET, commandant en chef. »

§ 157. Le pays que nous avions à parcourir pour nous rendre de Puycerda à Campredon est entièrement montagneux; et nous n'avons souvent trouvé d'autre chemin à suivre, avec nos mulets de convoi et nos traîneaux, que le cours des torrens. Ce qui rendait cette marche longue et pénible, c'est que le plus souvent on ne pouvait marcher qu'un à un, et qu'il était dangereux de se trouver surpris dans des gorges. Nos convois ne pouvaient avancer qu'à mesure que nos éclaireurs chassaient, de toutes les hauteurs environnantes, les miquelets espagnols et les paysans catalans.

Cependant, dans l'espace de sept jours, nous eûmes pris Dory, Toses, Ribbes, Campredon, Saint-Jean-des-Abadessas et Ripoll : nous eûmes dans ces sept jours conduit notre artillerie et des convois immenses dans des endroits où nous ne les eussions certainement pas passés sans la précaution que j'avais prise de faire tirer nos traîneaux par des bœufs; car il est à observer que dans la montée la plus longue et la plus rapide, le bœuf ne recule point, et que les mulets et les chevaux ne pourraient jamais faire, dans les hautes montagnes, ce qu'on peut y faire avec des bœufs.

Je ne parle pas des petits combats que nous eûmes à soutenir pour arriver jusqu'à Ribbes; car quelques fusillades de l'avant-garde de chacune de nos colonnes suffirent pour dissiper tous les obstacles qu'on avait cherché à nous opposer.

Ribbes fit quelque résistance; cependant quelques coups de canon déterminèrent l'ennemi à l'évacuer. Nous y fîmes prisonniers soixante Suisses du régiment de Saint-Gall, et quelques miquelets espagnols. Nous y trouvâmes beaucoup de denrées, un magasin de douze cents lits complets et tout neufs, des fusils de rempart et des munitions.

Ce qu'il y a de bien étonnant, c'est que dans tous les bourgs et villages que nous parcourions, nous n'y trouvions aucun habitant : il en fut de même à Ribbes; il ne resta pas un seul individu dans cette ville. J'ai su depuis que des émigrés et des fanatiques avaient jeté la terreur dans l'âme de tous les habitans, en leur faisant croire que les soldats français étaient cruels et barbares. Perfidie atroce, mais adroite, pour empêcher des hommes crédules d'entendre et de goûter le mot sacré de *liberté!*

Ne trouvant personne dans un pays conquis, il était impossible d'y lever quelque contribution. On ne pouvait pas même surveiller le droit particulier de la propriété de chaque citoyen, parce que la plupart avaient fui sans fermer leurs maisons, et que le besoin de chercher des armes et des denrées, dans un pays abandonné, faisait qu'on fouillait partout.

J'avais, avant notre entrée en Catalogne, chargé un officier-général et un commissaire des guerres de veiller aux prises utiles à la république. J'avais donné des ordres sévères contre les militaires

qui se permettraient de piller, d'incendier ou de maltraiter quelque habitant. J'en donnai même, quant au culte, dans la Catalogne; et en voici la preuve.

Ordre remis au chef de l'état-major, le 6 prairial an 2 de la république.

« Tu donneras ordre à tous les chefs de bataillons et de compagnies détachées, de rappeler chaque jour, en faisant l'appel de leurs troupes, la loi qui porte peine de mort contre les soldats qui quittent leurs rangs pour se livrer au pillage.

» Un arrêté des représentans du peuple défend de toucher au culte, et de rien dégrader dans les temples : voilà déjà souvent que je répète cet ordre. Rappelez aux chefs de bataillons et officiers qu'ils sont responsables des soldats qu'ils commandent, en leur rappelant l'exécution de cet arrêté.

» *Signé* DOPPET, commandant en chef. »

§ 158. Après la prise de Ribbes, je me portai de suite sur Campredon. La route fut encore plus pénible pour l'artillerie et les convois, qu'elle ne l'avait été jusqu'alors. Je vis dans cette marche que j'avais bien fait de conduire avec moi deux compagnies de sapeurs, et quelques ouvriers charpentiers; j'avais en outre eu la précaution de faire porter sur quelques mulets un pont volant qui nous fut fort utile dans deux ou trois traversées de torrens qui se trouvaient dans des rochers

escarpés. Mais ce qui contribua surtout à nous rendre cette marche prompte et facile, ce fut la bonne volonté et l'activité des canonniers; il leur arriva, dans plusieurs endroits, d'être obligés de porter les pièces d'artillerie. On a bien raison de dire que tout est possible à des hommes libres!

Ceux qui ont quelques connaissances topographiques des pays que nous eûmes à parcourir dans si peu de temps, avec de l'artillerie et près de douze cents mulets, ne pourront qu'être surpris de la rapidité de notre marche; ils admireront surtout l'intelligence du chef d'artillerie et du chef du génie dans cette opération. Je me fais un devoir de rendre justice à ces deux officiers: l'un s'appelle Paul Doumic, chef de brigade d'artillerie, et l'autre Tersac, chef de bataillon dans le génie.

J'ai bien su que les Espagnols avaient aussi fait passer de l'artillerie dans ces montagnes, lorsqu'ils vinrent attaquer le Mont-Libre en 1793; mais j'ai su aussi, et cela est très-connu, qu'ils mirent près de trois mois pour amener leurs canons dans les mêmes pays où nous avons promené les nôtres dans huit jours.

Nous arrivâmes en vue de Campredon le 19 prairial (7 juin 1794). Comme j'entendis de vives fusillades dans cette ville, je me doutai bien que c'était la colonne que j'avais fait passer par le Camagro (voyez le paragraphe 156) qui y donnait lieu. Cependant je lui avais défendu d'attaquer, vu sa faiblesse; de manière que je craignais

qu'elle-même l'eût été. Je fis donc tirer le coup de canon dont nous étions convenus pour le signal, pour rassurer cette colonne, et je détachai quelques compagnies de tirailleurs de son côté.

Pendant que je faisais mes dispositions pour attaquer Campredon, on vint m'annoncer que l'ennemi l'évacuait, parce qu'un renfort de mille hommes, envoyé par le général Augereau, avait rejoint ma colonne de Villefranche, et que l'une et l'autre avaient attaqué et battu l'ennemi. Je jetai de suite quatre compagnies de miquelets sur ma droite, pour arrêter ou au moins inquiéter l'ennemi, s'il se repliait sur Ripoll. Cette précaution ne fut point inutile; car ce détachement amena le soir même à Campredon plusieurs prisonniers, et surtout une partie des équipages.

Je me portai dans Campredon pour m'emparer des positions dominantes, et y placer notre artillerie, afin d'ôter tout moyen à l'ennemi de s'en emparer de nouveau. La colonne d'Augereau me quitta le lendemain pour retourner du côté de Saint-Laurent de la Mouga.

Nous ne trouvâmes aucun habitant dans la ville; tous avaient fui même avant la garnison qui défendait Campredon. Nous y trouvâmes peu d'effets, parce que dans le commencement d'octobre 1793, le général Dagobert y avait fait une incursion dans laquelle Campredon avait été pillé et saccagé. C'est de cette incursion que parlait le comte de la Union, général espagnol, dans sa cor-

respondance avec le général Dugommier, lorsqu'il dit *qu'on emmena dans la retraite les femmes et les enfans*.... Ce sont de ces faits si aisés à éclaircir, qu'il est surprenant que quelques méchans imbéciles aient voulu tourner contre moi la plainte du comte de la Union. Ce qu'il y a de bien certain, ce qu'a bien vu toute ma division, c'est que nous n'avons trouvé personne ni à Ribbes, ni à Campredon ; et conséquemment nous n'avons pu prendre ni femmes ni enfans. Ce que je sais aussi de bien sûr, c'est que Dagobert, ayant été repoussé dans Campredon par des forces supérieures, avait cru devoir prudemment mêler dans sa colonne des femmes et des enfans, pour empêcher l'ennemi de le fusiller dans sa retraite. Dès que sa troupe fut dégagée, il renvoya ces Espagnols dans leurs foyers... Le comité de salut public de la convention aurait pu, avant de me punir de ce fait, savoir s'il s'était passé sous mon commandement. Cette réflexion est moins un reproche qu'un avis à tous les gouvernemens de s'éclairer sur les faits avant de les juger.

Après nous être emparés de Campredon, et nous y être établis militairement, mon premier soin fut d'établir une communication avec la Cerdagne et le quartier-général de l'armée des Pyrénées Orientales. Cette dernière communication m'était surtout nécessaire pour évacuer dans l'intérieur de la république les prises faites et celles à faire sur l'ennemi. J'établis la communication par Prats-de-

Mollo, parce que, n'ayant pas assez de monde, je n'avais pas pu laisser des troupes à Toses, ni à Ribbes; elles n'y auraient pas été en sûreté, puisque l'ennemi avait des forces à Casteilla, à la Pobla, à Baga et à Berga. C'est ce qui m'avait engagé, dans mon premier plan de campagne, à porter une colonne sur Berga; je me serais par là assuré une libre communication depuis Ripoll à Puycerda; mais, comme on l'a vu plus haut, le besoin de secourir la droite de Dugommier me força à me jeter du côté de Campredon.

J'envoyai donc des détachemens de distance en distance depuis Campredon jusqu'à Prats-de-Mollo : tous les piquets furent placés de manière à assurer la marche de nos convois, à établir enfin une sûre et libre communication entre moi et l'armée des Pyrénées Orientales.

Ayant pris toutes les mesures de sûreté, je dus m'occuper à continuer la diversion que je devais faire en faveur de la droite de Dugommier; je résolus de me porter sur Ripoll pour y interrompre les travaux des fabriques d'armes de cette ville. Je rédigeai le plan de ce nouveau mouvement, et j'en fis passer copie au général Dugommier et aux représentans du peuple.

§ 159. Je laissai le commandement de Campredon, et la surveillance de notre communication avec Prats-de-Mollo, à un général de division que j'avais sous mes ordres. Je laissai à sa disposition deux mille cinq cents hommes, sans compter les

canonniers et quelques cavaliers d'ordonnance. Je lui remis, pour la défense de Campredon, deux pièces de quatre, une pièce de deux, une suédoise, deux mortiers de six pouces, trois républicaines, une vingtaine de fusils de rempart, et je partis pour Ripoll le 23 prairial an 2 de la république (11 juin 1794).

A deux lieues et demie de Campredon, il me fallut battre et réduire Saint-Jean-des-Abadessas. Nous y fîmes environ cent prisonniers. Une de mes colonnes, marchant sur les hauteurs de gauche, enleva à l'ennemi qui fuyait, huit cents moutons, douze jumens, sept bœufs, quatre-vingts chèvres et quelques cochons. J'établis une garnison à Saint-Jean-les-Abadessas pour établir et garder ma communication avec Campredon. J'y laissai des officiers pour y veiller à la police, à la sûreté des prises, et pour empêcher les dégâts. Je continuai le même jour ma route sur Ripoll. Ce fut un combat continuel le long de notre route : tantôt c'était un rassemblement de villageois qui s'opposaient à notre passage et qu'il fallait ôter du chemin à coups de fusils; tantôt c'était le passage d'un pont qui nous était disputé, et que nous trouvions coupé quand nous avions emporté le poste; de manière que, quoique la route soit courte de Saint-Jean à Ripoll, il nous fallut plus de la moitié de la journée pour y arriver. Mes colonnes de droite et de gauche eurent surtout de violens combats à soutenir, parce qu'elles avaient à balayer les hauteurs, pour

que nos convois et notre artillerie ne fussent pas surpris et écrasés dans les gorges où il nous fallait passer.

Arrivés en face de Ripoll, il fallut nous emparer des trois châteaux (1) qui dominent cette ville, et où l'ennemi avait des détachemens munis d'espingoles et de fusils de rempart. Après deux heures de combat, nous fûmes maîtres de ces trois hauteurs et de la ville.

Je laissai la plus grande partie de la troupe placée militairement hors de la ville; j'y entrai seulement avec un bataillon, le chef de l'état-major, un commissaire des guerres, le chef d'artillerie, et le directeur des subsistances. Ces divers officiers furent chargés de saisir tout ce qui pourrait servir à la république, et le commandant du bataillon fut chargé d'empêcher tous dégâts, pillages, gaspillages et incendies. Le bataillon que j'avais fait entrer avec moi, n'était que pour l'établissement de cette police dans la ville de Ripoll.

Je fis d'abord visiter les ateliers d'armes de la ville; nous y trouvâmes beaucoup d'armes, et surtout beaucoup d'outils. Je m'empressai de les faire passer dans l'intérieur de la république : je sentais qu'étant en guerre avec l'Allemagne et

(1) Les trois châteaux de Ripoll sont des espèces de forts qui ont été changés en couvents. Il y a une église et une maison sur chacune de ces trois hauteurs.

l'Angleterre, les outils devenaient un objet précieux et intéressant pour la république.

Nous trouvâmes beaucoup de subsistances dans Ripoll, et la charge de deux mulets d'argenterie. Le rapport qu'en fit dans le temps Dugommier à la convention nationale, prouve que, malgré la difficulté des passages et les tentatives journalières de l'ennemi, je fis entrer en France à cette époque des prises immenses.

Tous les habitans avaient fui; cependant j'en fis rentrer quelques-uns que la crainte avait fait cacher hors de la ville: je leur faisais donner les subsistances comme à la troupe; et là, comme ailleurs, j'ai fait tous mes efforts pour prouver que la république ne faisait point la guerre aux peuples.

§ 160. Étant à Ripoll, et faisant évacuer nos prises sur le quartier-général de Dugommier, je sentais qu'il était instant de hâter la marche de ces convois, parce que je n'étais parti de Campredon qu'avec environ trois mille hommes, desquels j'avais laissé une portion à Saint-Jean-des-Abadessas, pour conserver ma communication et me ménager une retraite sûre. Il faut de plus observer que chaque jour il me fallait employer une partie de la troupe à accompagner les convois des mulets qui transportaient les prises à Campredon. Là les hommes et les mulets étaient relevés par d'autres qui allaient à Prats-de-Mollo, et cette colonne mobile était jour et nuit en marche: de manière que l'on voit qu'il me restait

peu de forces pour résister en cas que l'ennemi m'eût attaqué à Ripoll.

Cette entreprise, j'ose le dire, fut des plus hardies; et si les circonstances eussent permis qu'on m'eût secondé dans mon opération, notre incursion en Catalogne eût été bien plus lucrative. On remarquera qu'à cette époque Bellegarde était encore entre les mains des ennemis, et que Dugommier n'avait encore ni Roses, ni Figuières; en sorte que je me trouvai bien avant hors de notre ligne, et forçant, par la promptitude ou plutôt la témérité de ma marche, les villes d Olot et de Vic à évacuer leurs objets précieux sur Barcelone, aux portes de laquelle je serais venu, si j'eusse eu à ma disposition les forces promises à Dagobert par le comité de salut public de la convention nationale.

Mon plan était (et j'en fis part aux représentans du peuple et à Dugommier) que la droite de Dugommier ferait, pendant que j'étais à Ripoll, marcher une colonne sur Besalu; qu'en même temps une partie de ma colonne de Campredon se dirigerait depuis Campredon jusqu'à Olot, ville sur laquelle j'aurais aussi et à la même époque porté une partie de ma troupe de Ripoll. Toutes ces forces réunies à Olot se seraient emparées de Castelfollit, où il y a du canon et un château fort. Par ces diverses opérations, nous pouvions alors espérer de garder Campredon, Ripoll et Castelfollit; nous y trouvions surtout l'avantage de nourrir

toute l'armée des Pyrénées Orientales sur l'ennemi. Nous aurions pu, pendant les grandes chaleurs, porter nos troupes dans ces montagnes salubres, et ne pas les laisser périr de fièvre et d'intempérie dans les plaines de Figuières.

Je ne cherche point à blâmer mes camarades sur leurs opérations; mais je crois qu'en cas de guerre en Catalogne, il y a, pour y entrer, un autre chemin à prendre que celui des bords de la Méditerranée, surtout quand on n'est pas supérieur à l'ennemi en marine. Je me borne à cette réflexion, parce que je ne veux pas qu'on m'accuse d'indiscrétion dans aucun temps. Je l'ai dit dans une note, j'ai un mémoire manuscrit sur les moyens de faire avec avantage la guerre dans les Pyrénées; dès qu'il sera entièrement terminé, je l'adresserai au bureau de la guerre.

§ 161. Le même jour de mon arrivée à Ripoll, j'avais envoyé un de mes aides-de-camp au général du Boulou, pour demander des instructions aux représentans du peuple sur les ateliers et fonderies de Ripoll, c'est-à-dire pour savoir si je devais, outre l'enlèvement des armes et des outils, détruire les forges. Leur réponse fut de dégrader ce qui ne pouvait pas être emporté, et je m'y conformai.

Cet aide-de-camp fut, en outre, chargé de remettre à Dugommier le rapport de mes opérations, ainsi que le plan que je croyais exécuter dans la suite, s'il y donnait son assentiment. On voit par-là que je ne faisais rien sans en faire part

au quartier-général de l'armée des Pyrénées Orientales.

Je n'ai pas besoin de rapporter ici tous les divers ordres que j'ai donnés pour maintenir la discipline parmi les troupes, pour assurer à la république les prises faites sur l'ennemi, pour faire respecter en pays étranger les propriétés et les personnes des citoyens, pour faire traiter avec humanité les prisonniers de guerre, enfin pour remplir tous mes devoirs en militaire zélé et en homme probe. Tous ces ordres sont consignés dans mes registres et dans ceux de l'état-major de l'armée; ils sont, en outre, dans tous les livres d'ordres des bataillons qui ont servi avec moi. Ainsi j'abandonne mes lâches calomniateurs à leur coupable turpitude; et, outre que j'ai dans ma conscience la satisfaction de n'avoir aucun reproche à me faire, je suis sûr que, si mes ennemis m'avaient connu un crime, ils se fussent empressés de le relever. N'ayant rien de positif ni de particulier à dire sur mon compte, ils généralisent leurs calomnies; mais, pour ma satisfaction, je ne voudrais autre chose, sinon que mes persécuteurs fussent obligés de publier leurs mémoires.

Je ne pus rester que six jours à Ripoll, parce que j'appris dans la journée du 29 prairial, par quelques observateurs que j'avais envoyés du côté de Vic, que l'ennemi se disposait à me cerner dans Ripoll avec des forces supérieures; je sus surtout qu'il se portait en force depuis Olot sur Saint-Jean-

des-Abadessas; pour s'en emparer et me couper ce passage.

Ne recevant point de réponse du quartier-général du Boulou au sujet de notre marche combinée sur Castelfollit, je sentis la nécessité de me replier de suite sur Campredon, et je pris les mesures nécessaires pour opérer cette retraite.

L'heure du départ fut fixée pour le 30 prairial, à une heure du matin; chaque chef eut l'ordre de faire réveiller la troupe sans battre la caisse; il fut défendu d'incendier en quittant les postes, et de tirer des coups de fusil ou coups de canon sans nécessité absolue, c'est-à-dire sans y être forcé par une attaque. Chargés d'un nombreux convoi, cette précaution nous était nécessaire pour cacher le moment de notre départ à l'ennemi qui se rassemblait en forces autour de nous.

La troupe fut répartie pour notre départ à peu près comme elle l'avait été pour notre arrivée : deux colonnes furent placées, l'une à droite, l'autre à gauche, sur les hauteurs, pour assurer la marche de notre artillerie et du convoi qui suivaient la route qui de Ripoll va le long de la rivière à Saint-Jean-des-Abadessas et Campredon. Notre colonne, qui marchait sur les hauteurs du côté d'Olot, eut de violens combats à soutenir, et nous arrivâmes à Saint-Jean-des-Abadessas au moment que l'ennemi se présentait pour en chasser notre garnison et s'en emparer.

Par tout ce que je voyais depuis mon départ de

Ripoll, je jugeai facilement des obstacles que nous allions trouver pour marcher sur Campredon. Je prévoyais que la sûreté de nos convois tenait à la fermeté de l'avant-garde, et que si malheureusement elle se laissait repousser, cela pourrait jeter le désordre dans ma colonne, et par-là nous livrer aux coups de l'ennemi. Étant donc arrivé à Saint-Jean-des-Abadessas, je me mis à la tête de l'avant-garde; j'y fis marcher une pièce de quatre et une de deux, et je donnai le commandement de la colonne à un général de brigade. Cette avant-garde était composée de cinq cents hommes au plus.

§ 162. Je conduisis à la hâte mon avant-garde du côté de Campredon; mais, quand je fus à quelques pas de cette ville, je m'aperçus qu'elle était retombée au pouvoir des Espagnols. Cette aventure malheureuse et incompréhensible ne nous découragea cependant pas; nous nous décidâmes de suite à la conquérir une seconde fois.

Sans attendre notre colonne, je me portai sur une butte dominant la ville; l'impétuosité de notre attaque fut telle que l'ennemi n'eut pas le temps de compter nos forces, et nous fîmes évacuer Campredon à trois bataillons de ligne et à une quantité de paysans armés. Ce n'est qu'après le combat que nous fûmes instruits par les prisonniers des forces que les Espagnols avaient dans Campredon au moment que nous l'avons attaqué avec cinq cents hommes.

C'est, il faut l'avouer, dans de telles circonstances qu'on est bien à portée de juger le salutaire effet que produit la présence d'un général : s'il sait conserver son sang-froid, montrer un visage serein, cacher toute inquiétude, il double les forces de sa troupe; s'il s'élance le premier à l'ennemi, il est sûr que ses frères d'armes le suivront, et renverseront tous les obstacles.

Ce ne fut que lorsque la colonne fut arrivée, que nous reprîmes possession de Campredon, et que nous finîmes par chasser l'ennemi du château Saint-Antoine, où il s'était réfugié. Le 30 prairial, au soir, je ne fis entrer dans la ville qu'un bataillon avec moi; j'ordonnai au commissaire des guerres et au directeur des subsistances de procéder de suite à l'inventaire des provisions, munitions et armes qu'on y trouverait. Je fus averti que le feu était à une maison; je le fis éteindre, et je revins bivouaquer avec ma colonne hors de la ville, en laissant, pour la police de Campredon, le bataillon que j'y avais conduit.

§ 163. Dès que le jour parut, je m'établis militairement autour et dans la ville de Campredon. Je rétablis de suite notre communication avec Prats-de-Mollo, et je fis part de nos nouveaux événemens au général Dugommier, en annonçant que j'ignorais ce qu'étaient devenus la troupe et le général de division que j'avais laissés à Campredon lors de mon départ pour Ripoll.

Ce qui m'étonnait le plus dans cet événement,

c'est que l'ennemi n'avait repris Campredon que le même jour que je venais de l'en repousser; conséquemment j'étais surpris que notre colonne repoussée de Campredon n'entendît pas nos coups de canon, et ne fût pas de suite revenue sur ses pas.

Nos canonniers, ayant aperçu près de la rivière des débris de nos affûts, firent des recherches, et tirèrent de l'eau les deux pièces de quatre que j'avais laissées lors de mon départ au commandant de Campredon. On trouva des caisses de cartouches dans les rues, et l'on trouva surtout vingt mille rations de pain dans une église.

J'étais décidé de rester avec ma division à Campredon, lorsque vers midi, le 1er. messidor (19 juin 1794), il se manifesta dans la ville et tous les environs un incendie général. Le chef du génie me fit sentir l'impossibilité d'arrêter le feu. Je fis battre la générale, et une heure plus tard je n'eusse plus été à temps de sortir les convois de la ville.

Je rassemblai la troupe, notre artillerie, nos provisions et nos mulets dans un pré hors de la ville; et, voyant qu'il n'y avait point de moyens pour éteindre le feu, j'ordonnai la retraite sur Prats-de-Mollo, et nous vînmes passer la nuit au bivouac sur une montagne à moitié chemin de Campredon et de Prats-de-Mollo. Cette retraite se fit en bon ordre, puisque nous menâmes avec nous notre artillerie et celle qu'avait jetée dans la rivière mon général divisionnaire; nous emmenâ-

mes deux cents mulets chargés, plusieurs prisonniers de guerre, et un troupeau de chèvres et de moutons.

§ 164. L'événement de Campredon est une de ces circonstances bizarres qui retombent le plus souvent sur les hommes qui n'ont point de tort. Comme cet événement a servi de prétexte pour me persécuter et pour m'enlever mon état, je dois clairement démontrer que, s'il y eut des imprudens, des faibles dans ce fait, ce fut tout autre homme que moi, et je vais me justifier par des preuves incontestables.

Il faut d'abord remarquer qu'ayant eu deux fois l'honneur de prendre Campredon, je ne pouvais avoir aucune raison de l'incendier et de l'abandonner : il était au contraire de ma gloire de m'y maintenir, et de garder au moins ce souvenir de notre entrée en Catalogne. Par tous les plans de campagne que j'ai cités, on a vu que mon dessein était de conserver ce poste important pour fermer tout passage à l'ennemi entre ma division et celle du général Augereau. Il résulte donc moralement de tout cela, que je ne pouvais pas avoir l'intention de brûler Campredon ; mais, il y a plus, il va résulter physiquement que je ne l'ai pas fait.

Avant de discuter les causes de l'incendie, je dois dire que je dus évacuer Campredon, à cause de cet incendie. Je ne m'en tins pas sur mon opinion seulement pour me replier sur Prats-de-Mollo ; car je tins hors de la ville un conseil de

guerre où la nécessité de la prompte évacuation fut arrêtée, et où la retraite fut démontrée indispensable. Le procès verbal de ce conseil de guerre fut signé par les citoyens Cafarelli, adjudant général; Chrétien, général, chef de l'état-major; Peyron, général de brigade; Tersac, chef du génie; Doumic, chef d'artillerie; Beltran, vaguemestre de l'armée; Gauthier, chef de bataillon; Girard, commandant le seizième régiment. Ainsi l'on voit que ce ne fut point par caprice que je fis ma retraite; on voit surtout que, si Campredon fut abandonné aux flammes, c'est qu'il ne fut point en mon pouvoir de le sauver, d'autant plus que je voyais au même instant le feu dans tous les villages à plus d'une lieue autour de la ville.

Pour prouver que je n'ai point de tort dans l'incendie de Campredon, je dois citer deux déclarations faites par les chefs d'artillerie et du génie; témoignages d'autant moins suspects, qu'ils sont de gens qui, par état, doivent se connaître en incendies.

Déposition du chef du génie, remise au général Doppet.

« Je me rappelle parfaitement que le 30 prairial au soir, après que tu eus fait prendre à l'armée auprès de Campredon une position à passer la nuit au bivouac, j'entrai avec toi dans la ville, tu fis placer les gardes, et nous retournâmes joindre la troupe. A peu de distance de la porte par où nous

devions sortir, nous aperçûmes à notre gauche, et dans le fond d'une rue, des étincelles qui annonçaient le feu dans une maison ; l'obscurité était grande, et il régnait alors un calme parfait.

Le premier messidor, à la pointe du jour, les derniers postes ennemis ayant été forcés pendant la nuit, l'armée entra dans la ville. Plusieurs maisons étaient en feu dans le quartier par où nous entrions ; je visitai ces maisons avec le commandant d'artillerie : et nous remarquâmes que le calme qui existait encore, retardait seul l'incendie des bâtimens, dont les planchers brûlaient lentement.

» Je fus reprendre le même logement que j'avais occupé lors de notre première entrée à Campredon : je trouvai en cendres le fourrage sur lequel j'avais couché, dans une chambre plafonnée, où le feu s'était éteint sans causer aucun dommage. Je communiquai à un général de brigade la crainte que pouvaient donner ces marques d'incendie général ; il parut ne pas approuver l'agitation que cette observation pouvait répandre dans l'armée qui avait besoin de repos. Je n'en parlai plus, et je fus me reposer.

» Le vent, qui s'éleva avec force quelques heures après, manifesta l'incendie dans une grande partie de la ville; je fus de suite chez toi, où de la fenêtre nous vîmes en feu toutes les maisons situées dans les vallons qui aboutissent à Campredon, à une grande distance de la ville. Ce fut alors, je

crois, que l'ordre fut donné de sortir l'artillerie, les équipages et les convois.

» Vers le milieu du jour, toute l'armée étant réunie sur l'esplanade, la ville ne nous parut plus qu'une horrible masse de flammes et de fumée. Je pense qu'on ne peut pas hésiter de croire que le feu avait été mis partout dans la ville avant notre arrivée.

» *Signé* TERSAC, chef du génie. »

Déposition et rapport du chef de brigade d'artillerie.

« Le 30 prairial, nous entrâmes dans Campredon sur les huit heures du soir, avec les généraux Doppet, Chrétien, et autres officiers : en entrant, je vis le feu dans une ou deux maisons. Après que le général eut fait placer la troupe, nous retournâmes à demi-lieue de Campredon, où nous bivouaquâmes.

» D'après le rapport que fit le commandant du huitième bataillon du Bec-d'Ambès, au matin premier messidor, que le poste de Saint-Antoine avait été pris sur l'ennemi, le général me donna l'ordre de faire entrer dans Campredon l'artillerie et les munitions ; ce qui fut exécuté.

» En entrant dans la ville, je vis le feu dans plusieurs maisons, et principalement sur la place où l'on conduisait l'artillerie. Pour prévenir les inconvéniens, je fis décharger les munitions dans un pré à une portée de fusil de la ville. Cela fait,

je fus en rendre compte au général, qui approuva cette mesure.

» Je vis aussi que le général donna en ma présence le commandement de la place de Campredon à un officier que je crois être de la légion des Pyrénées, auquel il donna l'ordre de faire éteindre le feu de suite partout où il pourrait être, et fit défendre de mettre le feu dans aucune maison, sous peine de punition.

» Le général me donna l'ordre de placer mon artillerie où je la croirais nécessaire; je montai avec le chef du génie sur le château de Campredon; après avoir vu l'avantage de la position, je donnai ordre d'y placer une pièce de deux et six fusils de rempart : ce qui fut exécuté de suite.

» Le chef du génie, ainsi que moi, fûmes rendre compte des avantages que l'on pourrait tirer des différentes hauteurs environnant Campredon. Sur le rapport du chef du génie, qui proposait de faire différens ouvrages, entre autres de palissader la hauteur qui est sur la droite de Campredon, le général adopta ces mesures, et ordonna au chef du génie de lui en apporter le plan, à quoi il fut s'occuper de suite dans le logement que nous occupions ensemble à notre première entrée dans Campredon.

» Nous y trouvâmes que le feu y avait été mis dans deux chambres où il y avait des matières combustibles; mais cependant le feu n'avait pas eu de suites. Cela nous fit présumer que le feu

avait été mis dans toutes les maisons. Ce qui nous confirma dans cette idée, c'est qu'ayant parcouru trois ou quatre maisons voisines, nous trouvâmes les mêmes préparatifs que dans la nôtre.

» Deux officiers d'artillerie viennent me faire le rapport qu'ils viennent de découvrir dans la rivière les deux pièces de quatre qui avaient été abandonnées par les troupes de Campredon, lors de leur retraite; je donnai ordre de les en sortir de suite, et de les conduire avec les autres.

» Comme j'allais placer l'artillerie sur les hauteurs, je vis le feu à toutes les maisons environnant Campredon jusqu'à près de deux lieues à la ronde, et particulièrement sur le chemin de Ribbes. Je rentrai chez moi pour en faire part au chef du génie qui s'en était déjà aperçu, et qui en avait été rendre compte au général, d'autant mieux que le feu faisait des progrès dans la ville.

» Le général, ayant vu par lui-même la véracité du fait, ordonna de battre la générale pour sortir de la ville de suite, et se rassembler sur l'esplanade qui donne du côté de Prats-de-Mollo.

» Arrivés, après beaucoup de travaux, pour sauver l'artillerie et les munitions à l'endroit désigné par le général, nous vîmes Campredon tout en feu. J'augurai que c'était l'ennemi qui avait mis le feu pour nous tendre un piége.

» *Signé* PAUL DOUMIC, chef de brigade d'artillerie. »

En réfléchissant sur ces deux dépositions, on voit clairement qu'en reprenant Campredon je croyais y rester et m'y établir militairement; on voit que ce n'est pas moi qui peux y avoir mis le feu, puisque les chefs du génie et d'artillerie ont trouvé des matières combustibles préparées dans diverses maisons, puisqu'ils affirment tous deux que dans quelques chambres le feu s'était éteint de lui-même avant notre entrée dans la ville.

Nous crûmes tous que c'était l'armée de l'ennemi qui, voyant qu'on lui reprenait une seconde fois cette ville, pouvait y avoir mis le feu pour nous en ôter la possession. Cela peut être en effet arrivé de cette manière : cependant, quand on réfléchit que le général que j'avais laissé à Campredon avec deux mille cinq cents hommes, se crut pressé de manière à devoir jeter nos canons dans la rivière; quand on réfléchit que, pour regagner la Cerdagne, il prit à la hâte son chemin par les montagnes les plus difficiles, et qui étaient encore couvertes de neige; quand on observe que les caisses de cartouches que nous trouvâmes dans les rues, étaient des cartouches de nos magasins; quand on observe que les vingt mille rations de pain, que nous retrouvâmes dans l'église, étaient notre pain même, tout cela pourrait faire présumer que ce général crut devoir incendier Campredon pour occuper l'ennemi à éteindre l'incendie pendant qu'il ferait sa retraite.

Mon intention n'est pas d'accuser cet officier

général; car il n'est pas au pouvoir de tous les militaires de faire des calculs froids et justes dans le moment d'une attaque. On peut être brave et bien attaché à sa patrie, sans avoir la réflexion de l'à-propos qui sert souvent à tirer un général d'un pas difficile.

Ce général, sachant que je n'étais qu'à une petite journée de lui, ne devait-il pas faire la plus longue et la plus vigoureuse défensive? Il n'ignorait pas que Campredon était mon passage pour revenir de Ripoll; et, s'il se voyait forcé d'évacuer cette ville, il semble qu'il devait seulement se retirer sur quelque hauteur, pour être à portée, quand j'arriverais, de venir m'aider à reprendre ce poste, ou au moins m'aider à forcer le passage pour venir avec mes convois à Prats-de-Mollo. Il est probable que, s'il ne prit pas ces mesures, il me crut fait prisonnier avec ma colonne du côté de Ripoll.

Mais, je le demande à tous les hommes justes et sensés : si une telle croyance, si une telle supposition suffisait pour justifier un général qui se laisse forcer dans un bon poste, malgré ses deux mille cinq cents hommes et son artillerie, pourquoi punirait-on, pourquoi blâmerait-on, pourquoi rirait-on bêtement d'un autre général qui a eu l'énergie de se débloquer d'un trou comme Ripoll? Pourquoi calomnierait-on un général en chef qui, avec sa seule avant-garde, reprend un poste important; qui sauve, par son sang-froid, des

convois immenses, et qui, par sa témérité, répare le malheur des autres?...

Les militaires sont le plus souvent fort mal jugés dans leurs opérations, par la raison que les juges sont trop éloignés de la scène, et que ceux qui instruisent les juges sont toujours les jaloux rivaux de l'accusé. L'événement de Campredon fut sans doute malheureux; mais devait-il retomber sur celui qui ne s'y trouvait pas? Pouvait-il raisonnablement faire oublier la destruction des fabriques de Ripoll? Pouvait-il faire oublier le versement des armes et des outils dans les ateliers de la république?

Ce n'est pas le seul jugement bizarre que j'aie vu porter : heureux, trop heureux, si je m'en fusse trouvé la seule victime! Mais il résulte souvent des maux généraux de la persécution qu'on dirige contre un particulier : on en verra la preuve dans le chapitre suivant où je parlerai des moyens que j'avais donnés pour conserver la Cerdagne, et de ceux qu'on adopta pour la perdre (1).

§ 165. Ayant démontré qu'il n'était plus en mon pouvoir de me maintenir à Campredon, je dois faire quelques réflexions sur la retraite que le malheur des événemens me força d'opérer. Je l'ai dit plus haut, nous fîmes cette retraite dans le

(1) Les Espagnols reprirent la Cerdagne espagnole deux ou trois jours avant la paix. Je n'en avais pas alors le commandement, me trouvant très-malade à Montpellier.

meilleur ordre possible; mais j'étais inquiet sur le sort de la colonne républicaine qui avait été forcée à Campredon. J'arrivai à Prats-de-Mollo sans qu'on pût m'en donner des nouvelles.

Étant à Prats-de-Mollo, je donnai les ordres nécessaires pour la rentrée de ma colonne en Cerdagne espagnole, et j'en cédai le commandement à un général de brigade, pour me rendre au quartier général du Boulou, près le général Dugommier. Je laissai à Prats-de-Mollo deux de mes bataillons, pour être dans le cas de remarcher sur Campredon avec une partie de la garnison, si le plan de Dugommier l'exigeait.

Je laissai aussi nos deux obusiers sur le fort de la Garde, à Prats-de-Mollo, d'après que le chef d'artillerie et le commandant de cette place m'en eurent démontré la nécessité. Ces précautions militaires, dans une partie qui n'était pas de mon commandement, prouvent que je voyais dans toutes mes démarches moins ma gloire ou mon intérêt individuel que le bien général.

Quand je fus au Boulou, je sus que le général, qui avait été attaqué à Campredon, avait passé avec sa colonne par Pla-Guilhem pour rentrer dans la Cerdagne.

Dugommier m'instruisit qu'il avait envoyé, il y avait deux jours, une colonne du côté de Basalu, parce qu'il me croyait encore à Campredon, et en état de marcher sur Ollot; mais que, dès qu'il avait eu connaissance de ma retraite, il avait donné ses

ordres pour que cette colonne ne poussât pas plus loin. Il était malheureux qu'on n'eût pas ordonné le départ de cette force pendant que j'étais à Ripoll et que nous occupions Campredon; car on eût, sans ce trop long retard, pu effectuer le projet sur Castelfollit.

Nous convînmes avec Dugommier, qu'outre les deux bataillons que je lui avais laissés à Prats-de-Mollo, je lui remettrais encore un autre bataillon de ma division, et que, de retour dans la Cerdagne, je m'en tiendrais à des mouvemens qui ne fissent qu'inquiéter l'ennemi, et le forcer à tenir des troupes en face de moi.

CHAPITRE V.

Entreprise de l'ennemi sur la Cerdagne. Forces et moyens de la division du Mont-Libre. Lettres écrites par les Espagnols. Cruauté de quelques moines devenus soldats. Plan de défense pour la Cerdagne conquise. Mon départ de cette division.

§ 166. L'ennemi, ayant apparemment été instruit que j'avais fait ma retraite sur Prats-de-Mollo, crut sans doute que je portais ma colonne du côté de la division d'Augereau, et que je ne dirigeais pas mes troupes du côté de Puycerda. Il fit en conséquence des préparatifs pour attaquer la Cerdagne espagnole.

Dès que j'eus conféré avec Dugommier, je pris la route de Puycerda, et je rejoignis, le 8 messidor (26 juin 1794), au Mont-Libre, ma colonne qui venait d'y arriver la même matinée. Aussitôt que j'entrai au Mont-Libre, il y arriva une ordonnance au commandant qui lui annonçait que les Espagnols attaquaient en forces Belver et Puycerda.

Instruit de ce mouvement, je fis de suite assembler la colonne qui prenait son logement; je fis donner du pain et de l'eau-de-vie à la troupe; et dès que mes frères d'armes furent instruits qu'il s'agissait d'aller au secours de leurs camarades, ils reprirent gaiement leurs sacs et leurs fusils pour

marcher avec moi sur Puycerda. Le représentant du peuple, Chaudron-Rousseau, qui se trouvait à cette époque au Mont-Libre, fut témoin de ce fait; il vit la bonne volonté des soldats républicains, malgré la fatigue qu'ils supportaient depuis longtemps, et quoiqu'ils eussent déjà fait une étape ce jour-là.

Il y avait quatre ou cinq jours que la colonne, qui avait été repoussée de Campredon, avait rejoint la Cerdagne espagnole; conséquemment on fut en état d'opposer à l'ennemi une vigoureuse résistance. Ce qui l'arrêta, surtout, fut la redoute que j'avais fait construire à Belver avant mon départ pour Ripoll.

Le 8 messidor an 2 de la république (26 juin 1794), l'ennemi fut complètement battu dans l'attaque qu'il dirigea contre la Cerdagne. Cependant, au lieu d'adresser à la convention le rapport que je fis de cette mémorable journée, on lui écrivit que l'on venait de prendre Belver aux Espagnols. La convention nationale fut si bien trompée sur ce rapport, qu'on lit sur son *Tableau des campagnes : Prise de Belver le* 8 *messidor.* Ce qu'il y a de plus ridiculement comique dans cette affaire, c'est qu'on ne fit point ce rapport par erreur; il fut fait pour prêter une plus grande apparence de victoire au général qui avait été repoussé de Campredon; il fut fait pour ôter à ce général tout soupçon de tort dans l'affaire de Campredon; il fut fait pour laisser croire que j'avais

perdu Belver, et qu'un autre l'avait reconquis; il fut fait pour parler en bien de tout autre individu que de moi. De qui dois-je m'en plaindre? Je l'ignore. Ce que je sais de positif, c'est que Belver fut vigoureusement défendu le 8 messidor, mais que c'est Dagobert qui l'avait conquis il y avait un an.

L'arrivée de ma colonne acheva d'ôter à l'ennemi tout espoir de réussir dans son invasion projetée en Cerdagne; il se retira sur Campredon, Ribbes et la Seu-d'Urgel. Ma colonne arriva surtout fort à propos pour faire cesser la terreur qui se répandait à Puycerda d'où l'on évacuait déjà les bestiaux sur le Mont-Libre. Je rassurai tous les habitans, et je fis rétrograder les bestiaux. Notre arrivée rétablit le calme en doublant les forces et l'énergie, et nous achevâmes avec nos camarades une victoire qu'ils avaient si bien commencée.

§ 167. Depuis que j'étais de retour en Cerdagne, mes ennemis s'occupaient sourdement à me calomnier au sujet du malheureux événement de Campredon. On cherchait à faire croire que ma marche sur Ripoll n'avait été qu'une opération infructueuse, une démarche inconsidérée; et qu'elle avait même été contraire aux triomphes de l'armée des Pyrénées Orientales.

D'obscurs et adroits intrigans, restes impurs du royalisme, cherchaient à tromper et irriter Dugommier contre moi : on lui disait surtout que j'avais trop de troupes dans les deux Cerdagnes;

qu'il fallait m'en retirer pour porter du côté du Boulou, parce qu'on espérait, en me dégarnissant, me procurer la douleur de perdre la Cerdagne espagnole.

Le général Dugommier me demanda, le 11 messidor (29 juin 1794), des renseignemens sur l'étendue de terrain que j'avais à défendre; sur mes forces et sur celles de l'ennemi. Il me laissait ensuite apercevoir quelques incertitudes sur le but que j'avais eu en marchant du côté de Ripoll.

Quoique par les plans que je lui avais adressés dans le temps il eût pu voir mes intentions militaires dans cette circonstance, je lui répondis de la manière suivante, pour satisfaire à toutes ses demandes.

Au général Dugommier.

« Puycerda, le 14 messidor an II de la république.

» Je reçus hier au soir ta lettre du 11 messidor, et je m'empresse de t'envoyer, autant que possible, l'état comparatif que tu m'as demandé. La carte que je fais faire, et que je dois t'envoyer, sera finie sous peu de jours. Tu dois être bien persuadé, général, que par les mouvemens que j'avais projetés, que par ceux que les circonstances ont seulement permis d'exécuter, je n'ai eu en vue que d'empêcher, en les menaçant, aux forces de Campredon, de Ripoll, de Vic, d'Ollot et de Castelfollit, de se jeter du côté de Saint-Laurent de la Mouga, et

peut-être d'aller, à l'aide d'un grand rassemblement, ravitailler le fort de Bellegarde. Je te l'ai dit dans mes précédens rapports, si nous n'avons pas retiré tout le fruit que j'attendais de notre expédition, c'est plutôt par des événemens bizarres, que par une suite de mon projet de marche.

» D'après les rapports des déserteurs, je savais avant mon départ que l'ennemi avait des rassemblemens à la Seu-d'Urgel, sur ma droite ; à la Pobla, Baga et Berga, en avant de moi ; à Castellad, Dory, Tores, Ribbes et Campredon, sur ma gauche.

» Ce fut d'après ces renseignemens, qui ont été prouvés par des faits, que je formai le plan de marche que je t'adressai par une lettre du 5 prairial. Je croyais alors devoir marcher sur Baga et Berga : dans ce dernier, il y a un château défendu par du canon ; et, en s'en emparant, on formait un point qui couvrait et défendait la Cerdagne. C'est la droite de ma division qui eût marché de ce côté là, et ma gauche fût venue s'appuyer sur Campredon ; tu verras par la carte que c'eût été occuper l'ennemi par une grande étendue de terrain ; c'eût été surtout se rendre maître des montagnes, où, pendant les grandes chaleurs, les troupes trouvent des cantonnemens qui ne sont pas alors possibles dans les plaines brûlantes et malfaisantes de la Catalogne. Les efforts que fait actuellement l'ennemi pour jouir de ces montagnes, démontrent qu'il en sent l'avantage, soit pour les pâturages, soit pour la salubrité.

» Je dus changer ce plan de marche, lorsqu'au Mont-Libre, le 7 prairial, je reçus la lettre par laquelle tu me marquais de protéger Augereau, dont le poste était jalousé par l'ennemi.

» Augereau me fit tenir une lettre par un miquelet, que je reçus un jour après la tienne; en voici l'extrait, et les propres paroles : *Il serait très-important que ton armée se portât à Campredon, à Ripoll, à Ollot, Castelfollit, et lieux intermédiaires, pour faire main-basse dans ce pays et en chasser l'ennemi. A Ripoll est une fabrique importante de fusils. Il y a à Campredon et aux environs, des attroupemens considérables, commandés par un vicaire apostolique que le roi d'Espagne a décoré du cordon de général.....*

» *Signé*, AUGEREAU, général de division.

» A la réception de ces deux lettres, je pris les mesures nécessaires pour me porter à Campredon. Je t'adressai, ainsi qu'au général Augereau, le plan de ma marche ; j'y joignis l'état de mes forces marchantes, et l'époque de mon départ. Je te fis cet envoi le 14 prairial, époque à laquelle les passages des cols devinrent seulement un peu praticables.

» Dans notre marche sur Campredon, je vis en effet que l'ennemi était en forces à Dory, Toses, Ribbes et Campredon. Arrivé à ce dernier, j'établis ma communication avec Prats-de-Mollo, parce qu'il m'était impossible de l'avoir

par Ribbes, Toses et Puycerda ; parce que la localité montagneuse ne me permettait pas, d'un autre côté, de l'établir avec Saint-Laurent de la Mouga. Je t'en fis part de Campredon le 20 prairial, et j'en instruisis aussi le général Augereau le même jour.

» Je laissai garnison à Campredon, et communication établie avec Prats-de-Mollo ; et je te prévins, par une lettre du 21 prairial, que je marchais sur Saint-Jean-des-Abadessas et Ripoll. Le but de cette marche s'accordait, comme tu le vois, avec la lettre d'Augereau dont je t'ai cité les paroles plus haut.

» J'attirais sur moi, comme cela est arrivé, toutes les forces de Castelfollit, d'Ollot, et de Vic ; et conséquemment j'en débarrassais Augereau qui devenait d'autant plus fort de ton côté, qu'il avait moins d'ennemis en face.

» Le but de ma marche sur Ripoll avait encore un autre but non moins important : si la Cerdagne eût été attaquée, je me portais de suite de Ripoll à Ribbes, de Ribbes à Toses, de Toses à la Pobla, et l'ennemi se trouvait hors d'état d'échapper de la Cerdagne ; il ne me fallait que trois jours pour le rejoindre ; il m'en eût fallu autant de Campredon. Ainsi, par ma marche, on se trouvait y gagner la destruction des fabriques importantes de Ripoll.

» Si au contraire de Campredon je me fusse porté à Saint-Laurent de la Mouga, j'étais hors

d'état de secourir la Cerdagne, et notre garnison de Campredon eût succombé sous les forces de Saint-Jean, d'Ollot et de Ripoll, qui lui seraient tombées dessus. Cette garnison ne pouvant résister, l'ennemi eût inquiété Prats-de-Mollo : c'est ce qui me décida, en y passant, à y laisser deux bataillons, et à faire placer deux obusiers au fort de la Garde.

» Je sentais bien, en me portant sur Ripoll, que j'y étais trop en avant et trop isolé pour le conserver : aussi croyais-je seulement y détruire les fabriques, en enlever les armes ainsi que les outils, et revenir du côté de Campredon ; en m'emparant, si je le pouvais, d'Ollot, et surtout de Castelfollit. J'eusse occupé ce dernier, et une portion de la division d'Augereau, marchant par Besalu, m'y eût rejoint ; nous aurions laissé des forces à Castelfollit qui a du canon : ainsi notre ligne de défense depuis Augereau, eût eu pour forts appuis Castelfollit et Campredon.

» Tu sais, général, que l'incendie de Campredon, dont je cherche la cause, a détruit ce plan. Je t'ai prévenu de tous nos mouvemens, et de ceux de l'ennemi. J'ai passé au Boulou pour prendre tes instructions, et je suis heureusement arrivé en Cerdagne à temps pour m'opposer aux vues des Espagnols sur la Cerdagne.

» Le mémoire ci-joint va te donner les détails relatifs aux vues que paraît avoir l'ennemi, à

ses efforts, à nos moyens de défense, et à nos ressources. Salut et fraternité.

» *Signé*, DOPPET, général en chef. »

Tableau des moyens de défense des deux Cerdagnes; tableau des forces des ennemis pour les inquiéter, des passages principaux par lesquels il peut s'y porter, et des lieux de ses rassemblemens, adressés au général Dugommier par le général Doppet.

» La division du Mont-Libre, pendant trois mois de l'année, a une grande étendue de terrain à garder : c'est dans le temps que les montagnes, découvertes de neige, offrent partout des passages praticables. Cette division a à observer l'ennemi depuis Prats-de-Mollo jusques en avant de la Cerdagne espagnole, et de là sur tout le front du département de l'Arriège qui se trouve extrême frontière de l'Espagne.

» Les principaux points de défense établis pour cette division sont Villefranche, Mont-Libre, les postes d'Eyne, d'Ers, de Sainte-Léocadi, de Valsboulières, d'Ossèges, de Palau, d'Alp, de Das, Py et Nas, de Belver, de la Bastide, Tailtendre, des postes au-dessus de Bolvir, en côtoyant la vallée d'Andorra, et d'autres postes en tournant la vallée d'Andorra, pour couvrir Carol, l'Hospitalet, Ax, etc.

» On voit, par la carte, que l'ennemi peut pénétrer par tous les endroits que je viens de dési-

gner, et qu'il faut toujours réserver de certaines forces à Puycerda, pour que, l'ennemi se présentant à un poste, on ne soit pas obligé d'en dégarnir un autre pour courir au secours de celui qui serait attaqué.

» S'il ne fallait que se placer de manière pour être sûr de battre l'ennemi pénétrant dans un de ces points, la division serait sans doute assez forte; mais il faut former un cordon pour empêcher aux partis de miquelets de venir enlever les bestiaux, les moissons, et surtout les empêcher d'incendier la récolte. Ces dernières considérations empêchent de se livrer à ces mesures militaires dans lesquelles, en feignant de laisser un passage à l'ennemi, on se procure les moyens de le cerner et de le détruire. Les forces de cette division sont de neuf mille et deux ou trois cents hommes.

» Je passe maintenant aux forces que l'ennemi peut jeter sur cette division, et par quels endroits elles peuvent pénétrer.

» Depuis la droite d'Augereau, l'ennemi peut venir par les Sept-Cases, par Py, et les mêmes endroits où je fis passer ma colonne de Villefranche pour aller à Campredon. Il a aussi le chemin qui servit de retraite à la colonne qui fut repoussée de Campredon pendant que je revenais de Ripoll.

» Les forces qu'il amènerait par là sont celles que nous avons combattues pendant mon incursion en Catalogne, dont les points de rassemble-

ment sont à Vic, Ollot, Ripoll, Ribbes, Toses, Dory, et Notre-Dame-de-Noria. Ces forces consistent environ en trois mille hommes de troupes de ligne ; il y a avec cela les volontaires de Gironne, tous habillés de rouge, et les habitans des campagnes sans uniforme, qu'on appelle *soumettans*. De manière que l'ennemi peut, d'après ce que j'ai vu et les divers rapports que j'ai reçus, faire partir de ces points environ quinze mille hommes. Ils ont du canon à Castelfollit et à Ollot. Ces forces ont, outre les passages ci-dessus désignés, celui du col de Toses, du Pla des Salines, et celui de la Croix-de-Mayence.

» Un autre point de l'ennemi, et sur lequel il s'appuie en face de nous, c'est le château de Berga; il y a du canon. Il y a des troupes à Baga, un rassemblement de *soumettans* à Castella, et un mélange de troupes de ligne et de *soumettans* à la Pobla. D'après les rapports de déserteurs, et ce que vit l'une de mes colonnes en attaquant Castella, il y a quatre ou cinq mille hommes dans ces quatre endroits que je viens de désigner. Leurs passages pour tomber sur la Cerdagne sont, le chemin de Toses, le Plataniel, et le Col de Jau.

» La Seu-d'Urgel et Castelciotat sont un autre point bien important pour l'ennemi. Il a, soit à la ville, soit au château, soit à la citadelle, quatorze pièces de canon, dont quelques-unes de vingt-quatre qui sont en fer (elles y sont depuis les campagnes de Noailles); les autres ont été ame-

nées dernièrement de Lérida avec des obusiers.

» Les chemins de l'ennemi pour venir de la Seu-d'Urgel en Cerdagne, sont, par Monteilla, ensuite le chemin qui passant par Aristot, par Llès, vient à la Llosa, et de là dans la vallée de Carol, en côtoyant toujours la vallée d'Andorra.

» La force de la Seu-d'Urgel était dernièrement, d'après des rapports multipliés, de deux escadrons de cavalerie, de trois bataillons de ligne, et de six mille *soumettans*.

» Tu peux voir, général, à quoi se montent les forces ennemies. Il est de fait que tous les habitans sont armés en Catalogne ; j'ai, en originaux, des ordres qui les appellent au combat.

» Tu verras aussi, par la carte du pays que je t'ai fait faire, quelle est notre position, et quels sont les points que nous avons à défendre.

» *Signé* DOPPET, commandant en chef. »

Je n'ai pas besoin de commenter la lettre et le mémoire que je viens de citer : ces écrits répondent victorieusement à ceux qui me calomniaient sur mes opérations ; et pour peu qu'on ait de connaissances géographiques, on peut se convaincre par soi-même de l'exactitude de mes observations. Je n'en ai point imposé sur les forces qu'avait l'ennemi en face de moi, et que j'ai toujours contenues pendant que j'ai commandé dans cette partie. Quand je fus parti, l'on vit bien que j'avais

eu raison ; mais on avait voulu me jouer, et l'on perdit la Cerdagne.

§ 168. Le général Dugommier avait, avant l'envoi de la lettre et du mémoire que je viens de citer dans le paragraphe précédent, reçu de moi plusieurs renseignemens certains sur les forces de l'ennemi, soit en face de ses divisions de Collioures et de la Jonquière, soit en face de la Cerdagne. Je lui avais envoyé des papiers importans laissés à l'état-major espagnol de Ripoll, papiers parmi lesquels il y avait des états de situation des forces de l'ennemi, soit de mer, soit de terre. Je lui avais entr'autres fait passer des lettres qui contenaient des renseignemens certains.

Je dois citer quelques extraits de ces lettres, parce qu'elles prouvent d'un côté que les habitans de la Catalogne étaient tous armés, et qu'elles prouvent d'un autre côté que le fanatisme était le stimulant de cet armement, puisqu'il y avait des prêtres qui en avaient le commandement.

« Du quartier-général de Figuières, le 11 mai 1794.

» Les *soumettans*, qui arrivent en grand nombre de tous les côtés, ne laissent pas d'inquiéter et contenir l'ennemi ; et sans doute, sitôt qu'ils seront bien organisés d'après les soins qu'on se donne pour cet objet, ils seront d'un grand secours. Nous en comptons déjà de dix-huit à vingt mille.

» *Certifié conforme.* PONTET, interprète. »

« Du quartier-général de Figuières, 14 mai 1794.

» Les *soumettans* (ce sont des paysans) vont à la découverte, ayant à leur tête un frère de saint François, appelé le *père Ambroise Bosc*. Il fait des prodiges de valeur ; il paraît qu'il veut l'emporter sur le chanoine *Cusi*. Le révérend père *Bosc* porte un grand bonnet, l'habit, le sabre et le fusil d'un Français, ainsi que plusieurs autres pères capucins qui courent dans ces montagnes.

» *Certifié conforme*. PONTET, interprète. »

« De Figuières, le 15 mai 1794.

» On distribue dans ce château quatre-vingt-dix mille rations de pain tous les jours. Le 14 du courant, on dressa une potence sur la place, et l'on exécuta nn espion de Bagnuls-les-Aspres, qui portait des lettres en France. Il a tout découvert, et d'après cela cinq individus ont été arrêtés : sans doute un pareil sort les attend.

» Les *soumettans* de Massanet, et quelques habitans de celle-ci, prirent trois brigades de mulets, chargés d'habits et de vivres pour le camp des Français; le général a réparti la valeur de cette prise aux paysans qui ont eu vingt-cinq piastres chacun.

» *Certifié conforme*. PONTET, interprète. »

L'ennemi jetait principalement ses masses de *soumettans* dans les montagnes, parce que les Ca-

talans sont très-bons marcheurs, fort robustes, et sont surtout de très-adroits tireurs : de manière que la plus grande partie se trouvait autour et en face de la Cerdagne. On plaçait aussi ce genre de troupes dans les montagnes, parce que dans cette guerre on a moins besoin de tactique, et qu'on n'est pas dans le cas d'avoir absolument besoin de la connaissance des évolutions.

Mais si les *soumettans* avaient moins de connaissances militaires que les troupes de ligne de l'ennemi, ils nous faisaient une guerre bien plus cruelle, parce qu'ils y mettaient l'entêtement, l'énergie et l'aveuglement du fanatisme.

Je dois rendre justice aux troupes réglées : elles se conduisaient à l'égard de nos prisonniers d'après les lois de la guerre et celles de l'humanité. J'ai su par tous les rapports des déserteurs que les officiers et soldats espagnols ont souvent arraché, des mains des *soumettans*, des Français prêts à être égorgés.

Pour prouver la férocité des moines conduisant et égarant les *soumettans*, je n'ai qu'à mettre sous les yeux du lecteur l'extrait des rapports suivans. Ils furent envoyés dans le temps au comité de salut public, et je n'y mets rien du mien. Comme les originaux furent adressés à Paris, je vais seulement citer ce qu'ils contenaient. Il y avait six numéros.

Dans le premier numéro, le citoyen Combette, sergent-major de la compagnie, n°. 2, du premier

bataillon de la Montagne, certifie que l'ennemi a brûlé trois volontaires.

Dans le numéro 2, le citoyen Pontet, interprète, certifie avoir vu un de nos soldats grillé entre Campredon et Prats-de-Mollo.

Dans le numéro 3, le citoyen Brunel, officier du génie, certifie avoir vu un militaire mutilé, auquel on avait coupé les parties génitales.

Dans le numéro 4, le neuvième bataillon de la Dordogne dit que Jean Labory, volontaire dans la huitième compagnie, fut brûlé par l'ennemi. Ce rapport est certifié par l'adjudant-général Quenin.

Dans le numéro 5, est un rapport signé par le citoyen Rives, chef du neuvième bataillon de la Dordogne, par Lambry, capitaine, et par Dupont, tambour-major. Ils attestent avoir trouvé un soldat suspendu par les pieds à un arbre, et écorché en partie. Ils en ont vu un autre qui avait les oreilles et les parties génitales coupées.

Dans le numéro 6, est une lettre du citoyen Martin, commandant le second bataillon des Pyrénées Orientales; cette lettre renferme le rapport du capitaine Salva qui, accompagné d'un détachement de vingt-cinq hommes, a trouvé dans un pré un volontaire ayant une broche dans le corps, qui entrait par les parties et sortait par l'oreille droite. Il y a, dans la même lettre, le rapport du citoyen Iché, capitaine des grenadiers, qui dit avoir vu trois cadavres auxquels manquaient les parties génitales.

Outre ces rapports particuliers, tous ceux des prisonniers et déserteurs s'accordaient sur la barbarie des *soumettans*. Il y avait surtout une espèce de miquelets, appelés *parots*, qui étaient de la plus affreuse férocité. Ils portaient une veste rouge, et s'appelaient *parots* du nom de leur chef qui était du Mont-Libre, et ci-devant contrebandier français.

Le souvenir de ces tableaux affligeans n'est point de ma part un reproche, ni au gouvernement espagnol, ni aux aveugles instrumens de la cruauté de quelques moines ou de quelques émigrés (1). Je ne l'ai rappelé que pour démontrer à quels excès le fanatisme peut entraîner les hommes, même les paisibles habitans de la campagne. Je l'ai aussi rappelé pour faire voir qu'il est bien difficile à un général de contenir l'indignation de soldats qui trouvent un de leurs camarades écorché, mutilé, grillé, ou embroché. Je le repète, les généraux ennemis et leur troupe de ligne ne trempaient en rien dans les excès dont je viens de parler.

§ 169. Ayant reçu du général Dugommier une instruction par laquelle il désirait que je me tinsse de mon côté sur la simple défensive, je m'occupai à prendre des mesures pour assurer la possession de l'abondante récolte de la Cerdagne espagnole.

---

(1) Les mêmes actes de férocité se sont renouvelés dans l'avant-dernière guerre d'Espagne, et cela prouve assez qu'il n'en faut accuser que le caractère et les passions des habitans.

(*Note des éditeurs.*)

Je me concertai avec le représentant du peuple Chaudron-Rousseau et l'administration civile établie à Puycerda, pour pouvoir faire moissonner, faucher, et rentrer cette récolte.

Par mon état je n'étais spécialement chargé que de faire garder les passages par lesquels l'ennemi pourrait s'introduire pour ravager les moissons; cependant je cherchai et trouvai des moyens pour le fauchage, la dépiquaison et le transport de la récolte. J'envoyai à Ax, Tarascon, Foix, Pamiers et Toulouse, pour chercher et prendre des faux et des faucilles. Je fis réparer, par les ouvriers de nos ateliers, des faux qui se trouvaient dans l'arsenal du Mont-Libre. J'écrivis à tous les commandans de nos camps et cantonnemens, pour fournir tant d'hommes par jour aux travaux de la coupe du foin et des moissons, en prenant les précautions militaires pour écarter l'ennemi des travailleurs. Enfin je ne négligeai rien pour faciliter de tout mon pouvoir la rentrée de la récolte de la Cerdagne espagnole.

Tout en accélérant ces travaux agricoles, je faisais de temps à autre des reconnaissances avec cinq ou six cents hommes, et je les poussais à quatre ou cinq lieues en avant de notre ligne. Ces mouvemens avaient pour but d'entretenir des forces en face de moi, et conséquemment d'en débarrasser l'armée de Dugommier.

Je faisais chaque fois le rapport de mes découvertes au général Dugommier; je lui faisais sur-

tout part de celles qui pouvaient l'intéresser. Voici une lettre que je lui écrivis le 2 fructidor an II de la république (19 août 1794. On verra, dans cette lettre, que je l'avertissais des forces que l'ennemi portait de son côté; l'on verra aussi que, s'il eût voulu, j'aurais attaqué pour lui faire à cette époque une salutaire diversion.

Au général Dugommier.

« Au quartier-général du Boulou, le 2 fructidor » an II (19 août 1794).

» Général, je t'adresse le rapport d'un espion et celui d'un déserteur : il en résulte que l'on a tiré des troupes de la Seu-d'Urgel pour les porter, et du côté de Figuères, et du côté de Pampelune. J'ai fait, les 26, 27 et 28 thermidor, une reconnaissance du côté d'Aristot; je n'y ai point vu de troupes de ligne : il n'y a que des cultivateurs armés. J'ai été du côté de Toses, de Castella et de la Pobla : il n'y a plus que des *soumettans*.

» N'ayant pas reçu de toi d'autres instructions que celles qui parlent de défensive, je m'en suis tenu à des reconnaissances, pendant qu'une partie de la division rentrait la récolte.

» Je crois qu'il faudrait maintenant que notre division attaquât la Seu-d'Urgel de mon côté et du côté de la vallée d'Aran. Je crois que nous aurions beau jeu pendant que tu les occupes de ton côté, et que l'armée des Pyrénées Occidentales

frappe aussi du sien. Je ne ferai cependant rien sans tes instructions.

» *Signé* DOPPET, commandant dans les » deux Cerdagnes. »

§ 170. J'ai parlé, dans le paragraphe 144, de la cruelle et longue maladie que j'avais essuyée à Perpignan ; on a vu que je n'étais encore que convalescent lorsque je vins remplacer Dagobert dans la Cerdagne. La guerre des montagnes m'ôta les moyens de me rétablir entièrement de cette première maladie, et vers la fin de l'été je fus attaqué de fièvre et de douleurs rhumatismales dans la Cerdagne.

Je supportai, pendant qu'il me fut possible, le poids de mes fonctions ; cependant, quand je vis que je n'étais plus en état de me porter à la tête des troupes ni à pied ni à cheval, j'en fis part au général Dugommier et aux représentans du peuple. Je leur dis que, forcé de m'en tenir à donner des ordres dans mon lit, je craignais de compromettre le pays et les forces dont le commandement m'était confié. Je leur demandai l'autorisation de me retirer, pour faire des remèdes, à Prades, lieu qui m'était indiqué par les officiers de santé.

Le général Dugommier continuant de me répéter qu'il n'avait ni ordre ni permission à me donner, parce qu'il me regardait comme général en chef, j'obtins des représentans du peuple un arrêté pour me rendre à Prades.

Avant de quitter les deux Cerdagnes, je crus devoir communiquer au général chef de l'état-major à Puycerda le plan que je croyais le plus propre à défendre la division du Mont-Libre et le pays conquis. Je fis aussi passer ce plan de défense au général Dugommier, parce qu'il venait de donner l'ordre de tirer six mille hommes des deux Cerdagnes, pour les porter du côté de la Jonquière. Il importait, en effet, que je lui démontrasse dans quel état le départ de ces six mille hommes laissait les deux Cerdagnes.

Je dois, avant d'exposer ce plan, dire que je profitai de ces six mille hommes pour une opération importante, auparavant que de les envoyer à Dugommier, c'est-à-dire l'intervalle qu'il avait fixé pour leur départ. Instruit que l'ennemi reconstruisait le pont de Bar pour venir nous visiter en Cerdagne, j'envoyai une colonne pour détruire ses travaux, et l'on jeta tous les matériaux dans la rivière. Nos forces devant s'affaiblir, il importait, en effet, de couper nos communications avec l'ennemi.

Plan de défense à adopter dans la division du Mont-Libre (1).

« L'étendue de terrain que défend cette division exige nécessairement plus de forces et plus

(1) Quoique, dans la publication de mes mémoires, mon but soit de rendre compte de ma conduite politique et militaire,

de bataillons qu'il ne doit y en avoir dans une division ordinaire. (C'est sur des considérations de cette nature qu'on avait fait de la division du Mont-Libre une armée qu'on appelait armée du centre.) Le nombre des places fortes qu'elle a à surveiller demande beaucoup de monde pour y faire le service. La quantité des gorges, cols et ports qui se trouvent depuis Villefranche jusqu'à la vallée d'Aran inclusivement, nécessite l'établissement d'une infinité de postes militaires, soit pour conserver nos bestiaux et nos récoltes, soit pour empêcher l'ennemi de surprendre nos places fortes par le moyen de ces gorges toutes praticables actuellement.

» Il faut aussi considérer que la défense d'un pays doit être combinée relativement aux forces que l'ennemi tient en face de ce même pays. Il est de fait que l'ennemi a dû apporter vis-à-vis de nous des forces nouvelles à mesure que notre division se renforçait ; et il est de fait aussi que l'ennemi ayant ses forces toutes portées, il les fera avancer sur nous du moment qu'il sera instruit que nous nous sommes affaiblis. Enfin il est de fait que par notre mouvement (c'est-à-dire par

---

j'ai dû songer aussi qu'il fallait tâcher de les rendre intéressans par des instructions qui peuvent être utiles à l'art militaire. Il y a beaucoup de monde à qui il importe fort peu que je sois un homme probe; mais il y a plusieurs personnes qui pourront faire leur profit de ces instructions militaires.

le départ des six mille hommes de notre division), l'ennemi changera de suite en offensive la défensive où nous le tenions.

» Ce ne serait pas raisonner d'après les connaissances militaires, ce serait même démentir les faits, que de conclure que la division du Mont-Libre doit actuellement se défendre, comme elle le faisait il a dix mois avec moins de forces; car il est positif que si cette division a résisté et soutenu la défensive pendant long-temps avec peu de forces, c'est que l'ennemi en avait encore moins vis-à-vis d'elle.

» Quelque considération que méritent cependant ces réflexions, il s'agit moins de les discuter que d'établir actuellement les moyens de défense qui doivent rester à cette division, lorsque les six mille hommes demandés par le général Dugommier seront partis.

» 1°. Deux bataillons (1) resteront en garnison à Villefranche pour la garde du fort et de la ville, pour la garde de la redoute qui est à la gorge qui va à Py, pour les détachemens que fournit cette garnison du côté de Py et de Mantet. On met deux bataillons, parce qu'à peine ont-ils chacun cinq

(1) Je me sers du mot *bataillon;* mais il ne faut pas s'y tromper, il n'y en avait point de complet à cette époque. Ainsi, quand je dis trois ou quatre bataillons pour une garnison, cela ne faisait pas quinze ou seize cents hommes alors. J'ai vu des bataillons où il n'y avait pas deux cents hommes.

cents hommes présens sous les armes. Il ne faut pas perdre de vue que, quand les cadres ne sont pas complets, on ne doit pas conclure de la force d'une division par son nombre de bataillons. Comme cette garnison a besoin d'observer l'ennemi, qui peut arriver par Pla-Guilhem, on la renforcera par une compagnie de miquelets.

» 2°. Deux bataillons doivent rester pour le service et la tenue du Mont-Libre ; il faudrait même, pour la sûreté de cette place, qu'ils fussent complets ; car une place a beau être forte, encore y faut-il un nombre de sentinelles suffisant pour la mettre à l'abri des surprises ; et pour fournir ces sentinelles, il faut des troupes à proportion. Il doit y avoir une ou deux compagnies de miquelets pour garder et surveiller la gorge d'Eynes, passage qui peut amener l'ennemi sous le Mont-Libre. Il faut surtout, quant aux deux places que je viens de nommer (Villefranche et Mont-Libre), bien y surveiller l'approvisionnement des subsistances de tout genre et la bonne tenue des bouches à feu et des munitions.

» 3°. La Cerdagne conquise offre deux points importans à conserver, c'est Puycerda et Belver. Comme il y a de l'artillerie à Puycerda, comme il y a des magasins, comme il y deux hôpitaux où il y a toujours au moins quatre cents malades, cette ville a besoin d'une garnison qui la mette à l'abri d'une surprise, et qui, par une vigoureuse résistance, donne au moins, en cas de grande force

de l'ennemi, le temps de se replier sur Mont-Libre, d'en emmener les bouches à feu, les magasins, et les soldats malades. Cette garnison nécessitant une force de mille hommes environ, nous sommes forcés d'y mettre deux bataillons. Outre ces deux bataillons, on placera encore en garnison à Puycerda cent dragons du quinzième régiment.

» 4°. Comme il y a trois lieues de Puycerda à Belver, que c'est un pays coupé de rivières et ravins, et que l'ennemi peut à droite et à gauche se jeter entre ces deux postes par beaucoup de gorges praticables, il faut établir un poste intermédiaire pour conserver et assurer les communications entre Puycerda et Belver.

» Ce poste est fixé par la localité, c'est Alp. Il est une des grandes portes de la Cerdagne, puisque l'ennemi peut y tomber depuis Toses, depuis Ribbes, depuis Berga, et que près d'Alp il y a une grande route qui va à Barcelonne.

» Il faut donc placer un bon poste à Alp; il faut y faire établir un petit poste retranché, et y placer deux ou trois républicaines. Il faut y placer des dragons pour y faire des patrouilles, afin d'assurer les ordonnances allant de Belver à Puycerda. Il faut de plus donner à la disposition du commandant de ce poste deux compagnies de miquelets pour garder les hauteurs importantes, et empêcher que ce poste soit surpris.

» Il faut placer à Alp un commandant intelligent qui, par des reconnaissances réitérées, s'as-

sure des mouvemens de l'ennemi, en même temps qu'il empêchera le transport en Espagne, des subsistances et bestiaux de ce pays.

» 5°. Le poste de Belver est la clef de la Cerdagne conquise; une grande route conduit de Belver à la Seu-d'Urgel, ainsi il est important de veiller à la sûreté de la redoute nommée le *Pain-de-sucre*. Il faut sans cesse y surveiller la conservation et l'approvisionnement des munitions de guerre, la bonne tenue des bouches à feu; il faut toujours y maintenir, dans le petit magasin que j'y ai fait faire pour cela, quelques caisses de biscuits, de l'eau-de-vie et du vinaigre.

» Il doit toujours être défendu de laisser sortir de la redoute ceux qui y sont de garde, de même que d'y laisser entrer ceux qui n'y sont pas appelés pour le service. Les barraques pour la garde et le piquet doivent y être placées de manière qu'elles n'empêchent en aucun cas les manœuvres des bouches à feu : on les renverserait même en cas d'attaque, si l'on voit que l'artillerie de l'ennemi pourrait nous les rendre dangereuses.

» Ce poste étant attaqué, a besoin de neuf cents hommes pour le défendre; mais il n'y a pas besoin que ce nombre y soit en permanence. Il y faut dans l'intérieur un poste de quatre-vingts ou cent hommes; ensuite il faut établir deux postes de quatre-vingts ou cent hommes chaque, qui, placés près l'un de l'autre, forment la communication de la redoute avec la ville, et qui, en em-

pêchant la surprise de la redoute, fournissent la facilité à la garnison de Belver de porter de suite au Pain-de-Sucre le nombre d'hommes nécessaire pour le défendre, dès qu'on est instruit que l'ennemi se présente. Ces deux postes doivent être aussi placés dans des barraques, à moins que quelques maisons bien situées leur puissent servir de corps-de-garde.

» 6°. La ville de Belver, assez bien défendue par les travaux que nous y avons fait faire, a besoin d'avoir d'abord assez de forces pour compléter, en cas d'attaque, les neuf cents hommes qu'il faut à la redoute. Ainsi, la ville ayant besoin pour elle seule de quatre ou cinq cents hommes pour la défendre, il lui faut, avec ceux de la redoute, treize ou quatorze cents hommes.

» On observera que cette garnison doit fournir un détachement qui sera toujours placé au platean qu'on appelle le camp *de surveillance*, qui est en avant de la butte, et où il y a une barraque qu'on fera réparer. Ce détachement ne pouvant pas être bien fort, on enlèvera les bouches à feu qui sont sur ce plateau, et on les placera, ou dans la ville, ou sur la redoute.

» On placera cinquante dragons à Belver, soit pour les patrouilles dans la plaine, soit pour le service des ordonnances. On pourra tenir des vivres dans Belver pour une huitaine de jours; on le devra même, en cas que les torrens vinssent à rendre la communication de Puycerda impraticable.

» Comme il y a beaucoup de postes de surveillance à tenir, on mettra à la disposition du commandant de l'avant-garde (c'est Belver) trois ou quatre compagnies de miquelets. Cette avant-garde pouvant être attaquée de droite, de gauche et en face, il sera nécessaire que ce commandant fasse souvent reconnaître ses alentours, et surtout les villages où passe le chemin de la Llosa, qui vient d'Aristot dans la vallée de Carol. Cette mesure sera d'autant plus nécessaire, que la division, affaiblie de six mille hommes, n'aura plus de bataillons à la Bastide ni à Tailtendre. Ce commandant aura toujours soin de prendre sa communication avec Puycerda par le chemin qui passe du côté d'Alp, parce que, faute de monde, celui de Bolvire ne sera que très-peu gardé.

» 7°. Le chemin de Llosa fournissant des moyens à l'ennemi pour tourner Belver, en filant le long de la vallée d'Andorra, et se jetant à Carol ou l'Hospitalet, il y aura une compagnie de miquelets à Maranges, et il sera placé à Bolvire une compagnie de grenadiers et une de chasseurs, qui seront le point d'appui des miquelets, en cas d'attaque, et qui, à leur tour, se replieraient à Puycerda en cas d'impossibilité de s'y défendre.

» 8°. Il est important de garder la vallée de Carol, d'avoir quelques postes intermédiaires entre Carol et l'Hospitalet; il serait même nécessaire d'en avoir jusques à Ax, soit à cause des convois

qui nous viennent de l'Arriège, soit pour empêcher les incursions des miquelets espagnols dans le département de l'Arriège. Ainsi l'on placera un bataillon qui fera le service de sûreté depuis Carol jusqu'à l'Hospitalet, et plus loin s'il est possible. On adjoindra à ce bataillon une compagnie de miquelets pour les postes les plus avancés.

» 9°. D'après ces dispositions, il résulte que le neuvième bataillon de la Dordogne et le quatrième du Gard resteront en garnison à Villefranche; le douzième de la Drôme et le sixième de l'Arriège seront au Mont-Libre; le vingtième d'infanterie légère et le quatrième de la Montagne seront à Puycerda; le cinquième de l'Arriège sera à Alp; les Allobroges seront à Belver; le cinquième du Gard sera placé depuis Carol jusqu'en haut du côté d'Ax. Il résulte aussi que ce sont là tous les bataillons dont pourra disposer la division depuis Villefranche jusqu'à la vallée d'Aran exclusivement. Quant à la vallée d'Aran, nous en sommes trop éloignés pour dicter au général qui la commande ses moyens de défense et de sûreté.

» Il résulte encore, d'après les dispositions détaillées, que nous plaçons une compagnie de miquelets à Villefranche, une ou deux à la gorge d'Eynes, deux à Alp, quatre à l'avant-garde, une à Maranges, une du côté de l'Hospitalet : ainsi de quatorze que nous en avons, il en reste trois à placer dans les postes suivans.

» La Cerdagne conquise serait sans doute mal

gardée si l'on s'en tenait aux postes dont je viens de parler, puisqu'on y pénètre encore facilement par les gorges d'Err, d'Ossèges et de Valsboulières. N'ayant plus à disposer d'aucun bataillon, on doit se servir, pour surveiller ces postes, des grenadiers et chasseurs des bataillons de la Drôme, de l'Arriège et du Gard, ainsi que des miquelets restans. On gardera chacun de ces postes de la manière suivante : Une compagnie de grenadiers et une de chasseurs à Err, avec une compagnie de miquelets ; une compagnie de grenadiers et de chasseurs à Ossèges, et deux compagnies de miquelets à Valsboulières.

» Les postes d'Err et d'Ossèges auraient sans doute besoin d'un bataillon chacun, ainsi qu'ils l'ont eu jusqu'à présent ; mais ne les ayant pas, on y enverra de temps à autre un renfort de Puycerda pour aller faire des reconnaissances bien avancées. Quant aux grenadiers et chasseurs restans, il en faudra deux compagnies à Bolvire, ainsi que je l'ai dit plus haut.

» 11°. Il reste maintenant à combiner comment de tous ces postes, on tirerait une force de réserve pour se porter sur l'ennemi, en cas qu'il pénétrât en Cerdagne. Chaque poste n'ayant presque que sa force pour sa propre défense, cela mérite une attention particulière ; car l'ennemi attaquant sur trois ou quatre points à la fois, il ne manquerait pas de trouver une entrée, si un poste

courait au secours d'un autre qui aurait été attaqué avant lui.

» Il faut donc déterminer que le poste d'Err étant forcé, gagnerait les hauteurs de Livia, d'où il donnerait avis de sa position à Puycerda ; il y resterait jusqu'à nouvel ordre, pour conserver la communication de Puycerda avec le Mont-Libre.

» Il faut déterminer que les postes d'Ossèges et de Valsboulières se replieraient sur Puycerda, en emmenant avec eux le poste des Guinguettes, garde de sûreté fournie par la garnison de Puycerda.

» Il faut déterminer qu'une partie du bataillon placé dans la vallée de Carol se replierait sur Puycerda, et qu'avec une partie de la garnison de la ville, avec les dragons, on formerait de suite une colonne qui retomberait sur l'ennemi.

» Il faut déterminer que le poste d'Alp doit tenir ferme, en donnant avis de sa position à Belver et à Puycerda. Les commandans de ces deux derniers points auraient bien vite fait partir des forces pour soutenir le poste d'Alp, ou au moins pour tomber avec lui sur l'ennemi, s'il avait eu la hardiesse de pénétrer dans la plaine.

» Il faut que, dans tous les cas d'attaque, l'avant-garde laisse au moins six cents hommes à la redoute de Belver; le reste peut aller au devant de l'ennemi. Mais les commandans de Puycerda et de Belver ne doivent pas oublier de maintenir toujours leur communication mutuelle, et la communication de Puycerda avec le Mont-Libre : cette

dernière s'établit en s'emparant des hauteurs de Livia, comme je l'ai dit plus haut.

» Je n'ai pas besoin d'observer que, quoique l'on doive toujours prévoir ses moyens de retraite, les soldats républicains doivent employer tous les moyens possibles de défense.

» 12°. Comme on ne peut pas entièrement compter sur les miquelets, depuis que le tarif de solde pour les troupes ne parle pas de leurs douze sous de haute paie; comme il est probable que la plus grande partie va se retirer, ainsi qu'elle le fit il y a trois ou quatre mois lorsqu'on voulut abolir cette haute paie; il serait nécessaire que cette division eût deux mille hommes de plus pour les remplacer en cas que leur départ vienne à avoir lieu.

» *Signé* le général DOPPET. »

En méditant sur ce plan de défense la carte à la main, en réfléchissant sur les forces qui restaient à la disposition du commandant, on voit que les mesures que je proposais étaient les seules à adopter. On voit aussi qu'avec une grande surveillance on pouvait, en suivant ce plan, se maintenir en Cerdagne conquise; on pouvait, au moins, ne pas s'y laisser surprendre.

Cependant, quelques jours avant la conclusion de la paix de la république avec l'Espagne, l'ennemi entra non-seulement en Cerdagne, mais il prit encore nos magasins, nos bouches à feu; pres-

que toutes nos troupes y furent faites prisonnières, et surtout l'état-major et trois ou quatre officiers-généraux.

Ce revers était d'autant plus singulier que, quelques jours auparavant la perte de la Cerdagne, on avait dans tous nos journaux fait une ridicule amplification d'une prise *éclatante de Castella* sur les Espagnols. On rapportait que l'on avoit pris les redoutes, postes, forts, et place importante de Castella : comme si tous ceux qui connaissent la Catalogne, au moins par la carte, ne savaient pas que Castella n'est autre chose qu'un petit village. Ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que, dans les *Campagnes des Français*, on lit, page 76, *enlèvement des sept retranchemens de Castella.*

C'est ainsi que des passions particulières font louer ou dépriser des mouvemens militaires, suivant qu'on veut produire ou persécuter tel officier général. Pour dire que la prise de Ripoll n'était rien, on crut oser crier que l'attaque de Castella était quelque chose : pour prouver que je n'avais pas le sens commun, on ne crut pas devoir, pour conserver la Cerdagne, se servir des mesures que j'avais proposées. A qui sont les torts ? Je l'ignore..... Je ne présente maintenant ces réflexions que pour démontrer que dans les républiques, comme chez les rois, les passions entre officiers généraux sont bien funestes.

§ 171. Je quittai, pour cause de maladie, le commandement des deux Cerdagnes au com-

mencement de la troisième année républicaine, c'est-à-dire, vers le 28 septembre 1794. Comme depuis la cessation de ce commandement j'ai éprouvé beaucoup de revers, c'est dans un volume suivant (1) que je ferai l'histoire de la suite de mes événemens (2). Ces événemens ne peuvent en effet être mieux placés que dans la partie de ces mémoires où je traiterai des réactions révolutionnaires.

Je le répète : quoique, pour me justifier, je sois paticulièrement obligé de parler de moi dans cet ouvrage, j'ai poutant cru devoir lui donner nn intérêt général. J'aî tâché, dans l'exposé de

---

(1) Cette suite n'a pas paru.

(*Note des éditeurs.*)

(2) Voici comment l'auteur de l'article *Doppet* dans la *Biographie universelle*, rend compte des dernières années de ce général :

« La chute des jacobins le laissa long-temps sans emploi; mais, en 1796, il fut nommé au commandement de Metz, qu'il conserva peu de temps. Rappelé sur la scène par l'effervescence qui suivit la célèbre journée du 18 fructidor, il fut nommé au conseil des Cinq-Cents par l'assemblée électorale du Mont-Blanc en l'an VI; mais la loi du 22 floréal annula nominativement cette élection. Depuis lors, il a été comme oublié, et il est mort à Aix en Savoie, vers l'an 1800. S'il n'a pas montré des talens militaires, on ne peut sans injustice lui contester de la bravoure, et si sa conduite révolutionnaire mérite des reproches, on doit reconnaître qu'il ne fut point méchant, mais que la faiblesse de sa tête ne lui permit pas de maîtriser son enthousiasme, qui allait jusqu'au délire. »

(*Note des éditeurs.*)

ma conduite comme officier, de présenter quelques instructions utiles aux militaires : en parlant de mes événemens politiques, je donnerai un essai sur la révolution française : ainsi ces mémoires seront utiles à ceux mêmes pour qui je suis un être indifférent

§ 172. Avant de terminer ce quatrième livre, je dois, ainsi que je l'ai promis en le commençant, achever le tableau historique des mouvemens de l'armée des Pyrénées-Orientales. Je dois détailler ce qui s'est passé du côté du Boulou, et de Collioures, depuis l'époque où je quittai cette armée pour venir en Cerdagne, jusqu'au moment de la paix de la République avec l'Espagne.

On a vu, dans le paragraphe 149, quel était le plan de campagne que se proposait de mettre à exécution le général Dugommier. Ce fut dans le commencement de floréal an 2 de la république, qu'il porta ses regards et premiers coups à l'ennemi pour lui faire évacuer notre territoire. Dans l'intervalle du 8 floréal au 8 prairial, c'est-à-dire, depuis le 27 avril 1794 jusqu'au 26 mai suivant, le brave Dugommier eut conquis les gorges et le pont de Ceret, le fort des Bains, Prats-de-Mollo, le Boulou, Montesquiou, les Albères, Argelès, Collioures, Saint-Elme, et Port-Vendres. Dans un mois il eut repoussé des Pyrénées l'armée espagnole, et Bellegarde se trouvait complètement cerné.

Je n'entre pas dans tous les détails des glorieux combats qui amenèrent ces conquêtes rapides et difficiles : je l'ai dit plus haut, je dois être très-laconique sur le récit des mouvemens militaires où je ne me suis pas trouvé. Cependant je n'en rends pas moins, avec la France entière, justice aux talens du général Dugommier déjà célèbre par l'étonnante reprise de Toulon. J'aime aussi à rendre justice à son courage, et je ne dois pas oublier de dire que, dans le mois conquérant dont je viens de parler, ce général fut atteint d'un éclat d'obus, et fut grièvement blessé.

Depuis les victoires dont je viens de parler, chaque jour était marqué par quelque succès ; mais, sans détailler ces divers combats, la journée du 26 thermidor (13 août 1794) fut une de celles qui ont été les plus chaudes et les plus éclatantes pendant la guerre ; car toute l'armée ennemie fut mise en fuite, et les Espagnols y perdirent beaucoup de monde.

Le premier jour sans-culotide de l'an 2 de la république (17 septembre 1794) rendit la forteresse de Bellegarde à la république française. On y trouva beaucoup de munitions, et la garnison fut faite prisonnière. Les Espagnols avaient fait beaucoup de réparations à ce fort, et il était en très-bon état lorsqu'on le leur reprit.

Dugommier marqua le premier jour de l'an 3 de la république (22) septembre 1794) par l'en-

lèvement du camp de Castouges où l'ennemi laissa tous ses effets de campement, et fit une perte considérable. La veille de cette journée, les Espagnols avaient déjà été mis en déroute au Mont-Roch, en laissant beaucoup de morts et quelques pièces d'artillerie.

Le 11 brumaire an 3 (2 octobre 1794) l'ennemi fut battu sur les revers de la Montagne-Noire : mais cette victoire allait être la dernière du brave Dugommier ; car ce général, quinze jours après, livrant une savante et grande bataille, fut tué pendant l'action par un obus qui lui tomba sur la tête.

Le général Perignon reçut, des représentans qui se trouvaient à l'armée, le commandement provisoire : il continua, comme son prédécesseur, de la conduire à la victoire. Ce militaire se distingua, peu de jours après qu'il eut ce commandement, par la prise importante de Figuères, où l'on fit dix mille prisonniers, où l'on trouva beaucoup d'artillerie, et une immense quantité de munitions.

Dans le milieu de nivôse an 3 (6 janvier 1795) on prit à l'ennemi le fort de la Trinité, appelé *Bouton-de-Rose*. Enfin la ville de Roses fut au pouvoir de l'armée des Pyrénées-Orientales après vingt-cinq ou vingt-six jours de siége.

L'importante prise du fort de Roses fut à peu près la dernière des victoires de cette armée, parce que les maladies, assez ordinaires pour

nous dans ce pays-là, diminuaient depuis longtemps le nombre de nos combattans. Cependant, quoique les forces républicaines fussent affaiblies, l'énergie ne l'était pas; et l'armée des Pyrénées-Orientales marchait sur Barcelone, lorsqu'on lui offrit l'olivier de la paix.

FIN DES MÉMOIRES DU GÉNÉRAL DOPPET.

ÉCLAIRCISSEMENS

HISTORIQUES.

Note (A), *page* 66.

Les partisans du système extérieur firent tous leurs efforts pour porter les princes à renoncer au midi et à tourner leurs pas du côté du nord. Ils leur promettaient que les commandans des places fortes leur en ouvriraient les portes; que les officiers et les soldats se rendraient en foule auprès d'eux; que la Prusse et l'Autriche seconderaient leurs efforts, etc., etc. Je ne partageais pas cette opinion; et, craignant qu'on ne voulût réellement abandonner les royalistes du midi, je m'en expliquai avec M. de Calonne. Je lui soutins que ce n'était pas du côté le plus fort, mais bien du côté le plus faible, qu'il fallait attaquer la France; que les princes ne pourraient rien entreprendre sur les provinces du nord sans l'aveu de la cour de Vienne; que le sort des Bourbons et celui de la monarchie seraient entièrement entre ses mains; que son ambition et ses dispositions étaient assez connues pour devoir se tenir en garde contre elles.... Je lui démontrai que les Espagnols, les Savoyards, les Italiens et les Suisses, étaient au contraire nos vrais alliés; que, pour éloigner la contagion de leurs frontières, et prévenir les attaques des républicains, ils seraient forcés de venir tôt ou tard au secours des royalistes; que les habitans du midi, plus prompts à s'enflammer que ceux du nord, recevraient l'impulsion qu'on

voudrait leur donner; que cette contrée, plus facile à envahir, présentait également, par la nature de son terrain, beaucoup plus de moyens pour une guerre de postes; que l'assemblée nationale ne pourrait jamais empêcher les royalistes de tout le royaume de s'y réunir; que c'était là le vrai point de ralliement qu'il fallait leur indiquer; que les princes, une fois à la tête des vrais Français, seraient élevés au niveau des puissances, et que dès ce moment le sort des Bourbons et celui des partisans de l'ancien ordre de choses ne seraient plus au pouvoir de leurs ennemis étrangers et nationaux, etc., etc. M. de Calonne me répondit qu'on ne renonçait pas aux ressources du midi; qu'on voulait, au contraire, attaquer en même temps la France de l'un et de l'autre côté; que M. de Sérent resterait à Turin pour diriger les opérations entamées, et que les jeunes princes, entourés d'officiers expérimentés, et soutenus par des troupes sardes, marcheraient sur le midi, pendant que LL. AA. RR. entreraient du côté du nord.

(*Recueil de divers écrits*, etc., par M. Froment.)

Note (B), *page* 79.

. . . . . .

Jusqu'à ce que notre république ait pris une assiette imperturbable, et dans l'hypothèse de la non-réunion, elle serait obligée de tendre un cordon de troupes depuis Briançon jusqu'à Gex, c'est-à-dire sur une ligne de plus de soixante lieues, eu égard aux contours que présentent les groupes de montagnes; l'incorporation de la Savoie raccourcit notre ligne de défense. La France n'aura plus à garder que trois défilés, le Mont-Cénis, Bonneval, le petit Saint-Bernard; trois cents soldats et quelques pièces de canons y arrêteraient des armées. Quant au grand Saint-Bernard, borné au nord par le Valais et les glaciers de Chamouny, il ne reste rien à redouter des entreprises du roi de Sardaigne, et, en cas d'attaque de la part des Valai-

sans, 500 hommes, placés le long des hauteurs du Chablais, rendraient inutiles tous les efforts des despotes d'Italie; car la contrée où sont situées les Thermopyles de la république française, est aussi la patrie des Spartiates.

Il existe un peuple composé de 400 mille individus, plus voisin que nous de la nature, ayant moins que nous la science des préjugés, ou l'ignorance acquise, et conséquemment soumis à moins de besoins factices, à moins de vices; il ne connaît le fanatisme que par l'horreur qu'il lui inspire; la frugalité, la probité, sont ses attributs; et tandis qu'à Genève le patriotisme est comprimé sous la main d'un magnifique seigneur, le Savoisien, déployant la fierté d'une âme qui ne fut jamais rétrécie par la servitude, prouve que l'homme des montagnes est vraiment l'homme de la liberté.

Considérée sous le point de vue financier, la réunion de la Savoie présente à la France les avantages suivans: les biens du clergé, des émigrés et du fisc, devenus nationaux, peuvent s'élever à un capital de vingt millions, et la rente suffira pour couvrir les pensions que l'on fera sans doute aux moines supprimés. Cette charge s'éteindra graduellement. Sur la ligne séparative de la France et de la Savoie, une trentaine de bureaux de douanes entraînaient une surveillance dispendieuse, et, de plus, incapable de réprimer la contrebande; par la réunion, les barrières, portées sur une frontière plus éloignée, n'exigeront plus que quatre bureaux de douanes, Mont-Cénis, Bonneval, le petit Saint-Bernard et Saint-Gérigo; ils sont placés si avantageusement, qu'ils peuvent empêcher tout commerce interlope; loin d'augmenter la dépense que nécessite la garde des frontières, elle diminue par la réunion, ainsi que l'impôt par l'augmentation du nombre des imposables.

Les mines d'antimoine, exploitées avec soin, offriront d'heureux résultats. Une mine de cuivre très-abondante présente des avantages certains pour nos arsenaux et le doublage des vaisseaux; des mines de fer, qui alimentent la manufacture de Saint-Étienne, seraient plus lucratives, si l'on forgeait sur les

lieux; il est reconnu que la trempe des ouvrages fabriqués en Savoie est bien supérieure à celle des ouvrages faits avec la même matière en France ou dans d'autres ateliers.

Le chanvre, le miel, le suif et le cuir, sont des branches de commerce qu'il sera facile de vivifier à l'aide de deux canaux d'une construction peu dispendieuse.

Le Rhône et l'Isère nous donneront la facilité de tirer d'excellentes matières qui alimenteront les chantiers de nos ports du midi. La navigation libre du lac de Genève est un moyen de contenir plus efficacement le canton de Berne.

A cette énumération des avantages que nous apporte la Savoie, doit succéder le tableau de ceux qu'elle reçoit en échange: on y verra que notre mise est infiniment supérieure à la sienne. Je commence par les objets d'industrie. La politique piémontaise fut toujours de s'opposer à tout genre d'établissement qui aurait pu faire fleurir les arts en Savoie; et, par un raffinement de cruauté, elle comprimait l'industrie, étouffait l'émulation, et tenait le peuple enchaîné dans la misère, par la crainte que sa prospérité ne tentât l'ambition d'un conquérant; sûre de ne pouvoir le conserver en temps de guerre, elle se tenait toujours prête à le perdre. Ce pays, condamné à l'anathème politique, payait au Piémont des droits d'entrée sur les objets commerciaux, et était contraint de vendre à la France des marchandises brutes qu'il n'avait pu manipuler; il en tirait en échange toutes ses marchandises ouvrées, comme étoffes, linge, cuirs tannés, et une foule d'objets consommables; et comme le commerce entraîne journellement des contestations entre le vendeur et l'acheteur, au lieu d'être terminées avec cette rapidité qui n'arrête pas le cours des échanges, la disparité de gouvernement, la différence des lois, la multiplicité des tribunaux, occasionaient des difficultés interminables, qui, en harcelant le consommateur, étaient funestes à la chose publique.

L'unité de gouvernement et de lois va remédier à ces inconvéniens; sous le régime de la liberté, l'industrie va renaître dans un pays qui possède les eaux les plus favorables à la tanne-

rie, aux papeteries, à la draperie; un travail éclairé assainira les marais, fertilisera les campagnes, ranimera le commerce, sera suivi de l'abondance; et, sous l'égide de la France, cette contrée recevra, de sa nouvelle manière d'être, une impulsion morale, qui bientôt la rendra florissante. Les Savoisiens étaient les Ilotes du Piémont; toutes les branches d'administration, confiées à des mains étrangères, aggravaient leur joug; ils étouffaient des plaintes que l'on eût traitées comme des cris de rébellion. Dans leur réunion à la France, ils trouveront l'avantage d'être régis par les dépositaires de leur confiance, leurs amis, leurs concitoyens. Trente mille Savoisiens se répandent annuellement en divers pays, mais surtout en France; là, par l'économie la plus rigoureuse et les travaux les plus pénibles, ils amassent les deniers nécessaires au paiement de leurs contributions. Sur l'impôt d'environ trois millions et demi, deux millions passaient en Piémont pour n'en revenir jamais. L'extraction du numéraire était encore augmentée par l'émigration annuelle des étudians qui allaient prendre leurs grades à Turin; des militaires, qui allaient y passer leur temps de congé; des nobles, qui allaient y ramper. Le Piémont pompait tout et desséchait tous les canaux de la prospérité publique; cette source de biens sera tarie par l'effet de la réunion proposée. Jusqu'ici l'impôt territorial grevait en Savoie ces bons cultivateurs, qui sont les nourriciers de l'état; les maisons de ville, conservant la franchise qu'elles avaient obtenue dans les siècles de féodalité, n'étaient point imposées; désormais la justice répartira les contributions de manière que le citadin n'échappe pas à l'acquittement des charges publiques. Ne dites pas que la part contributive de la Savoie sera plus considérable que si elle fût restée isolée : la suppression de la dîme et de la féodalité, l'accroissement de son industrie, de ses richesses, lui rendraient moins onéreuse une imposition plus forte; mais, dans l'hypothèse de la non-réunion, elle succombera nécessairement sous la masse des impôts. On peut d'abord porter en compte les droits d'importation auxquels le voisinage de la France la soumettrait. Mais à

quelles dépenses énormes ne serait-elle pas réduite pour la conservation d'une liberté qu'à la fin elle verrait encore lui échapper?

Formant un état à part, la nécessité d'accroître sa force publique, d'élever des forteresses, de payer tous les agens de son gouvernement, la condamnerait ou à quadrupler la masse de ses impôts, ou, ce qui est la même chose sous une autre forme, à un emprunt énorme. Trouverait-elle d'ailleurs les fonds de cet emprunt? Ainsi, commençant par un déficit, sa dissolution politique serait prochaine; car, malgré ses efforts, bientôt elle serait engloutie par l'invasion de quelques despotes concertés, qui aggraveraient son joug en raison de leur fureur et de leur orgueil humilié; et le souvenir de la liberté dont elle aurait goûté les premices, ajouterait pour elle au malheur de l'avoir perdue; et dès-lors la générosité commande de lui ouvrir notre sein.....

(*Moniteur*, séance du 28 novembre 1792.)

Note (C), *page* 161.

Marseille, à notre arrivée, n'était plus la même; affaiblie par le grand nombre de patriotes qu'elle avait fournis pour les armées, ceux qui restaient ne suffisaient pas à contenir l'aristocratie depuis qu'elle s'était jetée dans les sections. Le peuple, peu instruit et trop confiant, se laissa séduire; il est encore dans son erreur, et il y sera aussi long-temps qu'il ne reconnaîtra pas le système de séduction que l'aristocratie emploie à son égard. Ce système consiste à s'assurer dans chaque section de quelques ouvriers que l'on enchaîne par des secours pécuniaires, et auxquels on suggère les motions que l'on veut faire passer.

Ces ouvriers sont des hommes dont l'existence n'inspire aucune défiance, qui déclament contre les patriotes éclairés de 1789, les appelant des intrigans, des factieux, et persuadant à ceux qui sont de bonne foi les plus atroces calomnies. De là, l'établissement d'un comité central des sections, qui reçoit toutes les dépositions contre les patriotes; de là ce tribunal po-

pulaire composé de deux membres de chaque section; tribunal qui jette dans les fers ceux que le comité central lui dénonce, et décerne contre eux des mandats d'arrêt, les fait exécuter dans les autres communes, et même dans les départemens voisins. De là cette haine contre le président, l'accusateur public et le greffier du tribunal criminel, qui sont dans les fers; de là l'impossibilité que ce tribunal, qui appartient aux cent soixante communes du département, puisse, suivant le décret, interroger et poursuivre le très-suspect d'Orléans; de là ces mépris pour notre arrêté du 2 mai, qui casse ce tribunal; de là cette fureur de le réinstaller et de célébrer cet acte de rébellion par une illumination générale; de là ces jugemens à mort, ces députations de sections qui nous parlaient avec le fiel sur les lèvres et la rage dans le cœur, qui nous excédaient nuit et jour, qui nous firent enfoncer, à trois heures du matin, notre bureau dont notre secrétaire avait la clef, pour lire notre correspondance et nous tendre des piéges; de là ces propos qui se tenaient dans les cafés et dans les sections, qu'il fallait nous pendre, que nous avions levé six mille hommes pour protéger d'Orléans et le faire roi.

(*Compte rendu à la convention nationale par Moyse Bayle et Boisset.*)

Note (D), *page* 178.

Il existe, dans divers lieux du département des Bouches-du-Rhône, trois sortes d'hommes: la première est composée des aristocrates et des modérés; la seconde, des patriotes purs joignant à la probité un zèle ardent pour la liberté et l'égalité; et la troisième, de ces hommes, le rebut de la société, vendus ou excités par l'aristocratie, livrés à l'oisiveté, et qui, sous le manteau du patriotisme, commettent les plus grandes horreurs. Toutes les plaintes que nous recevions, ajoutées aux renseignemens que Jalès remuait, que dans le département du Gard il régnait une fermentation sourde; la certitude que nous avions,

d'après une lettre surprise à la poste, et qui est entre les mains d'un administrateur du département des Bouches-du-Rhône, qu'à Beaucaire, à la fin de mars, il y aurait une explosion; toutes ces choses, dans le détail desquels nous n'entrerons pas, nous firent songer à prendre des mesures qui en imposassent aux ennemis de l'intérieur; mais, en attendant, nous requîmes le bataillon des chasseurs de l'Isère, de retourner à Carpentras, où il fut suivi du citoyen Biscarrat, administrateur du district de Montélimart en qualité de commissaire. Cette première mesure étant prise, nous nous empressâmes de nous rendre à Marseille, où, après avoir visité les autorités constituées, et leur avoir fait sentir et reconnaître la nécessité de mettre sur pied une force qui en imposât et qui contînt toutes les sortes d'ennemis, elles donnèrent les ordres nécessaires, et les six mille hommes furent distribués, partie dans le district de Louvéze, à Avignon, Tarascon, Arles, et jusqu'à l'embouchure du Rhône. Ces autorités nommèrent aussi les chefs de cette petite armée, et les commissaires qui devaient les suivre. Nous autorisâmes ces derniers, conformément à nos pouvoirs, à examiner la conduite des corps administratifs, à suspendre et casser tous ceux qui auraient prévariqué, soit en ne sévissant pas contre les auteurs et complices des assassinats et pillages qui se commettaient, ou ayant abusé de leur autorité d'une manière quelconque : c'est ce que l'on peut voir dans notre arrêté du 21 avril. Cette levée se fit à la satisfaction des citoyens; tous sentaient combien il était urgent d'avoir une attitude qui en imposât. Nous portâmes ensuite nos regards sur les batteries du golfe de Marseille; mais notre surprise fut extrême en apprenant qu'elles étaient dans le même état qu'avant la révolution. L'on voyait, dans les unes, des canons sans affût; dans d'autres, des canons sur des affûts pouris; presque toutes dans le délabrement. Frappés de tous les dangers que courait la république dans cette partie de son territoire, nous adressâmes à la municipalité les réquisitions les plus pressantes pour que les batteries du golfe fussent mises sur le pied le plus redoutable, et munies de fourneaux à réver-

bère et de grils à rougir les boulets. La municipalité nomma des commissaires; nous en nommâmes aussi; les travaux s'activèrent; nous les visitâmes nous-mêmes, et la récompense de nos soins fut celle de voir Marseille à l'abri des entreprises des ennemis extérieurs.

(*Compte rendu par Moyse Bayle*, etc.)

Note (E), *page* 182.

Compte rendu à la convention nationale de la mission des représentans du peuple à l'armée des Alpes, Dubois-Crancé et Gauthier; par Dubois-Crancé.

Citoyens, nos collègues,

La mission dont vous nous avez chargés paraissait n'avoir pour objet que de surveiller l'état des places frontières des Alpes, la conduite des agens civils et militaires de l'armée, et ses besoins.

Effectivement, ces détails étaient immenses, sur une chaîne de montagnes hérissées d'obstacles, et où l'armée, composée de soixante bataillons et quelques escadrons, occupait quatre-vingts lieues d'espace, de manière que les compagnies même de chaque bataillon étaient divisées, et postées sur des rochers presque inaccessibles.

Nous avons parcouru ces différens postes autant que les circonstances l'ont permis; nous avons visité le Chablais, le Faucigny, le Saint-Bernard et le Mont-Cénis; partout nous avons scrupuleusement vérifié les magasins, les hôpitaux; partout nous avons ramené les esprits égarés par les Gorsas et les Brissot, nous avons inspiré aux soldats l'amour des vrais principes de la liberté, de l'égalité, l'horreur des despotes et des fédéralistes.

Mais nous n'avons pas tardé à nous apercevoir que cette partie importante de notre mission n'était qu'un accessoire dans la carrière d'intrigues qui se développaient sous nos pas, et nous fûmes bientôt obligés de compter les Piémontais et les Autrichiens presque pour rien, et de nous occuper essentiellement à prévenir ou détruire les troubles de l'intérieur.

Nous avions pressenti ce danger, à notre passage à Lyon; nous avions jugé toute l'importance de conserver la tranquillité d'une ville puissante, chef-lieu depuis long-temps de l'aristocratie, et qui était l'entrepôt des magasins de tous genres destinés pour la défense des frontières des Alpes et des Pyrénées, de sorte que, pour livrer à l'ennemi trois armées et vingt départemens, il suffisait aux malveillans de se rendre maîtres de l'entrée et de la sortie de Lyon. Cette cité est, par ce motif, la véritable clef du midi.

Vous savez tous, citoyens, les mouvemens sourds qui agitaient cette ville : trois de nos collègues, Legendre, Bazire et Rovère, y avaient été députés, et n'avaient pu y réchauffer le patriotisme; les bons sans-culottes vinrent nous déclarer leurs inquiétudes; nous prîmes notre parti; nous requîmes les corps administratifs de se réunir tous en notre présence, à l'hôtel commun, en séance publique; et là, après deux jours de discussion, ils prirent à l'unanimité un arrêté que nous avons rédigé ensuite.

Cet arrêté révolutionnaire fut porté de suite à la convention par des commissaires pour obtenir son approbation; et s'il l'eût obtenue, même avec des modifications, il sauvait le midi sans secousse; mais la convention n'était pas encore révolutionnaire, l'arrêté fut repoussé, et son défaut d'exécution a causé la révolte du 29 mai.

Après un séjour à Lyon de trois fois vingt-quatre heures, nous partîmes pour Chambéry. Kellermann était alors en présence de la convention pour y rendre compte de sa conduite, et nous trouvâmes, pour chef provisoire de l'armée des Alpes, le général Dornac, et Dunnoy pour général division-

naire ; nous témoignâmes au comité de salut public des inquiétudes à ce sujet.

Chambéry passait pour le chef-lieu du patriotisme du Mont-Blanc. Effectivement, ce département, presque partout livré à un sordide intérêt, et abruti par l'habitude de ses chaînes et du fanatisme, renfermait un bien petit nombre de patriotes ; les lois françaises y étaient inconnues, les assignats conspués ; et dans le fond des vallées, nos volontaires n'auraient pas trouvé un œuf pour cinq livres ; à Moutiers, nous avons offert un assignat de cinquante sous à un mendiant qui l'a refusé ; toutes les auberges étaient fermées en Tarentaise et en Maurienne, et nous devons à la vérité de dire que les troupes ont souffert sans murmurer toutes les privations les plus pénibles, et sans qu'un seul habitant de ces contrées ait eu à se plaindre d'aucune violation . . . . . .

Nous avions laissé à Lyon un comité de salut public, dont les membres avaient été choisis par tous les corps administratifs réunis. Ce comité nous faisait part de ses inquiétudes ; nous l'encouragions à lutter avec force et sagesse contre l'aristocratie. Enfin, il nous écrivit, le 25 mai, une lettre pressante sur les dangers qui menaçaient cette ville.

Nous requîmes à l'instant le général de fournir à Nioche et Gauthier, nos collègues, qui se rendaient à Lyon pour y faire respecter la loi et rétablir l'ordre, deux bataillons, et un escadron de dragons avec l'adjudant-général Doyen, pour commander. Albitte et Dubois-Crancé partirent pour visiter la Tarentaise, et, à leur retour, ils donnèrent connaissance au commité de leur situation et de leurs inquiétudes.

A ce moment, nous reçûmes de Chépy, envoyé par le ministre des affaires étrangères à Genève, une lettre qui annonçait qu'un parti dans Genève paraissait disposé à recevoir garnison suisse, et que les émigrés faisaient des mouvemens du côté de Berne. Le bruit public nous apprit, le 30, que, dans le jour précédent, il y avait eu à Lyon une action très-vive entre les citoyens de cette ville, à la suite de laquelle les patriotes

avaient succombé, et nos collègues Nioche et Gauthier avaient été mis en arrestation. Nous prîmes le parti de requérir le général Dornac de nous fournir douze bataillons, quatre escadrons et vingt pièces de position, avec un général pour les commander, et aller de suite attaquer Lyon. Cette force devait suffire alors. La réquisition eut son effet, et les ordres partirent. Dans la nuit du 30, nous dépêchâmes un courrier au comité de salut public. Le 1er. juin, nous écrivîmes à Lyon trois lettres pour obtenir la liberté de Nioche et Gauthier, et nous partîmes pour Grenoble.

Kellermann y arriva le 3 juin, avec nos deux collègues. La convention nationale avait rendu sa confiance à ce général, et il nous parut que son influence avait beaucoup contribué, lors de son passage à Lyon pour rejoindre l'armée des Alpes, à faire rendre la liberté à nos collègues Nioche et Gauthier qui n'avaient pas renoncé à toute espérance d'éteindre ce premier ferment de guerre civile dans Lyon. On verra, dans la suite, que Robert Lindet, membre du comité de salut public, envoyé à Lyon après les événemens du 29 mai, avait aussi cet espoir: nous ne le partageâmes point; mais les circonstances ayant un peu changé, nous arrêtâmes qu'avant de donner suite au mouvement des troupes, Nioche se rendrait auprès de la convention nationale, pour y rendre compte des événemens de la journée du 29 mai: il partit le 3 juin. Son rapport a été imprimé et distribué aux membres de la convention nationale. Elle porta, avant son arrivée, un décret qui paraissait désapprouver nos mesures, puisqu'il nous défendait de dégarnir les frontières. On verra, par différentes proclamations que les Lyonnais firent, combien ils tirèrent adroitement avantage des dispositions de ce décret. Il nous détermina à suspendre tout préparatif militaire, et à nous borner à la plus exacte surveillance. Les lettres écrites au comité de salut public prouvent notre exactitude à le tenir informé, nonobstant la difficulté des correspondances, et leur interruption totale par la poste; car les Lyonnais ont ouvert, après la journée du 29 mai, les lettres qui nous étaient

adressées, et n'ont laissé passer que celles qui ne pouvaient tendre à contrarier leurs projets.

Une nouvelle scène se préparait. . . . . Déjà Bordeaux, Toulouse, Nîmes, Montpellier, Marseille même, cette ville jadis si républicaine, avaient détruit les clubs populaires, incarcéré les patriotes; Lyon venait de les assassiner; et à Paris les jacobins, les cordeliers, la montagne de la convention, étaient voués au fer des assassins.

Rappelez-vous, citoyens, l'espèce de frénésie avec laquelle ces intrigans saisirent un soir la motion de Collot-d'Herbois, de n'envoyer dans les départemens que des hommes de la montagne, comme ils voulurent forcer le président de mettre aux voix cette motion; rappelez-vous que le président (c'était Dubois-Crancé, leur répondit : *On vous a donc promis de les assassiner.* Eh bien! oui, on l'avait promis; on devait à la fois Saint-Barthélemiser partout les patriotes; et, ce qu'il y a de plus horrible, c'est que c'eût été au nom de la loi; car le tocsin eût sonné de la tribune même de la convention, souillée depuis si long-temps par les monstres qui l'avaient envahie. Guadet avait déjà levé le masque, et déclaré la guerre aux montagnards.

La journée du 31 mai changea la face des affaires, et les sans-culottes de Paris encore une fois s'immortalisèrent; mais les fédéralistes avaient trop bien préparé leurs intrigues pour abandonner sitôt leur complot; ils avaient prévu le cas où leur parti succomberait dans Paris : les conspirateurs avaient d'avance donné le mot d'ordre dans les départemens; des commissaires les avaient secrètement parcourus ; la marche fut uniforme; partout on fit assembler tous les corps, on se ligua avec les aristocrates, sous le nom d'assemblées de sections, et, ce qui est très-remarquable, on prêta *littéralement* le même serment dans tous les départemens à la fois; on provoqua les assemblées primaires, on déclara que la convention n'était pas libre; on méconnut les décrets rendus et à rendre depuis le 31; on essaya de mettre en mouvement des forces départementales; on oublia le danger des frontières pour marcher contre les *anarchistes.*

Il semblait que tous les ennemis de la liberté fussent à Paris, et que les Cobourg, les Frédéric, fussent les auxiliaires des honnêtes gens qui se disent républicains. Il semblait que le bonheur de la France fût attaché au sort de Brissot et de ses adhérens. Tout ce qui n'était pas brissotin, girondiste, était dénoncé, incarcéré comme scélérat.

C'est au commencement de cet orage que nous sommes arrivés à Grenoble; nous y trouvâmes les esprits égarés; des administrateurs perfides, qui, depuis leur installation, avaient déserté la société populaire, s'y étaient réintégrés, se relevaient à la tribune, et préparaient l'esprit du peuple à des événemens astucieusement combinés, et dont ils avaient seuls le secret.

Nous fîmes comme à Chambéry; nous combattîmes avec toute l'énergie dont nous étions capables l'exécrable système qui prédominait; nous nous déclarâmes montagnards, nous développâmes nos principes, démasquâmes l'hypocrisie de nos adversaires. Le peuple nous écoutait, nous applaudissait; mais il applaudissait aussi ses ennemis, trop adroits pour se montrer tels à découvert, et la lutte fut quelque temps indécise. Enfin, arriva la nouvelle de la journée du 31 mai et des événemens subséquens.

Aussitôt les sections furent convoquées, les aristocrates y dominèrent; et tous les corps constitués, réunis en une seule assemblée avec les présidens et secrétaires des sections, s'emparèrent, dans ce qu'ils appelaient une grande crise, de la représentation populaire.

Il nous fut d'abord impossible d'arrêter le torrent. La barque que vous nous aviez confiée se trouvait dans un tourbillon, le gouvernail nous échappait, et nous allions être arrêtés et traduits à Lyon, sous prétexte de sûreté; à Lyon, où nos têtes étaient à prix; à Lyon, où le peuple, égaré et furieux de la menace que nous avions faite de marcher sur lui, nous eût mis en lambeaux.

Nous échappâmes à ce danger, parce que plusieurs des administrateurs de Grenoble se soulevèrent à cette proposition,

et menacèrent d'ouvrir les fenêtres de la salle, et d'annoncer au peuple que l'on conspirait contre la patrie. On était assemblé à huis-clos ; il était minuit ; on poussa l'audace jusqu'à porter sur le bureau la carte de France, et prouver géographiquement que le midi pouvait se passer du nord.

Quelques bons citoyens s'élevèrent avec indignation une seconde fois, et rompirent la séance ; mais il n'en avait pas moins été arrêté que l'on publierait dans tout l'Isère l'opinion de l'assemblée sur les événemens du 31, et que l'on convoquerait les assemblées primaires, à l'effet d'envoyer à Grenoble un député de chaque canton pour délibérer sur les moyens de sauver la patrie.

On avait préparé l'esprit des campagnes à ce grand mouvement ; on s'était occupé d'avance à associer dans l'opinion les montagnards patriotes avec les rebelles de la Vendée ; il fallait motiver la levée d'une armée départementale. On avait député à Lyon sous le motif apparent de ramener cette ville aux principes, et de lui faire accepter nos propositions ; mais les lettres de ces députés nous ont convaincus qu'ils avaient, au moins de la part de quelques meneurs, une mission bien différente ; car ils étaient chargés de fraterniser avec les autorités en rébellion, et de se procurer, à tel prix que ce fût, des armes à St.-Étienne. Cependant, lorsque nous eûmes dessillé les yeux au peuple et pu faire arrêter quelques membres gangrénés de l'administration de l'Isère, on trouva dans les magasins de cette administration près de quinze cents fusils, et l'armée en était dépourvue ; on trouva des bas, des culottes, des habits neufs, et quinze cents paires de souliers, tandis que toute l'armée était nu-pieds. Pendant ce temps, l'on nous annonçait une invasion prochaine des Piémontais ; on nous donnait des inquiétudes sur l'opinion de Genève et les mouvemens des Suisses ; nous savions que les montagnes du Mont-Blanc étaient fanatisées : déjà il y avait eu des insurrections. . . . . .

. . . . . Il n'existait pas alors un seul général de brigade dans l'armée des Alpes ; nous étions placés entre la guerre

civile et celle des frontières, et nous avions la certitude d'avoir quatre corps d'armée à mettre incessamment en pleine activité; nous en écrivîmes au comité de salut public et au ministre, mais inutilement; forcés alors par les circonstances, nous fîmes exécuter la loi sur les remplacemens provisoires, et nous cherchâmes les officiers les plus patriotes et les plus éclairés pour suppléer au déficit monstrueux qui existait depuis plus de six mois.

Cependant les corps administratifs avaient convoqué les assemblées primaires; leur premier soin fut de faire approuver leur conduite par les délégués de cette assemblée; ils eurent l'air de les considérer comme investis du pouvoir souverain, et tentèrent de les lier par le serment captieux qui était à l'ordre du jour dans tous les départemens, serment que nous avions refusé de prêter en séance publique, quoique entourés de satellites et d'une galerie très-peu patriote, quoique nous sussions bien alors que l'on nous cherchait des crimes apparens pour motiver notre arrestation.

Ces administrateurs imaginèrent de rendre plus authentique ce grand acte d'hypocrisie; ils proposèrent de prêter ce serment au pied de l'arbre de la liberté avec les délégués des assemblées primaires; l'armée, la garde nationale, tous les corps furent invités à s'y rendre, nous le fûmes aussi, quoique l'on connût bien nos intentions : mais il fallait nous rendre odieux au peuple; on ne réussit pas; nous répondîmes fièrement que nous ne reconnaissions pas les pouvoirs de délégués aussi illégalement assemblés; nous défendîmes à l'armée de s'y trouver, et nous la requîmes pour prêter le lendemain le serment de fidélité à la république, à la convention nationale, et de traiter en rebelle quiconque méconnaîtrait son autorité.

Le peuple avait été instruit de nos motifs; dans la société populaire, il nous avait rendu toute sa confiance; il se porta en foule, mais avec ordre, à notre cérémonie civique, et ce jour fut aussi beau par la franchise et la vivacité des vœux pour la convention et la république une et indivisible, que la cérémonie

de la veille, faite par les corps administratifs et les délégués des assemblées primaires, avait été fastidieuse.

Dès-lors notre victoire sur le fédéralisme fut assurée à Grenoble, nous fûmes certains d'avoir coupé un des principaux anneaux de la chaîne, et nous sûmes bien conserver notre influence en faveur des principes.

Des bruits sourds annonçaient qu'une colonne de Marseillais contre-révolutionnaire, jointe à des bataillons du Gard et de l'Hérault, devaient marcher sur Lyon; le danger était grand; pour le prévenir, il fallait le connaître; nous fîmes arrêter les courriers, et, comme nous nous doutions de la connivence du directoire du département, nous imaginâmes une ruse pour assurer notre proie.

Nous prîmes publiquement la résolution d'envoyer deux bons sans-culottes au devant du courrier de Lyon, avec ordre signé de nous pour qu'il se rendît avec tous ses paquets au logis des représentans du peuple.

Le directoire du département, instruit de cette démarche, ne manqua pas (et nous l'avions prévu) de donner, à onze heures du soir, l'ordre à quatre gendarmes et un lieutenant de se porter au devant du courrier, et de le conduire à la poste; mais nous avions fait secrètement sortir l'adjudant-général Boyer, bon patriote, avec vingt hommes de cavalerie et l'ordre d'arrêter ou de tuer quiconque tenterait de forcer le passage. Notre petite tactique réussit; les gendarmes furent forcés de rétrograder, et le courrier nous fut amené par notre détachement.

Ce fut alors que nous eûmes complètement les moyens d'ouvrir les yeux au peuple sur le précipice où l'on avait voulu l'entraîner.

Beaucoup de lettres se rapportaient au même but et annonçaient *le rétablissement prochain de l'ordre;* mais un paquet, que le courrier avait caché dans un petit sac de toile, et adressé à un membre municipal, nous donna complètement la clef de la conspiration; c'était la correspondance entre un administrateur et les deux commissaires Oreclet et Royer, députés à Lyon par

le département. Nous avions pris la précaution de ne faire ouvrir les paquets qu'en présence des commissaires des autorités constituées, et même des délégués des assemblées primaires, convoqués à cet effet.

Tout fut lu en leur présence, et ils avouèrent qu'on les avait trompés.

Sur-le-champ les scellés furent apposés sur les papiers du comité de salut public de l'Isère; nous suspendîmes le directoire du département; nous fîmes mettre plusieurs de ses membres en état d'arrestation; nous publiâmes leur délit; nous en fîmes part à la convention; nous renouvelâmes le directoire, la municipalité, et le patriotisme reprit son véritable caractère.

Les gens suspects détenus à Sainte-Marie, et qui avaient espéré sortir le 29 juin, furent resserrés de plus près, et le peuple se porta d'affection à tout ce que nous lui demandâmes pour la sûreté et l'intérêt public.

Nous n'en sentions pas moins combien notre position allait devenir difficile; car, partout ailleurs qu'à Grenoble, tout, excepté nous, semblait conspirer la perte du midi. Nous disons tout; car le ministre, les corps administratifs, nos collègues députés dans d'autres départemens, le comité de salut public lui-même, ont long-temps contrarié nos mesures, et pensé perdre la chose publique en croyant la sauver.

D'abord le comité de salut public, trompé sur la situation de l'armée des Alpes, ignorant celle des départemens, ignorant surtout la coalition qui liguait, depuis Bordeaux jusqu'au Jura, la plupart des corps administratifs avec les malveillans de l'intérieur et de l'extérieur, avait défendu l'incorporation des recrues de l'armée des Alpes dans les bataillons qui la composaient; on disait cette armée complète, et il y manquait dix-huit mille hommes; en conséquence, un décret, rendu avant notre arrivée à Grenoble, avait ordonné que les recrues qui devaient se rendre dans cette ville seraient formées en bataillons. Il a fallu obéir. Dès-lors aucun soldat de recrue n'a voulu passer dans les anciens corps; on a épuisé ces mêmes corps pour fournir aux

nouveaux créés des officiers et sous-officiers qui pussent les instruire, et l'on a fait partir le tout pour les Pyrénées ou la Vendée. Dans le même mois, on a détaché de l'armée des Alpes quatre mille hommes effectifs de bataillons anciens, pour remplacer à l'armée d'Italie ceux qui devaient passer en Corse. Ces quatre mille hommes ont passé à Perpignan; le ministre avait promis de fournir mille chevaux d'artillerie à l'armée des Alpes; il n'en est pas arrivé un seul. La légion du Rhin, ci-devant Kellermann, était destinée à l'armée des Alpes; elle a été retenue par Houchard. Les administrateurs de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme, croyant ou feignant de croire, d'après le décret de la convention, que l'armée des Alpes était complète, retinrent leurs recrues de la levée du 15 mars, sous prétexte de troubles dans la Lozère. Enfin la légion des Allobroges, notre seule ressource pour contenir le Mont-Blanc, était partie pour les Pyrénées.

On nous avait défendu d'attaquer Lyon, de dégarnir les frontières, et, pendant ce temps, Lyon avait des commissaires de Bordeaux, de Marseille, et de plus de trente départemens dans son sein, qui y aiguisaient les poignards contre les patriotes, méconnaissaient la convention, traitaient ses membres de brigands et d'assassins, et préparaient la légalité d'un congrès départemental. Pendant ce temps, il se formait une autorité monstrueuse dans Lyon, qui attirait les émigrés de Suisse, l'or de Pitt, de Genève, les mécontens de tous les départemens, qui désarmait, incarcérait, égorgeait, au nom de la loi, les plus fermes républicains; qui pillait les caisses publiques, retenait les munitions de guerre et les subsistances des armées, attirait des déserteurs de nos bataillons, casernait sept à huit mille hommes de troupes départementales, construisait des redoutes sur tous les points de défense, fondait des mortiers et des canons de tous calibres; qui corrompait, par d'hypocrites proclamations, toutes les villes, toutes les campagnes, l'armée elle-même, à trente lieues à la ronde, et mettait à prix la tête des représentans du peuple. Cependant le comité de salut public gardait le silence,

et la guerre civile s'allumait. Des bataillons de Marseille et d'Aix avaient déjà envahi Tarascon; ceux de Nîmes occupaient le fort du Pont-Saint-Esprit avec du canon, et tenaient en leur puissance Arles, Avignon, et les deux rives du Rhône. Dans leur course rapide, ces contre-révolutionnaires comptaient se grossir de tous les mécontens, frapper de terreur les patriotes ou les égorger, envahir tous les départemens voisins du Rhône, se réunir à Lyon, et marcher avec cent mille hommes contre Paris, sur une ligne parallèle avec la Vendée, tandis que les Piémontais devaient s'emparer du Mont-Blanc, de l'Isère, et se partager avec les Anglais tous les départemens qui sont entre le Rhône et les rochers des Alpes . . . . . .

. . . . . Dès que nous eûmes connaissance des mouvemens des Marseillais, nous fîmes Carteaux général de brigade; nous lui donnâmes un détachement de cinq mille hommes avec du canon, pour couvrir le département de la Drôme, marcher sur Avignon, et nous le chargeâmes spécialement de se placer de manière à rester maître du cours du Rhône, et à s'opposer, à tel prix que ce fût, à la jonction de l'armée des Marseillais à celle des Lyonnais.

Albitte marcha avec cette colonne, et il fut rejoint par Nioche, à son retour de Paris; depuis ce temps, nous sommes restés seuls à l'armée des Alpes . . . . . .

. . . . . Depuis le 29 mai jusqu'au 14 juillet, il y avait eu six semaines de silence, ou de fausses mesures, qui pouvaient être mortelles pour la république. Du moins, dans cet intervalle, devait-on s'éclairer sur la situation de Lyon; on aurait su que Lyon était militairement organisé en une armée de trente-cinq à quarante mille hommes, dont sept à huit mille casernés, et composés d'émigrés, de réfractaires, de déserteurs français, allemands ou piémontais, de muscadins enragés, enfin d'hommes qui avaient juré de périr jusqu'au dernier; on aurait su que Lyon, défendu par la nature, avait épuisé l'art le plus expérimenté pour accumuler des redoutes qui croisaient leurs feux, se défendaient sur six étages, et étaient garnies de trois

cents pièces de canon; on aurait su que Lyon étant le siége de la contre-révolution du midi, et la plus chère espérance des puissances coalisées, sa défense serait nécessairement meurtrière et longue, et que des hommes de courage et à talent y avaient été envoyés de tous les coins de l'Europe.

Quels sont les préparatifs que l'on a faits pour vaincre tant d'obstacles et obtenir un triomphe à la république, pendant cet intervalle effrayant de six semaines? Rien; *on nous a écrit d'épuiser tous les moyens* d'instruction; ce qui paralysait notre énergie et servait merveilleusement la malveillance. On nous a écrit *de ne marcher qu'avec la précaution de ne pas dégarnir la frontière*, c'est-à-dire de tirer d'une armée disséminée, comme nous l'avons dit, réduite à vingt mille hommes au plus; d'une armée en présence d'une autre plus forte qu'elle du double; de quoi faire *sur notre responsabilité*, et aux yeux de toute l'Europe attentive, le siége d'une des plus fortes places de la république. Du moins on croira que l'administration, espérant que nous suppléerions le déficit des troupes par des réquisitions, avait préparé de grands approvisionnemens militaires; on n'y avait pas même songé. Et, comme le danger était pressant, comme il fallait essayer de concentrer dans Lyon, jusqu'à ce qu'on pût l'éteindre, un incendie déjà propagé à Saint-Étienne, à Montbrison, et qui menaçait tous les départemens voisins, nous eûmes l'audace de nous présenter devant Lyon, le 8 août, avec la réserve des camps de la Maurienne et de la Tarentaise, c'est-à-dire avec cinq mille hommes de troupes qui n'avaient jamais vu le feu, douze pièces de canon, deux mille coups au plus à tirer, cinq escadrons de cavalerie, cent artilleurs, et huit mille hommes de réquisition, dont moitié n'avait pas même de piques; et lorsque, contre notre espérance, les Piémontais ont forcé les gorges de la Tarentaise et de la Maurienne, que d'assauts n'avons-nous pas essuyés de la part du département du Mont-Blanc, de celui de l'Isère, du ministre, du général? Tourmentés par cent députations, il a fallu jurer que nous péririons devant Lyon plutôt que d'en lever le siége; encore avons-nous été

forcés, malgré notre état de faiblesse, de céder à nos collègues Simon et Dumas, le général Kellermann, et un bataillon de la Gironde, le plus complet que nous eussions, pour aller au devant des Piémontais. On a trouvé long le siége de cette ville rebelle; ah! certes, le roi de Prusse a donc trahi son armée; car Mayence, qui n'était pas si fortifiée que Lyon; Mayence, qui était attaquée par cent mille hommes, et qui en a coûté trente mille, n'a été pris qu'au bout de cinq mois par famine; et nos soldats n'y ont pas vécu quinze jours, comme l'a fait le peuple de Lyon, *avec une poignée d'avoine par tête pour toute nourriture.*

Le siége de Lyon a duré soixante-un jours; eh bien! si nous avions compté sur les munitions de guerre qu'aurait pu nous procurer le conseil exécutif, *le siége n'aurait pu commencer qu'au moment où il a fini.* Car nous étions devant Lyon le 8 août; l'ordre de l'adjoint du ministre de la guerre, pour nous faire passer des munitions, est du 6 septembre; elles ne sont arrivées qu'à la fin de ce mois, et nous les avons toutes laissées en magasin, soit au parc, soit dans les bateaux à Neuville-sur-Saône; cependant nous avons mis tant de soins et d'activité à réparer cette inertie, qu'un feu terrible a commencé le 21 août; jamais il n'a été suspendu jusqu'au 8 octobre, et nous avons consommé devant Lyon quatorze mille bombes, trente-quatre mille boulets, trois cents milliers de poudre, et huit cent mille cartouches; nous avons laissé devant cette ville cent trente bouches à feu, et nous avons encore trouvé le moyen d'envoyer, pendant le cours du siége, six pièces de vingt-quatre, avec leurs affûts, à l'armée devant Toulon . . . . . .

. . . . . Nous étions au 20 septembre. Jusque-là on n'avait pu qu'occuper les points principaux qui interceptaient les subsistances de Lyon, canonner et bombarder, tant de la Guillotière que de la Croix-Rousse, resserrer l'ennemi, prendre des redoutes, et s'assurer des positions toujours plus menaçantes; mais une attaque de vive force par la Croix-Rousse était impraticable, parce qu'à moins d'être fou, on ne se livre pas avec six mille hommes, dont quatre étaient des pères de

famille en réquisition et non aguerris, devant des redoutes qu'il est impossible de tourner. Chaque étage de ces redoutes eût coûté plus de quinze cents hommes, et il y en avait six étages avant d'être aux murs de la ville. Quelque bravoure que l'on accorde aux attaquans, quelque faiblesse que l'on suppose aux assiégés, il était de notre devoir de pressentir que des hommes à couvert derrière de forts retranchemens et tirant à mitraille, pouvant nous écraser sans se compromettre, n'abandonneraient pas leurs batteries; et il est certain que, soit que les rebelles eussent mis à la Croix-Rousse ce qu'ils avaient d'hommes plus aguerris, soit que l'état de détresse où ils se sont trouvés depuis, ne leur eût pas encore donné de l'inquiétude, pendant tout le siége et jusqu'au commencement d'octobre, chaque fois qu'ils ont été attaqués, ils ont montré du courage, et chaque jour ils nous tuaient du monde.

L'attaque de la ville par les Brotteaux était également impraticable; les Lyonnais avaient, à la sortie du pont Morand, une redoute en fer à cheval, capable de contenir mille hommes et huit pièces de canon. Cette redoute, construite partie en pierre de taille, et partie en terrasse, avec un excellent fascinage, était garantie par un fossé de vingt pieds de large et douze pieds de profondeur. (Voilà comme les Lyonnais construisaient des redoutes.) A droite et à gauche était un chemin couvert, très-fort, avec des banquettes en pierre, et des embrasures de distance en distance pour du canon.

A la gauche, du côté des Charpennes, on rencontrait plusieurs redoutes qui dominaient toute la plaine, et un bois retranché appelé *la Pépinière.*

A la droite, vis-à-vis de nos batteries, il y avait de très-fortes redoutes qui prenaient nos ouvrages en flanc, et que nous ne pouvions garantir que par de forts épaulemens en retour d'équerre; en avant, et en face du pont, il y avait un fort abattis parfaitement arrangé, et tout le chemin était coupé de fossés et d'abattis; l'intérieur de ces ouvrages pouvait contenir aisément six mille hommes, cinquante pièces de canon, et chaque maison

des Broteaux, crénelée, était un petit fort. Tous ces ouvrages à attaquer en règle devaient coûter d'autant plus de monde que les Lyonnais n'avaient qu'à traverser le pont Morand pour y porter du secours, et, après les avoir pris, il eût été impossible ni d'aller plus loin, ni de les conserver; car les Lyonnais avaient coupé le pont de manière qu'un seul homme, faisant jouer une bascule, mettait une arche à découvert. Le quai du Rhône était garni de batteries dont le feu croisé aboutissait à la tête du pont, et celles des Collinettes, au-dessus de la ville, balayaient en prolongeant tout ce terrain: c'est ce que l'on a éprouvé le 29 septembre; tout a été pris ou plutôt surpris, excepté la redoute de la tête du pont; mais il a été impossible d'y rester: nous y avons perdu deux cents hommes, et il a fallu se replier après avoir incendié les maisons. . . . . .

Il faut attribuer la longueur du siége de Lyon à deux causes palpables, et qu'il n'était dans notre pouvoir ni de prévoir ni de détruire.

La première, c'est le défaut de munitions de guerre, que le ministre seul pouvait et devait préparer d'avance, et que nous avons été obligés de suppléer par des moyens extraordinaires; et il est bon que le lecteur sache que l'on a consommé par jour, devant Lyon, cinq cents bombes et mille boulets de seize ou vingt-quatre, et que, pour alimenter constamment le parc, il a fallu, pendant tout le siége, mettre en activité dans les départemens voisins cinq mille chevaux par jour, sans compter ceux qui voituraient les subsistances: que l'on juge de nos embarras.

La deuxième cause de lenteur est la trahison des corps administratifs du Puy-de-Dôme qui, ayant à leur porte les rebelles qui menaçaient même leur département, non-seulement ont refusé d'obéir à nos réquisitions, de fournir le contingent qui devait venir occuper Sainte-Foy, mais ont livré le général qui devait les commander, avec les hussards que nous lui avions donnés pour éclairer la marche de cette colonne.

Dès que nous apprîmes le succès de la colonne de Javogues, que nous avions envoyée attaquer Montbrison et Saint-Étienne,

nous prîmes des mesures pour lui assurer des subsistances et lui envoyer du gros canon et des munitions. Alors nous reçûmes de Montbrison une lettre de Châteauneuf qui nous apprenait que le Puy-de-Dôme s'était levé en masse ; mais que la plupart de ces montagnards retournaient déjà dans leur pays. (Ils n'étaient encore qu'à Montbrison; et, pour accélérer la besogne, il nous demandait *force pièces de trente-six et de quarante-huit.*

Nous lui répondîmes qu'il n'y avait point de pièces de ce calibre dans les arsenaux de la république; mais que, dès qu'arrivé devant Sainte-Foy il aurait pris des positions avantageuses, il recevrait des canons de seize et de vingt-quatre, des mortiers et autres munitions dont il pourrait avoir besoin, cet objet étant au parc et pouvant lui parvenir en six heures.

Javogues vint se placer à Saint-Genis-Laval avec sa colonne; Châteauneuf et Maignet vinrent appuyer leur droite à la gauche de Javogues, et leur gauche à la Duchère. Nous fîmes à l'instant un revirement ; nous envoyâmes trois mille hommes de troupes aguerries pour prendre la tête de ces colonnes, et nous prîmes en place, pour faire le service sur les derrières, cinq mille montagnards qui furent partagés dans les colonnes des Broteaux et de Calvire.

Nous envoyâmes canons, bombes et boulets avec de l'artillerie pour en faire le service.

Tout cela avait été concerté avec nos collègues, et ils nous rendront la justice de convenir que nous avons été parfaitement d'accord sur ces opérations ; ce qui prouvait jusqu'à l'évidence que notre seule intention était de servir la république, abstraction faite de tout intérêt personnel, puisque nous nous dégarnissions des meilleures troupes de nos colonnes pour fortifier les leurs, et cependant c'était nous qui avions le plus à craindre d'une sortie.

Notre armée réunie se trouva donc, le 22 septembre, forte de trente-cinq mille hommes, dont huit mille environ de troupes réglées, vingt-deux mille de réquisition, armés à moitié,

et partagés en cinq colonnes de deux mille cinq cents hommes, ayant pour tête mille hommes chacune de vieilles troupes (c'est-à-dire de bataillons de volontaires); car il n'y avait, dans cette petite armée, qu'un seul bataillon de ci-devant ligne du vingt-troisième régiment; ainsi, quand nous parlons de troupes réglées, c'est toujours des bataillons de volontaires qu'il s'agit, pour les distinguer des troupes de réquisition.

Telle était notre situation le 22 septembre, lorsque Dubois-Crancé fit la tournée des postes, et le 24, à minuit, fit emporter de vive force la redoute d'Oulin, qui empêchait qu'on n'arrivât par le flanc droit à Sainte-Foy : ce n'était pas là vouloir retarder les opérations.

Le général Doppet arriva le lendemain à la poste; nous lui demandâmes s'il comptait se rendre de suite à l'armée des Alpes, pour, conformément aux ordres du ministre, y prendre le commandement de l'armée et les instructions de Kellermann. Il nous répondit qu'il voulait terminer le siége de Lyon, avant de se rendre aux Alpes. Nous crûmes alors remplir les intentions du conseil exécutif, en suspendant l'envoi de la destitution de Kellermann, jusqu'au moment où Doppet serait libre de s'aboucher avec lui. L'armée était en présence des Piémontais, et nous jugeâmes, comme le ministre, qu'il serait dangereux de de la laisser sans chef. Telle était notre instruction; il y aurait eu de l'imprudence à ne pas s'y conformer; notre responsabilité était déjà assez étendue.

Nous avons dit que la principale attaque devait se faire par Fourvières, Saint-Just et Perrache, et que, pour y parvenir, il fallait d'abord s'emparer de Sainte-Foy. Il fallait ensuite escalader les murs ou les battre en brèche; et, pour abréger, nous avions fait construire trois mille échelles dans le Bugey, qui étaient arrivées au pont de la Passe, avec quinze cents fortes planches. Cette commande avait été combinée de manière à pouvoir servir pour escalader des murs ou pour établir des ponts de passage sur les fossés des redoutes. (Nous n'avions donc point envie de retarder le siége de Lyon; car tous les

moyens qui pouvaient l'accélérer sont venus de nous, et de nous seuls.)

C'est pour remplir cet objet que Doppet nous quitta le 26; il fit ses préparatifs d'attaque le 27 et le 28; le 29, à quatre heures du matin, il s'empara de toutes les redoutes du grand et petit Sainte-Foy, et se plaça de manière que ses batteries, dominant Perrache et la ville, étaient à demi-portée de canon de Fourvières.

Cette opération fut très-belle, et fit autant d'honneur aux troupes qu'au général. La colonne de Saint-Genis avait pris le pont de la Mulatière sur la Saône, et s'y était portée; les Broteaux avaient été incendiés par la colonne de la Guillotière; et, quant aux deux colonnes de la Duchère et de Calvire, elles s'étaient contentées de faire diversion par le canon, parce que l'ordre d'attaque de ces deux côtés (et qui ne portait que de faire une *fausse attaque*, pour occuper l'ennemi et diviser ses forces) n'était arrivé qu'à dix heures du matin, après l'expédition faite, et par conséquent devenait inutile.

Ici, quoi qu'en aient dit nos collègues, *se termine notre expédition militaire contre Lyon.* Il y a bien eu des bombes et des coups de canon tirés; mais, depuis le 29 septembre jusqu'au 9 octobre que l'on est entré dans la ville *sans tirer un seul coup de fusil et le pain à la main, il n'y a pas eu une seule attaque de vive force*, à moins que l'on ne compte la redoute de Saint-Irénée qui fut prise, le 8 au soir, par une vingtaine de volontaires; et alors toutes les redoutes étaient abandonnées; on pouvait entrer dans la ville sans coup férir; le plus grand abattement y régnait; les rebelles ne songeaient qu'à s'enfuir, et les sections députaient pour demander grâce. . . . . .

. . . . . .

. . . . . Gauthier partit pour la Passe, parce que les subsistances de quatre colonnes de l'armée ne pouvaient pas rester sans surveillance. Quant à la colonne de Couthon, elle avait ses fournisseurs; et, recevant par ration une livre de viande et une bouteille de vin, elle se serait habituée difficilement au

régime de l'armée qui n'avait que demi-livre de viande et point de vin, conformément à la loi.

Dubois-Crancé resta à Sainte-Foy deux jours; il s'occupa avec le général Doppet de l'emplacement des batteries, et il repartit pour la Passe le 4 octobre, à six heures du soir, après avoir retenu un logement pour lui et son collègue Gauthier.

Le 6, nous fîmes nos paquets, et nous partîmes, le 7 au matin, pour Sainte-Foy, avec le noyau d'état-major qui était resté pendant tout le siége à la Passe. Notre but était de nous réunir à nos collègues et de ne laisser aucun obstacle au concert qui devait régner entre tous les représentans du peuple.

Nous avions plus que jamais la certitude d'entrer dans Lyon. Une mère de famille (la citoyenne Rameau, femme d'un négociant de Lyon), en était sortie, le 5, avec deux enfans en bas âge: elle vint, le 6, à la Passe nous dire qu'elle était prête à se dévouer pour la république; qu'elle offrait de mettre dans cette cité rebelle des placards, de parcourir les ateliers et les quartiers habités par les ouvriers, pour les faire soulever contre leurs oppresseurs, et déterminer un mouvement destructif de tous leurs projets; elle nous assura que dans tous les cas elle nous procurerait l'entrée de la porte Sainte-Clair, en retournant à Lyon; elle voulut nous laisser ses deux enfans pour garantie de sa promesse. Cette femme a tenu parole; elle a affiché les placards contre Précy et ses complices; elle a provoqué l'insurrection du peuple, le rassemblement des sections, et une députation.....; elle a déterminé les canonniers, qui occupaient la redoute en tête du pont Sainte-Clair, à tourner, dans la nuit du 8 au 9 octobre, leurs canons contre la ville, à venir embrasser les défenseurs de la république, et à leur livrer cette entrée dès les cinq heures du matin; enfin elle a accéléré la reddition de Lyon. Citoyens nos collègues, la patrie sera reconnaissante envers cette mère de famille . . . . . .

. . . . . .

Il n'est pas inutile de rappeler encore ici quelques précautions que nous avons prises pour empêcher la fuite des rebelles,

ou du moins la rendre désastreuse pour eux, et comment cette sortie, qui leur a été si funeste, s'est opérée.

Tous les rapports, qui nous venaient de la ville, nous confirmaient dans cette opinion; il était naturel d'en faire *confidentiellement* part au comité chargé de la souveraine surveillance. Tout annoncait que les rebelles tenteraient de s'échapper par Calvire pour suivre la route de Genève, qui présentait le moins d'obstacles. Les émigrés domiciliés en Suisse avaient même tenté un effort vers Cluse dans le Mont-Blanc, pour opérer une jonction; nous en avions également averti nos collègues au Mont-Blanc, et le général Kellermann, qui les ont battus et mis en fuite.

Nous avions fait couper de fortes traverses, avec des retranchemens, le chemin de Saint-Clair, celui de Calvire et celui de la rive gauche de la Saône; nous avions fait faire des redoutes à toutes les enfourchures des chemins pratiquables, de manière que, fût-il sorti vingt mille hommes, toute l'armée aurait eu le temps de venir au secours de notre colonne avant que l'ennemi eût gagné une demi-lieue de terrain. Laporte, notre collègue, qui était attaché à la colonne de la Guillotière, prévenu par nous, avait aussi fait faire des retranchemens considérables aux Broteaux; nous avions invité le général Rivas, qui commandait les colonnes où se trouvaient Couthon, Châteauneuf et Maignet, de faire de même des retranchemens et des redoutes le long de ses colonnes; enfin nous avions envoyé dans le département de l'Ain des officiers expérimentés pour s'emparer, avec du canon et des troupes de réquisition, des gorges de Saint-Rambert, de Nantua, et mettre en état de défense les forts l'Écluse et Pierre-Châtel.

Nos collègues ne soupçonnaient pas même l'utilité de ces précautions; car ils ne s'en sont pas mêlés, et ne nous en ont jamais parlé; il est vrai que *la tactique est l'opium des insurrections populaires.*

Enfin les troupes de notre colonne furent sur pied toute la nuit du 8, et voici la lettre de l'adjudant-général Sandos à Dubois-Crancé et Gauthier :

*

« *Les rebelles peuvent sortir quand ils voudront par Calvire; fussent-ils vingt mille, il n'en échappera pas un.* »

» Signé T. SANDOS. »

L'ennemi comprit bien qu'il serait mal reçu de ce côté; il préféra de se rassembler *dans Vaize*, qui, comme vous voyez, était bien à lui, et de sortir par la colonne de l'autre côté de la Saône, où nos collègues avaient dû tout prévoir. Il perça cette colonne non sans essuyer un violent échec, et fut divisé en trois portions; une se porta vers Tarrare, et fut écrasée par les détachemens du camp de Saint-Genis et de Grézieux; une autre se dirigea vers Villefranche, et reçut le même sort de la part des troupes de la colonne de la Duchère, et des habitans des lieux circonvoisins, assemblés par le tocsin, qui l'entourèrent et le défirent dans un bois; enfin la troisième partie des rebelles, et c'était la plus forte, voulut passer la Saône au-dessous de Neuville, pour entrer dans l'Ain; mais nous avions eu la précaution de faire retirer tous les bateaux sur notre bord, et la colonne de Calvire, qui les suivait le long de la rive gauche les en empêcha, et, passant elle-même la Saône au pont de Colonge, elle les coupa, les joignit à Montoux, et les écharpa de manière qu'il n'en perça qu'une vingtaine qui furent pris à Montuel, à Trévoux, à Bourg, et ramenés à Lyon. Voilà le résultat de ce mouvement si naturel, et qui a inspiré tant d'inquiétudes et d'injustes défiances, résultat qui prouve que la fermeté et la prudence que nous avions manifestées pendant le cours du siége, ne nous ont jamais abandonnés.

Note (F), *page* 207.

Le 26 juillet au matin, le général Carteaux marcha sur Avignon; il divisa son armée en trois colonnes, se mit, avec les représentans, à la tête de la plus forte, et tandis que les deux autres colonnes faisaient chacune une attaque simulée aux portes de Saint-Roch et de Saint-Lazare, il tenta d'enfoncer à coups de canon celle de l'Imber.

Le général Carteaux, qui n'avait que deux pièces de huit et quelques pièces de quatre, fut repoussé sur tous les points par les Marseillais qui avaient des pièces de douze, de seize et de trente-six.

Cependant l'artillerie Marseillaise, qui, dès la pointe du jour, avait fait feu du haut de la plate-forme du rocher sur les colonnes de l'armée française, et qui leur avait tué quelques hommes, ne tonnait plus quand elles se retiraient pour entrer au camp du Pontet. On ne savait à quelle cause attribuer son silence et son inaction, quand, à cinq heures du soir, la dame Tournal, dont le mari, ami intime des représentans Mainvielle et Duprat, avait été arrêté par les Marseillais, arrive tout essouflée au camp, et annonce que les Marseillais évacuent la ville et qu'ils emmènent les citoyens qu'ils avaient emprisonnés. Le général, croyant que c'était un piége qu'on voulait lui tendre, s'assura de sa personne; des émissaires furent envoyés pour s'informer de l'état des choses, ceux-ci confirmèrent bientôt la vérité de son rapport; elle fut relachée, et l'armée vint bivouaquer sous les remparts de la ville où elle entra le lendemain dans le plus grand ordre.

Voici ce qui décida les Marseillais à cette retraite. La colonne qui avait suivi la rive droite du Rhône était entrée sans résistance dans Villeneuve qui n'est séparée d'Avignon que par le fleuve. Le lieutenant qui commandait l'artillerie attachée à cette colonne (Napoléon Bonaparte), avait placé ses deux pièces de quatre, non au fort Saint-André, mais sur un point plus méridional, d'où la plate-forme du rocher d'Avignon sur laquelle les Marseillais avaient établi leurs batteries, se montrait plus à découvert; il pointa lui-même ses pièces; au premier coup de canon il démonta une pièce des Marseillais, et au second il tua un de leurs canonniers et cassa le bras à un autre. Les canonniers d'Aix et de Marseille, qui en général avaient improuvé les horreurs commises par des brigands enrôlés sous leurs drapeaux, prirent prétexte de là pour dire qu'ils ne pouvaient pas, qu'ils ne voulaient pas lutter contre l'artillerie française, et que,

puisque le département du Gard se déclarait contre les Marseillais, ils ne pouvaient plus tenir à Avignon sans s'exposer à être tous pris et fusillés. L'épouvante fut en un instant générale, les Marseillais et leurs adhérens évacuèrent la ville pêle-mêle, et se dirigèrent du côté de Saint-Rémy.

Il est hors de doute que si Carteaux avait mis la cavalerie allobroge à leur poursuite, quand ils repassaient la Durance sous Barbantane, les Marseillais, fuyant épouvantés, auraient abandonné toute leur artillerie et mis bas les armes.

Ce fut là le premier fait d'armes de Napoléon Bonaparte; on peut dire que ce fut lui qui, par la sagesse de ses dispositions et la précision de son tir, arrêta les Marseillais, les fit rebrousser chemin, et commença leur déroute.

Le 27 juillet, la colonne, qui avait occupé Villeneuve, passa le Rhône et se réunit à l'armée entrée le même jour à Avignon.

Le 28, les représentans, en mission dans les départemens méridionaux, firent marcher sur Tarascon un détachement de deux cents hommes du régiment de Bourgogne, et vingt artilleurs avec deux pièces de canon, commandés par le même lieutenant qui avait dirigé le feu de Villeneuve sur Avignon.

Les représentans avaient mis à la tête de cette petite colonne un directeur à la fois administrateur et militaire, auquel cette force armée devait obéir. Elle entra sans résistance à Tarascon, où l'on organisa une municipalité provisoire, parce que les membres de l'ancienne s'étaient retirés à Marseille ou à Beaucaire.

La ville de Beaucaire, sur la rive droite du Rhône, vis-à-vis de Tarascon, était dans ce moment le rendez-vous où s'étaient réunis les mécontens du Gard, du district de Tarascon, et les fuyards. Il fallait occuper ce poste. Le directeur de la colonne lia des intelligences avec les patriotes de Beaucaire ; et pour ne pas troubler les opérations commerciales, la foire tenant encore ce jour-là, il résolut de ne s'y présenter que le lendemain à sept heures du soir.

Le 29 juillet, à quatre heures, ce commissaire envoya un

message à la municipalité de Beaucaire, dans lequel il lui annonçait que *l'armée de la république* prendrait ce soir même possession de la ville de Beaucaire; il la sommait en même temps *de faire préparer les vivres et les logemens*, et de faire évacuer tous les postes occupés par la force armée.

A cette heure, en effet, le délégué des représentans se met à la tête de cent hommes (les cent autres devant rester à Tarascon pour la garde de la ville), et, précédé *de toute son artillerie*, qui, comme on l'a vu se composait de deux pièces de quatre, il s'avance vers la ville; *cette armée* était sur le point d'entrer par la porte du pont, quand des cris multipliés de *vive la république* sont poussés par un groupe nombreux de citoyens agglomérés sur la droite. (Dans cette guerre, les insurgés criaient aussi vive la république! et marchaient sous les trois couleurs.) Le lieutenant commandant de l'artillerie les prit pour des insurgés. En un instant ses pièces sont tournées, il allait faire feu sur eux, quand le directeur, qui heureusement n'était qu'à dix pas de lui, accourt, et lui dit : « Arrêtez, ce sont des nôtres! — Ah! c'est différent, c'est très-bien, » lui répondit l'officier. En effet, le délégué des représentans avait fait prévenir les patriotes de la ville de venir l'attendre à cet endroit qu'il leur avait désigné, pour qu'ils se missent à la suite de sa petite troupe, quand il entrerait dans la ville, ce qui fut exécuté. On arriva ainsi à la maison commune où les officiers municipaux, qui avaient fait préparer du pain pour *six mille hommes*, furent tout honteux d'avoir été les dupes d'une ruse pareille.

Au moment où l'armée *de la république* entrait dans Beaucaire du côté de l'est, et même dès que les trois tambours qui formaient toute sa fanfare, firent entendre le pas de charge sur la digue élevée au milieu du Rhône, les mécontens réfugiés à Beaucaire prirent la fuite du côté du couchant; ils s'étouffaient aux portes qui n'étaient pas assez larges pour les laisser passer. Ainsi cette place fut soumise sans qu'on eût brûlé une amorce, ni répandu une goutte de sang français.

La garde nationale de Beaucaire ayant été organisée, Bonaparte fut joindre l'armée commandée par le général Carteaux, qui se trouvait à Saint-Martin-de-la-Crau, à trois lieues à l'est d'Arles.

Je ne me souviens pas à laquelle des deux affaires de Salon ou de Cadenet, Bonaparte assista encore; mais je sais qu'il contribua puissamment au succès de celle des deux où il se trouva, par son activité et ses talens, parce que je suis mémoratif qu'il fut encore question de lui, dans cette circonstance, comme d'un officier d'artillerie très-distingué. Le capitaine Dammartin fut alors nommé chef de bataillon de son arme, et Bonaparte, capitaine de la compagnie Dammartin.

A cette époque, sa santé se trouva affaiblie par la fatigue. Il retourna à Avignon pour la soigner et se remettre. Il logea chez M. Bouchet, négociant, où il demeura environ un mois.

Le 29 juillet, Bonaparte soupait à Beaucaire, dans une auberge, avec des commerçans de Montpellier, de Nîmes et de Marseille; il s'engagea entre eux une discussion sur la situation politique de la France. Les convives avaient chacun une opinion différente.

Bonaparte, se trouvant à Avignon pour le rétablissement de sa santé, profita de ce moment de repos, pour consigner ce dialogue dans une brochure d'une vingtaine de pages; il l'intitula, *le Souper de Baucaire*. Il fit imprimer cet opuscule chez Sabin Tournal, rédacteur et imprimeur du *Courrier* d'Avignon, le même dont l'épouse avait annoncé au camp du Pontet le départ des Marseillais.

Cette brochure n'avait rien de bien saillant; elle ne fit aucune sensation quand elle parut, et ce ne fut que lorsque Bonaparte commença à se rendre célèbre à l'armée d'Italie, et qu'il fut bientôt après à la tête du gouvernement, que M. Loubet, secrétaire et prote de M. Sabin Tournal, mort depuis quelque temps, qui avait gardé un exemplaire de cet opuscule signé à la main par son auteur, la distingua dans la foule des écrits que

la révolution avait fait naître à Avignon, et qu'il avait eu soin de garder.

Carteaux, qui avait mis un mois pour aller d'Avignon à Marseille, mit le même délai pour aller de Marseille à Toulon; mais cette ville, où les moteurs de l'insurrection marseillaise s'étaient retirés, était occupée depuis quelques jours par les Anglais, auxquels ces prétendus fédéralistes l'avaient livrée. Ils cessèrent de feindre, et là, la cocarde blanche remplaça enfin la couleur alors nationale. En proclamant Louis XVII roi de France, ils commencèrent par faire des actes funestes à la royauté, et sans contredit réprouvés par les princes; ils organisèrent un tribunal de sang qui assassina, outre plusieurs patriotes de la ville, deux membres de la convention, Pierre Bayle et Beauvais, faits prisonniers dans Toulon même.

Bonaparte, remis de sa lassitude plutôt que d'une maladie réelle, se rendit au siége de Toulon; le commandement de l'armée qui l'assiégeait fut bientôt ôté au général Carteaux, et donné à un général du premier mérite; on devine que c'est du vertueux Dugommier que je veux parler. Bonaparte se signala sous ses ordres par la manière dont il dirigea l'artillerie pendant l'absence du brave Dammartin, qui avait été blessé à la prise des gorges d'Ollioules.

On sait comment il fut fait chef de bataillon de cette arme: un vieux sergent d'artillerie, devenu capitaine par sa bravoure, le contrariait dans ses dispositions, et prétendait qu'il devait commander, parce qu'il était son ancien dans le même grade; les représentans, pour faire cesser les altercations journalières qui s'élevaient entre eux, et qui nuisaient au service, nommèrent Bonaparte chef de bataillon; le vieux capitaine lui obéit alors avec la plus respectueuse déférence.

Après la prise de Toulon, Bonaparte fut nommé adjudant-général chef de brigade. L'armée qui avait été employée à ce siége fut dirigée en Espagne; une division seulement en fut détachée pour l'armée du Var, qui se trouvait à peu près toute entière à Nice ou dans ses environs. Elle avait pour général en

chef le brave *Dumerbion*, homme rempli de patriotisme, de talens et de vertus.

A cette époque, Robespierre le jeune fut envoyé en mission auprès de cette armée; il avait conduit sa sœur avec lui.

Bonaparte eut quelques rapports avec ce député dont le frère se trouvait à la tête du gouvernement.

Napoléon se distingua encore à la prise de Saorgio; il fut nommé général de brigade.

Robespierre le jeune avait quitté Nice, et était retourné à Paris quelques jours avant le 9 thermidor.

Il périt avec son frère le lendemain de cette journée.

Bientot après, le comité de sûreté générale décerna un mandat d'arrêt contre Napoléon Bonaparte; il fut le premier officier arrêté à cette armée; il était dans ce moment aux avant-postes, il fut traduit, enchaîné, au fort carré d'Antibes.

Ayant obtenu sa mise en liberté quelque temps après, et compris dans la réforme par le conventionnel Aubry, président du comité militaire, il vint à Paris. Il se lia davantage avec le réprésentant Barras qu'il avait connu au siége de Toulon. Le 13 vendémiaire survint; l'histoire a dit le reste.

(Extrait d'une brochure intitulée *Napoléon Bonaparte, lieutenant d'artillerie.* Paris, 1821. — L'auteur de ces documens précieux a signé sa brochure des initiales M. D. V.)

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Avant-propos v

LIVRE Ier.

Réflexions sur ma vie publique et privée, sur les écrits que j'ai publiés avant et depuis la révolution. Réflexions sur les sociétés dites *populaires*.

Chapitre I. Détails sur ma vie privée; mon service militaire sous le régime monarchique; mes études; mes voyages en Suisse, en Italie et en France; mes productions littéraires. Idée qu'on doit attacher au mot *révolutionnaire*. 1

Chap. II. De mon séjour à Chambéry pendant les premiers jours de la révolution française. Voyage à Turin. Réflexions sur deux ouvrages politiques que j'ai composés à cette époque. Ma manière d'envisager les persécutions qu'un homme probe peut essuyer en révolution. 14

Chap. III. Mon émigration de la Savoie. Adresse au prince de Piémont. Mon entrée dans la garde nationale de Grenoble. Je suis reçu dans une société dite des Amis de la constitution. Cause de mon départ de Grenoble 23

Chap. IV. Mon entrée dans la garde nationale de Paris. Mon admission à la société des Amis de la constitution, et à celle des Amis des droits de l'homme. Réflexions sur l'origine, les travaux, les divisions, les erreurs et la chute des sociétés populaires; sur la faction dite *d'Orléans*. Je travaille aux Annales patriotiques de Mercier 27

Chap. V. Formation du club des Allobroges. Adresses des patriotes savoisiens à l'assemblée législative. Formation de la légion des Allobroges. J'assiste à la mémorable journée du 10 août. Je suis nommé lieutenant-colonel dans la légion des Allobroges. Je quitte Paris pour me rendre à Grenoble, lieu du dépôt de la légion. 53

LIVRE II.

Histoire de la révolution des Allobroges et de la réunion de la Savoie à la France. Première campagne de la légion des Allobroges.

Chap. I. Causes de la révolution de la Savoie. Entrée de l'armée française en Savoie. Assemblée nationale des Allobroges; j'y suis nommé député de la ville de Chambéry. Travaux et clôture de cette assemblée 61

Chap. II. Envoi de députés allobroges à la convention de France. Réunion de la Savoie à la république française. Réflexions sur ma mission de député à Paris.. 76

Chap. III. Réflexions sur les obstacles qu'a éprouvés la réunion de la Savoie à la république française. Persécutions à ce sujet. 82

Chap. IV. Départ de la légion pour l'avant-garde de l'armée des Alpes. Germe de divisions dans le département du Mont-Blanc. Calomnies dirigées contre moi à ce sujet. Je suis nommé électeur. Voyage à Paris. 88

Pages.

CHAP. V. Mon retour à la légion. Le général me charge de l'organisation et du commandement des dragons. Lettre du général en chef Kellerman. Je suis chargé, par les représentans du peuple, d'aller rétablir l'ordre dans un bataillon de volontaires 94

CHAP. VI. Précis de ma conduite politique et militaire dans le département du Mont-Blanc. Division d'opinions politiques dans ce département à l'époque du 31 mai 1793. Réflexions sur l'ambition et les ambitieux, sur les influences et les influenceurs. 104

LIVRE III.

Histoire détaillée de la guerre dite du *fédéralisme*. Campagnes dans le midi en 1793. Livraison de Toulon à la coalition royale. Siége de Lyon.

CHAP. I. Réflexions sur les causes de la guerre du midi en 1793. Marche de l'armée du général Carteaux depuis Grenoble jusqu'au delà d'Ollioules, à une petite lieue de Toulon . . 123

CHAP. II. Notices et réflexions qui doivent précéder le récit de la guerre de Lyon 175

CHAP. III. Rapport des combats où je me suis trouvé près de Lyon 187

CHAP. IV. Je prends le commandement de l'armée employée à rendre Toulon à la France 204

CHAP. V. Causes et effets de mes divers changemens d'armées. Réflexions sur la nomination de quelques généraux et la destitution de quelques autres.. 211

LIVRE IV.

Mouvemens de l'armée des Pyrénées-Orientales depuis le commencement de la guerre jusqu'à la paix de la république française avec l'Espagne. J'y traite surtout de mes opérations militaires tandis que j'ai commandé à cette armée.

CHAP. I. Tableau rapide des événemens qui avaient eu lieu avant mon arrivée à l'armée des Pyrénées-Orientales, c'est-à-dire depuis le mois d'avril 1793, jusqu'au 9 frimaire an II de la république (29 novembre 1793). 223

CHAP. II. État dans lequel j'ai trouvé l'armée des Pyrénées en en prenant le commandement en chef. Relation de divers combats. 240

CHAP. III. Époque et durée de ma maladie à Perpignan. État malheureux de l'armée. Arrivée des vainqueurs de Toulon. Plan d'attaque du général Dugommier. Mort du général Dagobert dans la Cerdagne espagnole 271

CHAP. IV. De mon commandement dans les deux Cerdagnes. Entrée en Catalogne. Prise de Campredon et Ripoll. Réflexions sur cette incursion en Catalogne 291

CHAP. V. Entreprise de l'ennemi sur la Cerdagne. Forces et moyens de la division du Mont-Libre. Lettres écrites par des Espagnols. Cruauté de quelques moines devenus soldats. Plan de défense pour la Cerdagne conquise. Mon départ de cette division 340

FIN DE LA TABLE.

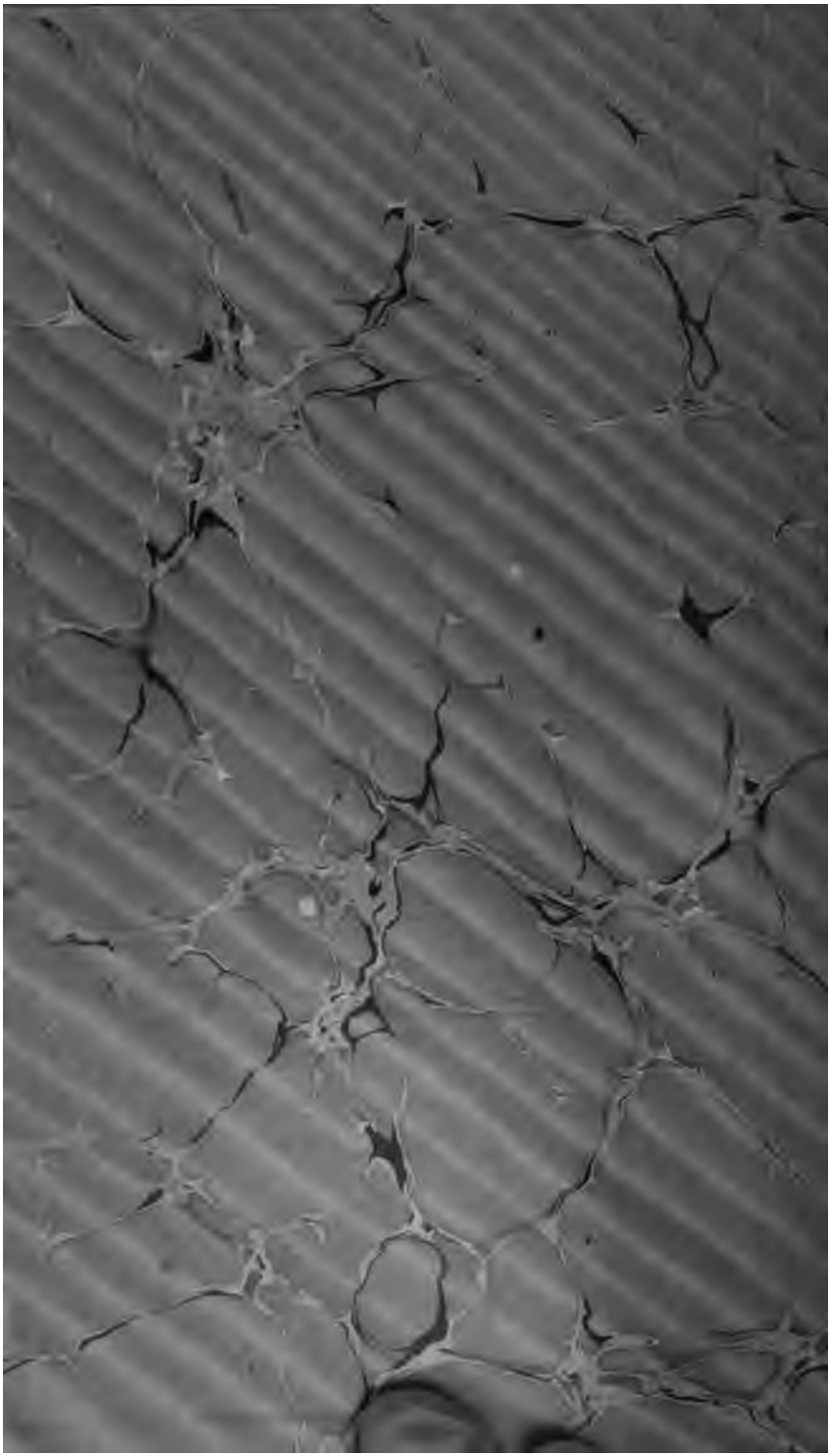

Stanford University Libraries
Stanford, California
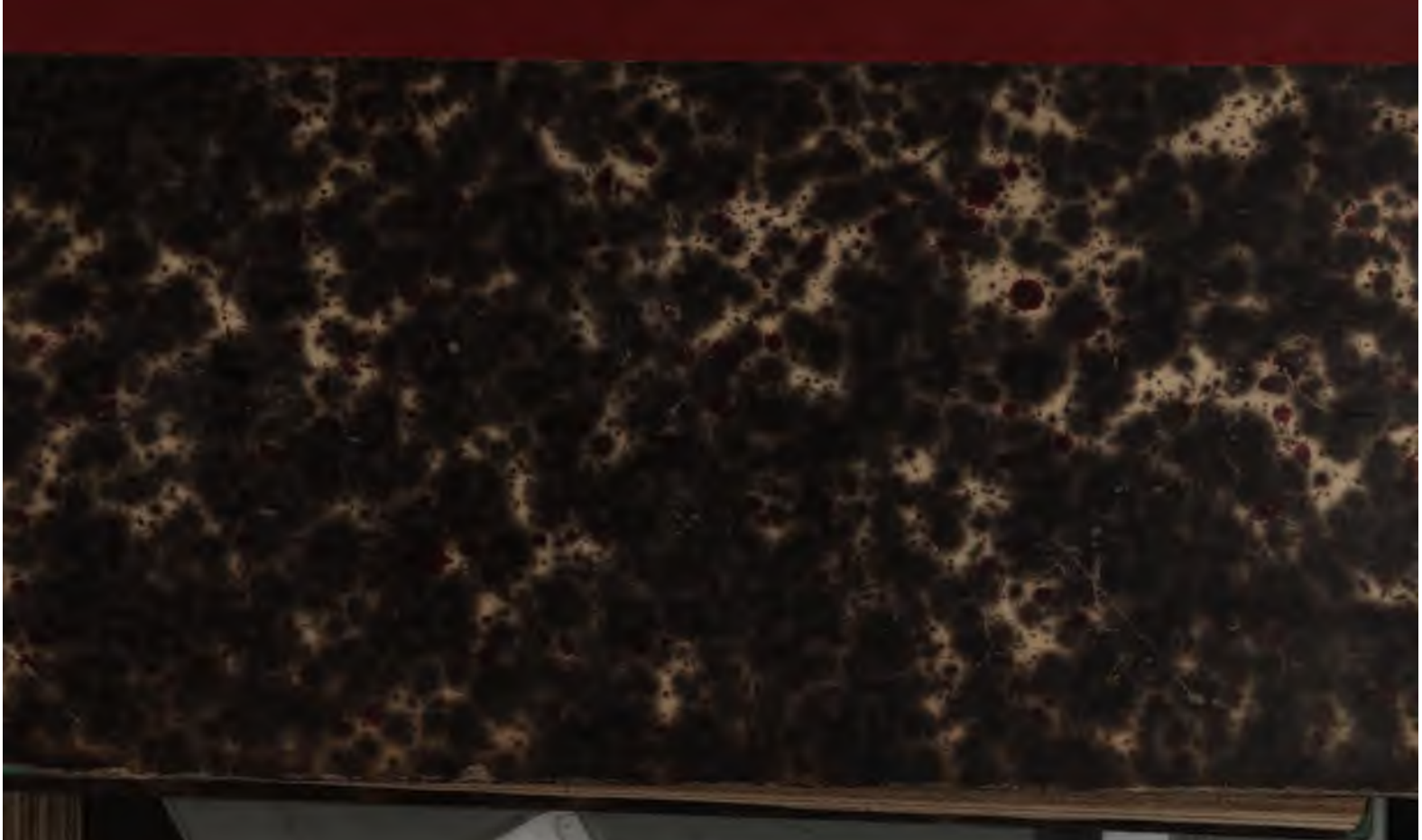
Return this book on or before date due.